# MÉMORIAL

### DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mardi 17 septembre 2013, à 20 h 30

### Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M.  $Guillaume\ Barazzone$ , conseiller administratif, M.  $Jean-François\ Caruso$ ,  $M^{me}\ Sandra\ Golay$  et M.  $Vincent\ Subilia$ .

Assistent à la séance:  $M^{me}$  Sandrine Salerno, maire,  $M^{me}$  Esther Alder, vice-présidente, MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 6 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 septembre, mercredi 18 septembre et lundi 23 septembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

### 1118 SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal Comptes 2012

1. Communications du Conseil administratif.

1	N T	,			
П	N	$\boldsymbol{e}$	я	n	Т

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2012 de la Ville de Genève (PR-1015 A)¹.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission des finances s'est réunie six fois sous la présidence de M. Alberto Velasco (30 avril, 7, 8, 21 et 29 mai 2013) puis une fois sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion (19 juin 2013).

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Stéphanie Günther Pizarro et MM. Christophe Vuilleumier, Léonard Micheli-Jeannet et Marc Morel pour l'excellente qualité de leurs notes de séances, ainsi que M<sup>me</sup> Sophie Heurtault-Malherbe, directrice de la direction financière de la Ville qui a assisté à la plupart des travaux de la commission en apportant des réponses toujours précises aux interrogations des commissaires.

### Séance du 30 avril 2013 consacrée au département des finances et du logement

Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>mes</sup> Nathalie Böhler, directrice du département, Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, et M. Philippe Krebs, adjoint de direction

 $M^{\mbox{\tiny me}}$  Salerno rappelle avoir déjà fait un exposé général, le président passe tout de suite aux questions.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> «Mémorial 170° année»: Comptes 2012, 6021. Motion d'ordre, 6058.

Un commissaire évoque le point 110010 et la redevance du parking Cornavin. Il observe que le procès a coûté 400 000 francs pour un gain de seulement 153 000 francs (la redevance annuelle).

M<sup>me</sup> Salerno rappelle que le litige portait sur 10 millions. Elle ajoute qu'un arbitrage a été tenté, sans succès. Elle signale que le président de l'arbitrage a estimé que les doléances de la Ville devaient être prises en considération à partir de 2007. Elle précise que la négociation représentait un enjeu financier important, ce d'autant plus que la question portait également sur le parking du Mont-Blanc. Elle ajoute qu'elle fournira le détail des redevances que la Ville a touché et une réponse précise sur le coût de la procédure (voir annexe 10). Elle précise que l'arbitrage n'a pas fonctionné et que la procédure a duré plus de deux ans.

M. Krebs déclare encore que la référence indiquée en page 425 indique un prêt et il mentionne que la redevance est comptabilisée au sein de la Gérance immobilière municipale. Il précise que c'est la méthode de calcul qui était contestée. Il précise que le montant de 153 000 francs est le dividende que la Ville perçoit au titre d'actionnaire de la Société. Il rappelle que le premier litige portait sur la date de départ de la redevance en faveur de la Ville de Genève.

Un commissaire s'interroge sur la mission du Contrôle de gestion. Il estime que c'est une activité stratégique.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe répond que cette unité n'existe plus et que les collaborateurs ont été dispatchés entre l'unité analyse et le suivi des projets transversaux, notamment sur le système d'information SAP. M<sup>me</sup> Böhler rappelle qu'il y a des contrôleurs de gestion départementaux qui travaillent avec les administrateurs et avec la direction financière pour développer des tableaux de bord.

Le commissaire demande ensuite où en est la mise en œuvre du règlement municipal sur l'audit interne adopté en juin 2012.

M<sup>me</sup> Böhler répond que le poste a été ouvert en décembre et qu'un premier round d'entretien a été mené sans satisfaction. Elle ajoute qu'un deuxième recrutement a été ouvert et qu'une première séance de sélection des dossiers doit se dérouler cette semaine. M<sup>me</sup> Salerno ajoute que le dossier est toujours au niveau du Service de surveillance des communes.

Le commissaire rappelle que le règlement prévoit que la commission des finances donne son avis sur le recrutement du directeur du service. M<sup>me</sup> Salerno acquiesce et remarque que c'est justement un point contesté par la Surveillance des communes

Le commissaire demande toutefois s'il est prévu de présenter des dossiers à la commission.  $M^{me}$  Salerno répond qu'il faudra voir si l'entier du règlement est

validé. Elle mentionne que si c'est le cas, l'aval de la commission sera demandé. Elle rappelle qu'il est important d'avoir un service d'audit interne assez rapidement.

Le commissaire demande ce qu'elle pense quant au fait de présenter les comptes à la commission sans qu'ils soient révisés. M<sup>me</sup> Salerno répond qu'elle préfèrerait que les comptes soient révisés.

Un commissaire rappelle que la commission avait reçu M<sup>me</sup> Maude Rime de l'unité de psychologie du travail. Il souhaite des informations sur ce service.

M<sup>me</sup> Böhler répond que le service n'a pas bougé. Elle ajoute que la palette des médecins-conseils a par contre été élargie afin de réagir plus rapidement aux situations. Elle précise que des directives ont été émises par rapport à plusieurs problématiques comme la dépendance au travail. Elle ajoute que ces directives ont été validées et ont été suivies de séances d'informations.

M<sup>me</sup> Salerno précise qu'un rapport d'activité est fait chaque année et elle mentionne qu'elle fera parvenir le rapport concernant la DRH à la commission (voir en annexe 10).

Un commissaire rappelle qu'il avait été dit que la commission aurait le détail de l'aide apportée aux locataires (GIM).

M<sup>me</sup> Salerno acquiesce et déclare que le détail sera donné par écrit à la commission dès que le Conseil administratif aura pris acte du rapport d'activité. (Note du rapporteur: ce rapport n'a pas encore été transmis.)

Un commissaire évoque le poste 307 et la contribution de 3,2 millions à la CAP et il remarque que cette contribution se terminera en 2013.

M<sup>me</sup> Salerno acquiesce et déclare qu'il sera encore nécessaire d'abroger le règlement sur l'allocation complémentaire.

Le commissaire répond que le nouveau statut du personnel a abrogé l'ancien, et il pensait qu'il n'était donc pas nécessaire d'abroger ce règlement.

M. Krebs déclare que le 18 décembre 1992, le Conseil municipal avait voté 4 délibérations dont des dispositions reprises dans le statut du personnel. Il ajoute que la 3° délibération sur l'allocation complémentaire était indépendante puisque les pensionnés ne sont plus membres du personnel. Il ajoute qu'il convient donc d'abroger ce règlement.

Un commissaire demande des précisions sur l'Agenda 21, son contenu, le lien avec le fonds chômage et certains types de subventions.

M<sup>me</sup> Salerne explique que les aspects de justice sociale apparaissent effectivement dans le «Service de l'Agenda 21, ville durable». Elle rappelle que la ter-

minologie «Agenda 21» date de l'époque où l'on faisait des Agendas 21, époque qui est maintenant révolue, et elle remarque que le Conseil administratif s'est demandé comment il fallait renommer ce service qui a d'ailleurs été modifié en 2001 puisque les termes «Ville durable» ont été ajoutés. Elle précise que le Conseil administratif a maintenu la terminologie «Agenda 21» même si elle est désuète puisqu'elle a un sens pour de nombreux partenaires et identifie le service dans l'organigramme administratif. Cela dit, elle pense qu'il est vrai qu'il aurait été possible de changer le nom et trouver une dénomination plus en phase avec le XXIe siècle.

Elle remarque cependant que le temps du Conseil administratif étant compté, ce dernier n'est pas revenu à de réitérées séances sur cette question. Elle déclare ensuite que la dimension sociale est importante pour le développement durable qui recoupe à la fois des enjeux économiques, des enjeux environnementaux et des enjeux sociaux, dans lesquels on trouve les rapports entre individus. Elle évoque notamment le volet de la justice sociale et déclare que des postes ont été créés dans ce cadre. Elle remarque qu'il y a également la réflexion de la Ville de Genève sur la participation, raison pour laquelle «La ville est à vous» a été rattachée au «Service Agenda 21, développement durable». Elle signale pouvoir faire parvenir une nouvelle fois le document de la Ville de Genève à ceux qui veulent plus d'informations sur les cinq départements et autorités qui, sur divers engagements, positionnent la Ville par rapport aux trois piliers du développement durable. Et elle mentionne qu'il est possible d'y lire les différents projets de liens, de prestations sociales, d'améliorations de qualité de vie, et elle pense qu'il sera possible de mieux comprendre le travail des personnes qui sont en appui des milieux associatifs.

Sur la lecture des comptes,  $M^{me}$  Heurtault-Malherbe rappelle qu'Agenda 21 est un angle organisationnel, alors que les politiques publiques représentent un angle différent. Elle rappelle que le Service Agenda 21 est réparti sur plusieurs politiques publiques. Un détail est fourni (voir annexe 9).

M<sup>me</sup> Böhler précise que le chargé des questions LGBTIQ est arrivé durant l'été 2012.

Un commissaire s'interroge sur l'évolution de la fiscalité de la Ville par rapport aux autres communes. Il se demande ce que la Ville fait pour éviter que des bons contribuables quittent la Ville pour aller dans d'autres communes. Il cite le cas de la banque Pictet et de l'UBS qui se sont installées à Carouge ou du manque de logement de qualité en Ville.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le tassement des recettes que l'on observe en Ville peut être sans doute mieux expliqué par le Canton. Elle remarque que la Ville est d'une part sensible au secteur bancaire, et a d'autre part pris certaines décisions politiques. Elle précise que la Ville est très attentive au suivi de la fiscalité et col-

labore d'ailleurs avec le Canton dans deux groupes de travail. Elle mentionne que la Ville essaye de garantir la mixité des populations et la qualité de vie pour ses habitants. Elle signale qu'un bilan a été demandé sur la construction qui s'effectue en Ville de Genève et elle rappelle qu'il est surtout question de PPE ou de logements à loyers libres.

M<sup>me</sup> Salerno imagine mal une démarche proactive auprès des banques qui ont des souhaits spécifiques pour lesquels il est difficile de répondre en termes de terrains. Elle pense, cela étant, qu'il faut considérer la migration de ces grandes banques sur le long terme. Elle rappelle en outre que la Ville n'est pas consultée par ces société. Elle pense, par ailleurs, qu'il n'est pas si mal, en termes de solidarité intercommunale, que la commune de Vernier accueille sur son terrain la HSBC. Elle déclare encore que les grands groupes quittent la Ville en raison du potentiel de construction.

M. Krebs intervient et déclare qu'il y a peu de personnes qui habitent en ville et qui travaillent sur une autre commune. Il observe par ailleurs que la fiscalité remonte et que la tendance à la baisse ne se répète pas chaque année.

Un commissaire déclare être inquiet à l'égard des recettes de la Ville et il pense que les comptes 2012 ne sont pas bons puisqu'il manque 53 millions. Il se demande comment il est possible que le Canton annonce des recettes fiscales de +3% alors que la Ville présente un résultat aussi mauvais. Il se demande si les communes ne devraient pas avoir plus de précisions de la part du Canton. Il ne comprend pas que le secret fiscal soit invoqué par le Canton entre entités publiques. Il observe que la progression des charges est de +2,7% et il ne voit pas comment il sera possible de maîtriser ces charges. Il demande encore la raison de l'augmentation des frais de route.

M<sup>me</sup> Salerno dit se plaindre souvent du secret fiscal que le Canton invoque, mais qu'elle ne peut rien y faire. M. Krebs déclare que le secret fiscal est posé comme un principe absolu et il remarque que toute personne qui divulguerait des informations serait passible de sanctions pénales. Il évoque ensuite le reliquat et il déclare que ce denier est modeste. Il ajoute que le profil de reliquat fonctionne assez bien. Il pense que la taille de ce reliquat n'est pas inquiétante.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute insister auprès du Conseil administratif pour maîtriser la jauge des investissements justement en regard de cette question de fiscalité.

Une commissaire revient sur les objectifs relatifs à l'Agenda 21 et demande la raison des différences entre 2011 et 2012, notamment sur la qualité de l'air et les achats durables. Elle observe par ailleurs que rien n'est dit sur les incivilités. Elle pense qu'un guide sur les démarches participatives serait une bonne chose.

M<sup>me</sup> Böhler déclare qu'elle fournira des détails par écrit sur la qualité de l'air. Elle ajoute à l'égard des achats durables que le recrutement a pris plus de

temps que prévu.  $M^{me}$  Heurtault-Malherbe précise que les acheteurs sont des profils assez rares et qu'il est difficile de recruter des personnes ayant ce profil.  $M^{me}$  Böhler ajoute qu'un plan est en train d'être mis en place avec le département de  $M^{me}$  Alder à propos du guide sur les démarches participatives.

Un commissaire demande si une stratégie est mise en place au niveau de la Ville et du Canton pour améliorer la fiscalité. Il pense que cette collaboration est essentielle vis-à-vis des années à venir.

M<sup>me</sup> Salerno signale que la Ville collabore le plus possible avec le Canton. Elle mentionne que le discours de M. Hiler en matière de promotion économique est le même que celui que la Ville tenait il y a deux ans. Elle rappelle que la Ville collabore avec le Canton au travers d'un grand nombre de services.

Un commissaire évoque les dépassements de crédit du département et de la Ville. Il rappelle la discussion, il y a une année, sur la légalité de ces dépassements. Il rappelle également le refus du Conseil municipal sur les dépassements de crédit. Il mentionne ne pas être satisfait à l'égard de ces dépassements de crédit et il pense que ces derniers devraient être présentés à la commission des finances.

M<sup>me</sup> Salerno répond que les dépassements de crédit passent devant la commission des finances. Elle observe que le Service de surveillance des communes n'a aucun problème avec la manière de faire.

M. Krebs distribue un document sur les dépassements de budget et il explique que la liste détaillée des dépassements totalise des écarts générés par des effets structurels, par le gel des postes vacants et par les économies réalisées par les services. Il signale que les amortissements complémentaires et les imputations internes sont également sources d'écarts.

Le commissaire pense que tout cela pourrait être évité si le budget était voté à deux positions et non à trois positions. M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe mentionne que ces éléments sont en cours de réflexion, notamment la possibilité de donner le détail sans report dans le budget.

M. Krebs précise que la loi sur l'administration des communes ne prévoit pas que la commission des finances se prononce sur les dépassements de crédits, s'agissant des dépenses de fonctionnement.

Un commissaire demande ce qu'est Mottattom.

M<sup>me</sup> Salerno répond que c'était un squat mais elle ne sait pas ce qu'il en est à présent de son statut exact. Elle rappelle que le terrain était à la Ville qui y stockait des motopompes qui ont été envoyées en Afrique. Elle ajoute que le lieu a été squatté par un collectif du nom de Mottattom. Elle remarque qu'une salle de spectacle avait été créée par ce collectif et elle pense que la situation s'est réglée.

Un commissaire remarque que Mottatom a un site Internet qui donne des détails sur son statut.

Un commissaire demande s'il est vrai que les squatteurs de la villa Freundler se sont vu proposer des appartements pour quitter les lieux.

M<sup>me</sup> Salerno répond que certains d'entre eux étaient inscrits à la GIM pour obtenir un logement mais elle mentionne qu'il n'y a eu aucun passe-droit. Elle signale que M. Pagani a négocié avec M. Barbier-Müller pour qu'il loue une villa à ces personnes. Elle précise que cette affaire ne relève pas de la Ville de Genève.

Sur les investissements, dans les pages vertes, un commissaire aimerait savoir ce qu'il se passe en cas de dépassement.

 $M^{\mathrm{me}}$  Salerno répond ne pas avoir la capacité de sévir contre les services en cas de dépassement.

Un commissaire remarque que l'Hospice général doit de l'argent à la Ville de Genève.

M. Krebs acquiesce et déclare que c'est le fonds de bienfaisance dont il est question. Il précise que c'est un fonds spécial qui sort du bilan de la Ville. En réponse aux questions du commissaire sur ce fonds, M<sup>me</sup> Salerno annonce une réponse écrite (voir en annexe 12).

Une commissaire demande ce qu'il en est du restaurant du parc des Eaux-Vives.

### Séance du mardi 7 mai 2013 consacrée au département des autorités

Audition de MM. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des autorités, Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, André Lévrier, directeur du Contrôle financier, et Alain Schweri, chef de service et responsable du contrôle de gestion

M. Pagani rappelle qu'il n'est responsable du département des autorités que de manière temporaire, mais indique qu'il est ravi de voir la bonne gestion de ce département. Il rappelle également qu'il s'agit de la première année durant laquelle les objectifs sont définis par politique publique, et précise que la manière de procéder du département des autorités correspond complètement à la volonté du Conseil administratif. Il propose ensuite aux commissaires de lui poser les questions qu'ils auraient sur le rapport.

Une commissaire est étonnée de l'absence de M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, cheffe du secrétariat du Conseil municipal, qui fait partie de ce département.

M. Moret relève que toutes les personnes importantes du département ne sont pas auditionnées, précisant notamment que M. Olivier-Georges Burri ainsi que  $M^{me}$  Florence Widmer ne sont pas présents, mais assure que la séance a été préparée avec toutes les personnes concernées, notamment  $M^{me}$  Cabussat.

La commissaire souligne que le service géré par M<sup>me</sup> Cabussat est tout-à-fait particulier car il s'agit du secrétariat du Conseil municipal, et que les élus sont très sensible au fait que ce service reste sous leur contrôle. Une autre commissaire indique que la commission se réserve, à l'issue de cette audition, la possibilité de demander celle de M<sup>me</sup> Cabussat.

Sur le contrôle de gestion, M. Schweri explique que les comptes du département sont excellemment bien tenus et sont équilibrés. Concernant le contrôle interne, il indique que cela a été revu et mis en place par la DFIN et que cette procédure suit son cours.

M. Pagani indique qu'un bilan d'étape a été fait pour le contrôle interne, et qu'il s'agissait pour l'instant de définir les risques puis de mettre en place des processus réduisant ces risques. M. Moret précise que les risques ont été répertoriés, et qu'il s'agit maintenant de mettre en place des procédures les réduisant.

En introduction aux comptes, M. Pagani signale, concernant les archives, que ce secteur est en sous-effectif, ce qui nécessite l'engagement de personnel temporaire. Il relève donc qu'il serait important d'accepter sa demande, effectuée à réitérées reprises ces dernières années d'ajouter un poste, voire un poste et demi dans ce secteur, afin de limiter l'engagement de personnel temporaire.

Un commissaire demande, en prenant appui sur le classeur à 6 positions à quoi correspond la ligne 318200, travaux photographiques effectués par des tiers (83 531,30 francs). M. Moret indique que ces frais sont liés à diverse tâches à effectuer pour illustrer le site internet (vidéos, photos, etc.).

Le commissaire est étonné du montant des «transports effectués par des tiers» (ligne 318250) s'élevant à 83 514,80 francs. M. Moret explique qu'il s'agit presque exclusivement des frais de livraison du magazine «Vivre à Genève».

Le commissaire demande encore à quoi correspondent les «prestations de services divers» (ligne 318550) d'un montant de 91 647 francs. M. Moret indique qu'il s'agit en grande partie de la revue de presse.

Un commissaire souhaiterait le détail de la ligne 334 (pertes sur débiteurs) de l'administration centrale.

M. Moret indique que cette ligne est liée à une ancienne affaire parue dans la presse. Il explique en effet qu'une personne avait pris de l'argent dans les caisses de la Ville de Genève (pour un montant de 300 000 francs) et que ce poste y est lié.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe indique qu'il s'agit d'un calcul d'intérêts dus par rapport à la somme détournée, situation régularisée par une décision de justice. M. Moret propose d'apporter plus de précisions sur ce point lors d'une réponse écrite (voir en annexe 7).

Une commissaire demande comment il peut y avoir une différence d'environ 2000 francs à la ligne 313660 (achat de cartes CFF) alors que le nombre de cartes et que les tarifs sont fixes. M. Schweri indique que les tarifs ne sont pas fixes, et que le budget n'était qu'une estimation concernant l'augmentation probable.

La commissaire relève ensuite que ces cartes CFF se sont apparemment mieux vendues que prévu (ligne 435160) et demande s'il serait possible d'obtenir le bilan habituel concernant ces ventes. M. Moret signale qu'il s'attendait à cette requête et que ce document a été préparé. Il distribue ensuite ce document aux commissaires (annexe 6).

Un commissaire demande, en rapport avec la page 11 des comptes à 6 positions, quels sont les tiers concernés par la ligne 318510 (frais de réception pour des tiers). Il aimerait également savoir quels sont les «services divers» (ligne 318550) engendrant plus de 350 000 francs.

M. Moret indique que la ligne 318510 concerne des réceptions données dans le cadre du Conseil administratif, des réceptions subventionnées par la Ville lors de diverses manifestations, ainsi que les réceptions tripartites (Confédération-Canton-Ville de Genève).

Il indique qu'il y a eu 57 000 francs pour l'accueil de l'AIMF, qu'il y a également eu des frais engagé lors de la réception faite dans le cadre du Geneva Opera Pool, pour les réceptions tripartites (environ 100 000 francs), pour la conférence sur le SIDA, pour l'accueil des vaches lors de la fête du 1<sup>er</sup> Août, la réception pour le prix Martin Ennals ainsi que le projet de mairie de M. Maudet notamment. Concernant la ligne 318550 (prestations pour services divers), M. Moret explique que les plus gros montants dans cette ligne concernent l'organisation de la fête du 31 décembre (150 000 francs) et du 1<sup>er</sup> Août (92 000 francs) et qu'elle comporte également divers frais liés au «budget mairie».

Un commissaire rappelle qu'il avait été question d'augmenter la rémunération du Conseil administratif et demande comment il serait possible à travers les comptes d'apprécier cette augmentation.

M. Moret indique que le montant gagné par le Conseil administratif en 2011 est de 1 173 955 francs et de 1 183 276 francs en 2012 (ligne 301180, page 14 des comptes à 6 positions).

Le commissaire aimerait également connaître le montant versé en 2012 pour la caisse de pension des magistrats (réponse en annexe 7).

Un commissaire demande quand est-ce que le Contrôle financier aura son effectif au complet. M. Moret indique qu'il s'agit actuellement de recruter le directeur du Contrôle financier, précise que cette tâche n'est pas aisée et souligne que les autres postes à pourvoir ne pourront passer en phase de recrutement qu'une fois le poste de directeur pourvu.

Un commissaire aimerait avoir le détail de l'enveloppe «Divers projets pour la Genève internationale» et «Subventions et allocation diverses et imprévues».

M. Moret indique que la première enveloppe est consacrée au Centre d'accueil pour la Genève internationale, également subventionné par le Canton et la Confédération notamment. M. Schweri indique que l'enveloppe «Subventions et allocations diverses et imprévues» comporte notamment des subventions pour la «sensibilisation sur le projet climat 2012-2013» (1000 francs) et pour le «forum transfrontalier du 1<sup>er</sup> décembre 2012», et propose d'envoyer une liste exhaustive par écrit (en annexe 7).

Une commissaire souhaiterait connaître l'avancement de la procédure de repourvoiement des postes vacants. Elle aimerait également savoir à quoi équivaut l'écart de 1,1 poste vacant dans le SCM.

M. Moret indique que l'écart de 1,1 au SCM est lié à la problématique des procès-verbalistes. Concernant les écarts de postes au Service juridique, il indique que ce dernier est lié au transfert des contentieux RH au Service juridique. Il précise ensuite que les processus de repourvoiement des postes vacants sont en cours.

Un commissaire relève qu'à la page 92 des comptes par politique publique, il est indiqué que les locaux mis à disposition de tiers avaient été recensés, et demande s'il serait possible d'obtenir cette liste. Il signale également que le degré d'isolation des bâtiments de la Ville devait être analysé, et demande donc s'il serait possible d'obtenir le résultat de cette étude. Relevant enfin que l'ensemble du contentieux avait été transféré au Service juridique, il demande le nombre de cas que cela représente.

M. Moret répond, concernant le contentieux, que cela représente entre 100 et 150 cas par année. Concernant la liste des locaux, il indique qu'il s'agit maintenant de savoir si les locaux sont effectivement occupés ou non. Une fois ce travail terminé, il s'engage à transmettre cette demande au Conseil administratif. M. Pagani propose, en ce qui concerne l'étude du rendement énergétique des bâtiments de la Ville, de transmettre un rapport à ce sujet ultérieurement.

Un commissaire a une question relative au point  $N^\circ$  4 des objectifs. Il croit en effet comprendre à sa lecture que les stocks de boisson sont gérés par informatique, et demande donc quelle est la quantité de boisson à gérer justifiant une telle planification.

M. Moret qui concède volontiers que cet objectif n'est pas forcément dans les priorités, indique qu'il y a un stock conséquent à la Villa La Grange, et qu'il a été décidé, afin d'avoir une gestion optimale, de mettre en place un système de ce type.

Un commissaire demande ce qui justifie la différence de 840 000 francs à la ligne 451 de la page 42 des comptes financiers et budgétaires 2012, ainsi que le détail de ces frais de route. M. Moret explique que la différence correspond à la part de la Ville aux frais de carburants, et propose d'apporter une réponse plus détaillée par écrit (annexe 7).

### Séance du mardi 7 mai 2013 (suite) consacrée au département de l'environnement urbain et de la sécurité

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M<sup>me</sup> Simone Irminger, directrice du département, et de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion

M. Barazzone distribue un rapport d'activité élargi de son département, puis procède à une présentation introductive basée sur le document (en annexe 16). Il invite ensuite les commissaires à poser des questions.

Un commissaire relève qu'il est annoncé depuis plusieurs années que les taxes d'incinération devraient augmenter sensiblement et demande pour quand est prévue cette augmentation. En ce qui concerne le SIS ensuite, soulignant qu'il y a une augmentation de 14%, il demande s'il ne serait pas opportun de renégocier le financement des communes au SIS.

M. Barazzone répond, concernant la taxe, qu'il est envisagé par les instances cantonales de construire une nouvelle usine d'incinération avec une capacité réduite par rapport à l'actuelle. Il précise que la durée d'amortissement de l'usine actuelle allait jusqu'en 2030, et qu'il est prévu de l'amortir plus rapidement, c'està-dire d'ici 2022, date de construction de la nouvelle usine. Ce nouvel amortissement amènera une augmentation de la taxe d'incinération de 5%, qui sera décidée unilatéralement par l'Etat. Concernant le financement du SIS, il indique que des réflexions sont en cours, mais que les communes souhaiteraient avoir un plus grand pouvoir de décision dans le cas où leur financement augmenterait.

Un commissaire, ayant lu dans la presse qu'il y avait eu d'importants incendies à Satigny, il demande si ceux-ci auront une conséquence sur le financement du SIS par cette commune.

M. Barazzone indique que les interventions ne sont pas facturées, et que ces incendies n'auront pas d'incidences sur le financement du SIS. Il précise sur le

financement du SIS que les critères de financement des communes (en fonction des risques, de la population, etc.) ne sont pas encore définis.

Un commissaire relève qu'il a lu dans la presse qu'il était envisagé de supprimer le ramassage des poubelles et demande plus de précisions concernant cette problématique.

M. Barazzone signale que le titre de l'article était trompeur car ce ramassage ne va pas être supprimé. Il précise ensuite qu'une étude technique a été menée sur la faisabilité d'enterrer des bennes pouvant recevoir les poubelles dans certains quartiers, comme c'est le cas dans certains autres cantons, et qu'une autre étude est en cours afin de déterminer quelles étaient les avantages et les inconvénients d'un tel système. Il termine sa réponse en indiquant que c'est à la suite de cette seconde étude que la suppression du ramassage des poubelles va être envisagée, ou non, dans certains quartiers.

M<sup>me</sup> Irminger précise que la collecte du verre et du PET est actuellement basée sur ce système et qu'il est donc étudié de généraliser ce système pour tous les déchets.

Un commissaire, relevant que M. Barazzone a parlé à plusieurs reprises d'«incivilités» lors de son discours introductif, lui demande quelle est la définition qu'il donne à ce terme, tant celle-ci peut être variable.

M. Barazzone répond que sa définition des incivilités est légaliste et recoupe toutes les infractions aux règlements (fédéraux, cantonaux ou communaux) sur la tranquillité publique.

Une commissaire relève qu'à la page 17 du rapport, il est indiqué que le SEVE a planté 127 arbres en 2012 et demande à M. Barazzone si ce chiffre le satisfait. Elle demande en outre combien d'arbres ont été arrachés durant cette période.

M. Barazzone répond que ce chiffre est clairement insatisfaisant. Concédant qu'il n'a pas toutes les compétences pour ce faire, il signale qu'il est pour lui important que l'espace public comporte nettement plus d'espaces verts et d'arbres notamment. M. Barazzone estime donc qu'il est nécessaire de planter davantage d'arbres, mais ne peut s'engager formellement à obtenir un résultat précis. Il souligne ensuite qu'il est nécessaire de renouveler tous les arbres abattus, et de n'abattre que les arbres nécessaires à la réalisation d'un projet voté, ou les arbres malades.

Une commissaire demande s'il serait possible d'obtenir les statistiques du nombre d'arbres plantés par le SEVE depuis 2010.

M. Barazzone propose de lui faire parvenir ces statistiques ultérieurement (en annexe 17).

Un commissaire souhaiterait quelques précisions concernant la nouvelle convention SGA. M. Bertossa explique que, selon l'article 25 al. 3 de la loi sur les procédés de réclame, les communes rétrocèdent à l'Etat une part de 10% des redevances. Une réponse écrite plus détaillée sera fournie (voir annexe 17).

Une commissaire note qu'il est expliqué à la page 116 que la différence à la page 111 entre les comptes et le budget du groupe 314 (entretien d'immeubles par des tiers) est liée à l'entretien de l'abri PC des Vollandes, mais demande pourquoi ce dernier a été imputé au DEUS. Elle aimerait également quelques précisions sur la contribution de remplacement versée par le Canton qui est censée compenser cette dépense.

M. Barazzone indique que cette dépense a été imputée au DEUS car il s'agit d'un abri de protection civile. M<sup>me</sup> Irminger explique que le Canton verse aux communes une participation pour la construction de ces infrastructures. M. Bertossa précise qu'en l'occurrence, la participation du Canton a financé la totalité des travaux. Il explique que le système d'eau devait totalement être refait et que ces travaux étaient passablement urgents avec l'arrivée de l'hiver.

Un commissaire demande ensuite quelles sont les entités subventionnées via les lignes 365 (Subventions accordées – institutions privées) et 366 (subventions accordées – institutions privées) et ce qui justifie l'important écart par rapport au budget.

M. Bertossa indique que ces lignes sont surtout employées pour traduire la mise à disposition gratuite du domaine public, laquelle peut s'évaluer de manière comptable. Il précise que le détail se trouve à la page 166 des comptes financiers et budgétaires 2012.

Un commisaire demande quelles sont les frais effectifs globaux liés aux véhicules du SIS (incluant notamment le carburant, les plaques et l'entretien) et souhaiterait connaître le nombre de kilomètres effectués par véhicule chaque année pour le SIS. Relevant ensuite que celles-ci se regroupent dans différents types de prestations, gratuités ou argent, il demande également quelles sont les charges totales liées au personnel, car la présentation actuelle lui semble manquer de clarté. A titre d'exemple concernant cette deuxième requête, il évoque un poste «Verrée repas, offerte aux collaborateurs», de 20 800 francs dans les comptes et 0 franc au budget.

Une commissaire demande plus de détail sur la ligne 365 (Soutien action s/espace public) à la page 146, la somme dépensée étant inférieure à celle prévue dans le budget.

M. Barazzone indique que la majeure partie de cette dépense est liée à la journée du cyclo-civisme ou à d'autres événements. M<sup>me</sup> Irminger précise que l'écart

par rapport au budget est en lien avec la réduction des activités notable d'une entité subventionnée et indique que l'enveloppe va donc être réduite.

 $M^{me}$  Perler-Isaaz demande ce qui justifie les écarts aux groupes «Incendie et secours» (certaines lignes ayant été prévues avec 0 franc au budget) ainsi que «Sécurité et espaces publics».

M<sup>me</sup> Irminger explique que, pour le groupe «Sécurité et espaces publics», il y a eu une augmentation des demandes. Pour le groupe «Incendie et secours», elle indique que pour certaines lignes (Ass. Int. Plainpalais sauveteurs auxiliaires par exemple) rien n'est prévu au budget et que les prestations sont facturées habituellement, mais que, dans certaines circonstances très exceptionnelles, cette facture est annulée ce qui justifie un montant (en l'occurrence 9336 francs) dans les comptes.

Un commissaire demande, en rapport avec la page 244 des comptes financiers et budgétaires 2012, si le nombre de postes vacants (de seulement 2 unités) à la ligne 40070000 (Sécurité et espace public) est le fruit du vote concernant des APM au Conseil municipal.

M. Barazzone n'est pas certain que ceux-ci l'aient été durant l'année 2012 mais précise que 25 personnes ont été formées pour être engagées suite à ce vote, mais que deux ont échoué lors des examens. M. Irminger signale que ces postes ne sont pas comptabilisés dans l'exercice 2012 (les résultats ayant été délivrés la veille) et explique que les 2 postes vacants sont liés à des démissions en 2012.

Une commissaire souhaiterait un complément d'information concernant l'objectif 1.

M. Barazzone explique que, dans la poursuite de cet objectif, des experts ont notamment été mandatés afin de définir ce que serait le parc idéal sur le site du parc Beaulieu dans le cadre d'une réflexion de fonds quant à l'aménagement des parcs.

### Séance du 8 mai 2013 consacrée au département de la culture et du sport

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>mes</sup> Carine Bachmann, directrice du département, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virgine Keller, cheffe du Service culturel, MM. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion, Laurent Marty, coordinateur manifestations culturelles, et Olivier Meyer, Service des sports

M. Kanaan déclare qu'il s'agit du premier exercice complet depuis qu'il a rejoint le Conseil administratif. Il remarque que l'aspect qui le frappe à l'égard

de son département relève du fait qu'à lui-seul il est une politique publique. Il ajoute que les deux versions des comptes présentent un excédent de charge couvert par un excédent de recettes. Il rappelle que les chiffres du budget 2012 ont été construits au printemps 2011. Il précise que la cellule 314, «allocation du Service des bâtiments», et la cellule 318, «honoraires et prestations de services», ainsi que les subventions accordées sont en dépassement de budget.

Il explique par exemple que lorsque la Ville organise une manifestation en collaboration avec d'autres communes, c'est elle qui assure la rentrée et la sortie des fonds. Il ajoute que les participations de partenaires privés ne sont également pas toutes planifiables à l'avance. Il déclare encore que tous les comptes du département hors compétent présentent 650 000 francs d'excédent de revenu et il observe que le département se situe donc dans la cible.

Il évoque ensuite la page 130 qui montre la manière dont le département définit ses priorités. Il évoque à cet égard les musées et les bibliothèques, et plus particulièrement le processus sur la promotion muséale qui regroupe tous les musées de la Ville. Il signale que le pôle d'excellence de la scène porte, quant à lui, sur la Nouvelle Comédie. Quant à l'économie créative, il rappelle que la culture présente une valeur ajoutée et est un secteur économique en soit. Il mentionne que cet aspect n'est pas encore reconnu à Genève, mais il mentionne que la journée des métiers d'art qui s'est déroulée ce printemps s'inscrit dans ce cadre. Il évoque également le sport et déclare que le dossier est repris dans son ensemble afin de mener une politique cohérente avec le Canton.

#### Questions des commissaires

Une commissaire évoque les évaluations des objectifs et demande si une synthèse sera faite sur les rencontres théâtrales. Elle évoque ensuite les Etats généraux des musées et elle remarque que c'est un exercice interne.

M. Kanaan répond qu'une première synthèse a été faite sur les rencontres théâtrales. Il donnera le lien. Il ajoute qu'un résumé des implications sera également opéré. Il précise que la démarche a été très complète.

M<sup>me</sup> Keller ajoute qu'il ne s'agissait pas de parvenir à un catalogue des décisions puisqu'il s'agissait surtout de faire un état des lieux des difficultés. Elle ajoute que, suite à ces rencontres, les décisions du magistrat ont été indiquées sur le site des rencontres théâtrales. Elle précise que les milieux culturels ont beaucoup apprécié ces rencontres et souhaitent les continuer. Elle ajoute que rendezvous est fixé au mois de septembre.

M. Kanaan déclare encore, à l'égard des musées, que le patrimoine est incroyable, sous-valorisé et un peu trop confidentiel. Il rappelle qu'il n'y a pas de

politique commune de l'offre muséale à Genève et il pense que l'on oublie souvent les missions que ces institutions peuvent remplir vis-à-vis de Genève.

M<sup>me</sup> Bachmann remarque que le processus n'a jamais été interne puisqu'il fallait inclure tous les musées. Elle précise que le groupe de travail inclus donc les directeurs des musées municipaux plus les directeurs des musées genevois, comme le musée de la Réforme, le musée de la Croix-Rouge et la fondation Baur. Elle rappelle que chaque institution avait sa propre politique et que, pour parvenir à une politique commune, il était nécessaire que les directeurs de musées aient un espace de parole, ce qui a été créé en 2012. Elle précise que le positionnement de Genève au niveau muséal a été mis en lumière, et que cinq thématiques ont été choisies avec cinq demi-journées de travail qui ont mené à un rapport interne. Elle déclare que le dialogue est maintenant vraiment établi. Elle mentionne ensuite que la phase 2013 sera essentiellement publique avec une conférence en automne sur les enjeux pour les musées au XXIe siècle. Elle précise que des experts étrangers seront présents pendant deux jours et discuteront des enjeux contemporains et du rôle des musées. Elle signale encore que les conseillers municipaux seront invités. Elle ajoute qu'une demi-journée, le samedi, proposera un sentier culturel entre les musées et verra une présentation des grands projets de rénovation qui sont en cours. Elle termine en déclarant que le groupe de travail se réunira une nouvelle fois après cette conférence et livrera des recommandations qui seront présentées aux commissions spécialisées, puis au magistrat.

Une commissaire remarque qu'il y a eu de multiples discussions à l'égard de la loi travaillée au Grand Conseil et elle se rend compte que le Canton ne participe pas de manière intéressante à la politique culturelle. Elle se demande si le Canton participera un jour à cette politique culturelle du Canton, et à quelle échéance.

M. Kanaan répond qu'il y a une collaboration liée à la réalité historique, et il rappelle que la Ville assure la part majeure de cette politique. Il mentionne encore que la loi sera votée la semaine prochaine et changera la donne puisque le Canton aura un mandat beaucoup plus large en matière culturelle. Il précise que rien ne garantit une participation réelle plus grande. Il pense en l'occurrence que ce sont les grandes institutions qui sont concernées comme le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire, ou le théâtre de Carouge. Il pense que des propositions seront évoquées d'ici l'automne. Il remarque qu'il convient de rester prudent et il rappelle l'exemple de Zurich qui a mis dix ans pour parvenir à un résultat.

La commissaire évoque ensuite la Confédération et déclare avoir entendu que celle-ci souhaitait intervenir dans des institutions phares. Elle se demande quelle est l'importance de l'aide financière envisagée.

M. Kanaan répond que la Confédération a prévu un mécanisme qui est un programme quadriennal de financement et il remarque qu'il sera nécessaire d'observer ce fonctionnement dans le temps. Il mentionne que cette aide restera

subsidiaire. Il déclare encore qu'il faudra placer les institutions genevoises, ce qui ne sera pas une chose aisée puisque la Confédération pense avant tout à des musées fédéraux comme le château de Prangins.

M<sup>me</sup> Koelliker précise que les cantons peuvent maintenant soutenir des expositions qui se déroulent dans des musées, ainsi que des projets comme la thématique de la conservation des biens sur le support papier. Elle précise que la discussion sur les institutions phares s'est déroulée pendant dix ans et elle observe que personne n'a réussi à définir ce qu'était une institution phare à l'échelle de la Confédération.

La commissaire demande ce qu'il en est au niveau du Grand Genève et de la collaboration avec les villes françaises.

M. Kanaan répond que le thème de la culture et du sport est abordé dans la version 2012 de la collaboration transfrontalière. Il mentionne qu'il y a déjà pratiquement beaucoup de choses qui existent. Il signale avoir pris l'initiative d'organiser une réunion de tous les responsables de la culture du Grand Genève, réunion qui se déroulera cet automne.

Un commissaire évoque les conventions de subventionnement et il demande si ces conventions sont irréversibles, ou si le magistrat a supprimé des conventions de subvention.

M. Kanaan répond que le département de la culture a été précurseur dans le domaine des conventions, conventions qui ont permis d'avoir une visibilité sur plusieurs années. Il rappelle qu'une évaluation partagée est menée sur chaque convention avant la fin de l'exercice pour faire le point. Il rappelle en outre que ces subventions sont accordées sous réserve de l'adoption du budget. Il déclare encore que les conventions sont réactualisées en fonction de ces évaluations.

M<sup>me</sup> Keller déclare qu'il y a plusieurs dizaines de conventions au sein de son service et elle remarque que c'est un outil qui s'est développé et qui a été adopté par la Ville de Lausanne et Pro Helvétia. Elle précise que c'est l'outil idéal pour fonctionner à plusieurs. Elle déclare encore que plusieurs conventions ont été arrêtées pour des raisons d'évolution du projet. Elle signale que la convention avec M. Rossier, par exemple, s'est terminée puisqu'il est devenu directeur de l'Orangerie. Elle déclare encore qu'il n'y a pas non plus de raison de cesser de conventionner les acteurs de la culture.

Le commissaire se demande s'il n'y a pas une municipalisation de la culture par le biais de ces conventions, lesquelles risquent d'écarter des nouveaux projets.

M. Kanaan remarque que ce pourrait être un effet pervers mais il rappelle que les nouvelles compagnies théâtrales doivent faire leur preuve pour être conventionnées. Il évoque alors les festivals de cinéma qui sont tous de taille moyenne

en termes d'importance et il observe que les discussions sont difficiles pour les rendre compétitives au niveau européen.

M<sup>me</sup> Keller propose aux conseillers municipaux d'aller voir les évaluations qui sont faites une année avant chaque fin de convention et elle précise qu'il y a toute une série de critères que les conventionnés doivent respecter. Elle mentionne qu'une compagnie qui ne fonctionnerait plus verrait sa convention dénoncée.

Un commissaire rappelle que la commission doit vérifier les comptes et qu'elle n'a pas la mission de la commission des arts et de la culture. Il observe ensuite que ce département compte 4556 lignes budgétaires. A la page 67 des comptes à six positions, il évoque les indemnités de nuisance et demande de quoi il retourne.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que l'unité de sécurité préventive est rattachée à la direction du département. Elle précise que ce sont des personnes qui sont sur le terrain, notamment la nuit, et elle mentionne que ces indemnités leurs sont destinées. Elle précise qu'il s'agit d'employé de la Ville de Genève.

Le commissaire remarque ensuite que les frais sont très importants pour des expertises de tiers ou des émoluments. Il demande quelles sont les expertises menées.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que les montants importants relèvent de mandat donnés à l'extérieur, à des organisations externes. Elle précise que ce sont des honoraires pour des mandataires.

Un commissaire remarque qu'il y a des écarts en pourcentage sur les lignes 309 et 313, et il demande si ce sont des imputations internes.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que l'écart du 309 provient de l'imputation des frais de formation. Elle rappelle que le budget est toujours inexistant à cet égard et que les frais sont répartis en fin d'année. Quant à la ligne 313, elle mentionne que les dépenses ont été plus élevées que prévu puisqu'il fallut se redéployer sur les trois maisons à Malagnou. Elle précise que ce déploiement a engendré des frais supplémentaires, notamment pour une salle de conférence à Malagnou 15.

A la page 79, un commissaire évoque le poste 301 et demande pour quelle raison les traitements ont augmenté de 30%.

M. Kanaan répond que les traitements n'ont pas augmenté mais que ce sont les postes qui ont été renforcés. Il précise que ces renforcements ont été faits par des transferts internes. M<sup>me</sup> Bachmann déclare que le tableau de la page 137 est explicite sur les augmentations de poste. Elle précise que le dépassement est de 350 000 francs en raison des transferts de poste. Elle signale que la diffé-

rence sera corrigée au sein du budget 2013. Elle mentionne que le dépassement des auxiliaires est compensé notamment par la ligne 311 (mobilier et véhicule). M. Kanaan remarque qu'il y a trois à quatre personnes en plus à la direction.

Un commissaire évoque les indemnités de fonction (317.060) et demande ce qu'il en est.

M. Kanaan répond que les indemnités au niveau de la Ville de Genève représentent un chantier majeur qui est en cours. Il ajoute que les négociations avec les partenaires sociaux ne sont pas simples. M<sup>me</sup> Bachmann précise que c'est la DRH qui déclenche ces indemnités, sur la base statutaire.

Le commissaire demande ou en sont ces travaux sur les indemnités.

M. Kanaan répond que le sujet est ardu et que la question passe par l'analyse des fonctions. Il mentionne que le sujet est en cours et devrait se terminer cette année. Il déclare que l'idée est de simplifier le système et de diminuer le nombre de ces indemnités.

Un commissaire déclare qu'il y a des écarts incroyables entre les rubriques. Il évoque la ligne 318 et observe un écart de 31% qu'il aimerait comprendre. Il demande également à quoi correspond la dépense concernant d'autres événements.

 $M^{\text{me}}$  Bachmann répond qu'il y a une diminution des dépenses volontaire afin de pouvoir augmenter le nombre d'auxiliaires. Elle précise que des projets ont donc été reportés d'une année.

Le commissaire demande ou se trouve la compensation de cet écart de 30%.

M. Kanaan répond que c'est la ligne 301.190 qui porte sur les auxiliaires.

Le commissaire remarque que cet effet n'avait donc pas été prévu lors du budget.

M. Kanaan rappelle que le budget était à cheval entre deux législatures. Il ajoute qu'il y aura moins d'écart les années prochaines. M<sup>me</sup> Koelliker signale que les autres événements relèvent de la commémoration de Rousseau, des banquets républicains et des manifestations relatives.

Le commissaire se demande pour quelle raison cette ligne est rattachée à la direction du département.

M. Kanaan répond que cette commémoration était exceptionnelle et impliquait différents partenaires.

A la page, 80, un commissaire observe que des subventions ne figurent pas dans les pages jaunes. Il évoque notamment l'association Mesemrom et l'association Dialogai, et il demande quelles sont les principes d'imputation. Il ne comprend pas la dimension culturelle et scientifique de ces associations qui figurent pourtant dans cette rubrique.

M. Kanaan déclare que cette attribution l'a été sous son autorité et il explique que ce sont des coups de pouce à de nouveaux projets. Il précise que l'association Mesemrom a organisé un concert, et que 250 francs ont été donnés à Dialogai pour l'organisation technique de son anniversaire.

Le commissaire se demande s'il ne s'agit pas de l'enveloppe du magistrat qui intervient lorsque les enveloppes des chefs de service sont épuisées.

M. Kanaan répond ne pas avoir d'enveloppe et suivre les propositions de ses chefs de service en fonction des critères applicables.

Un commissaire demande où sont les 100 000 francs de l'indemnité de fonction de la présidente du conseil de fondation du Grand Théâtre, M<sup>me</sup> Bertani.

M. Kanaan répond que la Ville verse la subvention au Grand Théâtre qui gère cet argent de manière autonome. Il mentionne ensuite que l'indemnité de fonction de  $M^{me}$  Bertani n'est pas absurde et date d'avant son arrivée. Il signale pouvoir faire une note à cet égard.

Un commissaire déclare que la commission a débattu des acquisitions et il observe qu'il s'agit d'une véritable constellation. Il demande sous quelle rubrique figurent les acquisitions.

M. Kanaan répond que c'est la rubrique 311.210 et qu'une liste des acquisitions sera fournie par écrit.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'il y a un écart important car les acquisitions opérées au MAH sont faites par le biais de dons. Or, elle observe que ces dons sont très peu visibles. Elle propose donc de détailler les achats réalisés sur cette ligne budgétaire.

Un commissaire évoque la Maison Tavel et observe un écart sur le traitement du personnel. Or, il remarque que la Maison Tavel a souvent des salles fermées par manque de personnel.

M. Kanaan rappelle que la Maison Tavel est une filiale du MAH qui manque de personnel de surveillance. Il mentionne qu'il a fallu même engager des agences privées pour compenser ce manque. Il signale encore avoir reporté d'une heure l'ouverture des deux institutions.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce sont les effectifs de surveillance qui sont effectivement trop faibles. Elle précise que le non dépensé qui apparaît relève du repositionnement du poste de conservateur de la Maison Tavel au sein du MAH.

Un commissaire demande si des œuvres sont achetées, et si elles sont activées au bilan.

M. Kanaan répond que le MAH n'a pour ainsi dire pas de budget d'acquisition, ce qui est atypique pour une institution de ce type. Il explique que le MAH dépend de legs et de dons. Il mentionne que le travail est en cours pour mettre sur pied une politique d'acquisition au niveau des musées. Il signale qu'une souscription publique a été réalisée pour l'acquisition des photos Picasso. Il déclare ensuite que les collections n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation de leur valeur mais il rappelle que le marché de l'art est très volatile et que cette évaluation est donc difficilement réalisable.

Le commissaire demande si des changements vont intervenir avec la mise en place du nouveau modèle de comptes, MCH2.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe répond que le passage au MCH2 remettra à l'équerre ces éléments, et notamment les valeurs d'acquisition.

Une commissaire demande ce qu'il en est des rumeurs concernant les problèmes entre le directeur du MAH et le personnel.

M. Kanaan répond avoir rencontré la commission du personnel récemment et il déclare avoir ressenti une insécurité par rapport à l'avenir. Il précise que le personnel craint des suppressions de poste lors du chantier du musée, ce qui ne sera pas le cas, tout au contraire. Il ajoute, cela étant, que c'est une maison complexe et qu'il y a des cas individuels.

Un commissaire déclare avoir vu une exposition d'un photographe au soussol de la Maison Tavel. Il se demande pourquoi cette exposition s'est déroulée là.

M. Kanaan répond que les espaces manquent pour les expositions photographiques. Il remarque que le Centre d'iconographie genevois manque également de place.

Un commissaire évoque le compte 318 et remarque que le dépassement est important puisqu'il se monte à 1,4 million de francs. Il cite le 318.250 et demande si une collection a été exportée au vu du dépassement de 160 000 francs Il cite également le 318.390 et déclare être choqué. Il pense qu'il aurait été utile d'avoir le directeur présent afin qu'il puisse répondre.

M. Kanaan déclare que ce dépassement est explicable. Il remarque que les programmes d'expositions sont compensés par des contributions de tiers qui figurent dans les recettes. Il rappelle en l'occurrence que le MAH a eu un programme d'exposition très important. Il signale en outre que les frais de surveillance sont également importants.

Le président propose que le magistrat réponde par écrit au reste de la question.

Un commissaire remarque que le nouveau MEG aura des salles de danse et de musique. Il se demande quelle en est la raison.

M<sup>me</sup> Keller répond que l'ethnographie s'intéresse à la musique, aux arts et à la danse. Elle ajoute que de nombreuses expositions ont porté sur ces thématiques au sein du MEG et elle mentionne que c'est un plus que d'intégrer ces ateliers au sein du MEG. Elle précise en outre que ces salles rendent également plus vivant le musée.

M. Kanaan observe que ces éléments appartenaient au projet initial.

Un commissaire constate que la masse salariale du Centre iconographique a explosé alors que le Musée d'histoire des sciences présente une image inverse. Il se demande qu'elle en est la raison.

M. Kanaan déclare que la gestion du personnel est globale alors que les centres de coûts sont autonomes, ce qui implique des variations.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que c'est l'intégration du Musée d'histoire des sciences dans le Musée d'histoire naturel qui explique la différence. Quant au Centre iconographie, elle signale que ce sont les auxiliaires qui ont été engagés pour le travail de rétroconversion qui expliquent le montant.

Une commissaire imagine que la subvention pour les ateliers d'ethnomusicologie ne sera plus versée lorsque la salle sera ouverte au MEG.

M. Kanaan répond par la négative et déclare que l'association fera ses propositions.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la subvention pour le théâtre Pitoëff.

M. Kanaan répond qu'il a fallu redistribuer les subventions. Il ajoute que l'avenir du théâtre Pitoëff est encore en discussion. M<sup>me</sup> Keller mentionne qu'une compagnie a utilisé les fonds de Pitoëff. Elle précise que la réflexion porte sur les rocades avec l'Alhambra et elle mentionne que les subventions seront mises au concours.

La commissaire demande si une direction est prise pour la direction de Pitoëff.

M<sup>me</sup> Keller répond que la réflexion porte sur la question, avec plusieurs scénarios envisagés, soit une salle sans direction, soit une compagnie résidant temporairement dans la salle. Elle rappelle qu'une véritable direction artistique est difficilement envisageable puisque le lieu ne s'y prête que très mal.

Un commissaire déclare qu'il est étonnant de constater des dépassements de subvention alors que les budgets ont été votés.

M<sup>me</sup> Keller répond qu'il est possible de détailler ligne par ligne. Elle évoque le fonds musique et déclare que la subvention a été dissociée entre personnes physiques et personnes morales il y a quelques années. Elle ajoute qu'il est difficile de savoir en cours d'année si les subventions seront plus importantes pour les uns ou pour les autres. Elle remarque qu'en additionnant les deux lignes, on n'observe aucun dépassement. Elle ajoute que la Ville a porté le projet du festival Antigel pour les communes. Et elle précise que la Ville a reçu 250 000 francs pour ce faire sans que cette somme apparaisse dans cette ligne. Or elle mentionne que ces 250 000 francs ont été octroyés au festival.

Un commissaire observe que certains organismes apparaissent dans plusieurs postes, notamment dans les fonds généraux, outre avoir une ligne propre dans les pages jaune. Il remarque par ailleurs que des sociétés anonymes touchent des subventions et il se demande à cet égard s'il n'y a pas un problème de concurrence.

M. Kanaan évoque alors la politique du livre et déclare que la concurrence dans le domaine de l'édition est telle que les librairies disparaissent. Il mentionne qu'en Angleterre, les librairies ont presque toutes disparu. Il signale que les librairies soumettent des projets de rencontres culturelles à la Ville qui octroie une subvention. Il signale encore que sept éditeurs sont soutenus par la Ville.

M<sup>me</sup> Keller déclare qu'il est vrai que certaines associations apparaissent à plusieurs endroits. Elle mentionne que les associations qui sont soutenues peuvent développer leur accès, ou envisager des tournées si une création fonctionne très bien, et elle remarque que le soutien est donc modulable en fonction de l'activité développée par ladite association. Elle précise qu'une aide n'exclut donc pas une seconde aide.

Le commissaire remarque que l'Usine a reçu un complément à la subvention ordinaire.

M<sup>me</sup> Keller acquiesce et déclare que chaque acteur culturel dépend de plusieurs financements, notamment du Canton et de la Loterie Romande. Or, elle mentionne que cette dernière souhaite rester complètement indépendante des collectivités publiques. Mais elle rappelle que la Loterie romande a souffert de difficultés financières l'année passée, ce qui a entraîné des difficultés au niveau des acteurs culturels. Elle mentionne que la Ville a donc octroyé des compléments pour pallier ce manque.

Un commissaire demande ce qu'il en est de Stargazer.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal a voté un crédit spécial de 200 000 francs en cours d'année pour les artistes et artisans de la SIP, afin de maintenir leur loyer à un niveau acceptable.

Un commissaire remarque que ce montant devrait figurer dans les dépassements annoncés en page 7.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe répondra à cette question par écrit.

En réponse à une question, M. Meyer répond qu'il y a des différences négatives sur certaines lignes car des fonds n'ont pas été attribués. Il ajoute que la fondation GESPORT n'a tout simplement pas encore été créée par le Grand Conseil et donc que les 200 000 francs n'ont donc pas été attribués.

M. Meyer ajoute que les demandes au niveau du sport urbain sont assez modestes et que seuls 5000 francs ont été octroyés sur les 20 000 francs prévus.

Un commissaire demande si la position de M. Beer a eu une incidence sur ces différents éléments, et s'il y a une complémentarité entre les deux magistrats.

M. Kanaan déclare que le principal domaine en progrès relève du sport-étude, qui permet à des collégiens de faire un sport en compétition en parallèle à leurs études. Il ajoute que la collaboration est également intéressante pour les athlètes de haut niveau puisque des aides financières sont accordées à présent. Il rappelle que le Canton n'a pas de budget dédié pour le sport et se sert dans la cagnotte du Sport Toto. Il précise que le Conseil d'Etat souhaite déposer un PL sur le sport par analogie au PL sur la culture mais il mentionne que l'analogie n'est guère possible. Il précise que ses collègues magistrats des autres communes n'ont pas apprécié la démarche et il observe que la discussion porte à présent sur les termes de ce PL.

En réponse à une question, M. Kanaan indique que les conditions fixées à Genève Futur Hockey ont bien été respectées et il précise que les clubs encore rebelles sont en train de rallier Genève Futur Hockey.

Sur la question des postes vacants, Mme Bachmann répond qu'il y avait 36 postes vacants dans le DCS et elle mentionne que 30,45 postes ont été recrutés ou en cours de recrutement. Elle signale ensuite que 5 postes sont bloqués pour des réorganisations en cours. Elle rappelle les différents recrutements qui se sont déroulés au niveau des directions et elle précise que ces nouvelles directions réfléchissent à leur propre réorganisation, raison d'être de ces 5 postes bloqués. Elle signale ensuite qu'il y a 0 poste vacant pour le moment puisque le solde est occupé par des auxiliaires. Elle évoque ensuite les écarts de poste et elle déclare qu'un résidu de disponible budgétaire apparaît également à ce niveau. Elle signale que l'écart de poste est de 4,2 au niveau de la direction du département puisqu'un responsable du contrôle interne a été engagé en cours d'année, tout comme un responsable RH départemental. Elle signale que le département a en outre profité du transfert d'une collaboratrice de M. Pagani qui travaille maintenant avec M<sup>me</sup> Koelliker. Elle signale enfin qu'un demi-poste prêté à la bibliothèque de Genève est revenu à la direction du département. Elle signale ensuite que ce sont des variations de disponible budgétaire qui explique les différences au niveau administratif

Elle mentionne encore qu'au niveau du Grand Théâtre, 2,8 postes ont été transférés à la fondation, le reste relevant de variations du DB. Elle observe qu'il en va de même au niveau du MAH, du MEG, des bibliothèques municipales, et du Musée d'histoire naturel. Elle signale ensuite que le Musée de l'Ariana a profité d'un transfert de poste. Elle précise que le CIG a été dissous au sein de la bibliothèque.

Elle remarque encore que le sport a vu un transfert de poste au SEVE, un transfert au sein du département de M. Barazzone et un troisième au sein du département de M<sup>me</sup> Alder. Elle mentionne qu'il s'agit donc d'une variation de 2,5 postes pour le sport.

Une commissaire déclare avoir entendu que la bibliothèque manquait cruellement d'employés et elle observe que les postes ont, en l'occurrence, diminués.

M. Kanaan déclare que c'est le MAH qui manque le plus cruellement de postes.  $M^{\text{me}}$  Bachmann déclare que le poste de conservateur du CIG a été transféré dans le centre de coût des bibliothèques. Elle ajoute qu'il n'y a donc pas eu de diminution de poste.

### Séance du 21 mai 2013 consacrée au département des constructions et de l'aménagement

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani fait remarquer en préambule qu'il a toujours du plaisir à travailler à la tête du département des constructions et de l'aménagement, avec M. Macherel et M<sup>me</sup> Charollais et tous les collaborateurs des différents services qui le forme. Il relève ensuite que le département est de plus en plus ausculté, ce qui est selon lui une bonne chose. Il dit se réjouir de la manière dont le Conseil municipal s'implique et prend possession de la matière, notamment par le biais du PFI et le vote du budget, mais aussi à travers les votes des crédits de réalisation d'étude. Concernant les activités du département, il relève tout d'abord l'importante réforme qui a été menée, et qui a fait passer le département de six services à quatre services + une direction du domaine bâti. Il souligne que ces réformes ne sont pas simples à mener, du moment qu'elles font participer l'ensemble du personnel. Il relève qu'il existe donc depuis le 1er janvier 2013, une administration commune pour les deux services qui ont été remplacés par la direction du patrimoine bâti, dirigée par M. Philippe Meylan, dont la lourde tâche consiste dans l'entretien et la rénovation des 800 bâtiments du patrimoine de la Ville et la construction de nouveau objets.

A cet égard, il remercie le Conseil municipal d'avoir voté le projet de dépôts sur le site d'Artamis. Il souligne également l'effort important qui a été fait dans le comblement des postes à repourvoir, grâce à l'exceptionnel professionnalisme de M. Betti, chef du Service du génie civil. Il ajoute que certains problèmes doivent encore être réglés, mais que cela fait partie de la vie d'une administration. Il voudrait également profiter de l'occasion pour soumettre en primeur la lecture des fiches (une quinzaine) qui seront soumises au Conseil municipal en septembre.

Toutes les fiches se trouvent ici: http://www.ville-geneve.ch/themes/amena-gement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/monitoring/

Concernant la problématique de la Ville en matière d'emploi et de logement, M. Pagani relève que la Ville a fait construire en 2012 446 logements et que le nombre de nouveaux logements subventionnés continue à dépasser la barre des 100 (146 pour 2012). En ce qui concerne les surfaces de locaux commerciaux et artisanaux, il souligne qu'il existe un réel problème pour les petites et moyennes entreprises. Concernant les places de crèches, il relève que la Ville a mis plus de places de crèches à disposition en 2011 qu'en 2012. En revanche, il constate une légère amélioration pour les commerces de proximité, ainsi qu'une progression des pistes cyclables d'un côté (6 km) et des chemins piétons de l'autre. Il relève aussi que le taux de recyclage s'améliore lentement (30% en 2004, 35% en 2012) et que le taux de consommation d'énergie et de chauffage est en baisse pour laisser la place notamment au photovoltaïque Il relève aussi que le nombre d'habitants concernés par la réduction du bruit des routes est en augmentation, notamment grâce à l'emploi accru de phono-absorbant. Il indique l'existence d'une nouvelle fiche concernant la flore (sur demande de l'Agenda 21) et que l'on constate une diminution de 109 000 m<sup>2</sup> (2009) à 92 000 m<sup>2</sup> en 2012 sur les 24 sites existant.

Une autre nouvelle fiche concerne le taux d'avancement des programmes de rénovation d'infrastructures culturelles fixé en 2009 et qui sera maintenu jusqu'en 2020. Il indique que le taux d'avancement et d'optimisation des infrastructures sportives est également en progression, selon les plans établis. Il relève enfin l'indice Mercer sur la qualité de vie, qui montre que Genève se situe toujours dans le top ten au niveau mondial, même si elle a perdu 5 places. Classement: Vienne, Zürich, Oakland (Nouvelle Zélande), Münich, Vancouver, Düsseldorf, Francfort, Genève, Copenhague, Berne.

Une autre nouvelle fiche concerne le taux d'adoption de programmation de plans d'initiatives communales (plans localisés de quartiers), qui permet d'envisager de nouvelles constructions, avec un système de contrôle et d'évaluation rouge, orange, vert.

En conclusion, il relève le léger débordement du niveau des investissements à 150 millions en 2012, qui sera ramené à 130 millions, voire moins pour l'exercice 2013. Il souligne qu'un certain nombre de projets font l'objet d'analyses approfondies, comme l'Ecole Chandieu et que le SRED estime que l'ouverture de cette école peut être reportée. La construction va donc être reportée de quatre ans. Il relève encore que le niveau des investissements change beaucoup en ce moment, mais que le Conseil administratif se situe dans l'objectif fixé par le Conseil municipal.

Un commissaire fait tout d'abord remarquer qu'à son avis, un dépassement de 50% est très conséquent. Il soulève ensuite une question concernant les logements. Dans le rapport sur les politiques publiques, page 119, il est indiqué que 446 logements, dont 133 logements sociaux, ont été construits en 2012. Il souhaiterait obtenir de plus amples informations sur les auteurs des constructions ainsi que sur le détail de la typologie exacte des logements.

M. Pagani indique qu'il n'est pas en mesure de donner les chiffres exacts de mémoire, mais qu'il peut toutefois donner des exemples. Il mentionne qu'il s'est battu pendant près de trois ans contre Mark Muller, qui souhaitait substituer la LUP par le plan d'utilisation du sol. Le Tribunal fédéral a tranché en défaveur des promoteurs du site, arguant de la primauté des PLQ sur la LUP votée par le Grand Conseil. La décision du Tribunal fédéral a ainsi permis d'imposer 50% de logements HM, dont il souligne qu'il s'agit de logements locatifs pour lesquels certains promoteurs ont décidé de faire des HBM à l'intérieur. Il y a aussi des droits de superficie pour des coopératives, pour lesquels il fixe l'exigence que soient appliqués les standards HBM. Il informe les commissaires que le détail leur sera fourni.

Un commissaire aborde la problématique du plan d'action de piétonisation des rues (objectif 4). Il peine à comprendre comment ce thème pourrait être traité après le rejet de l'initiative populaire sur les 50 rues piétonnes et souhaiterait entendre des explications sur les raisons qui pourraient justifier la référence à l'initiative des 200 rues, qui n'a même pas été soumise au peuple, ainsi que connaître la politique de M. Pagani à ce sujet.

M. Pagani explique qu'il est fait référence aux zones à priorité piétonne, notamment les zones de rencontre, ce qui n'est nullement interdit. Il précise que l'élaboration des propositions est antérieure à la votation sur les zones piétonnes. Il partage la teneur du texte sur ce point, afin de mettre en lumière qu'il s'agit d'exemples cités, sans obligation d'appliquer les mesures illustratives énoncées. Il attire l'attention sur le fait que le manque de moyens financiers rend dans tous les cas la réalisation impossible. L'ambition poursuivie est dès lors d'inciter les personnes à se déplacer à pied, notamment pour des raisons de santé publique.

M. Macherel explique que les discussions qu'ils sont en train de mener concernent l'ensemble de l'année 2012. Or, il est possible d'être au bénéfice d'autorisations en force, délivrées précédemment, en 2011 par hypothèse, avec une réalisation de zones au printemps 2012. Il estime par conséquent qu'il n'y a pas de contradiction entre les informations données et la décision populaire. Il confirme transmettre volontiers la liste des réalisations.

Une commissaire s'interroge en effet sur le type de densité qui a été choisi pour la Ville.

M. Pagani prend l'exemple significatif des Heidguenots. Le long de l'avenue d'Aïre, la Ville a acquis en préemption un terrain dont le plan d'utilisation du sol indique qu'il est à 1.6, à la suite de négociations avec les habitants. Il ajoute que si l'on considère l'ensemble du périmètre, y inclus les villas de petite taille situées plus en bas, le taux est encore moindre. Selon les possibilités en fonction des zones, il déclare que l'objectif poursuivi consiste à se situer entre 1.6 et 2. Il informe en outre la commission que le vendredi précédant la tenue de la présente séance, le Grand Conseil a voté un minima dans les zones de développement 2.1. ce qui favorise une densification. Il formule néanmoins ses réserves sur une densité trop importante. Il illustre sa crainte en prenant l'exemple de la Promenade de l'Europe, où le taux de 2.7 s'avère être un facteur d'incivilités. L'acquisition de l'immeuble sis 99, rue de Lyon a d'ailleurs été faite pour abaisser le gabarit dudit immeuble et ainsi permettre la respiration de ces immeubles en évitant un alignement. Il souligne le caractère péjorant de tels taux de densité. Il invite enfin les commissaires à examiner ce que le Grand Conseil a voté, dans la mesure où ce dernier a consacré un certain nombre de critères pour calculer le taux de densité, qui seraient de nature à harmoniser les constructions sur l'ensemble du canton.

En effet, en l'état actuel, le calcul du taux de densité ne reflète pas la réalité, puisqu'au sein d'une zone, il peut y avoir des endroits extrêmement denses et quelques bâtiments isolés ailleurs dans la zone. La moyenne communiquée peut donc ne pas s'avérer représentative de la situation de fait qui prévaut.

Une commissaire revient sur la caserne des Vernets. Elle souhaiterait savoir si, au cours des discussions avec le conseiller d'Etat, M. Longchamp, un accord sur le taux de densité a été conclu.

M. Pagani précise qu'il n'y a pas eu d'accord sur la densité. Il n'est d'ailleurs pas certain que la loi de déclassement s'intéresse à la problématique de la densité. C'est le Grand Conseil qui a décidé de déterminer un taux de densité pour les zones de développement la semaine précédente.

Une commissaire s'étonne de la satisfaction de M. Pagani relativement à l'objectif 5, à savoir l'assainissement du bruit routier. En effet, elle relève que la valeur cible s'élevait à plus de 8000 habitants et que la Ville a à peine réussi à

dépasser la valeur minimum. Au vu des différents moyens invoqués par M. Pagani pour atteindre l'objectif ambitionné, par exemple réduire la vitesse dans les rues à forte densité de population ou recourir au double vitrage, elle se pose plusieurs questions. Tout d'abord, mis à part la pose de phono-absorbant, elle souhaite savoir combien de doubles vitrages ont pu être posés, de même que le nombre de rues aménagées pour les piétons.

De plus, eu égard aux difficultés évidentes pour atteindre l'objectif d'assainissement prévu par l'OPB à l'horizon 2018, deux questions demeurent pour elle en suspens. D'une part, elle s'interroge sur ce que la Ville prévoit pour se rapprocher au plus près de l'objectif initialement fixé et, d'autre part, sur les conséquences si la Ville ne parvient pas à atteindre l'objectif fixé par la Confédération. En outre, concernant les 6 km de voies cyclables à propos desquels le magistrat se félicite, elle s'interroge sur leur emplacement et sur leur nature, à savoir si ce sont des pistes ou des bandes cyclables.

M. Pagani estime que lorsque les choses bougent, cela constitue déjà un signal positif. Il confirme l'objectif pour 2018 et affirme qu'un certain nombre de rues doit impérativement être assaini, tant en termes de pollution atmosphérique que de nuisances sonores. Il déclare déjà recevoir des lettres de propriétaires et de locataires qui lui posent des questions voire l'enjoignent d'intervenir. Soulignant les difficultés liées à ce type de mesures, il relève que le tramway est un moyen efficace (ex: rue de Lausanne, Servette, rue des Deux-Ponts) Il note en outre que des embûches sont mises, dont la responsabilité incombe au Canton. Il illustre ses propos par la décision du Grand Conseil de compenser la mise en place de tramways par des voies de circulation automobiles. Il conclue son exposé en mentionnant que ce sont des millions que la municipalité devra investir pour assainir d'ici 2018.

M. Macherel complète le détail. A cette fin, il indique que sur 220 km de routes sur le territoire municipal, il y a 65 km à assainir pour 80 000 personnes. Il précise que la hiérarchie du réseau routier permet de classer entre routes primaires, secondaires, et le réseau de quartier. Une autre classification résulte du niveau de bruit établi par l'OPB, qui distingue entre la valeur limite et la valeur d'alarme. Ces données peuvent être regroupées dans un graphique, un tableau à 9 cases, dans lequel chaque tronçon est dûment placé. Cela permet d'adapter la stratégie et les capacités d'intervention.

Il poursuit en dressant les constats suivants: aucune rue située dans les réseaux de quartier en zone 30 ne dépasse la valeur limite; à l'inverse, le réseau primaire est au-dessus de la valeur d'alarme. Le but est donc de ramener un maximum de rues en dessous de la valeur d'alarme. Cela permet d'obtenir des mesures d'allègement. Il n'est pas exigé de passer en dessous du seuil limite partout, mais de démontrer qu'un effort significatif est fourni. Il expose ensuite la nature des

mesures et la difficulté de l'exercice, étant précisé qu'il s'agit d'un système exponentiel, algorithmique et non linéaire (3 décibels correspondent à une diminution de moitié du bruit). Il attire l'attention sur le fait que tous les moyens ne se valent pas qualitativement. Par exemple, le phono absorbant, dont il admet qu'il s'agit du moyen de facilité, se distingue par son excellente efficacité puisqu'il permet d'économiser 6 décibels. Elle présente également l'avantage d'être peu coûteuse (20 francs de plus par rapport à un recouvrement traditionnel). Il juge que c'est un investissement judicieux, et qui permet de surcroit de demander des mesures d'allègement. Concernant la pose de double vitrage, il explique que cette solution n'est pas adéquate pour répondre aux exigences de l'OPB car elle implique, au travers d'un écran entre le confort intérieur et le bruit extérieur, que l'on livre la rue au bruit. Or, l'OPB exige d'agir à la source, au niveau de l'émission, et non sur le chemin de propagation. Aussi, la Ville ne finance pas d'installation de double vitrage pour les particuliers.

La commissaire relève que si l'objectif pas atteint d'ici 2018, alors la Ville sera condamnée financièrement. Elle observe qu'en dépit des efforts fournis, le résultat est impossible à atteindre.

M. Macherel affirme que la Ville sera effectivement à l'amende si le délai au 31 mars 2018 est maintenu, ce qui ne sera sûrement pas le cas au vu de ses expériences. Il souligne que Genève est l'une des villes les plus avancées sur l'intervention de l'OPB, même s'il reconnaît que Genève est aussi l'une des villes qui nécessitaient le plus de travail.

Un commissaire relève que dans le cadre de l'entretien des routes, la priorité pour les travaux est donnée à l'assainissement des bruits routiers. Il souhaiterait dès lors obtenir des précisions sur l'entretien des routes elles-mêmes. Il constate en effet un grave manque d'entretien des routes en tant que motocycliste. Il ne voudrait pas susciter controverse, mais il souhaiterait savoir ce qui a été fait dans l'entretien des routes pour améliorer la qualité de ces dernières entre le premier janvier 2012 et le 31 décembre 2012. S'il salue vivement l'utilisation de phono absorbant, il considère que la question de l'entretien des routes est primordiale et demande ainsi quels sont les efforts financiers entrepris pour cela.

Une commissaire voudrait savoir les critères qui permettent d'évaluer le taux de densité (au m², normes de bien-être?)

M. Macherel rappelle que Genève est l'une des villes à la plus forte densité en Europe. Cela étant dit, le taux de densité varie significativement d'une rue à l'autre. Il ajoute qu'il a fourni des chiffres globaux en vue de son audition, mais qu'il peut détailler cela, étant précisé qu'il existe même un programme d'intervention rue par rue.

M. Pagani explique que Genève est la seule commune de tout le canton qui possède des routes cantonales non reconnues comme telles par le Canton. Aussi,

à la suite d'un litige, ses prédécesseurs ont décidé de pas financer l'entretien desdites routes. En conséquence, jusqu'à récemment, la Ville ne disposait pas des ressources financières pour payer l'entretien des routes. De plus, il convient de prendre en compte la dégradation extrêmement rapide des routes (passage de 70 000 véhicules, dont des lourds, quotidiennement). Il note aussi que des éléments contextuels ou une vision à moyen terme retardent certains travaux. Par exemple, en bas de la rue de la Croix-Rouge, la pose du phono absorbant a été reportée en raison de potentiels travaux à réaliser sur les tuyaux souterrains. Il attend donc qu'il soit procédé aux examens des tuyaux avant de présenter une proposition proposant un assainissement complet. Il informe qu'au génie civil, il y a des cartes faisant état de l'ensemble des données concernant chaque portion de route. Dans le cadre d'un programme mis sur pied deux années en arrière, il est décidé en septembre de chaque année les troncons qui seront entretenus. Il note que le budget pour ce faire est plus conséquent qu'auparavant. Une enveloppe de deux millions de francs a été allouée, et une de quatre millions ne devrait pas tarder, puis six, et enfin huit en 2015.

M. Macherel, précise que les deux millions mis à disposition en 2012 ont été dépensés pour l'entretien des routes, outre le fait qu'ils continuent aussi à se servir des disponibilités de la proposition de crédit votée il y a deux ans, consistant en un package d'environ 6 à 7 millions. Cette année quatre millions ont été exclusivement affectés à l'entretien des routes, l'année prochaine ce sera six millions. Cependant, il souligne qu'il existe une matrice, un diagnostic permettant de définir les priorités mais il indique qu'il est difficile de gérer l'ensemble des paramètres et des contraintes (ex: chantiers des revêtements industriels, projets de la DG mobilité, état des collecteurs, etc.) entourant la réalisation de travaux d'entretien.

Un commissaire adresse une question relative au dépassement de crédit sur les investissements. Il souhaiterait obtenir une liste réactualisée des crédits non bouclés, à l'instar de celles qui avait été fourni à l'époque à la suite d'une demande formulée par un conseiller muncipal. En lien avec les pages vertes des comptes, il constate que de nombreux projets d'investissement font l'objet de dépassements. Il relève que certaines choses figurant dans la liste sont assez anciennes, et qu'il est difficile de déterminer pour lesquelles une demande de crédit supplémentaire a déjà été faite. Il a ainsi de la peine à évaluer la qualité de gestion du département sur ce point. En conséquence, il demande à ce que lui soit fournie la liste de tous les crédits non bouclés à ce jour.

M. Macherel se dit disposé à fournir une telle liste. Cependant, il ajoute qu'il faudrait un critère (chantier en cours ou fermés). Il réitère qu'il transmettra volontiers la liste de tous les crédits actuellement ouverts. Dans cette perspective, il invite la commission à lui fournir des critères. Il indique que 600 crédits ouverts ont été bouclés depuis 2007.

Un commissaire rappelle que la loi sur les constructions et les installations de 1978 impose aux propriétaires de poser du double vitrage. Il ne voit dès lors pas pourquoi la Ville devrait se substituer à ces derniers.

M. Macherel partage la teneur de l'article 56 de la loi sur les constructions et les installations diverses aux termes duquel, au sens de la loi sur l'énergie, c'est dans la qualité thermique du vitrage que les propriétaires doivent investir, alors que l'OPB mentionne la qualité phonique. La Ville ne paierait bien entendu pas la totalité du double vitrage mais seulement le surcoût sur la partie phonique, étant entendu que son but premier est de ne rien payer.

Un commissaire observe des dépassements importants concernant les natures 314 et 318, qu'il souhaiterait se voir expliquer, la note ne les justifiant que partiellement.

M. Macherel fournit une explication générale, dont il admet qu'elle n'excuse pas le dépassement. Il explique donc qu'avec la centralisation des compétences, certains transferts de compétences n'ont pas été suivis par transferts de budget, ce qui est en cours de régularisation. Cela explique environ un tiers du dépassement. Pour les deux tiers restants de dépassements, qui sont exceptionnellement élevés, ils sont dus à des imprévus qui touchent les trois groupes de compte les plus importants, à savoir les bâtiments administratifs, les bâtiments publics et les bâtiments locatifs. Il a demandé des explications à ce sujet au Service des bâtiments qui lui a communiqué des éléments de réponse par courriel, et est en possession de la liste de l'ensemble des projets qui ont constitué ces dépassements. Il poursuit en expliquant qu'il y a deux types de dépassement.

D'une part, il faut savoir que le Service des bâtiments, dans l'année qui précède, répartit ses différents comptes dans des travaux planifiés, dont le coût est estimé. D'autre part, il garde une enveloppe pour les travaux non planifiés, d'urgence, etc. Le dépassement touche donc à la fois le planifié et le non planifié. Il reconnaît que, sur la forme, cela ne justifie pas le fait que le Conseil municipal, de même que le magistrat et le Conseil administratif, n'ont pas été informé dans les temps par le Service des bâtiments. Il a été mis en place un système de monitoring afin de prévenir la reproduction de ce genre de situation. Le service se défend en arguant que ce ne sont pas des frais engagés pour le confort et que le pourcentage (entre 1 et 1,5%) sur l'ensemble du patrimoine relevant de sa gestion dévolu à cette fin ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de base en matière d'entretien. Sur le fond, les dépassements s'expliquent, ce qui n'excuse pas les manquements formels.

Le président rappelle que sur le fond les travaux engagés ne sont pas remis en cause. La commission aurait toutefois apprécié être sollicitée pour un crédit supplémentaire. M. Macherel reconnait qu'il y a eu une erreur de la part de la direction du service. M. Pagani fait amende honorable concernant l'absence de passage devant la commission. Il rappelle néanmoins qu'il demande chaque année une réévaluation du budget au niveau de l'entretien parce qu'il y a un manque considérable. Il indique que la valeur réelle du patrimoine financier s'élève à 2,9 milliards, et qu'il plaide depuis longtemps devant le Conseil administratif, sans résultat, pour que le budget atteigne au moins 35 millions. Il insiste sur le fait qu'en sus du patrimoine financier, il y a tout le reste. Avec les 30 millions, il souligne qu'il faut entretenir les 800 bâtiments mis à disposition par la collectivité. En résumé, il énonce qu'ils auraient dû venir beaucoup plus tôt devant la commission des finances pour annoncer le dépassement, mais il note que demeure le problème lié au fait qu'il s'agit d'une coupe budgétaire discrète à laquelle on recourt souvent devant le Conseil administratif et au niveau de l'arbitrage budgétaire, et dont les effets négatifs se ressentent dans les comptes.

Un commissaire, se référant à la page 68, constate que la réponse du magistrat n'est pas évidente quant à l'arbitrage politique. Il met en exergue la différence entre le discours politique qui est tenu, et le discours administratif du point de vue du gestionnaire. Il demande si 27 millions sont impossibles à tenir.

M. Pagani acquiesce. Il ajoute qu'il répète chaque année que c'est impossible mais le Conseil administratif lui rétorque qu'il convient de procéder à un dépassement. Il est conscient d'avoir loupé un coche. On va systématiquement en dépassement.

Un commissaire met en lumière que si l'on rabote les crédits chaque année à présent, c'est parce qu'on est en situation de déficit, ce qui est la conséquence d'investissements déraisonnables dans les années nonante. Il insiste sur le fait que la raison doit guider le choix des investissements. Il souhaiterait enfin connaître l'identité des bénéficiaires des honoraires et demande qu'une liste des mandataires privés soit présentée à la commission.

Le président demande si le département peut fournir une telle liste.

- M. Macherel répond par l'affirmative. Il relève que concernant le Service des bâtiments, pour l'entretien, il y a plus de 15 000 factures par année, dont 12 000 d'un montant inférieur à 1500 francs, pour de petites interventions touchant des corps de métier très divers. Il affirme être en mesure de fournir le chiffre d'affaire par fournisseur, via SAP.
  - M. Pagani annonce qu'un extrait SAP sera produit (voir en annexe 14).

Un commissaire exprime son incompréhension face au discours de M. Pagani, qui accepte avec fatalité de passer en dépassement, faute de solution alternative convenable. Il met en doute la pertinence de l'audition pour discuter le budget de

M. Pagani s'il n'est pas apte à apporter des éléments de réponse plus précis sur le niveau d'investissement et d'entretien. Il se plaint enfin d'être obligé de relever cela dans ce contexte, parce qu'il n'a pas été averti plus en avance.

M. Pagani accepte la seconde remarque du commissaire concernant ses doléances liées à l'absence de consultation préalable de la commission des finances. Il explique toutefois que des dépenses imprévues sont indispensables. Par exemple, pour ne pas se voir contraint de fermer la piscine des Vernets, des travaux colossaux d'étanchéité ont dû être entrepris. Il cite aussi l'exemple de l'école des Pâquis, où des fuites d'eau ne permettaient pas l'apprentissage dans des conditions décentes (des seaus ont même dû être disposés dans les salles de classe pour recueillir l'eau de pluie). Afin de se conformer au mandat qui lui est donné, il indique devoir effectuer ce type de travaux, nécessaires et urgents. Il a demandé qu'un budget de 33 millions lui soit octroyé pour l'entretien des bâtiments, mais face au refus qu'il lui est opposé depuis six ans en l'incitant à effectuer des dépassements, il n'a pas d'autre choix. La seule erreur qu'il assume est de ne pas s'être présenté suffisamment tôt devant la commission. Il admet que, formellement, en matière d'entretien, un retard considérable a été pris, mais pour autant il n'imagine pas ne pas offrir des prestations aussi essentielles en raison de l'absence de budget prévu à cet effet. Il tient à souligner que s'il est vrai qu'il dépasse le budget pour l'entretien, tel n'est pas le cas dans tous les domaines.

Un commissaire, renvoyant à la page 68 qui traite à l'urbanisme, s'étonne du fait que, alors que des travaux pourtant très onéreux sont réalisés, des problèmes importants surviennent quelques années plus tard. Il illustre cela avec les Minoteries, qui a été construit dans les années septante et dont, à peine quarante années suivant sa construction, on annonce qu'il souffre de graves problèmes. De plus, il remarque que l'école des Pâquis, de construction récente, présente de nombreux vices cachés. Il demande conséquemment des explications sur la manière dont sont gérées les situations de survenance a posteriori de vices cachés.

M. Macherel indique qu'il faut savoir que les problèmes qui affectent les Minoteries touchent la plupart des grands ensembles, comme la Cité Jonction. Des difficultés techniques, dont il relève qu'elles ne sont pas forcément dues à un défaut d'entretien mais au fait que l'entretien s'avère extrêmement ardu et complexe, surviennent indubitablement (ex: tuyaux qui se bouchent, calcaire, etc.). Il met également en exergue que les lois ont changé depuis 1970. Ainsi, dans le cas du dépôt d'une requête en autorisation de construire, il est requis en vertu des dispositions légales en vigueur, de se conformer aux prescriptions de la loi sur l'énergie, c'est-à-dire qu'une intervention sur les façades implique de travailler sur la ventilation pour se conformer à l'exigence d'étanchéité. Les Minoteries représentent à cet égard l'archétype de l'intervention qui en appelle de nombreuses autres. Il constate en effet qu'il est devenu presque impossible de faire une rénovation légère. En ce qui a trait au problème des vices cachés, il indique

que la norme SIA est claire à ce sujet. L'architecte ne peut se voir opposer une responsabilité que dans un délai de dix ans.

Un commissaire s'exprime sur la page 73. Il revient ainsi sur la convention sur les routes. Au moment de l'audition du département des Autorités, il avait en effet demandé à avoir le décompte détaillé de la ristourne sur les carburants. Supposant que ce document est en préparation puisqu'il ne l'a pas encore reçu, il souhaiterait savoir quand il sera diffusé.

M. Macherel indique que cela sera fourni par écrit (voir annexe 11).

Une commissaire aborde ensuite la question des subventions pour les TPG, particulièrement concernant la ligne 32, elle s'interroge sur les raisons qui ont amené à un dépassement de budget, même si elle relève que ce dépassement est minime. Elle souhaiterait connaître le mode de calcul des factures.

M. Pagani répond qu'il s'agit du prix coutant auquel on soustrait le prix des billets et les recettes. Il fait part du bilan catastrophique, le constat ayant été dressé que l'on est passé de 120 000 passages à 20 000. D'après lui, ce phénomène s'explique par l'offre trop importante dans le quartier de la Jonction. Les personnes empruntent donc tout simplement d'autres lignes.

M. Macherel informe que des discussions avec les TPG sont en cours pour lier les lignes 32 et 35. Il précise que cette dernière est entrée dans le contrat de prestation et que, en conséquence, elle n'engendre plus de coûts, à l'instar de la ligne 36. En revanche, il indique que c'est à la demande d'une majorité de la commission des finances que le département réinstaure la ligne 32, étant précisé que la Ville, qui partageait les coûts avec le Canton, paie désormais l'intégralité à la suite du dessaisissement de celui-ci. D'où les négociations actuellement menées pour inclure la ligne 32 dans le contrat de prestation, en la liant à la ligne 35. Il indique en outre qu'une étude est sur le point de démarrer au département de la mobilité. Il conclue son intervention en exposant le but poursuivi par le lien appelé de ses vœux entre les lignes 32 et 36, qui présenterait l'avantage de lier la Jonction à l'Hôpital, en passant par Uni Mail.

Un commissaire voudrait savoir comment se passent les relations entre les différents services. Il partage son impression selon laquelle des conflits entre départements et entre services au sujet de la mobilité nuisent à l'efficacité du travail. Partant, il s'interroge sur l'éventuelle conscience politique qui entoure la question de la mobilité et la volonté du chef du département d'agir, s'inquiétant du fait que des confrontations idéologiques, même entre magistrats du même bord politique, bloquent tout.

M. Pagani rappelle que sa préoccupation principale est le bien commun. Il affirme qu'au-delà des conflits dérisoires qui animent la vie politique, le rôle qui

lui est confié consiste à développer et mener à bien des projets. Il cite l'exemple des 3,5 millions de francs investis pour surélever les trottoirs des arrêts de tram. Ces travaux sont effectués avec diligence, nonobstant les blocages entourant leur réalisation. De même, il s'est entretenu avec M<sup>me</sup> Kunzler en vue de trouver une solution pour l'école de Médecine, tout d'abord par le biais d'un processus de comptage, suivi de concertations qu'il mènera et de positionnements de la DGN par l'intermédiaire de sa présidente devant les habitants et les commerçants de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il conclue en affirmant ne pas avoir le sentiment de faire perdre de l'argent à la communauté.

Un commissaire réitère sa demande visant à obtenir la liste de tous les crédits ouverts. Il relève qu'en l'occurrence, dans ces pages vertes, il y a de nombreux dépassements, même s'il admet que cela ne saurait être qualifié de systématique. Il ajoute que de son point de vue il manquerait une colonne mentionnant si l'objet a été mis en œuvre et pour lequel une demande de crédit complémentaire a été présentée ou non à la commission.

M. Macherel précise qu'il existe à l'inverse des situations où l'on se trouve en dépassement mais où on ne le sera plus à l'achèvement des travaux. Il prend l'exemple des nombreuses subventions en provenance du Fonds énergie des collectivités publiques, du fonds d'équipement ou encore de la taxe d'écoulement.

# Séance du 21 mai 2013 (suite) consacrée au département de la cohésion sociale et de la solidarité

Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, et de ses chefs de service, M<sup>mes</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles, Laure da Broi, cheffe du Service de l'état civil, Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, et MM. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, et Philippe Schroft, chef du Service social

Se référant au bilan 2012, M<sup>me</sup> Alder rappelle aux commissaires que la feuille de route déclinée par le Conseil administratif avait mis en exergue un certain nombre de priorités. Pour son département, il s'agissait de développer les soutiens à la parentalité, de favoriser la cohésion sociale et la solidarité dans chaque quartier, et de promouvoir une politique d'inclusion sociale. En outre, l'accent avait été mis sur le soutien à la vie associative et sur les prestations découlant du droit fédéral. Elle pense aussi aux prestations fournies par l'état civil et par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Concernant le soutien à la parentalité, elle indique que la Ville poursuit ses efforts, lesquels sont considérables, dans le domaine de la petite enfance (plus de 100 places créées en 2012). De plus, elle estime pouvoir créer 970 places dans les prochaines années, tel que cela est prévu dans la planification. Si la création de places dans les institutions de la petite enfance est prioritaire, il n'en demeure pas moins essentiel d'améliorer la situation des mamans de jours, qui ont bénéficié en 2012 d'une amélioration de l'aide individuelle dans le domaine administratif, mesure dont elle questionne l'efficacité. Aussi, dès l'automne, une véritable structure de coordination sera mise en place. En ce qui a trait à la question de l'enfance, elle rappelle le postulat de départ qu'il convient de garder à l'esprit, à savoir que des obligations légales en matière de construction d'établissements scolaires pour le primaire doivent être respectées. A l'heure actuelle, on compte une trentaine d'établissements pour 53 écoles. En termes de fréquentation, ce sont 11 000 élèves qui fréquentent les écoles. Elle met en exergue que ce service a d'importants défis à relever. Elle affirme que l'une des priorités dans ce domaine consiste à développer la prise en charge para et périscolaire.

A ce propos, elle indique qu'en 2012, 7000 enfants résidant en Ville de Genève étaient inscrits au GIAP, dont plus de 4000 l'après-midi. Elle relève qu'il s'agit de chiffres importants qui nécessitent une prise en compte de ce nombre élevé d'enfants qui bénéficient d'infrastructures, d'une part, et une amélioration de la gouvernance, notamment en matière de prise en charge, entre autres concernant les restaurants scolaires. A ce sujet, elle relève que le *GHI* consacrait encore récemment un article faisant état non pas des incivilités mais de l'inadéquation des locaux. On se trouve dans une situation de tension puisque un même local de restaurant scolaire doit servir deux ou trois services pour une centaine d'enfants chacun, consécutifs, avec un intervalle très court. Elle alerte à cet égard sur les conditions d'accueil dans un tel contexte.

Elle salue les efforts du Service de la petite enfance étant donné que trois nouveaux restaurants scolaires ont été créés l'année dernière, notamment sur les Minoteries, les Vollandes et Tremblay. Elle indique en outre que le département continue à prospecter pour améliorer davantage cette prestation. Concernant les places de jeux, dont elle souligne qu'il s'agit aussi d'un volet important de la politique de l'enfance, elle explique qu'en 2012 des mandataires ont été engagés pour établir un état des lieux, notamment sur les questions de normes et sécurité. De plus, le développement du projet proxisport est prévu, et l'année sera ponctuée d'événements en lien avec ce projet. Dans le domaine de la politique de la jeunesse, outre la mission de prévention, d'accompagnement et du suivi des jeunes, elle note que le service compétent a conduit de nombreux projets qui impliquent des jeunes à la recherche d'un emploi. Elle mentionne également les patinoires hivernales, aux Bastions comme ailleurs. Elle ajoute que le golf urbain, qui a connu un assez grand succès, reprendra sous peu.

Surtout, elle se félicite de la réalisation du skatepark, dont la réussite est due à la démarche exemplaire du Service de la jeunesse. Elle tient à mettre en lumière

le fait que le retentissement de ce projet dépasse largement les frontières de la Ville. Elle indique aussi que le Service de la jeunesse a soutenu la quinzaine de maisons de quartier actives sur le territoire de la Ville avec la signature rendue effective des conventions tripartites qui engagent les associations, la Ville et la FASe. En matière de cohésion sociale et de solidarité dans les quartiers, elle explique que l'année passée le Service social a travaillé sur le projet d'ouverture, qui sera réalisée à l'automne, de quatre points info-service. L'idée est d'accueil-lir, informer, orienter et accompagner les personnes d'un quartier. Elle souligne que ces lieux impliquent les associations. Elle se penche ensuite sur les contrats de quartier. Une évaluation de ces derniers a été effectuée. L'idée qui en ressort consiste à déployer ces processus participatifs sur l'ensemble du territoire de la Ville. Par ailleurs, les unités d'action communautaire ont été réorganisées en 2012 à travers huit secteurs. Il en résulte une lisibilité accrue de l'action. Elle souligne que cela vise également à lutter contre les inégalités territoriales, et que le service compétent œuvre activement en ce sens.

M<sup>me</sup> Alder poursuit sur le thème de l'inclusion sociale. Elle imagine que la polémique sur les aides financières octroyées aux prestataires aux aides financières individuelles est close. Elle informe qu'une campagne d'information de grande ampleur auprès des ayant-droits éventuels a été réalisée. Il ne s'agit en effet pas simplement d'avoir des droits mais de les connaître. Elle met en exergue le succès de la campagne puisque de nombreuses demandes ont été acceptées.

En matière d'insertion professionnelle, elle relève l'existence d'un grand partenariat avec VIA. Si elle regrette de ne pas posséder les chiffres exacts pour 2012, elle indique néanmoins qu'entre 2009 et 2011, plus de 80 jeunes ont pu être réinsérés grâce à ce dispositif. Selon elle, il s'agit d'efforts qui valent la peine d'être fournit car ils évitent que des jeunes se retrouvent en marge de la société. Sur le logement et la situation des mal-logés, elle espère augmenter considérablement le nombre de logements relais, lesquels passeraient de 80 à 300. Elle rappelle qu'il lui a été consenti que le bâtiment sis 45, rue de Saint-Jean soit un dispositif voué à cet effet. Elle se réjouit que le projet de logements modulaires qu'elle avait défendu soit actuellement à l'étude. Elle espère voir des réalisations à l'horizon 2014. De plus, grâce au vote du Conseil municipal, elle indique que son département est parvenu à pérenniser le deuxième abri hivernal. Elle met en exergue le caractère nécessaire de ce dispositif, puisqu'il y a eu plus de 25 000 nuitées en 2012.

Elle affirme que le soutien à la vie associative constitue aussi une priorité. En 2012, des rencontres avec tous les partenaires associatifs ont ainsi été organisées. Elle se félicite en outre de l'amélioration de la formation des cadres et des membres des comités à l'aide de formations qui ont rencontré un vif succès. En outre, tout le processus de subventionnement a été revu, surtout concernant les conventions, afin de les rendre plus clairs, qu'elles explicitent les attentes du

département envers ces structures subventionnées. De même, une refonte a été opérée de tous les contrats liant la Ville par des clauses de gratuité.

Concernant l'état civil, dont elle relève que ce sont des dizaines de milliers de genevois hétéroclites qui en bénéficient, elle regrette que le projet de numérisation des registres subisse un retard. En effet, il ne débute que maintenant. Elle revient sur les nombreux problèmes auxquels a été confronté le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, lequel a dû faire face à l'arrêt des installations de crémation et de filtration des fumées. Elle souligne qu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Elle déclare ensuite que depuis deux ans, le service est situé à la Concorde, et qu'il s'est parfaitement inséré à son environnement. Elle insiste sur le fait que par le biais de ses cycles de conférences et des animations qu'il organise, ce service participe à la vie locale.

M<sup>me</sup> Alder dévoile ensuite les comptes. Elle indique qu'au niveau des comptes du département, les dépenses s'élèvent à 246,6 millions de francs, soit 3,4 millions de francs de moins que le budget prévu. Elle observe toutefois qu'en comparaison avec les comptes 2011, le budget a augmenté de 6,3 millions de francs. Elle détaille, en valeur absolue, les principaux écarts. Trois entités présentent des dépassements. Premièrement, la Direction du département a dépassé le budget qui lui était initialement alloué de 144 620 francs. Cet écart s'explique de son point de vue par le recrutement de personnel, notamment avec la création du poste de responsable RH, qui résulte d'une décision du Conseil administratif de donner à chaque département un responsable RH. Deuxièmement, pour le Service des écoles et des institutions pour l'enfance, un dépassement de 2,3 millions de francs a été enregistré, qui s'explique par des amortissements complémentaires qui avaient été décidés par le Conseil municipal en décembre pour 3,3 millions de francs. Troisièmement, la même situation prévaut pour le système social, lequel présente un dépassement de 488 321 francs, étant précisé que le Conseil municipal a accordé 1,4 million de francs à cet effet.

A l'inverse, elle constate que quatre autres services n'ont pas dépensé l'intégralité de leur budget. Elle indique qu'il s'agit du service de la petite enfance, auquel il reste 4,1 millions de francs, soit 5% du budget. Cela s'explique par le fait que les subventions finalement versées aux institutions de la petite enfance se sont avérées inférieures aux prévisions. Pour le Service de la jeunesse, presque un million n'a pas été dépensé. Trois raisons justifient cela: un non dépensé de 355 000 francs sur les salaires versés à la FASe, le festival Asphaltissimo qui n'a pas eu lieu et, enfin, des économies réalisées sur plusieurs postes. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire affiche quant à lui un non dépensé de 625 000 francs, dû principalement à des salaires, du fait notamment du nombre élevé de postes vacants en 2012, étant précisé que douze engagements ont eu lieu au cours de l'année. Le solde s'explique aussi par des économies sur le poste d'achat de matériaux. Enfin, le compte du Service de l'état civil présente

un non dépensé de 725 000 francs, principalement en raison de salaires pour des postes vacants et retard pris dans les recrutements (380 000 francs) ainsi que du report du projet de numérisation par la DSIC. Certains services ont perçu plus de recettes que prévu. Il s'agit notamment de la petite enfance (730 000 francs de revenus supplémentaires). Enfin, le changement dans le traitement des gratuités a engendré un revenu supplémentaire de 383 000 francs.

Un commissaire, relativement à la page 185, procède à un exercice de sémantique avec la première ligne, sous le chapitre 6.4.1, faits marquants. Il remarque en effet que le département se voit confier une double mission, incluant la promotion du bien-être. Il souhaiterait connaître les origines ainsi que les auteurs de cette mission. De plus, il attire l'attention sur le fait que la définition de la notion de bien-être varie sensiblement d'un citoyen à l'autre. L'objectif lui paraît irréalisable pour chaque citoyen, et il s'interroge sur les contours de cette notion. Un citoyen qui obtient un avantage sur ce fondement aura très certainement un autre besoin à satisfaire pour atteindre le bien-être. Il trouve que la formulation de phrase comme la notion de bien-être elle-même ne sont pas logiques, d'un point de vue philosophique comme pratique. Il considère enfin qu'il n'appartient pas à l'Etat de rechercher le bien-être de ses citoyens.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il s'agit de notions qui sont d'actualité, notamment en termes d'économie mondiale, de nouveaux indicateurs se concentrant sur cet aspect viennent se substituer au PIB. Elle admet qu'il s'agit certes d'une notion intrinsèquement subjective, mais que le fait que les citoyens se sentent bien dans la société peut être favorisé, étant précisé que si la perception du bien-être varie selon les individus, il existe des conditions objectives qui favorisent l'épanouissement personnel, comme la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour répondre au besoin de rencontre ou à celui de mener des activités. Elle reconnaît néanmoins que des précisions pourraient être apportées sur la définition de la notion. Au sujet de la cohésion sociale dans les quartiers, elle dresse le constat selon lequel des inégalités territoriales subsistent, et qu'il y a des poches de précarité. Elle partage sa conviction selon laquelle, dans chaque quartier, un certain nombre d'équipements doivent être à disposition des habitants. Lesdits équipements comprennent les maisons de quartier, les points infoservice nouvellement crées, ou encore les institutions de prise en charge des enfants (chaque secteur doit à cet égard garantir une égalité de traitement au niveau des prestations péri et parascolaires, qui doivent être équitables).

Réagissant sur la difficile définition de la notion de bien-être, elle estime qu'a contrario, on peut aisément identifier des facteurs favorisant le mal-être. Par exemple, des jeunes qui n'ont accès à rien doivent être accompagnés en vue d'une insertion réussie dans la société. De même, les personnes isolées sont généralement malheureuses et il est important de s'assurer que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, mais aussi de renforcer le lien social qui les unit à la société.

Le commissaire déclare qu'il souhaitait attirer l'attention de la magistrate sur le fait que le terme de bien-être est par nature inégalitaire et inéquitable.

Un commissaire partage son impression selon laquelle chaque chef de département s'intéresse particulièrement à un sujet spécifique. Il relève à cet égard que Manuel Tornare vouait une énergie toute particulière au golf urbain. Habitant en centre-ville, il a ainsi pu dresser certains constats au gré de ses promenades. Il s'étonne de la présence rare de golfeurs et déclare qu'il y a de nombreux jeunes à disposition aux Bastions si l'on souhaite utiliser ce service. Il aimerait savoir si une évaluation a été effectuée. Il s'interroge aussi sur le public concerné, à savoir si ce sont des jeunes qui cherchent un travail estival ou si sont réellement concernés les touristes et les genevois pratiquant le golf. Sa deuxième question concerne ce qu'il perçoit comme étant le sujet de préoccupation majeur de M<sup>me</sup> Alder, soit les activités culturelles de la villa La Concorde. Soulignant que le lieu héberge un centre funéraire, il demande à la magistrate s'il est procédé à une évaluation rigoureuse. Il remet en cause le fait que cela corresponde aux besoins de la population, arguant qu'il s'agit d'une affaire d'initiés qui ont plaisir à se retrouver. Il interroge la magistrate sur sa volonté de renoncer à de telles activités si une étude, dont il souligne qu'elle doit être objective, démontrait qu'elles ne correspondent pas aux besoins effectivement ressentis par la population.

M<sup>me</sup> Alder soutient que les sujets qui intéressaient M. Tornare lui tiennent aussi à cœur. Elle indique que M. Deuel répondra sur le golf urbain. S'agissant de la Concorde, elle remarque que seul un maigre budget est alloué. Elle précise que les activités ne constituent pas de simples animations, mais qu'elles s'inscrivent en lien avec la vocation du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. De plus, les activités s'étendent au-delà du cadre du bâtiment. Par exemple, la chapelle de l'ange est utilisée pour des concerts de musique classique. Elle fait également que les habitants exprimaient une grande déception relativement à la Concorde. Or, aujourd'hui, ils sont associés à des manifestations organisées par la Concorde. Elle juge par ailleurs qu'il y a un besoin et que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire évolue dans le sens de sa satisfaction. Dans un souci de soulager le grand désarroi qui entoure un deuil, elle aurait souhaité pouvoir bénéficier des compétences de M<sup>me</sup> Poletti, qui aurait pu organiser des séminaires et des ateliers dans le domaine de l'accompagnement. Elle se félicite que M. Bernard Crettaz, en partenariat avec Cité séniors, ait organisé avec succès les Cafés mortels. Elle observe que ce type d'activités suscite un grand intérêt du public. Elle confirme la pertinence de telles activités, qui aident les personnes affectées par un deuil lorsqu'elles sont au plus bas, et doute de l'opportunité de conduire une nouvelle étude à ce stade.

M. Breda ajoute que, d'un point de vue financier, son service a réalisé environ 600 000 francs d'économies, étant entendu que ne pas développer les activités culturelles aurait permis d'économiser seulement environ 20 000 francs de plus.

Sur la pertinence, d'un point de vue philosophique ou idéologique, de mener des activités socioculturelles, il tient à mettre en lumière que les collaborateurs de son service ont pendant longtemps souffert de l'image reflétée par leur activité, et que ce type d'activité permet de valoriser leur métier. L'activité socioculturelle est donc non seulement en ce qu'elle replace une thématique dans la société, mais aussi surtout parce qu'elle contribue grandement à mettre en valeur le métier des pompes funèbres.

M. Deuel indique qu'il y a énormément de jeunes autour du parc de la Concorde et que l'ouverture de la villa participe à une amélioration significative du dialogue avec ces jeunes, dont les effets positifs se ressentent dans tout le quartier. Concernant le golf urbain, il indique qu'il y a eu des évaluations, mais qu'il ne possède pour l'instant que peu d'informations chiffrées. Il remarque que le Conseil administratif a décrété qu'il devait constituer une activité de proximité, ce que son service s'efforce de faire. Il confirme que cela représente une opportunité à la fois pour des jeunes de trouver un job d'été et pour des touristes qui peuvent découvrir Genève sous un autre angle. Il déplore la survenance du dysfonctionnement lié au fait que les trous sont bouchés par les activités du département de la culture. A titre d'exemple, il cite la Fête de la musique, dont les scènes installées pour sa réalisation bouchent sept trous. Il appelle en outre de ses vœux une compétition plus sympathique, avec des découvertes plus étendues. Il pense notamment à une visite du Musée d'art et d'histoire, qui pourrait faire l'objet d'une visite dans ce cadre puisque l'un des neuf trous se situe à très grande proximité.

Un commissaire tient à féliciter M<sup>me</sup> Alder quant à son implication pour poursuivre la mission consistant à améliorer le bien-être, et espère qu'elle maintiendra cet objectif, fut-il général. Il souhaite rassurer ses pairs réticents sur cette notion en mentionnant que cela pose la question du bien-être, mentionnant qu'il figure aussi dans le préambule de la Constitution des Etats-Unis de 1787 qui, suivant l'esprit des lumières, recherche le bien-être général. Il met en exergue qu'il ne s'agissait pas d'idées partisanes de gauche, mais d'un progrès pour l'Humanité.

Un commmissaire soulève une question relative aux unités d'action communautaire, dont il peine à cerner la nature exacte des actions qu'elles mènent. Il souhaiterait obtenir de plus amples détails sur les coûts liés à leur existence et se demande si une liste des activités qu'ils ont conduites en 2012 est disponible.

M<sup>me</sup> Alder affirme que les unités d'action communautaires remplissent de nombreuses missions, couvrant un champ d'action très large. Elle cite comme exemples le soutien à l'école des mamans dans des quartiers défavorisés (Pâquis, Jonction), la lutte contre l'isolement avec diverses actions menées en faveur des aînés, ou le soutien aux potagers urbains. Elle indique qu'une liste exhaustive des actions menées sera communiquée à la commission, mais invite M. Schroft a d'ores et déjà apporter quelques informations complémentaires.

M. Schroft précise que les unités d'action communautaire travaillent sur le lien entre les habitants, d'une part, et le lien entre les habitants et les administrations. S'il admet que cela peut de prime abord sembler abstrait, il s'agit en l'occurrence de traiter des besoins sociaux qui ne sont pas couverts par les administrations cantonales ou municipales dans chaque quartier, comme le besoin d'animation ou la lutte contre l'isolement des séniors. Il poursuit en expliquant que les unités d'action communautaire ont la compétence d'aller sur le terrain pour identifier les besoins, les acteurs associatifs mais aussi institutionnels et les mettre en relation, entre eux et avec les habitants. De plus, ils exercent une activité un peu théorique, à savoir l'empowerment, lequel consiste à favoriser la recherche par la population de solutions aux problèmes qui la concerne. Les unités travaillent dans l'ombre, leur mission étant de permettre aux habitants d'identifier leurs difficultés en les aidant à esquisser des solutions.

Un commissaire émet deux remarques sur la page 177. Premièrement, il peine à comprendre les raisons qui motivent de ne pas introduire de valeur cible ou de valeur minimale pour quatre objectifs sur cinq. Il en résulte une incapacité de déterminer le degré de réalisation. Deuxièmement, il soulève une question plus particulière sur le point 4. L'indicateur qui permet d'apprécier si la politique publique visant à aider financièrement des personnes fragilisées réside dans le nombre de personnes ayant reçu une aide financière. Il questionne la pertinence de cet indicateur. Selon lui, le bon indicateur serait le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide financière et qui n'ont pas eu besoin de la renouveler.

M. Vallat mentionne que la brochure a été complètement refondue depuis l'année dernière. En sus de cela, les objectifs fixés l'année dernière ont été revus avec la nouvelle législature. Les nouveaux objectifs que le département les a invités à définir n'ont pas vocation à être mis en œuvre rétroactivement, ce qui explique les colonnes laissées vides.

Sur le nombre de personnes aidées,  $M^{me}$  Alder indique que cela s'inscrit plus dans le sens des actions d'information menées pour que les personnes sachent les prestations auxquelles elles ont droit, notamment les rentiers AVS/AI. Elle attire l'attention sur le fait que la commission des finances lui reprochait le non dépensé dans ce domaine et que l'effort a ainsi été fourni en matière d'information. Elle annonce que le département va continuer à œuvrer dans ce sens car il a été constaté que les aînés, souvent par simple pudeur, ne demandent pas des prestations. Dans la mesure où le Conseil municipal a affiché sa volonté de maintenir ces prestations l'objectif de la politique qu'elle mène consiste dès lors à dûment informer les personnes des prestations desquelles elles sont au bénéfice.

M. Schroft ajoute que les prestations sociales qui sont versées aux rentiers AVS/AI percevant des prestations complémentaires cantonales sont différentes par nature de prestations comme l'aide sociale qui a vocation à faire sortir les personés du système d'assistance. Dans le cas des rentes AVS/AI, les prestations

sont versées jusqu'au décès. Il s'agit donc d'une question de droits sociaux. Il précise encore que, à part pour certaines rentes AI, la situation n'est pas susceptible d'évoluer. Il note en outre que si le fait que des personnes ne réclament pas les prestations peut signifier qu'elles n'en n'ont pas besoin, il convient toutefois d'informer les personnes de leurs droits puisque ces prestations existent. A cet égard, il indique qu'il incombe à la Ville d'informer les bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales sur son territoire.

Un commissaire constate les problèmes importants de taggage du skatepark et souhaiterait qu'on lui explique les mesures prises pour lutter contre ces dégradations. De plus, il aimerait connaître le bilan des quatre points info-service. Enfin, en ce qui a trait à l'objectif 5, il se demande quel est le taux de rotation des logements-relais.

M<sup>me</sup> Alder affirme que le bowl n'est pas le seul endroit où des taggeurs officient et où des incivilités sont commises. Elle en veut pour preuve le nombre important de plaintes qu'elle signe chaque mois liées à des objets qui ont été taggés ou saccagés. M. Deuel relève, au même titre que la presse, que les interventions de nettoyage sont de moins en moins nombreuses et qu'il n'y a pas eu de nouveaux tags depuis 3 semaines. Il souligne que le mauvais temps y est peut-être pour quelque chose. Il souligne que les tags sont nettoyés au fur et à mesure, et que les skateurs eux-mêmes déplorent cet état de fait, sous prétexte que cela empêche d'avoir une bonne visibilité du parc. Il dit espérer que les interventions continueront à diminuer de manière effective. Il profite de la parole qui lui est donnée pour inviter les commissaires à venir assister au Festival Urban Geneva qui aura lieu ce week-end.

Concernant les points infos services,  $M^{mc}$  Alder indique qu'ils vont être ouverts l'année prochaine et que c'est un peu tôt pour demander un bilan. M. Schroft relève que deux points infos services vont être ouverts mi-septembre. Le premier à la rue Hoffmann et le second à la rue Dancet. Il souligne que ces points ont été choisis pour leur visibilité et la demande sociale qui est forte dans ces quartiers. Il indique que ces points infos services seront en mesure de fournir des réponses à la population concernant l'administration, les assurances sociales ou les droits cantonaux (allocations d'aide sociale, logement, etc.), ainsi que des dispositifs et des équipements municipaux ou cantonaux. Il relève qu'il s'agit également de fournir à la population des informations très spécifiques concernant le tissu associatif dans le quartier et d'obtenir par ce biais un encrage fort dans le quartier. Il souligne que les points infos services, de pair avec les UAC, seront en mesure de relayer des informations très précises sur les besoins dans le quartier (relai par rapport aux mamans de jour et places en crèche disponibles notamment).

Concernant les logements relais,  $M^{mc}$  Alder indique qu'il en existe actuellement 80 et que la moyenne de séjour est de 2 ans. Elle relève que le travail est fait de concert avec la GIM et toute une série de partenaires pour agir tant au niveau

de la situation personnelle des individus qu'au niveau global. Elle souligne que le but est de permettre aux personnes concernées d'assainir leur situation et retrouver un logement. Elle relève par ailleurs qu'à la suite d'une mise au concours, un mandataire a été désigné pour déterminer la faisabilité sur le territoire de la ville de ces structures modulaires. Elle espère obtenir un quota de 300 nouveaux logements relais.

Un commissaire demande s'il existe des chiffres sur le taux de rotation au sein des logements relai.

M. Vallat répond que l'on est aujourd'hui à 2 ans et qu'il s'agit de baisser cette durée à 18 mois, sachant qu'il faut du temps pour assainir les situations des personnes concernées et leur permettre de réintégrer un logement clean. Il précise que dès leur arrivée, les gens sont immédiatement inscrits sur toute une série de listes d'attente auprès des fondations immobilières de droit public.

Concernant les faits marquants, une commissaire relève que, pour les places de jeux (p. 175), une étude a été conduite pour remettre aux normes ces jeux. Elle voudrait savoir comment ces places vont être réhabilitées.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'une proposition est en train d'être finalisée pour compléter la demande et finaliser la mise aux normes des places de jeu. Elle ajoute que parallèlement un travail est en cours pour adapter leur budget. Elle relève qu'il existe en effet un certain nombre de disparités sur l'ensemble du territoire et indique que la commission sociale sera sans doute bientôt sollicitée pour un projet d'harmonisation et de planification des places de jeu, tant en termes de population enfantine par quartier que par taux d'équipement.

Un commissaire relève à la page 127 (Pompes funèbres, cimetières et crématoires), que la Ville assure toujours ses prestations gratuites. Il voudrait savoir à combien s'élève le nombre de ces prestations.

M. Breda répond que sur les 3000 décès enregistrés sur le territoire du canton, 1000 ont été enregistrés sur le territoire de la Ville de Genève et ont été traités comme des cas de gratuité. Autrement dit, il s'agit d'un tiers des décès du canton qui ont lieu sur la Ville et qui bénéficient de la gratuité. Il précise que le bénéficiaire de cette gratuité est le contribuable résident en Ville de Genève ou résident dans un foyer pour personnes âgées.

Le commissaire voudrait savoir si les décès en Ville de Genève sont gratuits à 100%. M. Breda précise que la gratuité est appliquée de manière très stricte, tous revenus confondus, selon le règlement et sa directive. Il souligne que le choix du cercueil fait partie des éléments qui entrent en ligne de compte.

M<sup>me</sup> Alder précise à son tour que la prestation offerte par la Ville est une prestation minimale et qu'en fonction de leurs moyens, les gens peuvent faire appel à des prestataires privés, comme les pompes funèbres générales pour toutes les

prestations supplémentaires. M. Breda relève qu'une prestation gratuite ne coûte rien par excellence, et que la majorité des gens demandent la gratuité sans prestations supplémentaire. Concernant les prestations supplémentaires, il ajoute que, notamment pour le choix du cercueil, la Ville facture plein pot.

Un commissaire relève qu'en principe l'administration envoie le coût de la prise en charge de la prestation aux héritiers. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une facture mais bien du coût de la prise en charge. Il se demande si cela se fait toujours. M. Breda confirme cela.

Un commissaire relève qu'il est en principe opposé à ce que les gratuités apparaissent dans les comptes. Il relève une ligne concernant les gratuités accordées selon dérogation, mais il ne voit pas où figurent les gratuités en tant que telles et se demande si elles apparaissent ou non.

M. Breda répond que les gratuités n'apparaissent pas dans les comptes 366 comme des gratuités ou des subventions à des tiers. Il ajoute que cela a été changé notamment suite à des demandes du contrôle financier. Il indique que les gratuités sont inscrites dans la ligne 313, ce qui signifie qu'un budget est alloué pour financer notamment l'achat des cercueils. Le montant de 4455 francs qui apparaît à la ligne 366 correspond à la gratuité accordée à la famille de Jo Johnny pour la concession au cimetière des rois.

Un commissaire relève à la ligne 365 (institutions privées – Fondation Trajet-buanderie), page 149 (Direction social) une différence de budget (383 538,63 francs versus 555 000 francs) et voudrait savoir comment s'explique cette différence. Il se dit par ailleurs étonné de la précision de dépense et de budget de l'association Carrefour-Rue: 302 800 francs dans les comptes, 302 800 francs dans le budget, idem pour 2011. Il se demande si tout cela est dépensé au centime près.

Concernant la question de Carrefour-Rue, M. Vallat répond que, dans la mesure où il s'agit d'une subvention nominative, elle est en principe versée dans sa totalité, en une fois. Dans le cadre de la Fondation Buanderie-Trajet, il relève que la Ville achète des prestations de blanchisserie pour ses bénéficiaires (notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite). Il indique que la particularité comptable pour 2012 est que la subvention a été entièrement utilisée, mais qu'il y avait un reliquat pour 2011, qui n'avait pas lieu d'être. Ces montants devaient être extournés, raison pour laquelle on a la présence d'un revenu qui réduit finalement le volume de charge. Il ajoute que la Ville a renouvelé sa collaboration avec cette fondation et appuie la modernisation des prestations et de la chaîne de traitement de linge et qu'elle va contribuer par une subvention ponctuelle pour mettre en place un système d'étiquetage du linge. Il conclue en disant que ces subventions vont dans le sens de la modernisation de la prestation et suivent les recommandations formulées par le Conseil municipal il y a une année.

Une commissaire relève à la page 148 (Ecole et institution pour l'enfance) qu'il y a pas moins de 180 000 francs qui n'ont pas été alloués, notamment au budget participatif dans les écoles. Elle donne l'exemple des moins 63 000 francs pour les ludothèques et se demande quel en est l'explication.

M<sup>me</sup> Widmer répond que le processus de professionnalisation des ludothèques est un cas particulier. Il s'agit d'un processus en cours et que le bon rythme de croisière n'a pas encore été atteint. Elle précise que des formations vont être lancées dès que les groupes seront constitués. Concernant le budget participatif, elle relève la volonté d'obtenir une procédure allégée et la rendre plus participative, afin que les parents s'en emparent au sein des différent conseils d'établissement. Elle souligne que cela fonctionne, mais touche avant tout des plus petits projets et que 12 écoles sont actuellement en démarche. Elle conclue en disant qu'auparavant des budgets fixes étaient alloués, qui incitaient les gens à avoir une attitude très consumériste.

Une commissaire relève à la page 149, deux lignes concernant les restaurants scolaires et le repas impayés, qui représentent un budget de presque 900 000 francs. Il se demande comment cela se passe, quelles sont les personnes qui ne paient pas, s'il s'agit de résidents de la Ville ou non et quels quartiers sont concernés.

M<sup>me</sup> Widmer relève tout d'abord que la problématique des repas impayés est complexe. Elle indique que le quartier de Champel connaît le taux le plus élevés d'impayés. Elle relève ensuite que ce sont des structures associatives qui gèrent la facturation et que certaines d'entre elles connaissent des problèmes, notamment dans l'émission des factures et dans le suivi des repas impayés. Elle souligne que ce travail est géré par des bénévoles et qu'un rapport a été réalisé par la Haute école de gestion pour réfléchir à une centralisation de la facturation. Elle souligne à cet égard que les communes qui appellent personnellement les personnes qui ne paient pas, ont un meilleur retour que les associations bénévoles. Elle conclue en disant que son service est en train de travailler à l'élaboration d'un système plus efficient d'une part et, de pair avec le Service social, à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation précaire d'autre part, dans la mesure où ce n'est pas aux associations bénévoles d'évaluer la situation financière des personnes concernées.

Le commissaire se demande si cela signifie que l'on compte beaucoup de familles précaires dans le quartier de Champel.

M<sup>me</sup> Widmer répond que non. Elle indique qu'il existe trois raisons aux impayés: les situations précaires, qui sont suivies par le Service social, les mauvais payeurs et la fragilité du tissu associatif. Elle précise que les bénévoles sont au nombre de 1 ou 2 personnes et ont parfois simplement de la peine à produire les rappels.

M<sup>me</sup> Alder relève qu'elle est consciente qu'il faut améliorer le système et que des pistes sont en train d'être explorées. Elle indique que certaines communes, en partenariat avec le GIAP, ont mis en place un système de centralisation de la facturation, ce qui déchargerait les associations de tous ces aspects de gestion, lourd à porter pour du personnel bénévole.

Un commissaire relève à la page 150, ligne 366 (personnes physiques – AVS paiement des cotisations) que ce poste a explosé. Il indique que le montant, qui s'élevait à 25 000 francs en 2011 et était budgété à 125 000 francs en 2012, s'élève en réalité à 209 000 francs. Il voudrait avoir des explications à ce sujet. Concernant les retards d'AVS, M<sup>me</sup> Alder relève qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il y a eu beaucoup de retard du point de vue administratif. En effet, il a fallu attendre que le Canton fasse parvenir les comptes à la Ville, et c'est le retard qui a été pris à ce niveau-là qui explique l'explosion en question et a impliqué les coûts de rattrapage.

Un commissaire voudrait tout d'abord savoir si, sans entrer dans le secret des noms, la commission des finances pourrait recevoir le détail des fonds concernant les lignes suivantes: action communautaire et allocations sociales ponctuelles.

 $M^{me}$  Alder répond que cette demande est légitime et qu'elle donnera la liste des associations qui reçoivent une subvention ponctuelle, comme cela se fait chaque année.

Le commissaire demande pourquoi cela ne figure pas dans le rapport sur les comptes par politique publique. Il relève que l'on remarque quelques fonds mais qu'ils ne sont n'est pas ventilé dans les comptes.

M. Vallat relève qu'il s'agit de petits montants qui sont versés aux associations et qu'il existe un souci de matérialité par rapport à un budget global de 1,1 milliard de francs. Selon lui, cela alourdirait inutilement la brochure. Il ajoute que ces informations peuvent être communiquées sur demande de la commission.

Un commissaire s'interroge à la page 150 sur ce qui a été financé à travers la campagne Ville de Genève sur les LGBT (Fédération genevoise des associations) et qui s'élève, d'après ce qu'il a pu lire dans la presse à 108 000 francs. Il voudrait également avoir un tableau synthétique de toutes ces organisations «de genre», et savoir de combien de subventions et de prestations elles bénéficient.

Sur la campagne, M<sup>me</sup> Alder répond qu'une action spécifique a été menée par sa collègue Sandrine Salerno, en charge des discriminations notamment. Elle relève que cela répond à un besoin encore actuel de faire en sorte que les personnes concernées ne subissent plus des discriminations du fait de leur appartenance sexuelle.

Le commissaire se demande dans quelle mesure le fait de subventionner une association de lesbiennes militantes est une tâche de la collectivité publique. Il

se demande également combien d'argent la collectivité genevoise donne à toutes ces associations, sans compter tous les frais annexes, qui relèvent notamment de l'Agenda 21.

 $M^{me}$  Alder rappelle, dans un souci de clarification, que toutes ces lignes correspondent à une volonté du Conseil municipal.

Un commissaire relève à la page 149 (Ecole et Institutions pour l'Enfance), les 870 000 francs déjà évoqués, plus la participation aux impayés, et se demande s'il n'existe pas un tableau récapitulatif de ces subventions qui permettrait de connaître l'ampleur de ces restaurants scolaires, à travers notamment du nombre de repas servis.

M<sup>me</sup> Alder prend acte de cette demande et qu'elle transmettra à la commission des finances un tableau consolidé. Elle indique qu'il s'agit d'environ 5000 repas servis chaque jour, dont le prix s'élève à 7,50 francs par repas, sans compter la prise en charge de l'animation parascolaire.

Un commissaire relève à la page 151 (Actions sociales exclusion Square Hugo), qu'au vu de la crise économique, de l'augmentation des abris PC et du nombre de jeunes qui mendient dans la rue, il peine à comprendre pourquoi tout n'a pas été dépensé. Il précise que sur 900 000 francs, seuls 825 757,70 francs ont été dépensés.

M. Vallat relève que, d'un point de vue comptable, il s'agit non seulement des aides financières, mais aussi des aides en natures qui sont accordées (nourriture, effets de première nécessité). Il s'agit donc de montants disponibles pour des achats, plus que pour des versements en argent liquide. Il ajoute que le service est tributaire des aides à disposition et relève l'effort au niveau de la Ville pour trouver des donations en nature. Il souligne à cet égard les partenariats qui existent avec des associations comme Partage. Il conclue en disant que le montant global ne reflète pas tout à fait le volume de biens donnés aux personnes qui se rendent dans ces endroits.

Un commissaire relève que la commission des finances s'était penchée sur le cas de la place Emile-Guyénot et se demande si, en plus de la subvention en nature, l'association de  $M^{me}$  Piret touche aussi une subvention monétaire.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il existe des demandes de soutien ponctuelles et que dans le cas du kiosque, elle se souvient que la Ville a soutenu l'association pour des montants peu élevés qui couvraient notamment des frais d'électricité.

Au vu de l'état de décrépitude du kiosque, le commissaire voudrait savoir si la magistrate sait ce qu'est devenu M<sup>me</sup> Piret. M<sup>me</sup> Alder répond qu'elle va se renseigner.

Un commissaire voudrait savoir de manière générale s'il existe une ligne concernant les impayés pour les crèches ou si cela est ventilé autrement.

M<sup>me</sup> Capeder répond que la réponse figure dans les comptes des institutions, les montants n'étant pas versés au département, mais directement aux institutions.

Un commissaire demande si c'est la Ville qui paie in fine.

M<sup>me</sup> Capeder répond que la Ville verse une subvention, l'association enregistre cette subvention et possède une ligne dans ses comptes qui représente les débiteurs et où figurent en transitoire les montants à recevoir. Elle précise qu'au moment où ces montants passent en perte, c'est effectivement la Ville qui comble le déficit. M<sup>me</sup> Alder relève qu'une institution ne va pas laisser aller la situation, que les factures sont gérées mensuellement et qu'en cas d'impayés, la procédure habituelle se met en place directement.

M<sup>me</sup> Capeder relève qu'il s'agit de montants assez faibles, dans la mesure où il s'agit dans ce cas de figure de systèmes de gestion professionnalisés, qui détiennent un suivi et des procédures de recouvrement automatiques pour les montants à recevoir. Elle ajoute que cela est généralement largement contrebalancé sur l'exercice complet par les exercices positifs des associations.

# Séance du 21 mai 2013 (suite) consacrée au rapport de l'organe de révision

Audition de M. André Lévrier, directeur du Contrôle financier, et M. Fabrice Raemy, directeur adjoint

M. Lévrier relève tout d'abord que la mission du contrôle est d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels, en fonction des bases légales qui permettent de procéder à la révision des comptes, soit les normes applicables en matière de droit d'audit suisse. Il ajoute qu'il s'agit de la responsabilité du Conseil administratif par délégation de l'administration de maintenir un système de contrôle interne et de réduire le risque d'erreurs et de fraudes dans les comptes. Il précise que l'audit se fait en deux temps, soit un audit de la comptabilité, puis un audit des comptes annuels. Il souligne que l'opinion d'audit représente les conclusions du contrôle sur ces comptes. En l'occurrence, les comptes de la Ville arrêtés au 31 décembre 2012 ont été jugés conformes. Il souligne que le rapport inclue également d'autres dispositions légales qui entrent dans le cadre du contrôle ordinaire et que le contrôle de la dette consolidée a été ajouté les annexes 5.1 et 5.2. Il précise à cet égard qu'il s'agit d'une information et relève enfin que l'annexe aux états financiers est établie par la direction financière sur la base de l'article 663 b du Code des obligations.

M. Raemy précise que le texte qui est mentionné dans le rapport est donné par les normes et que le Contrôle financier n'a pas la liberté d'écrire ce qu'il veut. Il relève qu'à la page 356 du livre comptable figure un exemple d'un texte standard.

Un commissaire voudrait que soit recalculé le vrai résultat de l'exercice 2012, nettoyé de toutes les choses qui ne concernent pas cet exercice. Il relève à cet égard que la Ville a procédé à des amortissements extraordinaires en vue d'équilibrer le budget 2011-2012 et voudrait connaître l'impact exact de ces amortissements sur les comptes. Il relève également qu'il existe des contradictions au niveau des règles comptables usuelles, comme la comptabilisation du 1 ou 2% alloué au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui est contraire aux règles comptables usuelles et notamment aux recommandations de la Cour des comptes. Il estime que cela a un impact énorme sur le résultat et le bilan des comptes. Il ne comprend donc pas comment le Contrôle financier peut approuver sur cette base la validité des résultats, ce d'autant moins que la Cour des comptes, dans son rapport de 2010, estime que cette pratique n'est pas conforme à loi.

M. Lévrier répond que la procédure pour le FMAC établit que, pour chaque procédure d'acquisition, une réserve de 1 à 2% est faite pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Selon le commissaire, cela fausse le bilan.

M. Lévrier relève que cela créée un passif (compte d'acquisition) et augmente un actif et que cela est ensuite retranscrit dans les comptes de fonctionnement au niveau du budget de charge. Selon lui, la Cour des comptes n'a pas jugé que cette augmentation artificielle était interdite, mais qu'elle ne recommandait pas ce procédé.

Le commissaire maintient qu'elle l'interdit. M. Lévrier dit qu'il vérifiera cela et répondra par écrit à cette question, parallèlement au re-calcul demandé du résultat.

Un commissaire relève que le rapport contient quatre pages effectives pour près de douze personnes engagées à plein temps au Contrôle financier. Il se dit extrêmement déçu de cette révision, qui concerne un budget de plus d'un milliard, et ne voit pas ce qu'il peut faire de ce document jugé confidentiel. Il se demande si le Contrôle financier se trouve dans une situation de blocage par rapport au Conseil administratif, qui restreint, voire interdit l'accès aux services, ou même de blocage psychologique vis à vis de sa liquidation potentielle.

- M. Raemy répond qu'il est de notoriété que, depuis près de 3 ans, le Contrôle financier a l'interdiction de procéder à l'audit interne des services. Il ajoute que cela est indiqué à la page 3 du rapport.
- M. Lévrier précise que cela figure dans un extrait d'une décision du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> décembre 2010. Il souligne qu'il s'agit d'une atteinte grave à leur indépendance et que c'est bien la mort dans l'âme que le Contrôle financier ne procède plus à cet audit interne. Il ajoute toutefois, que le contrôle a reçu, de

manière très informelle, de la part du directeur général, il y a deux mois, l'autorisation de recommencer à faire de l'audit interne.

M. Raemy relève qu'il n'y a plus douze postes, mais huit dont deux à 80% et deux autres qui sont gelés depuis bientôt trois ans.

Un commissaire fait remarquer qu'à la lumière de ce qui précède, cela signifie que la Ville n'est pas contrôlée, parce que le Conseil administratif l'interdit. Il ajoute qu'il voudrait que cela soit clairement protocolé.

Concernant la dette consolidée de la Ville, un commissaire relève que le coût de la dette s'élève à 28,8 millions par année (2012). Il relève par ailleurs le nota bene de bas de page de l'annexe 5 – 2 sur la prise en charge des charges et revenus par rapport aux emprunts et voudrait obtenir un éclaircissement sur ce point.

M. Lévrier répond qu'il s'agit d'instruments financiers dérivés de couverture et contre-converture, dont M. Krebs pourrait expliquer en détail le fonctionnement. Il indique que sur toutes les opérations de couverture existent un gain et une perte, et que la Ville de Genève paie une prime par l'intermédiaire de son Service financier (DFIN) pour obtenir à terme la possibilité de recourir à des prêts. En d'autres termes, cela revient à payer en intérêts et à déduire la part de primes versées par les banques. Il ajoute que dans la diminution du compte de produit 429 090, les gains et les charges sont compris dans les 28 millions. Ainsi, la Ville prête à la banque à un certain taux, et la banque prête à un autre taux, ce qui implique un différentiel, au nom duquel la banque verse une prime. Il conclue en disant que cela signifie que la Ville est systématiquement bénéficiaire et que cela est sans doute lié à la qualité de débiteur de la Ville.

Le commissaire voudrait connaître les prêts que la Ville fait. M. Lévrier répond qu'il s'agit de prêts virtuels, d'instruments dérivés qui n'impliquent pas de mouvement d'argent. Il précise que ce qui est mesuré sont les écarts de taux (swap de taux).

Le commissaire se demande si en dehors de ces mouvements financiers la Ville prête ou non de l'argent, et si oui, où ils apparaissent.

M. Lévrier répond qu'ils sont peu nombreux et apparaissent à la rubrique 122 (annexe 1-1). Il ajoute que de l'excédent de trésorerie est également placé de manière temporaire.

Un commissaire se demande pourquoi, sur la liste des Swaps (annexes 5-2), les montants sont indiqués pour certains prêts et pour d'autres pas. Concernant le nota bene auquel il a été fait allusion, il avoue ne pas avoir compris la formulation utilisée pour expliciter le calcul qui a été fait. Il voudrait savoir pourquoi les montants ne sont pas affichés à chaque ligne.

M. Lévrier relève qu'il s'agit d'un tableau repris des comptes budgétaires et qu'il pourrait effectivement poser la question de savoir pourquoi les montants ne sont pas affichés systématiquement.

Concernant la réduction du nombre de postes qui a eu lieu depuis 2010, un commissaire voudrait savoir si le contrôle a eu recours à des sous-traitants et, le cas échéant, la taille et le coût de ces équipes.

M. Lévrier répond que le contrôle a eu recours à une fiduciaire pour un prêt de personnel pour la durée du contrôle fiduciaire, soit deux personnes pour un mois, au tarif fiduciaire de 64 000 francs.

Pour rebondir sur une précédente question, le commissaire poursuit qu'au vu du rapport de 160 pages dont bénéficie le Canton pour un budget de 8 milliards de francs, il paraît surprenant de s'en sortir avec un rapport aussi court et le phrasé habituel pour recommander au Conseil municipal de procéder à l'approbation des comptes de la Ville.

M. Lévrier relève que l'opinion d'audit figure à la page 2 du rapport de l'organe de révision, et que ce rapport sert simplement à certifier que les comptes ont été vérifiés et sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de comptabilité définis dans le manuel.

Le commissaire revient sur la remarque faite au sujet du FMAC, soit le nonrespect des règles comptables usuelles et se dit étonné que l'opinion d'audit ne souligne pas cela. M. Lévrier répond qu'il n'existe pas de recommandation de la Cour des comptes à ce sujet.

Le commissaire insiste sur le fait qu'un rapport d'audit est responsable de la non-mention de certains éléments et que l'on peut s'étonner qu'au-delà des phrases du manuel, ces points ne soient pas relevés.

M. Lévrier répond que le principe de ce rapport est de correspondre aux normes. Il souligne que l'Inspection cantonale des finances (ICF) donne à la commission des finances du Grand Conseil un autre rapport, basé sur des recommandations différentes qu'à la Ville et que cela est lié au type de relation qu'entretiennent les organes de contrôle avec les commissions des finances respectives.

Le président tient à relever que le rapport du Canton est effectivement autrement plus volumineux et dit comprendre pourquoi ses collègues du municipal ne peuvent pas s'appuyer sur ce rapport-ci pour examiner, département par département, s'il y a des suivis à faire.

M. Lévrier admet qu'un rapport détaillé devrait être fait, mais que cela ne se peut que si la commission des finances ou le Conseil municipal l'exige. Il rappelle qu'en l'occurrence, les attributions du Contrôle financier se situent au niveau de la vérification stricte des comptes. Il indique que sur la base de l'article 17 de l'ancien règlement du Conseil municipal, le Contrôle financier peut fournir un rapport détaillé, et qu'il est possible de le mandater dans le cadre d'un mandat particulier.

Le commissaire relève que, du moment que le contrôle a mentionné le code des obligations dans son rapport, il pense que par analogie, le contrôle des comptes de la SA demande un rapport détaillé pour le conseil d'administration. M. Lévrier rétorque que le Conseil administratif est le pendant du conseil d'administration d'une SA.

Le président affiche son désaccord par rapport à cette remarque, dans la mesure où le Conseil administratif représente le pouvoir exécutif. Il ajoute que le rapport de l'ICF, qui est soumis à la commission des finances du Grand Conseil, est effectivement autrement plus conséquent.

M. Lévrier répète que, pour aller dans ce sens, il faudrait pouvoir se baser sur une demande expresse de la commission des finances du Conseil municipal.

Un commissaire dit rejoindre l'avis de ses collègues et souhaite exprimer son interrogation au sujet du rapport présenté. Il se dit sceptique, voire ébranlé du résultat, dans la mesure où ce rapport fait en tout et pour tout dix pages, qui se résument à cinq pages effectives. Il se demande si ce rapport résume les activités de l'année du Contrôle financier ou si le blocage occasionné par le Conseil administratif est à l'origine de cette situation. Il souligne que cela signifierait que les personnes engagées n'ont dans les faits, pratiquement rien à faire.

M. Lévrier répond qu'il est tout aussi embêté que les membres de la commission de n'avoir qu'un rapport de cinq pages à présenter. Il relève que, dans la planification de leur temps, 30% sont accordé à la révision des comptes de la Ville, ce qui, souligne-t-il, représente pas moins de 12 classeurs fédéraux de notes. Il souligne également qu'ils ont été emputés de 60% de leur mission, de par l'interdiction d'audit interne. Il poursuit en disant qu'ils ont néanmoins poursuivi leur travail de surveillance auprès des différents services. Il rappelle que leur équipe a été coupée en deux, ce qui implique une diminution de la productivité et conclue en disant qu'au vu des circonstances, le travail du Contrôle financier se fait dans des conditions extrêmement difficiles.

M. Raemy relève que ce qui le désole, c'est que le contrôle a averti la commission des finances depuis bientôt trois ans des pressions subies. Il estime véritablement déplacé le fait que la commission des finances lui tombe littéralement dessus aujourd'hui, en lui reprochant de n'avoir rien fait.

Le commissaire indique que la commission des finances s'est positionnée en faveur de l'audit interne et qu'elle a fait son travail. Selon lui, il y a vraiment quelque chose qui cloche et qu'il s'agit de le mettre à jour. Il ajoute qu'il siège dans cette commission depuis une année et qu'il entend ce qui est dit, mais que nonobstant les circonstances, les interrogations des commissaires sont légitimes face à un rapport d'activité de cinq pages, qui ne comporte pas de recommandation, et livre une opinion d'audit de trois lignes et demie.

Le président fait remarquer que la commission ne s'en prend pas personnellement au Contrôle financier. Il relève que la commission des finances vient d'auditer les cinq départements et que les commissaires ont trouvé un certain nombre d'éléments qui portaient à discussion. Il est donc légitime, selon lui, que la question se pose de savoir pourquoi ces éléments ne figurent pas dans le rapport.

Un commissaire rappelle tout d'abord qu'il a siégé au Conseil municipal il y a très longtemps et qu'en ce temps-là, les rapports étaient différents, parce qu'ils correspondaient à des missions différentes. Il ajoute qu'après son retour en 2011, il a immédiatement dénoncé la situation dans laquelle le Contrôle financier se retrouve déplumé de ses attributions. Il dit déplorer la situation actuelle et assure qu'il faut essayer d'y remédier. Il souligne que le contrôle interne des services n'est pas la même chose qu'un contrôle externe. Il voudrait ensuite poser une question sur les investissements. En effet, il s'étonne qu'il y ait des amortissements sur les terrains non-bâtis. Il précise que cela concerne le compte140 (terrains non-bâtis) de l'annexe 2 – 1.

M. Lévrier répond qu'il ne s'agit pas des amortissements des terrains nonbâtis à proprement parler, mais des amortissements sur des aménagements de terrains. Il précise que les terrains non-bâtis sont des terrains nus, et que les amortissements portent sur les équipements de ces terrains, soit les viabilisations. Il relève qu'il s'agit peut-être d'une mauvaise dénomination et s'engage à vérifier la question. Il donnera sa réponse par écrit.

Une commissaire relève qu'à la lecture des documents reçus, il ressort que plusieurs missions du Contrôle financier ont été transférées. Elle ajoute que toutes les missions de conseil, d'assistances de service ont été déléguées à la direction financière du département, et que l'on ne se trouve ce soir en présence que d'un seul objet, soit la révision et la certification des comptes. Elle remercie le Contrôle financier pour ce rapport qu'elle juge extrêmement bien fait, et correspond parfaitement à ce qui est attendu du service interne. Selon elle, il s'agit de ne pas comparer ce qui n'est pas comparable entre ce qui se fait à la Ville et ce qui se fait au Canton. Elle souligne que si l'on se donne la peine d'étudier le rapport en question, on trouve les réponses aux questions que l'on se pose. Elle ajoute que les commissaires ont la possibilité de poser les questions politiques de fond qu'ils jugent nécessaires, au moment de l'audition des départements et qu'en l'occurrence il s'agit de la présentation d'un travail de vérification des chiffres. Elle conclue en disant que ce qui est présenté correspond parfaitement à la mission qui a été confiée.

Un commissaire relève que dans le rapport de la cour des comptes sur la FMAC il est fait le constat suivant: «le mode de comptabilisation actuel des ressources et des dépenses du fonds ne répond pas aux objectifs fixés par les lois, et conduit la cour à constater que la comptabilité de donne pas une situation claire, nette et véridique de la dette communale, et encore moins une image fidèle des patrimoines.» Il ajoute qu'une recommandation a été reprise plusieurs années de suite dans leur rapport de suivi, pour inviter à rendre les comptes de la Ville conformes aux schémas comptables. A la lumière de ce qui précède, il relève que les comptes de la Ville sont faux et qu'il s'agit d'un problème technique et non politique, qui l'empêche de faire son travail de conseiller municipal correctement.

Concernant la matérialité des comptes, M. Lévrier relève qu'il ne remet pas en question ce que dit la Cour des comptes. Il rend toutefois les commissaires attentifs au fait que chaque fois qu'ils votent un crédit d'investissement, ils votent également le FMAC et admettent implicitement par ce biais l'augmentation du coût du crédit en question.

Le commissaire regrette que la commission des finances ne puisse pas prendre les bonnes décisions à ce sujet et fait remarquer que, selon lui, le Contrôle financier devrait admettre que ce qui est dit est faux et donner les bonne règles de gestion pour que la commission des finances puisse prendre de bonnes décisions.

M. Lévrier répond que le Contrôle financier peut faire un inventaire qui permette de mesurer l'impact du FMAC sur les comptes 2012. Il souligne à cet égard que l'on a 1,1 milliard de dépenses et que le problème se situe au niveau du seuil de matérialité (voir annexe 20).

Un commissaire relève une interview dans le *VG magazine* sur le rôle de contrôle interne du Service financier. Il lit un extrait de l'article datant de mai 2013: «Le Service du contrôle financier joue un rôle très important. En effet, il lui revient la responsabilité d'évaluer la qualité du service de contrôle interne mis en place dans chaque service.» Il se demande donc si le Contrôle financier fait ce travail ou pas.

M. Lévrier répond qu'il s'agit justement du travail qui leur a été retiré. Il indique que ce travail revient au groupe des responsables de contrôle interne, chargé de l'évaluation des risques et de la couverture de ces derniers. Il ajoute que, dans un deuxième temps, il va devoir modéliser le contrôle interne de manière à réduire ces risques au minimum.

Le commissaire se demande quel est le rôle du Contrôle financier dans ce cadre.

M. Lévrier répond que le contrôle doit certifier que les risques ont tous été bien appréhendés et évalués par les directions des services. Il ajoute qu'il existe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012 une décision du Conseil administratif qui stipule que le contrôle cesse cette activité et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 12 un nouveau service d'audit interne verra le jour pour exécuter cette mission.

Un commissaire relève à l'annexe 7 – ligne 15 – bienfaisance à l'Hospice général, le prêt de 7 764 576,30 de francs à l'Hospice général. Il voudrait savoir comment le Contrôle financier qualifie cette problématique.

M. Lévrier répond qu'il s'agit d'un fonds de bienfaisance pour l'Hospice général, avant la création de toutes les indemnités sociales que l'on connaît aujourd'hui pour les gens en difficulté en Ville de Genève. Celle-ci a fait un prêt à l'Hospice général pour continuer son travail. Il relève que ce prêt n'a pas été remboursé, mais qu'il est constaté dans les bilans de l'Hospice général. Il ajoute qu'il s'agit d'un fonds spécial qui ne figure pas dans la comptabilité de la Ville, mais fait partie des fonds spéciaux. Il relève également qu'une des éventualités qui avait été prise en considération était que l'Hospice général cède sa part à la Ville en contrepartie du remboursement de ce prêt. Le Conseil administratif a décidé qu'il n'appartenait pas à la Ville de Genève de gérer la nouvelle Roseraie et n'a pas voulu entrer en matière sur cette proposition de l'Hospice général.

Le commissaire répond que cela reste à ses yeux une incongruité. Il ajoute qu'actuellement, les déficits de la Roseraie sont pris en charge par la Ville et non par l'Hospice général, dans la mesure où elle est gérée conjointement. Par ailleurs, il voudrait savoir quelle est l'exigibilité de la dette de l'HG, s'il existe un contrat ou un document à ce sujet et à quand remonte le prêt en question. Le cas échéant, il voudrait obtenir copie de ce contrat.

M. Lévrier répond qu'il peut certifier de l'existence d'un contrat, mais qu'il s'agirait au Conseil administratif de le remettre à la commission des finances. Il ajoute que le Contrôle financier répondra sur l'exigibilité de ce prêt.

# Séance du 19 juin 2013 consacrée au Service du Conseil municipal

Audition de  $M^{me}$  Marie-Christine Cabussat, cheffe du service, dont l'audition a été votée à une très courte majorité lors de la séance du 29 mai

M<sup>me</sup> Cabussat justifie tout d'abord son absence à la séance du 7 mai dernier. Il se trouve en effet que M. Moret, directeur général, l'a priée de ne pas y participer, au motif que le service placé sous sa responsabilité ne rencontre aucune difficulté majeure. Elle explique que le Bureau se bat avec véhémence pour que le Service du Conseil municipal soit dûment reconnu comme tel. A cet égard, le Conseil municipal a voté, sur proposition du Conseil administratif, la création d'un service à part entière dans le cadre du budget 2011. Le vote n'a malheureusement pas été suivi d'effet.

Une commissaire, se référant à la page 39 du document intitulé comptes budgétaires, demande à quoi correspond la baisse de 28%, équivalent à un montant de 9360 francs, dans le domaine de l'assurance maladie et accident.

M<sup>me</sup> Cabussat indique qu'il s'agit d'un compte compétent. Elle suppose qu'il s'agit de remboursements. Elle indique qu'elle va se renseigner et confirmer ou infirmer sa réponse en conséquence.

La commissaire, à la lecture de la page 40, s'interroge en outre quant à l'augmentation de 30% concernant les autres prestations internes.

M<sup>me</sup> Cabussat explique que l'augmentation des imputations internes pour la CMAI est due au nombre croissant de tirés à part et des affiches des délibérations.

La commissaire rappelle qu'il y a environ deux années en arrière, la majorité du Conseil municipal avait voté la réduction des frais de réception du Conseil administratif d'un montant de plus de 100 000 francs. Pour le Conseil municipal, la baisse était de 32 000 francs. Elle se demande si ladite baisse a un impact sur la qualité des prestations servies aux conseillers municipaux.

M<sup>me</sup> Cabussat répond par l'affirmative. Elle informe les commissaires que le montant du budget alloué pour les collations est passé d'approximativement 70 à 35 francs, étant entendu que les boissons ne sont pas incluses dans ce dernier tarif. En 2012, force est tout de même de constater qu'il y a eu un dépassement de 3000 francs sur l'ensemble des réceptions. Elle explique que ce montant est notamment lié aux frais qu'ont engendrés le voyage du bureau ainsi que l'augmentation du nombre de séminaires organisés à l'attention des membres du Conseil municipal. A ce propos, elle relève que la prise en charge de certains de ces frais pèse normalement sur le Conseil administratif, à l'instar également des repas pendant la présentation des comptes et du budget. Elle note toutefois que l'année s'est révélée particulièrement dense. Elle considère toutefois que le budget des réceptions et autres débours est suffisant.

Une commissaire soulève une question également en lien avec la qualité des prestations dévolues au Conseil municipal, relative au statut des procès-verbalistes. Elle argue que les modifications découlant des nouveaux statuts du personnel à la suite d'un vote du Conseil municipal ont engendré des dommages collatéraux qui affectent non seulement le Conseil municipal mais aussi le département placé sous la responsabilité de M. Kanaan en ce qui concerne le personnel de salle. La suppression du statut d'auxiliaire avec un paiement à la prestation au profit de l'intégration dans l'administration à des taux d'activité de 18 ou 22% impliquant le versement d'un salaire fixe entraîne une diminution des revenus. Elle souhaiterait en outre entendre M<sup>me</sup> Cabussat à propos de l'organisation des disponibilités et des remplacements d'une équipe de procès-verbalistes depuis la réforme. Elle se demande en effet comment sont gérés les absences et les tournus sous l'empire du régime nouvellement institué.

M<sup>me</sup> Cabussat reconnaît que le nouveau régime a entraîné des difficultés dans la gestion des équipes. Elle indique tout d'abord que le changement de statut s'est parfois accompagné d'un changement de contrat. Certains auxiliaires ont ainsi dû être nommés. De plus, les personnes avaient effectivement plus le cœur à l'ouvrage lorsqu'elles étaient rémunérées à la prestation. Alors qu'ils restaient auparavant marginaux, les désistements de dernière minute tendent désormais à se multiplier, ce qu'elle explique notamment par le fait que l'obligation de trouver un remplaçant incombe dorénavant au service. M<sup>me</sup> Cabussat signale en outre que le Conseil administratif a annoncé qu'aucun changement de statut n'interviendrait. Elle explique que les procès-verbalistes engagés en qualité d'auxiliaires peuvent l'être pour une durée de deux ou trois années, voire quatre sous réserve de l'accord du Conseil administratif. Au terme de cette période, un licenciement intervient fatalement dans le cas où les personnes ne se verraient pas nommées. Elle relève par ailleurs les problèmes suscités par un paiement sur douze mois alors que les procès-verbalistes ne travaillent pas pendant les mois de juillet et d'août. Par conséquent, ils se voient contraints de supporter une charge de travail excessivement importante aux fins de compensation. Elle met en exergue que la distorsion de régimes prétérite les auxiliaires. Il en découle de surcroît des lacunes en termes de constance du procès-verbaliste titulaire, affecté auprès d'une même commission. En effet, afin que les procès-verbalistes effectuent les heures dues, des changements inopportuns de procès-verbalistes doivent malheureusement être effectués. Elle déplore en conséquence le manque de souplesse qui caractérise la situation qui prévaut actuellement.

Un commissaire remarque que le Conseil municipal de la Ville de Genève s'avère être le plus cher de Suisse, principalement en raison du montant élevé des jetons de présence.

M<sup>me</sup> Cabussat relate aux commissaires qu'elle a effectué une présentation il y a quelques années en arrière à ce sujet à destination de femmes d'autres communes, et que les personnes ont fait part de leur surprise à la découverte du montant des jetons de présence, jugé exorbitant.

Un commissaire demande si des discussions ont lieu concernant le fait que les jetons de présence seront fiscalisés en 2014.

M<sup>me</sup> Cabussat indique que des discussions sur la taxation des jetons de présence sont menées dans le cadre du Bureau. Elle informe qu'elle a proposé de constituer un groupe de travail restreint qui se consacre à cette question en collaboration avec certains conseillers municipaux afin d'optimiser au mieux les quelques mois qui restent avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Un commissaire déclare que le Grand Conseil a proposé une augmentation du montant des jetons de présence à hauteur de 25% afin de faire face à la mesure.

M<sup>me</sup> Cabussat note qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les solutions qu'il sied de mettre en œuvre, au moyen d'un amendement au budget. Elle s'engage néanmoins à prendre contact avec M<sup>me</sup> Maria-Anna Hutter, sautier du Grand Conseil, afin d'obtenir de plus amples informations sur les développements relatifs à ce sujet dans le cadre du Grand Conseil.

# Séance du 19 juin 2013 (suite)

Discussion et vote

Le représentant du Mouvement citoyens genevois rappelle que son parti n'avait pas voté le budget 2012 à cause de l'artifice nocturne instigué par M. Pagani, consistant à équilibrer le budget par le biais d'une augmentation des recettes de la taxe professionnelle. Il annonce que, dans un souci de cohérence, il ne votera pas les comptes. Il déplore la faiblesse des réponses apportées aux questions sérieuses qui sont posées par les commissaires aux finances. Il se déclare en conséquence très insatisfait. Il cite l'exemple qui lui tient à cœur du décompte de la ristourne sur les droits des carburants, objet sur lequel la réponse qui lui a été fournie s'est avérée à tout le moins inadéquate puisqu'aucune explication ne lui a été donnée quant à la différence entre le montant de 840 000 francs qui devrait normalement logiquement apparaître et celui de 638 000 francs qui figure pourtant.

La représentante du groupe Ensemble à Gauche, met en exergue que les remarques formulées par le Mouvement citoyens genevois résultent directement du manque de temps de travail à disposition de la commission. La présentation et le vote final des comptes auront lieu à la fin du mois de septembre. Partant, il eût été opportun de prévoir quelques séances supplémentaires, notamment pour demander des explications en réaction aux réponses peu convaincantes apportées. Elle se plaint d'avoir été pressée et fait part de son insatisfaction quant aux conditions de travail de la commission. Elle indique néanmoins qu'elle votera les comptes avec des réserves, lesquelles seront exposées en séance plénière.

Le représentant du Parti libéral-radical met en exergue les lacunes que présentent les comptes d'un point de vue purement formel. Il fait part de son insatisfaction sur la présentation des comptes par politiques publiques qui ne représentent pas réellement ce que la Ville fait ou doit faire, mais la classification fonctionnelle fédérale. D'où une certaine difficulté à lire ces comptes. Il regrette de constater la régression sur certains aspects. Il se réfère notamment à la suppression des objectifs et des indicateurs. Il exprime en outre son mécontentement face à la posture empruntée par certains magistrats et les réponses éhontées qu'ils se permettent d'apporter à des questions sérieuses qui leurs sont adressées. Par exemple, il dénonce avec force l'attitude du maire qui, sur les dépassements de crédits, a déclaré qu'il n'était aucunement lié par le budget voté, lequel ne revêtait

qu'un caractère purement indicatif. Il conteste aussi la qualité des comptes, dont il regrette qu'ils n'aient pas été soumis à l'organe de révision. Il considère que de nombreux problèmes entachent la qualité des comptes.

Le Parti libéral-radical ne saurait par exemple accepter les éléments de réponse hasardeux communiqués sur le problème des amortissements. Il se demande si les 60 millions de francs d'amortissement sont vraiment précis. Il relève que, lorsqu'il a demandé au Contrôle financier d'opérer à nouveau le calcul, une réponse erronée a été transmise. Il souligne que c'est le Conseil municipal qui a signalé ces problèmes. Les autres problèmes d'évaluation sur lesquels il a été demandé au Contrôle financier de se pencher n'ont tout simplement pas fait l'objet d'une vérification rigoureuse. Il sied donc d'adresser un avertissement au Conseil administratif en vue de 2016, année qui verra la mise en place du nouveau modèle de comptes. Un Contrôle financier efficace s'avère absolument indispensable en parallèle. Il dresse le constat incompréhensible qu'un an après le vote du règlement, rien ne s'est produit. Le Parti libéral-radical, mettant l'accent sur le manque d'explications, ne valide pas la gestion du Conseil administratif et votera en conséquence contre les comptes.

La représentante des Verts témoigne de l'insatisfaction de son groupe en ce qui a trait aux modalités d'étude des comptes 2012 définies par le Conseil municipal. Elle estime qu'il se serait effectivement révélé propice de renvoyer les comptes devant les commissions spécialisées pour évaluer le coût des politiques publiques mises en place. Elle juge aussi que quelques séances supplémentaires étaient nécessaires pour étudier convenablement les comptes, ce qui aurait permis de ne pas priver les commissaires de poser des questions pourtant cruciales. Elle tient à souligner que la responsabilité de cette déconvenue n'incombe en aucune façon au nouveau président de la commission.

Elle attire l'attention sur le fait que le groupe des Verts avaient notamment dans l'alternative exigé un équilibre étant donné qu'il fallait chercher des millions de francs dans ce budget et que les années suivantes s'annonçaient davantage difficiles. Le Conseil administratif s'était moqué de la position ainsi exprimée. Elle rappelle que le rapporteur de minorité socialiste avait même fait référence à la posture du comptable frustré. Cependant, elle relève que le boni qui est apparu aux comptes 2012 atteint 0,2% des charges. Ce taux s'avère éloigné du boni envisagé par le Conseil administratif. Elle considère que cela est grave. Elle signale que des commentaires seront en outre apportés en séance plénière.

Elle annonce que son groupe votera les comptes, avec des réserves et des observations relatives à la manière dont la commission a pu mener sa mission ainsi qu'aux lacunes dans les réponses formulées par le Conseil administratif, dont elle impute toutefois en partie la responsabilité à la commission. En conclusion, la municipalité étant en fin de compte gérée de manière satisfaisante, il convient de voter les comptes.

Le représentant du Parti socialiste relève à titre liminaire que les chiffres représentent une donnée factuelle. Si l'on peut contester l'utilisation de crédits sans qu'une autorisation préalable n'ait été obtenue, cela n'influe aucunement sur les comptes. A la lecture de ces comptes, il observe qu'aucun détournement ou malversation ne vient les vicier. Partant, il n'y aucune raison qui justifie de refuser les comptes. Malheureusement, il n'existe pas de disposition qui sépare les éléments de gestion des éléments factuels des comptes. Toutefois, il met en exergue que la qualité du rapport de l'organe de révision n'est pas satisfaisante.

Réagissant aux doléances de certains commissaires liées à la façon dont la commission a travaillé, en tant que président pendant la plupart des séances, il souligne que chacun a pu poser toutes les questions qu'il ou elle souhaitait. Le problème réside dans le fait que le travail de fond nécessaire n'a pas été fourni avec la diligence requise. Il propose de reporter cet objet à une date ultérieure, pour laisser le temps aux commissaires de se pencher de manière approfondie sur les comptes. Dans tous les cas, le Parti socialiste va voter les comptes car les chiffres correspondent exactement à la réalité.

Le représentant de l'Union démocratique du centre annonce que son chef de groupe s'exprimera en plénière, dans la mesure où il participait aux travaux de la commission jusqu'à récemment seulement en qualité de remplaçant.

Le président, pour le Parti démocrate-chrétien, renvoie aux prises de position du Parti libéral-radical. Il réitère sa déception face à la quasi inexistence de l'audit interne et des mécanismes de contrôle. Il déplore que le Contrôle financier ne dispose pas des moyens appropriés pour accomplir son travail de manière satisfaisante. Il appelle à ce que l'on se dote des moyens nécessaires pour fournir un travail de qualité. Il dresse en outre le constat que les amortissements ne s'avèrent guère maîtrisés, alors pourtant qu'il s'agissait d'une ligne claire au moment du vote du budget. Il est convaincu que les budgets sont trop souvent augmentés artificiellement afin de pouvoir correspondre à des comptes. Il se dit par ailleurs très surpris d'apprendre que le Conseil administratif organisait des séances et qu'il réaffectait ensuite les frais à la charge du Conseil municipal. Au vu de l'ensemble des griefs qu'il exprime à l'encontre des comptes, il les refusera.

La proposition d'un commissaire socialiste de reporter le vote au mois de septembre est refusée par 11 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG, 2 Ve, 2 EàG) et 3 abstentions (S).

Mis aux voix, les comptes 2012 sont refusés par 7 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

## Annexes:

- 1. Projets de délibérations
- 2. Rapport de l'organe de révision
- Documents fiscaux 2012 transmis par l'Administration fiscale cantonale à la Ville de Genève
- 4. Bilan à 6 positions
- 5. Ecarts entre comptes et budget par groupe de comptes à 3 positions et par service
- 6. Statistique de vente des cartes journalières CFF et cartes invendues
- 7. Réponses du département Autorités
- Courrier du Conseil administratif du 6 février 2013 au sujet des réceptions officielles
- 9. Charges et subventions ponctuelles du Service Agenda 21 Ville durable
- 10. Réponses du département des finances et du logement (DFL)
- 11. Compléments de réponses du DFL
- 12. Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré par l'Hospice général
- 13. Rapport d'activité du Service de l'énergie
- 14. Réponses du département des constructions et de l'aménagement (DCA)
- 15. Réponses du département de la culture et du sport (DCS)
- Présentation des comptes 2012 du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)
- 17. Réponses du DEUS
- 18. Réponses du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)
- 19. Compléments de réponses du DCSS
- 20. Réponses du Contrôle financier

## Liens internet:

- Rapport de gestion 2012 du département de la cohésion sociale et de la solidarité: http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departementcohesion-sociale-solidarite/rapport-gestion/
- Rapport d'activité 2012 de la CAP: http://www.cap-ge.ch/images/stories/pdf/rapports/RapportActivit\_2012.pdf
- Charge fiscale en Suisse Chefs-lieux des cantons Chiffres cantonaux 2012: http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/01504/index. html?lang=fr

## Autres références:

Rapport d'activités 2012 du DEUS distribué aux membres de la commission des finances et de la commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication

99

# Projets de délibérations

Le Conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2012.

# Délibération I

Le conseil municipal

4
$\infty$
9
$\overline{}$
∺
>
a
~
-23
큐
b
S
~
=
Ξ
5
~~~
-
S
e
Ö
on
=
- Ξ
ati
Ĕ
is
=
-=
Ξ
-=
g
_
∃
S
0
$\Box$
la
ę
.0
Ŧ
_
e
₽
Je
0
ಹ
$^{\circ}$
$^{\circ}$
cle 3
cle 3
ticle 3
article 3
ticle 3
l'article 3
l'article 3

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de les crédits budgétaires de fonctionnement. Article unique. -

CHF 56'419'474.35

pour couvrir les dépassements de charges sur

# Délibération II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2012 est approuvé pour les montants suivants :

2,247,373 6	CHF	excédent de revenus
1'090'077'916.4	CHF	soit un total des revenus nets de
42'446'038.5	CHF	sous déduction des imputations internes de
1'132'523'955.0	CHF	Pevenus
1'087'830'542.8	CHF	soit un total des charges nettes de
42'446'038.5	CHF	sous déduction des imputations internes de
1'130'276'581.3	CHF	charges

37 54 83

03 54 49

ω

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2012 est approuvé pour les montants suivants :

# Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

CHF	CHF	HF	HF	CHF	CHF	CHF
		issements complémentaires+ CHJ	HD +			
investissements nets.	S		:	<u></u>	ent	
-			:	:		
-			:			
-						
-					-	
	:		:			
:	:		:			
-	:		-			
				:		
				:		
	:			:	-	
:	:				-	
-	:		:		-	
-						-
-						
			nent			
-		res	onne	:		
		entai	oncti			
	:	plén	de f	:		inancement
s net	S	s con	venus	nt	t	fina
ment	ment	ment	de re	ceme	emer	nce de
stiss	rtisse	rtisse	excédent de revenus de fonct	finan	inanc	ffisaı
inve	amo	amo	excé	anto	préf	Insu

1277596′219.61 64′684′850.90 7220′448.57 2247′373.66 74′152′673.13 2′082′207.38

	25'076'893.25	2'916'027.56	22'160'865.69
	CHF	CHF	CHF
e financier	■ investissements nets.	■ amortissements (autofinancement)	■ Insuffisance de financement
b) patrimoi			

c) total  ■ investissements nets.  ■ amortissements  ■ anortissement complémentaires  ■ anortissement de fonctionnement  ■ autôfinancement  □ préfinancement  CHF  ■ préfinancement  CHF  ■ préfinancement  CHF  ■ Insuffisance de financement CHF  © CHF		152'673'112.86 67'600'878.46 7220'448.57 2'247'373.66 77'088'700.69 2'082'201.38 73'522'204.79
2'247'373.66 CHF est approuvée: elle correspond à	ns du co	l'excédent de revenus du compte de fonctionnement
Article 5 - Bilan Le bilan au 31 décembre 2012 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif Actif	ı suivan	le:
■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 120′506′068.02, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'502'896'839.34
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF	1,156'631'864.49
Total de l'actif	CHF	2'659'528'703.83
<u>Passif</u>		
■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)  ■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)  ■ Engagements envers des entités particulières (nature 23)  ■ Provisions (nature 24)  ■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)  ■ Fortune nette (nature 29)		151'454'056.47 1'410'000'000.00 82794'865.05 6'658'410.88 22'231'555.82 986'389'845.61
Total du passif	CHIF	2'659'528'703.83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 9'050'241.65.



# VILLE DE GENEVE

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

# RELATIF AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Genève, le 6 mai 2013

RUE DE LA COULOUVRENIÊRE 44 CH-1204 GENÉVE T +41(0)22 418 22 00 F +41(0)22 418 22 01

www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch



Contrôle financier

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

# VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié les comptes annuels ci-joints, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

## Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

# Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012



# Contrôle financier

# Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative.

# Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et au manuel de comptabilité publique. Nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 2'247'373.66 et une fortune nette au 31 décembre 2012 de Fr. 986'389'845.61.

André Lévrier

Directeur Expert-réviseur agréé Responsable de la révision Fabrice Raemy

Sous-directeur Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels résumés arrêtés au 31 décembre 2012 se composant de :

- Bilan comparé (annexe 1)

- Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)

- Compte administratif comparé (annexe 3)

- Annexe aux états financiers au 31 décembre 2012 (annexes 4)

Dette consolidée (annexes 5)

Valeur comptable des immobilisations couvertes par l'assurance incendie

(annexe 6)

- Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 7)

Genève, le 6 mai 2013

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012



# Explications concernant les estimations fiscales dans les comptes communaux 2012

#### Mode de taxation

Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année courante sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des comptes.

Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leurs déclarations d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'administration fiscale, ni même sur la base des déclarations des contribuables (quasiment toutes remises après la préparation des comptes). Ainsi, l'administration est contrainte d'estimer les recettes fiscales pour une année fiscale, ce qui constitue un facteur de risque.

## Suivi de la production fiscale et correctifs d'estimation

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimations viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclement, à l'évaluation qui en est faite lors du bouclement courant.

Jusqu'au bouclement 2011, les correctifs d'estimations couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et les deux dernières années pour les personnes morales (PM).

Une fois la période de taxation terminée, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif. Ce dernier est la plupart du temps de signe négatif car il recouvre tous les dossiers qui n'ont pu être traités définitivement, par manque d'information, à cause de recours ou autres démarches bloquantes. Ce correctif effectif négatif est généralement compensé les années suivantes au gré du traitement des dossiers restés en suspens.

Afin d'éviter ces mouvements de sens inverses et de stabiliser la production fiscale (estimation de l'impôt de l'année courante, correctifs d'estimation et correctif effectif) la période d'estimation est allongée, dès le bouclement 2012, ce qui se traduit par des correctifs d'estimation supplémentaires. Cela permettra aux services de taxation de traiter la quasi-totalité des dossiers durant la période d'estimation et de limiter l'impact des correctifs effectifs.

Dans les comptes 2012, un correctif couvrant une année fiscale supplémentaire a été ajouté pour les PP IBO ainsi que pour les PM. Le nombre de correctifs d'estimation est ainsi porté à quatre pour les PP IBO et à trois pour les PM. Lors du bouclement 2013, un correctif supplémentaire sera à nouveau introduit pour les PP IBO et les PM et enfin, lors du bouclement 2014, un dernier correctif sera ajouté pour les PM uniquement. Nous aurons ainsi, dès le bouclement des comptes 2014. cinq correctifs d'estimations pour les PP IBO et les PM.

DF-DGAFC Genève, février 2013



#### Estimation de l'impôt 2012

L'estimation de l'impôt 2012 est effectuée sur la base des éléments concernant l'année fiscale 2011 et d'hypothèses de croissance pour 2012.

Les éléments concernant l'année fiscale 2011 sont assemblés de manière à fournir aux communes un chiffre le plus proche possible de la réalité et exploite plusieurs sources d'information :

- > Prise en compte des bordereaux déjà notifiés et récupération de l'information sur l'impôt revenant à chacune des communes; la part de la production réelle déterminée de cette manière assure un degré de fiabilité maximal.
- Calcul d'un impôt pour les contribuables restants sur la base des éléments de la déclaration fiscale 2011 avant validation définitive. Cette source d'information introduit un degré d'incertitude dans les résultats, étant donné le caractère non définitif de l'assiette fiscale pour ces contribuables.
- Prise en compte, sur la base des éléments concernant les années fiscales antérieures, de l'impôt des contribuables dont la déclaration fiscale 2011 n'est pas encore parvenue à l'administration. Cette source d'information génère davantage d'incertitude.

Le degré de fiabilité de la production 2011 pour une commune donnée est d'autant plus élevé que le pourcentage de l'impôt notifié est important.

Afin d'estimer l'impôt 2012, l'évaluation de la production 2011 est projetée sur l'année 2012 à l'aide d'hypothèses de croissance.

Pour les PP IBO, les hypothèses émanent de la synthèse d'hiver du Groupe de perspectives économiques (GPE) et des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière. L'estimation de l'impôt 2012 tient compte également des modifications des centimes additionnels communaux ou des taux des parts privilégiées.

L'impôt des PM est, quant à lui, totalement exposé aux mouvements conjoncturels avec une volatilité parfois vertigineuse. Afin d'essayer d'anticiper ces fluctuations, l'administration fiscale cantonale a mis en place un échantillon d'entreprises qui répondent, deux fois par année (en janvier et septembre), à des questions portant sur l'anticipation de l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'obiet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton. dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. L'impôt des PM est déterminé en appliquant à chaque entreprise de l'échantillon son propre taux de croissance, communiqué par l'intermédiaire du questionnaire de janvier. Pour les entreprises hors échantillon, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

Certains facteurs influencant l'impôt des communes sont extrêmement difficiles à appréhender. Pour les PP IBO il s'agit notamment des changements de lieu de domicile, de lieu de travail, des changements d'état civil, des décès, des arrivées ou des départs de contribuables intervenus dans le courant de l'année fiscale. Dans la plupart des cas, ils ne sont connus qu'au moment de la taxation et pourraient avoir un fort impact financier pour certaines communes. Néanmoins, lorsque l'information est disponible, il en a été tenu compte.

DF-DGAFC Genève, février 2013



#### Éléments chiffrés pour la commune de Genève

#### Calcul des correctifs d'estimation des PP IBO

	Evaluation	de la production	Correctifs	s d'estimation	Taux de notification
		En francs	En francs	En %	En %
Bouclement des comptes	2012	2011		2012	2012
Année fiscale 2008	451'810'341	449'084'902	2'725'439	0,6%	95,7%
Année fiscale 2009	442'250'078	439'204'022	3'046'056	0,7%	92,7%
Année fiscale 2010	410'817'877	399'999'722	10'818'155	2,7%	81,2%
Année fiscale 2011	395'606'580	404'211'227	-8'604'647	-2,1%	54,5%

#### Calcul des correctifs d'estimation des PM

	Evaluation	de la production	Correctifs	s d'estimation	Taux de notification
		En francs	En francs	En %	En %
Bouclement des comptes	2012	2011		2012	2012
Année fiscale 2009	148'495'789	147'685'210	810'579	0,5%	91,1%
Année fiscale 2010	143'149'386	138'167'711	4'981'675	3,6%	66,1%
Année fiscale 2011	137'902'912	150'134'123	-12'231'212	-8,1%	50,2%

#### Estimation de la production 2012

	Estimation de la production 2012	Evaluation de la production 2011		Variation
	En francs	En francs	En francs	En %
PP IBO	403'561'695	395'606'580	7'955'115	2,0%
PM	127'491'592	137'902'912	-10'411'319	-7,5%

DF-DGAFC Genève, février 2013

#### 1190

# Répartition de la perception de l'impôt cantonal et communal imposé au barème ordinaire

Les sommes perçues au titre de l'ICC sont réparties entre le canton, les communes et, pour les PM, le fonds de péréquation intercommunale.

Chaque année, au bouclement annuel, la Comptabilité Impôts Etat (CIE) détermine la part communale de la perception, pour chacune des communes, ainsi que celle du fonds de péréquation intercommunale.

A cette fin, un outil informatique, G-Rep, fonctionne depuis le bouclement 2007 et permet une répartition précise (créance par créance) des montants produits et perçus. Ce type de répartition est possible pour toutes les années fiscales postérieures à 2000 (dès 2001) pour les personnes physiques, et depuis le bouclement 2009, pour toutes les années fiscales postérieures à 2004 (dès 2005) pour les personnes morales.

Les années fiscales antérieures continuent à être réparties jusqu'à extinction de la créance, selon la méthode de prorata global, utilisée jusqu'ici.

Le tableau ci-dessous résume l'utilisation des deux méthodes

années fiscales	PP	PM
<=2000	prorata global	prorata global
2001-2004	par créance (G-Rep)	prorata global
dès 2005	par créance (G-Rep)	par créance (G-Rep)

A noter que la perception répartie est limitée au montant de la production (effective ou estimée) afin d'éviter de verser aux communes des sommes qui seraient remboursées par la suite aux contribuables, et reprises de ce fait aux communes.

Des indications plus détaillées relatives aux méthodes de répartition peuvent être sollicitées auprès de l'Administration fiscale cantonale.

Répartition ICC IBO.doc février 2013

# Répartition de la recette 2012 du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2011

		Population	Indice	1 <sup>ère</sup> répartition	2 <sup>ème</sup> répartition	3ème répartition	Somme
		au	général de	de 5% du total	de 5% du total	de 90% du total	des répartitions
	Exercice	31.12.2011	capacité	conditions :	conditions :	condition :	de la recette du
	comptable		financière	. taux du cent.	. taux du cent.	. indice général	fonds de
	2012		applicable	add, 2010 > 50	add, 2010 > 49	de capacité	péréguation PM
	-		en	. val. moy. du cent.	. val. moy. du cent.	financière 2011	por o quantum
			2012	prod. cour./ hab.	prod. cour./ hab.	< 140 points	arrondie au CHF
				2001-10 < 30 CHF	2001-10 < 35 CHF		
	Α	В	С	D	E	F	G = D + E + F
1	Aire-la-Ville	1'142	41.88	0	0	271'923	271'923
2	Anières	2'493	158.67	0	0	0	0
3	Avully	1'760	39.13	295'136	108'877	448'527	852'540
4	Avusy	1'430	41.99	0	0	339'607	339'607
5	Bardonnex	2'207	57.17	0	0	384'964	384'964
6	Bellevue	3'169	70.21	0	0	450'100	450'100
7	Bernex	9'766	48.19	0	0	2'020'905	2'020'905
8	Carouge	20'210	142.81	0	0	1'411'217	1'411'217
9	Cartigny	884	76.46	0	0	115'293	115'293
10	Céligny	659	151.98	0	0	0	0
11	Chancy	1'137	33.33	0	0	340'182	340'182
12	Chêne-Bougeries	10'380	136.06	0	0	760'769	760'769
13	Chêne-Bourg	8'104	57.26	0	0	1'411'349	1'411'349
14	Choulex	1'067	83.32	0	0	127'703	127'703
15	Collex-Bossy	1'683	46.67	0	0	359'611	359'611
16	Collonge-Bellerive	7'507	159.19	0	0	339611	339611
17		4'973	318.15	0	0	0	0
18	Cologny	4973		0	0		-
19	Confignon	1'867	52.70 118.26	0	0	815'365 157'432	815'365 157'432
	Corsier			0	0		
20	Dardagny	1'520	57.85			262'015	262'015
21	Genève	191'964	126.97	0	0	15'076'651	15'076'651
	Genthod	2'777	229.86	0	0	0	0
23	Grand-Saconnex	11'866	81.23			1'456'713	1'456'713
24	Gy	483	60.89	0	0	79'102	79'102
25	Hermance	943	103.61	0	0	90'760	90'760
26	Jussy	1'186	87.92	0	0	134'519	134'519
27	Laconnex	619	60.72	0	0	101'659	101'659
28	Lancy	28'820	70.74	0	0	4'062'703	4'062'703
29	Meinier	1'882	72.15	0	0	260'117	260'117
30	Meyrin	22'077	94.97	0	0	2'318'141	2'318'141
31	Onex	17'674	43.42	2'670'943	985'318	4'059'115	7'715'376
32	Perly-Certoux	2'962	71.34	0	0	414'036	414'036
33	Plan-les-Ouates	10'245	122.67	0	0	832'837	832'837
34	Pregny-Chambésy	3'660	171.96	0	0	0	0
35	Presinge	683	94.00	0	0	72'457	72'457
36	Puplinge	2'054	55.99	0	0	365'827	365'827
37	Russin	482	51.01	0	0	94'228	94'228
38	Satigny	3'811	138.84	0	0	273'723	273'723
39	Soral	739	54.09	0	0	136'243	136'243
40	Thônex	13'564	74.97	0	0	1'804'207	1'804'207
41	Troinex	2'250	99.33	0	0	225'885	225'885
42	Vandœuvres	2'676	215.68	0	0	0	0
43	Vernier	33'855	43.78	0	1'871'884	7'711'401	9'583'285
44	Versoix	13'092	42.92	0	0	3'041'813	3'041'813
45	Veyrier	10'287	93.23	0	0	1'100'321	1'100'321
	TOTAUX	466'918		2'966'079	2'966'079	53'389'420	59'321'578

# PART DES COMMUNES GENEVOISES A LA COMPENSATION FINANCIERE 2012 VERSEE AUX COMMUNES FRONTALIERES FRANCAISES

(répartition en fonction de la production IS 2011 des frontaliers)

		Production	Part
	Commune	impôt à la source	des communes GE
	••••••	des frontaliers	à la compensation
		2011	2012
1	Aire-la-Ville	34'113.10	13'343.97
2	Anières	116'546.86	45'589.47
3	Avully	26'622.93	10'414.05
4	Avusy	33'789.80	13'217.51
5	Bardonnex	123'820.25	48'434.59
6	Bellevue	1'144'034.79	447'510.48
7	Bernex	814'893.20	318'760.62
8	Carouge	10'512'829.60	4'112'288.74
9	Cartigny	95'857.96	37'496.62
10	Céligny	13'588.47	5'315.38
11	Chancy	19'819.59	7'752.80
12	Chêne-Bougeries	1'376'272.42	538'354.54
13	Chêne-Bourg	1'454'587.68	568'989.01
14	Choulex	43'881.84	17'165.20
15	Collex-Bossy	51'573.23	20'173.83
16	Collonge-Bellerive	2'183'427.52	854'088.27
17	Cologny	773'308.74	302'494.09
18	Confignon	191'410.58	74'873.81
19	Corsier	69'098.72	27'029.25
20	Dardagny	410'743.60	160'670.00
21	Genève	77'901'998.44	30'472'814.98
22	Genthod	341'249.46	133'486.07
23	Grand-Saconnex	4'615'749.33	1'805'536.16
24	Gy	17'479.88	6'837.58
25	Hermance	51'422.85	20'115.00
26	Jussy	88'737.53	34'711.33
27	Laconnex	12'543.73	4'906.71
28	Lancy	10'236'395.91	4'004'156.57
29	Meinier	325'336.72	127'261.51
30	Meyrin	15'992'517.33	6'255'770.47
31	Onex	696'349.22	272'389.94
32	Perly-Certoux	1'056'167.07	413'139.38
33	Plan-les-Ouates	10'755'710.31	4'207'296.05
34	Pregny-Chambésy	295'289.62	115'508.02
35	Presinge	70'383.27	27'531.72
36	Puplinge	240'850.14	94'213.01
37	Russin	10'906.88	4'266.43
38	Satigny	4'575'991.12	1'789'984.00
39	Soral	41'581.51	16'265.38
40	Thônex	3'708'660.00	1'450'711.31
41	Troinex	112'628.70	44'056.81
42	Vandœuvres	138'206.42	54'062.01
43	Vernier	9'842'982.69	3'850'265.67
44	Versoix	762'693.00	298'341.55
45	Veyrier	672'034.58	262'878.85
	Total	162'054'086.59	63'390'468.74

659'519'341.74 19'758'093.82

CHF)
Ā
Ä
E GÉ
Ē
S

Situation au 31 décembre 2012

Genève (21)

Exercice 2012	Production	Remises + intérêts rémunératoires	Irrécouvrables	remboursements (perception brute)	versements 2. Fà charge de la (perception commune (a) brute)	Frais de perception 3.0%	Solde en faveur de la commune	Créances au 01.01.2012	Nouvelles créances	Créances au 31.12.2012
Centimes communaux personnes physiques	563'187'403.54	109'871.40	7'627'620.66	524752'327.69	606'346.15	15724'379.45	508'421'602.09	257'632'080.10	30'697'583.79	288'329'663.89
Centimes communaux personnes morales	128'826'100.21	1'096.35	885,388.95	133736781.78	09.268,09	4'010'276.53	129'665'607.75	19'224'066.68	-5'797'766.87	13'426'299.81
Impôt sur les bénéfices d'aliénation de commerces (b)	0.00	0.00	0.00	-292.50		-8.78	-283.72	-4'602.30	292.50	-4'309.80
Impôt sur la dissolution de réserves et provisions (b)	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	00:00	15'469.48	0.00	15'469.48
Taxe professionnelle communale	0.00	00:00	0.00	00:0		0.00	00:00	0.00	0.00	0.00
Impôt sur les chiens	320'835.00	0.00	0.00	248'970.88		0.00	248'970.88	0.00	71'864.12	71'864.12
TOTAUX	692'334'338.75	110967.75	8'513'609.61	658'737'787.85	667'243.65	19'734'647.20	638'335'897.00	276'867'013.96	24'971'973.54	301'838'987.50
			-					Totaux impôts, TPC et ADB	et ADB:	

. vers. /. remb. 758'107.27 5'076'651.00 30'472'814.98 23'446.62 781'553.89 Compensation financière versée aux communes frontalières françaises à charge de la commune (b) + Fonds de la péréquation financière intercommunale en faveur de la commune (b) + Rachat des actes de défauts de biens selon dossiers liquidés en 2012 (b) Droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques (b)

(a) Imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération; part à charge de la commune (b) Part communale des impôts et autres postes concernés

= Solde final

22.02.2013

623'978'358.29

# Situation au 31 décembre 2012

# PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

Į									
	années fiscales (af) IBO IPC <=2008	IBO IPC <=2008	IBO IPC 2009	IBO IPC 2010	IBO IPC 2011	IBO IPC 2012	Total IBO IPC	Impôt à la source (a)	Total IPC + IS + PP
+	+ créances au 31.12.2011	2'267.09	17'447.81	59'712.72	162'304.36	00.00	241'731.98		257'632'080.10
+	+ production estimée						00.00		403'561'695.06
+	+ correctif estimé						00.00		7'985'003.18
+	+ correctif effectif						00.00		0.00
+	taxations IBO + suppléments - dégrèvements   production IS	-102'669.40	-9'632.00	91'096.10	976'256.95	1'941'653.35	2'896'705.00	135'048'464.00	151'640'705.30
	- remises	00.00	00:00	0.00	0.00	0.00	00:00		109'871.40
	- irrécouvrables	10'549.70	1'898.35	13'781.70	2'416.55	0.00	28'646.30		7'627'620.66
	versements ./. remboursements	-128'825.49	5'917.46	127'402.41	1'052'642.09	1'653'760.64	2'710'897.11	135'048'464.00	524'752'327.69
II	= créances au 31.12.2012	17'873.48	0.00	9'624.71	83'502.67	287'892.71	398'893.57	00:00	288'329'663.89

2'896'705.00 . vers. ./. remb. Totaux: . production

135'048'464.00 2'710'897.11

524'752'327.69 563'187'403.54

135'048'464.00

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

Légende :

(a) principe de caisse

. IBO = impôt au barème ordinaire Type d'impôt :

. IPC = impôt sur les prestations en capital

2. Pour une année fiscale (af) donnée :

. correctif estimé = production estimée en 2012 ./. production estimée en 2011

. correctif effectif = production effective cumulée au 31.12.2012 ./. production estimée en 2011

22.02.2013

PERSONNES PHYSIQUES (CHF) Situation au 31 décembre 2012

nnées fiscales (af)	ICC <=2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
créances au 31.12.2011	140'940.83	00:00	2'295'152.73	3'653'832.28	4'444'923.50	4'286'285.08	5'147778.18		21'553'695.38	39302'383.45
production estimée revenu										
production estimée fortune										
production estimée total										
correctif estimé revenu										
correctif estimé fortune										
correctif estimé total									2.725'439.25	3'046'056.15
correctif effectif revenu										
correctif effectif fortune										
correctif effectif total										
taxation+suppléments-dégrèvements revenu										
taxation+suppléments-dégrèvements fortune										
taxation+suppléments-dégrèvements total	-215192.65	263'604.70	315'947.80	3,381.50	30'088.10	807'326.15	841'932.50	11'647'848.20		
remises	2353.60	1,950.20	11712.35	19.90	910.65	8,306.90	15991.60	11'458.90	10'276.25	19'432.45
irrécouvrables	627.758.25	87.774.17	143'364.94	273'238.62	429'558.11	502'825.77	556265.60	584"111.00	1'174'380.15	1728764.50
versements /. remboursements	-704'363.67	173'880.33	313735.19	373'378.64	367'807.76	673'891.17	940'429.04	6'934'204.65	7'951'293.82	21'154'396.20
créances au 31.12.2012	00:00	00:00	2142'288.05	3'011'176.62	3'676'735.08	3'907'987.39	4'477024.44	4'118'073.65	15'143'184.41	19'445'846.45

0.0	
5,269	
4,832	
4,408	
3,449	
3,295	
2017	
1.677	
ibre de créances taxées ouvertes	
Nomb	

Légende
Pour une année iscale (al) domée :
correctal estime = production estimée en 2012, production estimée en 2011
correctal estime = production estimée cumulée au 31,12,2012, production estimée en 2011
correctal effectil = production effective cumulée au 31,12,2012, production estimée en 2011

PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

Situation au 31 décembre 2012

ਲ	années fiscales (af)	ICC 2010	ICC 2011	ICC 2012	Total IBO ICC
+	créances au 31.12.2011	69'533'293.51	107032'063.18		257390'348.12
+	production estimée revenu			357188'962.28	
+	production estimée fortune			46372732.78	
	production estimée total			403'561'695.06	403'561'695.06
+	correctif estimé revenu	10'419'160.28	-10'717'418.98		
+	correctif estimé fortune	398'994.54	2'112'771.95		
II	correctif estimé total	10'818'154.82	-8'604'647.04		7985'003.18
+	+ correctif effectif revenu				
+	correctif effectif fortune				
	correctif effectif total				0.00
+	taxation+suppléments-dégrèvements revenu				
+	taxation+suppléments-dégrèvements fortune				
II	taxation+suppléments-dégrèvements total				13'695'536.30
	remises	23'092.15	3766.45		109'871.40
L .	irrécouvrables	1'455'259.30	35'672.80	1.15	7598'974.36
	versements //. Remboursements	37'936'121.03	26'690'890.84	284187301.58	386992'966.58
II	créances au 31.12.2012	40,396,372.85	71'697'086.05	119374'392.33	287930'770.32

production

425'242'234.54 386'992'966.58 . vers. ./. remb.

Solde au 31.12.2012 des créances douteuses émises

80,385

310

34'652

Nombre de créances taxées ouvertes

3'551'017.78

		Légende

I											
ar	années fiscales (af)	ICC <=2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
+	+ créances au 31.12.2011	586'848.70	0.00	1'291'535.31	2'541'577.99	1'921'440.57	323'692.51	1'393'837.74	00.00	0.00	3'160'534.30
+	+ production estimée bénéfice										
+	+ production estimée capital										
	= production estimée total										
+	+ correctif estimé bénéfice										
+	+ correctif estimé capital										
	= correctif estimé total										810'579.42
+	correctif effectif bénéfice										
+	correctif effectif capital										
	= correctif effectif total										
+	+ taxation+suppléments./.dégrèvements bénéfice										
+	+ taxation+suppléments./.dégrèvements capital										
Ш	= taxation+suppléments //dégrèvements total	308'708.20	523'858.35	423'243.35	276'871.05	392'019.95	511'070.45	532'373.20	2'812'476.15	1'992'844.75	
	remises	00:00	00:00	00:00	00:00	00:00	0.00	00.00	00:00	00:00	762.40
	irrécouvrables	51'066.55	37'112.70	39'420.25	84,024.15	18'264.25	19'400.40	34'115.20	62108.75	237'686.70	198'835.15
	versements ./. remboursements	823'583.61	225'144.32	1'458'892.09	2'385'297.66	2'122'827.67	545'613.86	776'388.11	685507.02	1.755'158.05	1'170'303.15
	- créances au 31 12 2012	20,406 74	261'601 33	216466.32	349'197 23	172'368 60	269'748 70	1115707 63	2'064'860 38	00 0	2'601'213 02

22.02.2013

Légende
Pour une année iscale donnée
Pour une année iscale donnée
conrectli estimin = production astimée en 2012, production estimée en 2011
conrectli effectif = production effective cumulée au 91.12.2012, production estimée en 2011

Situation au 31 décembre 2012 PERSONNES MORALES (CHF)

Situation au 31 décembre 2012 PERSONNES MORALES (CHF)

19'224'066.68 127'491'592.09 6'438'957.33 7.773'465.45 1'096.35 885'988.95 133736781.78 13'426'299.81 Total 0.00 0.00 0.00 13'609'135.89 13'609'135.89 CC 2013 105'620'372.37 21'871'219.72 127'491'592.09 0.00 13'753'349.88 -14'713'259.70 99'024'982.51 ICC 2012 16'785'961.65 -10'793'508.72 -1'437'703.00 12'231'211.72 5'133.30 795'150.69 3.754'465.94 ICC 2011 333.95 2'455'619.93 1'884'409.82 97,265.15 98'821.55 8'358'797.15 5'931'897.61 1'981'674.97 ICC 2010 taxation+suppléments./.dégrèvements bénéfice capital total taxation+suppléments ./. dégrèvements taxation+suppléments./.dégrèvements versements ./. remboursements production estimée bénéfice capital total correctif estimé bénéfice correctif effectif bénéfice correctif estimé capital correctif effectif capital créances au 31.12.2011 créances au 31.12.2012 total correctif estimé total production estimée production estimée années fiscales (af) correctif effectif irrécouvrables emises

. production . vers. ./. remb.

128'826'100.21 133'736'781.78

635753.02

Solde au 31.12.2012 des créances douteuses émises

0	
=	
4,336	
-	
1,392	
nombre de créances taxées ouvertes	

8,090

Légende

Vezur une ammeen fiscale domnée

Pour une ammeen fiscale domnée

connectil estimé = production estimée en 2012, production estimée en 2011

correctil effectil = production effective cumulée au 31.12.2012, production estimée en 2011

Situation au 31 décembre 2012

Genève (21)

AUTRES IMPÔTS (CHF)

	impôt	Aliénations	Dissolutions	ТРС	Impôt sur les chiens
+	+ créances au 31.12.2011	-4'602.30	15'469.48	00:00	00:00
+	+ taxations	00.00	00.00	0.00	401 757.50
+	+ suppléments	00:00	00:00	00:00	30,415.00
	dégrèvements	00:00	0.00	00.00	111'337.50
+	+ intérêts moratoires	00:00	0.00	00.00	00:00
	- intérêts rém unératoires	00.00	00.00	00:00	00:00
٠.	remises	00:00	0.00	00.00	00:00
٠.	- irrécouvrables	00:00	0.00	00.00	00.00
	versements ./. remboursements	-292.50	0.00	00:00	248'970.88
п	créances au 31.12.2012	-4'309.80	15'469.48	0.00	71'864.12

remises + int. rémunératoires Totaux: . production

320'835.00

0.00

0.00

0.00

Légende :

Impôt sur les bénéfices d'aliénation Aliénation Dissolution TPC

Impôt sur la dissolution de réserves et provisions Taxe professionnelle communale

#### DETAIL DU BILAN AU 31 DEC. 2012

				4	CHF
1	ACTIF				2'659'528'703.83
10	Disponibilités				81'088'230.3
100	Calsses			237'873.74	
100001	Caisses des Services	,	230'313.74		
100270	Bons-agence de renseignements		7'560.00		
101	Comptes de chèques postaux			45'763'762.65	
101000	Compte Chèques postaux 12-818-0 CCP 12-818-0 - Encaissements		45'451'869.21 0.00		
101010	CCP 10-739354-4 e - payement		28'544.07	1	
	CCP 10-221888-2 Virement de fonds service		40'621.63	1	
	CCP 12-276-2 Taxe professionnelle		90'495.90	1	-
	CCP 12-1606-2 Musée d'art et d'histoire		3'396.24		
	CCP 12-555-8 Bibliothèque publique universitaire		2'447.30	ĺ	
	CCP 12-306-8 Centre sportif des Vernets		13'011.20 1'747.35	-	
	CCP 12-1317-2 Agents de ville CCP 12-3883-3 Domaine public		2'582.80	. 1	
	CCP 12-3663-3 Domaine public		18'259.55	1	
	GCP 12-13573-9 Etal civil GCP 12-51-9 Pompes funèbres		5'105.20	1	
	CCP 12-9600-3 Service social		105'682.20	1	
102	Banques			35'019'576.34	
102000	Banque Cantonale de Genève H 1150.02.60		34'260'559.91		
102003			64'687.50	1	
102006			20'073.30	1	
102007			30'110.00	1	
102010	UBS SA 240-477328.B2P Crédit Suisse 327875-21		301'858.11 490.80	8	
102020	LODH et Cie 89903 00 00 001		12'835.17		
102050	BCGE - Fondation Minkoff		261'619.65	-	
102660	UBS - SIS Rothschild 240-409642-00 U		28'615.50	1	
102661	BCG - SIS, Richellen U 0775.60.11		38'726.40		
109	Trésorerie en transit			67'017.60	
109000	Vrt fonds Services à/de banques ou poste		67'017.60		
11	Avoirs				299'676'839.67
110	Avances de frais			11'838.45	
110120	Avances de frais - Secrétariat du CA		214.00		
110122			26.10		
110241	Avances de frais - Direction des finances		1'000.00		
110271			6'500.00	1	
110272			4'000.00	1	
110650	Avances de frais - SIS		98.35	,	
111	Comptes courants			16'893'636.42	
111001			1'342'390.70		
	Etat de Genève, C/C DAEL, divers		638'308.00		
	Etat de Genève, DAEL, C/C équipement		6'185'120.67	Î	
111392	Etat de Genève, DIAE,C/C taxe écoul.		8'718'844.30		
111602 111604	Ctre romand p.chauves-souris Projet Emosson	0.00 3'774.60			
111604	Compte courant WFS	3'774.60 4'757.00			
111005	Compte courant CAP	441.15	8'972.75		
112	Impôts à encaisser			239'017'054.56	
112000 240001	Centimes additionnels, reliquat Moins provision déb. centimes additionnels	301'838'987.50 -90'500'000.00	211'338'987.50		
2.40001					
112290, 240290	Taxe professionnelle  Moins provision débiteurs Taxe profess.	31'504'536.83 -3'826'469.77	27'678'067.06		

115	Autres débiteurs				13'304'099.30	CHF
115270	Débiteurs GIM - locataires	4'522'898.29				
115270		1'211.25				
115278	Locataires GIM, liaison	866'128.20	5'390'237.74			
115276	Débiteurs Centre Univ. Protestant		170'100.00			
240271	Moins prov.débiteurs douteux - GIM		-4'116'000.00	1'444'337.74		
115004	Cartes de crédit - Décompte à encaisser	1'096.55				
	Cartes de crédit à encaisser Arcade Municipale	1'760.00				
115006	Cartes de crédit à encaisser MAH	7'125.50				
115008		0.00				
115009		8'329'971.30 308.00				
	Cartes de crédit à encaisser Ethnographie Cartes de crédit à encaisser Sport-Parking Vernets	61.00				
	Cartes de crédit à encaisser Sports-Park.Varembé	0.00				
115016	Cartes de crédit -Sports Piscine Vernet	934.50				
	Cartes de crédit -Sports Piscine Varembé	0.00				
115018 115098		552.50 40'453.25				
115370		2'655'476.50				
	Cartes de crédit e-payment MAH	45.00				
115641		130.00				
	Débiteurs Service incendie et secours	504"758.45				
115670		17'047'369.41				
115671 115720	Débiteurs Domaine public Cartes de crédit e-payment CIV	790'884.85 1'406.80				
115730	Débiteurs Pompes funèbres	462'601.10				
115750		117'797.75	29'962'732.46			
240002	Moins provision débiteurs douteux débiteurs divers		-22'063'598.25	7'899'134.21		
115330 115002	- control de l'acceptant			2'235'560.00 1'547'843.35		
115002	, 10.11110-0110-111-111-111-111-111-111-11			177'224.00		
110000	in a day to to man discount and a day			****		
116	Avoirs à terme fixe				30'000'000.00	
116001	Placements divers			30'000'000.00		
110001	Flacements divors			30 000 000.00		
	4-4				450'210.94	
119	Autres créances				450 210.94	
				245'622 14	450 210,94	
119 119099	Autres creances Créanclers avec solde débiteur			345'632.14	450 210.94	
	Créanclers avec solde débiteur		270.00	345'632.14	450 210.94	
119099 119000 119003	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat CA		802.50	345'632.14	450 210.94	
119099 119000 119003 119004	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer  Avance Poste secrétariat CA  Avance Poste secrétariat CM		802.50 189.60	345'632.14	450 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétarist GA Avance Poste secrétarist GM Avance Poste RH		802.50 189.60 245.60	345'632.14	450 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005 119006	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA  Avance Poste secrétariat CM  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste RH		802.50 189.60 245.60 1'458.00	345'632.14	430 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétarist GA Avance Poste secrétarist GM Avance Poste RH		802.50 189.60 245.60	345'632.14	430 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119009	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat CA  Avance Poste secrétariat CM  Avance Poste RH  Avance Poste RH arcade  Avance Poste RH arcade  Avance Poste CGE  Avance Poste CGE  Avance Poste CMA		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 . 646.40	345'632.14	430 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119009 119010	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Posts secrétariat GA Avance Posts secrétariat CM Avance Posts BH Avance Posts BH Avance Posts BH Avance Posts GE Avance Posts CGE Avance Posts CMA Avance Posts CMA Avance Posts CMAI Avance Posts DSIC		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90	345'632.14	450 210.94	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119009 119010 119011	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste GE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DOIC		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10	345'632.14	450 210.34	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119010 119011 119011	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste Berdiariat CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GE Avance Poste CGE Avance Poste CMA Avance Poste CMA Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 846.40 112.90 1'113.10 604.87	345'632.14	450 210.34	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119010 119011 119011 119012 119013	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste GE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DOIC		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119001 119011 119012 119013 119014 119015	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste secrétariat CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GEE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste Uthanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 846.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95	345'632.14	450 210.34	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste escrétariat GA Avance Poste HA Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste GE Avance Poste GE Avance Poste CMA Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste DAG Avance Poste GJB		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 846.40 1'12.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Ste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste GE Avance Poste CGE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste LOM Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste MAH		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.00 1'122.60 846.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 2'234.95 1'726.10	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119010 119011 119012 119013 119016 119016 119016 119017	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer  Avance Poste secrétariat GA  Avance Poste secrétariat GA  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste GE  Avance Poste CMAI  Avance Poste CMAI  Avance Poste DSIC  Avance Poste DSIC  Avance Poste DCO  Avance Poste BAT  Avance Poste Unisime  Avance Poste LOM  Avance Poste DAC  Avance Poste DAC  Avance Poste DAC  Avance Poste GJB  Avance Poste GJB  Avance Poste BAA  Avance Poste BAA		802.50 189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 846.40 1'12.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Ste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste GE Avance Poste CGE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste LOM Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste LOB Avance Poste MAH		802.50 189.60 145.60 1458.00 6'891.00 1122.60 846.40 112.90 1113.10 604.87 438.40 317.60 2234.95 17726.10 238.54	345'632.14	900 210.99	
119099 119003 119004 119003 119004 119005 119006 119007 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119019 119019 119019 119019	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste HH Avance Poste HH Avance Poste HH arcade Avance Poste GE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste Urhanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste BAT Avance Poste BHN		802.50 189.60 245.60 1458.00 1458.00 1712.60 6691.00 1712.00 1713.10 604.87 438.40 2724.95 17726.10 238.54 17726.17 238.54 1774.1949.55	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119008 119009 119010 119011 119012 119018 119019 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Secrétariat CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GEE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste DAG Avance Poste DAG Avance Poste DAG Avance Poste BAM Avance Poste BAM Avance Poste BMA Avance Poste BMA Avance Poste BHM Avance Poste BMII Avance Poste BMIII Avance Poste BMIII Avance Poste BMIII Avance Poste BMIII Avance Poste BMIIII Avance Poste BMIIIII Avance Poste BMIIIII Avance Poste BMIIIII Avance Poste BMIIIIII Avance Poste BMIIIII Avance Poste BMIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII		802.50 189.60 145.60 1458.00 1458.00 1122.60 846.40 1113.10 804.87 438.40 2134.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 1745.90 359.00	345'632.14	900 210.99	
119099 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119007 119010 119011 119012 119018 119019 119010 119011 119012 119021 119022	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer  Avance Poste secrétariat CA  Avance Poste secrétariat CA  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste RH  Avance Poste CGE  Avance Poste CMAI  Avance Poste CMAI  Avance Poste DSIC  Avance Poste DSIC  Avance Poste DOIC  Avance Poste BAT  Avance Poste Urbanisme  Avance Poste LOM  Avance Poste LOM  Avance Poste LOM  Avance Poste BAT  Avance Poste		802.50 189.60 145.60 1458.00 6'891.00 1122.60 846.40 112.90 1113.10 604.87 438.40 317.60 2234.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 1745.90 359.00	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119008 119009 119010 119011 119012 119018 119019 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010 119011 119010	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Bereitariat GM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GE Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DCA Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste MAH Avance Poste MAH Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAM Avance Poste BHMI Avance Poste BMII Avance Poste Spots		802.50 189.60 145.60 1458.00 1458.00 1122.60 846.40 1113.10 804.87 438.40 2134.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 1745.90 359.00	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 1190018 119011 119012 119013 119014 119015 119018 119019 119019 119012 119022 119023 119024 119022	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat CA Avance Poste secrétariat CA Avance Poste Berétariat CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste CGE Avance Poste CMA Avance Poste CMA Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAN Avance Poste BAN Avance Poste BHI Avance Poste BMI Avance Poste BMI Avance Poste BMI Avance Poste BMI Avance Poste SBE Avance Poste SBE Avance Poste SBE Avance Poste SBIS Avance Poste SIS Avance Poste SIS		802.50 189.60 245.60 1458.00 1458.00 1712.60 646.40 1112.90 14113.10 604.87 438.40 2224.95 177.60 239.54 157.74 1943.55 17745.90 0.00 1630.70	345'632.14	900 210.39	
119099 119000 119903 119904 119905 119906 119907 119901 119901 119901 119901 119901 119901 119901 119902 119903 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902 119902	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Secrétariat CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GEE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAY Avance Poste BAY Avance Poste BAY Avance Poste Indiansme Avance Poste LOM Avance Poste BAY Avance Poste BAY Avance Poste BAN Avance Poste BAN Avance Poste BHIN Avance Poste BHIN Avance Poste BMU Avance Poste Spotts Avance Poste Spotts Avance Poste SSEP Avance Poste SSEP		802.50 189.60 145.60 1458.00 6'691.60 1122.60 848.40 1113.10 604.87 438.40 317.60 2324.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 1745.90 359.00 11630.70 0.00 619.00 2100.00 2100.00 2100.00 2100.00 2100.00 2100.00 2100.00 21182.05	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119010 119011 119012 119013 119016 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119022 119023 119024 119026 119026 119026 119027 119028	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat CA Avance Poste secrétariat CA Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste RH Avance Poste CGE Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste UMAI Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste BAI Avance Poste BMI Avance Poste BMI Avance Poste BMI Avance Poste BGE Avance Poste SIS Avance Poste SISEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP		802.50 189.60 245.60 1458.00 1*122.60 6*691.60 1*12.20 1*113.10 604.87 438.40 2*234.95 1*726.10 238.54 157.74 1949.55 1*745.90 1*630.70 0.00 1*0.00 1*0.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*19.00 1*1	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119023 119024 119025 119023 119024 119025 119029	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Set BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DAG Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAA Avance Poste BABA Avance Poste BABA Avance Poste BABA Avance Poste BHI Avance Poste BHI Avance Poste BHI Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste Spots Avance Poste SEEP Avance Poste DPE Avance Poste DPE Avance Poste DPE		802.50 189.60 145.60 1458.00 1122.60 646.40 1113.10 604.87 438.40 117.60 2234.95 17726.10 157.74 1943.55 17745.90 359.00 1160.00 819.00 819.00 119.00 119.00 119.00 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05	345'632.14	900 210.39	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119011 119011 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119022 119023 119024 119025 119026 119027 119028 119028	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat CM Avance Poste secrétariat CM Avance Poste BHH Avance Poste BHH Avance Poste GEE Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste BAT Avance Poste SBOTS Avance Poste SBOTS Avance Poste SBS Avance Poste SEEP Avance Poste EEP Avance Poste EDEE Avance Poste EDEE Avance Poste BEEP Avance Poste BEEP Avance Poste BEEP Avance Poste BEVE		802.50 189.60 145.60 1458.00 6'691.60 1122.60 846.40 1112.90 1113.10 604.87 438.40 317.60 2'224.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 1745.90 359.00 1630.70 0.00 100.00 2'000.72 1182.05 3'095.75	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119007 119011 119012 119013 119014 119019 119020 119020 119021 119022 119023 119024 119028 119029 119029 119029 119029 119029 119029	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Set BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GE Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DAG Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAA Avance Poste BABA Avance Poste BABA Avance Poste BABA Avance Poste BHI Avance Poste BHI Avance Poste BHI Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste Spots Avance Poste SEEP Avance Poste DPE Avance Poste DPE Avance Poste DPE		802.50 189.60 145.60 1458.00 1122.60 646.40 1113.10 604.87 438.40 117.60 2234.95 17726.10 157.74 1943.55 17745.90 359.00 1160.00 819.00 819.00 119.00 119.00 119.00 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05 119.05	345'632.14	900 210.99	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119001 119011 119012 119013 119014 119015 119019 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119029 119020 119021 119021	Créanciers avec soide débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Secrétariat GA Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste GE Avance Poste CMA Avance Poste CMA Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAN Avance Poste BBN Avance Poste BBN Avance Poste BBN Avance Poste BSIE Avance Poste SIS Avance Poste SIS Avance Poste SIS Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEVE Avance Poste EVE Avance Poste SUEI Avance Poste SUEI Avance Poste EVEI Avance Poste EVEI Avance Poste SUEI Avance Poste EVEI Avance Poste SUEI Avance Poste		802.50 189.60 189.60 1455.00 1455.00 17122.60 646.40 1112.90 17113.10 604.87 438.40 177.60 2234.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 17745.90 0.00 1830.70 0.00 619.00 619.00 2700.72 17182.05 1743.50 743.50 743.50 743.50 745.51	345'632.14	900 210.39	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119001 119011 119012 119013 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119029 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119027 119028 119029 119020 119031 119032 119033 119034	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Set BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DMA Avance Poste DMA Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAM Avance Poste BAM Avance Poste BMA Avance Poste BMA Avance Poste BMI Avance Poste Spots Avance Poste SEEP Avance Poste SEEV Avance Poste SEVE Avance Poste SEVE Avance Poste Fat dvil Avance Poste Fat dvil Avance Poste Poste Fat dvil Avance Poste Poste PIN Avance Poste Défigation à la jeunesse		802.50 189.60 189.60 1458.00 1458.00 6691.60 1112.60 846.40 1173.10 804.87 438.40 177.60 2234.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 17745.90 359.00 100.00 819.00 2000.72 21182.05 3095.75 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50	345'632.14	950 210.39	
119099 119000 119003 119004 119005 119006 119007 119008 119010 119011 119016 119017 119018 119019 119021 119023 119024 119025 119026 119027 119028 119029 119020 119021 119021 119028 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119029 119031 119033 119033	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétarist CA Avance Poste secrétarist CA Avance Poste Serietarist CM Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste CGE Avance Poste CMA Avance Poste CMA Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BMA Avance Poste BMB Avance Poste BMB Avance Poste BMB Avance Poste BGE Avance Poste SEEP Avance Poste BE Et dvil Avance Poste BE Lat dvil Avance Poste SEEL Avance Poste BE Lat dvil Avance Poste SEEL Avance Poste BE Lat dvil Avance Poste Delégation à la jeunesse Dépôts de garantie secrétariat CM		802.50 189.60 145.60 1458.00 1712.60 1712.60 1713.10 604.87 438.40 2724.49 177.60 2724.95 17726.10 238.54 157.74 1549.35 17745.90 169.00 169.00 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.90 1745.9	345'632.14	950 210.39	
119099 119000 119003 119004 119005 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119019 119010 119010 119010 119010 119011 119020 119021 119023 119023 119023 119023 119023 119023 119023 119023 119030 119030 119030 119031	Créanciers avec solde débiteur  Divers montants à récupérer Avance Poste secrétariat GA Avance Poste secrétariat GA Avance Poste Set BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste BH Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DMA Avance Poste DMA Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste BAM Avance Poste BAM Avance Poste BMA Avance Poste BMA Avance Poste BMI Avance Poste Spots Avance Poste SEEP Avance Poste SEEV Avance Poste SEVE Avance Poste SEVE Avance Poste Fat dvil Avance Poste Fat dvil Avance Poste Poste Fat dvil Avance Poste Poste PIN Avance Poste Défigation à la jeunesse		802.50 189.60 189.60 1458.00 1458.00 6691.60 1112.60 846.40 1173.10 804.87 438.40 177.60 2234.95 17726.10 238.54 157.74 1943.55 17745.90 359.00 100.00 819.00 2000.72 21182.05 3095.75 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50 1745.50	345'632.14	900 210.39	

-119201 119206 119207 119270 119451	Dépôts de garantie clés Dépôts de garantie clés SEVE Avances aux sinistrés des Pāquis	0.00 2'000.00 56'032.90 577.00 5'616.55 250.00 40.00 500.00 1'700.00 85.00 1'500.00		CHF
12	Placements			1'091'564'576.18
121	Actions et parts sociales		30'633'030.00	
121000 240241 121003	Actions Moins provision fluct.cours titres P.F. Parts sociales	34"759'600.00 -4'269'570.00 143'000.00		
122	Prêts		1'644'450.75	
122200	Prêt à FVGLS Avances du CA, taxe militaire Prêts pour règlements fact.GAP	1'638'071.35 6'379.40 0.00		
123	Immeubles		1'000'668'519.57	
123000 123001 123991 123992	Immobilisations patrimoine financier Biens immobiliers divers Invest.immeubles, dépenses Moins amort. invest.immeubles	910'544'277.11 62'753.60 108'23'7247.96 -18'175'759.10		
124	Mobilier, Machines, Véhicules		15'855.07	
124270	Inventaire Restaurant Perle du Lac	0.00 22'197.11		
124991 124992	Invest.mobilier, mach.,véhic. dépenses Moins amort. invest.mobilier, mach.,véhic.	-6'342.04		2.00
	Marchandises en stock			
125	Marchandises en stock		4'575'469.30	
	Stock de combustible ENERGIE	1'999'905.13	4'575'469.30	
125380 125400	Stock de combustible ENERGIE Stock curburant Voirie	188'683.60	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI	1 000 000110	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard	188'693.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90	4575469.30	
125380 125400 125650 125650 125152 125230 125231 125270 125381	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampearhóns	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'686.42	4575469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock formitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampoerhrions ENERGIE Stock lubrifant LOM	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30	4575469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS  Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampearhéons ENERGIE Stock hubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock malefalaux pierreux et métalliques	188'683.60 120'051.79 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89	4575469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125403 125405	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampearhions ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chlimique VVP Stock matériaux piereux et métalliques Stock plante LOM	188'683.60 120'051.73 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'656.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88	4575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125403 125405	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de Vien Restaurant Perle du Lac Stock lampoerhéons ENERGIE Stock lubrifant LCM Stock fondant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock matériaux pierreux el métalliques Stock pelinture LCM Stock consommables - Victoria Hall Stock consommables - Victoria Hall	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 11'98'724.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88	4575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125406 125520 125620	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock Ingressions CMAI Stock argange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lampes/néons ENERGIE Stock indrait LCM Stock fondant chimique VVP Stock matiériaux pierneux et métalliques Stock pelniture LCM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales "divers BGE Stock actes postales is MV	188'683.60 120'351.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'686.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.86 9'901.32	4575'49,30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125406 125406 125400	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock carburant SIS Stock inpressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampoerhéons ENERGIE Stock lubdriant LOM Stock fondant chimique VVP Stock modificature piereur et métalliques Stock peinture LOM Stock concommables - Victoria Hail Stock concommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cardes postales IMV	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 11'98'724.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88	4575'49,30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125230 125231 125404 125405 125406 125450 125621 125621 125651 125651 125653	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock carburant SIS Stock incompany Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lamposrhéens ENERGIE Stock laboffant LOM Stock fondant chimique VVP Stock madriant LOM Stock fondant et métalliques Stock peinture LOM Stock conformables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales divers BGE Stock publications postales sits Stock publications SIS Stock taillours SIS Stock taillours SIS Stock taillours SIS	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 11'98'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.92 1'106.40 183'609.10 59'108.20	4575'49,30	
125380 125400 125650 125152 12530 125230 125230 125230 125240 125404 125405 125405 125620 125621 125621 125625 125620 125621 125652 125652	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de Viene Restaurant Perle du Lac Stock lampeshrions ENERGIE Stock lubrifant LOM Stock fondant chimique VVP Stock malériaux pierneux et métalliques Stock politure LOM Stock consommables - Victoria Hall Stock politure LOM Stock carbes postales IMV Stock carbes postales IMV Stock tailleurs SIS Stock tailleurs BISI Stock tailleurs Batallion SIS Stock tailleurs batallion SIS Stock politure Interview SIS	188'683.60 120'051.78 2'306'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'656.42 0.00 140'884.89 1'98'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10	4575'49,30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125230 125231 125404 125405 125406 125450 125621 125621 125651 125651 125653	Stock de combustible ENERGIE Stock cariburant Voirie Stock cariburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock du vine Restaurant Perle du Lac Stock lampoerhónne ENERGIE Stock lubrifiant LCM Stock fondant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock périnture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock pomosinion, carites postales, divers BGE Stock carles postales IMV Stock todisons/répas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs Batallion SIS Stock printing SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock bissons & cuisine	188'683.60 120'051.78 2'306'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'864.89 11'98'724.37 26'219.88 21'444.37 83'469.86 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77	4575'499.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125502 125621 125620 125621 125652 125652 125653 125654 125655 125656 125666 125666 125661	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock fournitures de bureau CMAI Stock Ingressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampeshéons ENERGIE Stock lubriffant LOM Stock fondant chlimique VVP Stock matérisux piereux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock artes postales IMV Stock tolissons/repas SIS Stock taillours batalilon SIS Stock produit interviext SIS Stock maintenance SIS Stock bolssons & culsiène Stock maintenance SIS	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'656.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27		
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125200 125231 125403 125405 125406 125406 125521 125652 125652 125652 125652 125652 125654 125655 125654 125655 125654 125655 125655 125657 125657 125657 125657 125657 125657 125730	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock carburant SIS Stock inpressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de Vise Restaurant Perle du Lac Stock lampeshrions ENERGIE Stock durfant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matiériaux pierreux et métalliques Stock pienture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publicuis SIS Stock publicuis SIS Stock tailleurs batallion SIS Stock tailleurs batallion SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock bossons & culsine Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock bossons & culsine Stock maintenance SIS Stock produit interviewt SIS Stock maintenance SIS Stock produit interviewt SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock produit interviewt SIS Stock maintenance SIS Stock produit interviewt SIS Stock produit produitiers Stock careageain crimitieres Stock consumer SIS Stock consumer SIS Stock produit interviewt SIS Stock p	188'683.60 120'051.78 2'306'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'864.89 11'98'724.37 26'219.88 21'444.37 83'469.86 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77		
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125230 125231 125404 125406 125450 125621 125621 125652 125652 125652 125653 125655 125655 125655 125730 125730 125730	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampeshéons ENERGIE Stock lubrifant LCM Stock fondant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock maderiaux piereux et métalliques Stock pelniture LCM Stock productions, cartes postales, divers BGE Stock cardes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock maintenance SIS Stock magnatin chrolières Stock cercueils et fourn. fundiraires Autres placements	188'683.60 120'051.78 2'306'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.50 3 7770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 22'19.68 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125200 125231 125403 125405 125406 125406 125521 125652 125652 125652 125652 125652 125654 125655 125654 125655 125654 125655 125655 125657 125657 125657 125657 125657 125657 125730	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vine Restaurant Perle du Lac Stock lampeshéons ENERGIE Stock lubrifant LCM Stock fondant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock modant chimique VVP Stock maderiaux piereux et métalliques Stock pelniture LCM Stock productions, cartes postales, divers BGE Stock cardes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock maintenance SIS Stock magnatin chrolières Stock cercueils et fourn. fundiraires Autres placements	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'656.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27	54'027'251.49	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125405 125601 125651 125651 125655 125661 125655 125661 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Volrie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock carburant SIS Stock incomplete stock carburant SIS Stock Incomplete stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock laurpoerhéens ENERGIE Stock lauffant LOM Stock fondant chimique VVP Stock madériant LOM Stock fondant chimique VVP Stock madériant LOM Stock printure LOM Stock printure LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales "divers BGE Stock cartes postales IMV Stock publications, cartes postales "divers BGE Stock publications SIS Stock taillours SIS Stock taillours SIS Stock taillours SIS Stock taillours SIS Stock maintenance SIS Stock conceales et fourn. funnéraires Autres placements Hőtel Métropole avances invest.	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.50 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 11'98'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.92 11'06.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	30'567'193.16
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125230 125231 125404 125406 125406 125406 125651 125651 125653 125661 125653 125661 125731 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock carburant SIS Stock inpressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampearhéons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chlimique VVP Stock matériaux piereux et métalliques Stock publicute LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publicutions, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock bolissons/repas SIS Stock tailleurs batalillon SIS Stock tailleurs batalillon SIS Stock maintenance SIS Stock corcuelle et fourn. fundraires Stock corcuelle et fourn. fundraires Hôtel Métropole avances invest. Rest. Pare Eaux-Vives avances/investissements	188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.50 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 11'98'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.92 11'06.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49 11'083.34	30'567'193.16

132	Assurances			3'292'089.80	CHF
	and the second		3'258'774.00		
132004	CAP Index, rentes à amortir Sinistres V.G. dégats d'eau - Assurances	1'506.55	3 258 774.00		
132269	Sinistres V.G. rc de tiers - Assurances	31'809.25	33'315.80		
135	Frais chauffage			5'365'429.74	
135281	Frais chauffage salson 11/12		0.00		
135282 135283	Frais Chauffage saison 12/13 Frais Chauffage saison 13/14		5'357'762.09 7'667.65		
139	Autres actifs transitoires			21'898'590.28	
	5		16'020'101.78		
	Revenus à recevoir Frais emprunt Ep 1,375% 2012/2029 (19.11)	2'552'783.00	16 020 101.76		
139016	Disagio ABN AMRO BK 200M 04/14	118'909.68			
139017	Disagio UBS 150M 28.03.05/28.03.2013	13'125.00	2'684'817.68		
139006		1'993'334.47			
139007	Abonnements TPG à distribuer	57°106.35 0.00			
139090	Tiers palements manuels Chges rénov.Pin (Hoffmann)06.07/05.17	0.00			
	Chges rénov.Pin (Amsellem)01.08/12.17	642'511.00			
	Chges rénov.Pin (Tamari)11.10/12.17	500'719.00	3'193'670.82		
14	Investissements				937'631'024.58
140	Terrains non bâtis			46'867'479.39	
140000	Terrains non bâtis		205.00		
140991	Invest.terrains, dépenses		58'654'066.30		
140992	Moins amort, invest terrains		-11'786'791.91		
141	Ouvrages génie civil			374'714'697.81	
141000			7.00		
141991	Invest.ouvrages, dépenses		581'807'861.44 -207'093'170.63		
141992	Moins amort, invest.ouvrages		-207 093 170.63		
143	Terrains bâtis			481'636'579.31	
143000	Terrains bâtis		195.00		
143991 143992	Invest.terrains bățis, dépenses Moins amort. invest.terrains bățis		1'069'480'938.60 -587'844'554.29		
			-307 644 334.25	18	
145	Fôrets			912'994.63	
145991 145992			912'994.63 0.00		
	Moins amort, invest forets		0.00		
146	Mobilier, machines, véhícules			25'847'201.12	
146991	Invest.mob.march.véhic., dépenses  Moins amort. cumulés Invest.mob.march.véhic.		62'705'028.96 -36'857'827.84		
,,,,,,,			-50 051 021.04		
149	Autres biens			7'652'072.32	
					Sept. Annual Conference of the
149000			1.00		
149991	Invest.autres biens, dépenses		1.00 14'293'487.94 -6'641'416.62		
149991 149992	Invest.autres blens, dépenses Moins amort. invest.autres biens		14'293'487.94		205'630'723.91
149991	Invest.autres biens, dépenses		14'293'487.94	10'002.00	205'630'723.91
149991 149992 15 152	Invest.autres biens, dépenses Moins amort, invest.autres biens Prêts et participations permanentes Communes		14'293'487.94	10'002.00	205'630'723,91
149991 149992 15 152 152000	Investautres biens, dépenses Moins amort, investautres biens Prêts et participations permanentes Communes Prêts et participations permanentes communes		14'293'487.94 -6'641'416.62		205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153	Investautres biens, dépenses Moins amort, investautres biens Prêts et participations permanentes Communes Prêts et participations permanentes communes Propres établissements		14'293'487.94 -6'641'416.62  10'002.00	10'002.00 20'575'001.00	205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153	Invest.autres biens, déponses Moins amort. invest.autres biens Prêts et participations permanentes Communes Prêts et participations permanentes communes Propres établissements Prêts et participations propres établis		14'293'487.84 -6'641'416.62  10'002.00 7'725'001.00		205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153 153000 153991	Invest.autres biens, dépenses Moins amont invest autres biens  Prêts et participations permanentes  Communes  Prêts et participations permanentes communes  Propres établissements  Prêts et participations propres établs  Invest.prêts, particip, propres établs		14'293'487.94 -6'641'416.62		205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153 153000 153991 153992	Invest.autres biens, dépenses Moins amort. invest.autres biens  Prêts et participations permanentes  Communes  Prêts et participations permanentes communes  Propres établissements  Prêts et participations propres établs  Invest.prêts, particip. propres établ.  Moins amort. cumulés invest.prêts, particip, propres établ.		14'293'487.84 -6'641'416.62	20'575'001.00	205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153 153000 153991 153992	Invest.autres biens, déponses Moins amort. invest.autres biens  Prêts et participations permanentes  Communes  Prêts et participations permanentes communes  Propres établissements  Prêts et participations propres établs  Invest.prêts, particip, propres établ.  Moins amort. cumulés invest.prêts, particip, propres établ.  Sociétés d'économie mixte		14'293'487.94 -6'641'416.82 10'002.00 7'725'001.00 14'850'000.00 -2'000'000.00		205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153 153000 153991 153992 154 154000	Invest.autres biens, dépenses Moins amort. invest.autres biens  Prêts et participations permanentes  Communes  Prêts et participations permanentes communes  Propres établissements  Prêts et participations propres établs  Invest.prêts, particip, propres établ.  Moins amort. cumulés invest.prêts, particip, propres établ.  Sociétés d'économie mixte  Prêts et participations stés d'économie		14'293'487.94 -6'641'416.82	20'575'001.00	205'630'723.91
149991 149992 15 152 152000 153 153000 153991 153992	Invest.autres biens, déponses Moins amort. invest.autres biens  Prêts et participations permanentes  Communes  Prêts et participations permanentes communes  Propres établissements  Prêts et participations propres établs  Invest.prêts, particip, propres établ.  Moins amort. cumulés invest.prêts, particip, propres établ.  Sociétés d'économie mixte		14'293'487.94 -6'641'416.82 10'002.00 7'725'001.00 14'850'000.00 -2'000'000.00	20'575'001.00	205'630'723.91

155	Institutions privées		4.00	CHF
· 155000 240003	Prêts et participations institutions privées Moins provision p/perte s/prêt S.I. Servette	120'004.00 -120'000.00		
157	Etranger		564'577.83	
157000	Prêts et participations étranger	564'577.83		
16	Subventions d'investissements			10'302'241.00
161	Crédits d'invest.subv.cantons		7'686'690.00	
161991 161992	Invest.subv.canton, dépenses Moins amort. invest.subv.canton	7'686'690.00 0.00		
162	Crédits d'invest.subv.communes		1'380'000.00	
162991 162992	Invest.subv.communes, dépenses Moins amort. invest.subv.communes	1'600'000.00 -220'000.00		
164	Crédits d'Invest.subv.stés mixtes		615'207.00	
164991 164992	Invest.subv.stés mixtes, dépenses Moins amort. Invest.subv.stés mixtes	3'742'384.84 -3'127'177.84		
165	Crédits d'invest.subv.institut.privées		620'344.00	
165991 165992	Invest.subv.privés, dépenses Moins amort. invest.subv.privés	1'392'600.00 -772'256.00		
17	Autres dépenses à amortir			3'067'875.00
170	Divers crédits d'investissement		3'067'875.00	
170991 170992	Invest. autres dépenses, dépenses Moins amort. invest. autres dépenses	3'067'875.00		

#### DETAIL DU BILAN AU 31 DEC. 2012

					CHF
2	PASSIF				2'659'528'703.83
20	Engagements courants				121'710'483.58
200	Créanciers			35'207'214.58	
200001 200012 200015 200018 200270 200270 200273 200291 200500 200590 200671 200672 200673 200700	Créanciers compte contrat Recettes à reverser Châques demis par CGE Fournisseurs - ajustements Salaires en retour à reverser DRH Fournisseurs - GIM Recettes à reverser (loctaires sortis) BPR émis par Taxe professionnelle Recettes à reverser CJB Recettes à reverser CJB Recettes à reverser Musée d'Ethno BPR émis par Agents de VIIIe BPR émis par Domaine public Taxe touristique à reverser Prix écoles non réclamés Impôt immobilier cpl dû	34'535'447.57 1'944.60 10'000.00 22'109.30 193.70 375'602.65 43'605.10 16'689.30 2'67'1.98 3'222.30 15'107'.35 20'470.12 0.00 800.00 3	35'047'863.97 159'350.61		
201	Dépôts			149'212.80	
201320 201400 201451 201600 201620 201621 201670 201720 201720 201721 201731	Dépôts garantie - fétes de Genève LOM Dépôts garantie - SAT Dépôts garantie ciés Muséum Cautions BGE Cautions Bibliothèque musicale Dépôts garantie - Agents de Ville Dépôts garantie elés - Ecoles		700.00 0.00 90.00 13'400.00 3'000.00 400.00 38'860.00 49'400.00 22'308.35 625.00 20'429.45	NO NOTED THE MODEL IS CALLED THE PLANT OF TH	
204	Subventions à verser			7'113'799.17	
204000 204001 204098 204450 204500 204630			2'196'740.69 4'501'794.19 318'630.62 0.00 96'633.67 0.00	The Confidence of the Confiden	
206	Comptes courants			71'977'956.65	
206001 206003 206272 206273 206274	Services Industriels C/C	0.00 642'511.00	60'924'201.71 9'823'481.55 1'143'230.00 87'043:39		
209	Autres engagements			7'262'300.38	
209282 209283 209284 209289 209731 209099 209511	Acomptes chauffage salson 10/11 Acomptes chauffage salson 11/12 Acomptes chauffage salson 12/13 Acomptes chauffage Superchaufferies Frais d'obsèques payés d'avance Créancier AFC: TVA due Impôts à la source MAH	0,35 0,28 5'884'424.35 144'973.45	6'029'398.43 782'682.20 245'261.85 1'645.10		
209001 209003	Débiteurs à rembourser Débiteurs soldes créanciers	5°126.55 198'186.25	203'312.80		

					CHF
22	Dettes à moyen et long terme				1'410'000'000.00
221	Paconnaissances do delles			1'210'000'000.00	
221	Reconnaissances de dettes  ABN AMRO 04/14 Libor+0.09% (06.05)		200'000'000.00	1210 000 000.00	
221009	BCGe 70M 04/13 26.05 libor 6 mois + 0.10%		70'000'000.00		
221010 221011	DEXIA 200M 04/12 18:11 libor 6 mois 0.09% UBS 150M 05/13 28.03 libor 6 mois s 0.05%		0.00		
221011	IXIS 50M 05/25 26.09 libor 6 mois s 0.1%		50'000'000.00		
221013	WEST LB 100M 06/26 10.08 libor 6 mois 0,0375%		100'000'000.00		
221014 221015	WEST LB 100M 06/36 29.09 libor 6 mois 0.03% Cie financ.foncier 200M 07/32 19.03 libor 6m+0.025		100'000'000.00		
221016	Cle financ.foncier 120M 07/37 13.04 libor 6m+ 1.95		120'000'000.00		
221017	Dexia 220M 07/34 6.11 libor 6m+ 1		220'000'000.00		
223	Emprunts par obligations		200'000'000.00	200'000'000.00	
223005	Emprunt 1.375% 2012/2029 (19.11)		200'000'000.00		82'794'865.05
23	Engagements envers des entités particulières			0410041000 07	82 794 805.05
233	Fonds spéciaux		0410041000.07	31'361'289.97	
233099	Compte courant VGE1-VGFS		31'361'289.97	32'060'998.98	
234	Fonds pour risques non assurés		neigaeinne en	32 000 998.98	
234260 234200	Fonds d'assurance - compte courant Fonds d'indemnité au décès		25'346'092.83 6'714'906.15		
235	Autres fonds			19'267'487.18	
235330	Fonds de soutien au logement coop. c/c	2'500'000.00			
235331	Fonds de soutien au logement coop, prêt	0.00	2'500'000.00		
235200	Fonds de secours - DRH		778'139.89		
	Fonds art contemporaln		2'544'176.70	į.	
235201	Fonds épargne temporaire - compte-courant		335'446.77		
235740	Dons au service Social	448'701.90		18	
	Dons au service Social - Square Hugo	40'202.00	488'903.90		
	Fonds colonie vac. Pt. Saconnex Fonds Chômage	6'088'658.80	782'364.40		
	Fonds Chômage montants engagés	5'146'056.70	11'234'715.50		
235300	Indemnite Fondation Minkoff		261'619.65	-	
	Fonds Durwang	2'150.00			
	Fonds signalétique rade de Genève Rév fds Chevaller Lissignol Galland	4'282.23 1'949.99		1	
235940		10'873.14			
235560	Fonds Gaspar	14'880.75			
235620		53'845.82			
235630 235680	1 01100 1 000 101100100	216'483.67 37'654.77	342'120.37		
		37 054.77	342 120.37	105'088.92	
237	Fonds de recherche		41700.00	105 088.92	
237600 237609	Ctre rom. p/et.Chauves-Sourls RUIG, Madagascar		1'728.80 24'734.67		
237609			4'259.75		
237804	Uni Connecticut - Vers soiltaires des invertébrés		6'677.85		
237805	Côte d'Ivoire		0.00		
237806 237808			13'204.05 54'483.80		
24	Provisions .				6'658'410.88
240	Comptes de fonctionnement			3'556'678.83	
240000			1'274'639.53	Militar	
240270 240370	Provis.charges à payer GIM	488'604.15 1'341'739.46	1'830'343.61		
240500	Prov.acqu.collections CJB	2'559.93			
240501		34'876.93 231.25			
240510 240511		1'279.81			
240512	Prov.acqu.rev.fds Milliet	1'311.31			
240513 240570		116'614.50 64'912.37			
240601	Provision acquisitions Muséum	6'689.14			
240610	Prov.acqu.livres BMU	60'360.88		1	CHF

240611 240621 240650	Prov.acqu.disques BMU. Prov.pour acquisition Musée Voltaire Prov.acqu.mus.sapeurs pompiers	82'806.46 6'626.81 40'246.30	418'515.69		
240291	Provision trop encaissé Taxe profes.(litige)		33'180.00		
241	Comptes d'investissement			3'101'732.05	
241360 241410	Provision pour terminer invest. Architecture Provision Génie civil (GCI)		3'199.05 3'098'533.00		
25	Passifs transitoires				29'743'572.89
250	Intérêts courus sur dette publique			7'121'141.14	
250000	Intérêts courus sur dette publique		7'121'141.14		
251	Loyers encalssés d'avance			4'756'013.53	
251270	Loyers reçus d'avance		4'756'013.53		
259	Autres passils transitoires			17'866'418.22	
259290	Taxe professionnelle encalssée d'avance		186'036.80		
259008	Transitoires Revenus reçus d'avance	4'375'485.33 0.00			
259010 259020	Swaption Csfb Epr.200M 2004/2012 adossé Swaption CSI 100M 2014/2034 (06.05)	2'020'000.00			
259021		3'510'324.00	9'905'809.33		
259004	Passifs trans.charges à payer	7'475'215.90			
259007	Affranchissements postaux	62'644.20			
259013	Téléphones Swisscom	640.60	7'538'500.70	l l	
259000	Recettes diverses à imputer	652.40			
259090	Tiers, encalssements manuels poste banque	0.00		- 1	
259091		39'742.50			
259099		166'855.48 32'999.10		- 8	
259450	Recettes à redistribuer Recettes à reverser MAH	-4'178.09	236'071.39		
	110000000000000000000000000000000000000			8	
28	Préfinancements et Financements spéciaux			1	22'231'525.82
28	Préfinancements et Financements spéciaux			5'467'047.89	22'231'525.82
280	Préfinancement travaux équipement		5'467'047.89	5'467'047.89	22'231'525.82
280 280390	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement		5'467'047.89		22'231'525.82
280 280390 282	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement			5'467'047.89 2'851'165.65	22'231'525.82
280 280390 282 282390	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement		5'467'047.89 2'851'165.65	2'851'165.65	22'231'525.82
280390 282 282390 283	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC		2'851'165.65		22'231'525.82
280 280390 282 282390	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC			2'851'165.65	22'231'525.82
280390 282 282390 283	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC		2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinatuxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique		2'851'165.65	2'851'165.65	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinatuxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique		2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinaxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers	20'487.24	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin. taxe écoulement Préfin. taxe écoulement Préfin. taxe écoulement Préfin. tonstrabris PC Préfin. constrabris PC Préfin. constrabris PC Préfin. rolance économique Préfin. rolance économique Financement a péclaux divers Financ. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre ethno	106'595.08	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 2866 286040 286590 286600	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.relance économique Préfin, relance économique Financement spéciaux dilvers Financ.Spéc.dime du livre cUB Financ.Spéc.dime du livre ellmo Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.Financ.	106'595.08 33'751.76	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286040 286590 286600 286600	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financement spéciaux divers Financ. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre ellno Financ. Spéc. dime du livre ellno Financ. Spéc. dime du livre ellno Financ. Spéc. dime du livre MHIN Financ. Spéc. dime du livre BGSE	106'595.08	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 2869040 286600 286600 286620 286620	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfin. laxe écoulement Préfin. construit construction abris PC Préfin. construit préfin. relance économique Préfin. relance économique Financement spéciaux dilvers Finance. Spéc. dime du livre CJB Finance. Spéc. dime du livre MHN Finance. Spéc. dime du livre MHN Finance. Spéc. dime du livre BBE Financ. Spéc. dime du livre BBE	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 2866040 286590 286620 286621 286640	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.nement relance économique Préfin, relance économique Financement spéciaux dilvers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre dilno Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus.	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	2'851'168.65 1'342'390.70 640'504.68	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 2866040 286600 286620 286621 286640	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin, construition abris PC Préfin, rolance économique Préfin, rolance économique Financement spéciaux dilvers Financement spéciaux dilvers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre dellor Financ.Spéc.dime du livre Bbl.mus.	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 2866040 286600 286620 286621 286640	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfinancement relance économique Préfin, relance économique Préfin, relance économique Financements spéciaux divers Financ-Spéc, dime du livre CJB Financ-Spéc, dime du livre ethno Financ-Spéc, dime du livre telhno Financ-Spéc, dime du livre Bib.	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'209.52 160'833.69	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286620 286620 286621 286640 287 287610 287610	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfin, laxe écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin, construir préfinancement construction abris PC Préfin, construir préfinancement relance économique Préfin, relance économique Préfin, relance économique Financements spéciaux divers Financespéc, dime du livre CJB Financespéc, dime du livre BIBC Fin	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286650 286660 28667 287561 287561 287561	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin. taxe écoulement element Préfin. tolance économique Préfin. rolance économique Finance. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre ethno Financ. Spéc. dime du livre ethno Financ. Spéc. dime du livre Bibl. mus. Financ. Spéc. dime du livre Bibl. mus. Financ. Spéc. dime du livre Bibl. mus. Financ. Spéc. bén. Sport-Toto Préfin. cois ndemnis. Wilson Préfin. liers indemnis. Wilson Préfin. liers indemnis. Vilson Préfin. liers indemnis. Vilson Préfin. liers indemnis. Vilson	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'256'269.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286620 286620 286621 287510 287510 287510 287511 287512	Préfin. dequipement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfin. laxe écoulement Préfin. constr. abris PC Préfin. constr. abris PC Préfin. constr. abris PC Préfin. relance économique Préfin. relance économique Financ. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre GJB Financ. Spéc. dime du livre MHN Financ. Spéc. dime du livre BISL mus. Financ. Spéc. bén. Sport-Toto Préfinancements du lers Préfin. liers indemnis. Wilson Préfin. liers indemnis. Voi Musée hortogerie Préfin. liers indemnis. Voi Musée hortogerie Préfinancement Bisloise rembit pièces archéologiques	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'28'457.71 11'094.31	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286650 286662 286640 287 287000 287510 287510 287512 287561	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin, construbris PC Préfin, colance économique Préfin, relance économique Préfin, colance économique Financ, Spéc, dime du livre CJB Financ, Spéc, dime du livre ethno Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDLmus, Financ, Spéc, bén, Sport-Toto Préfin, collections sin, Wilson Préfin, collections sin, Wil	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'269.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33 65'613.23	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286620 286620 286620 286620 287610 287560 287560 287560	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin, constrabris PC Préfin, constrabris PC Préfin, constrabris PC Préfin, relance économique Préfin, relance économique Financement spéciaux divers Financ. Spéc. dime du livre CJB Financ. Spéc. dime du livre ethn Financ. Spéc. dime du livre BBL Financement Spéc. dime du livre BBL Financement Bella BBL Financement BBL Finan	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'209.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33 663'613.23 0.23	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 28660 286620 286621 287610 287510 287512 287560 287512 287562 287562 287562 287562 287562 287562	Préfinancement travaux équipement Préfin, équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin, construbris PC Préfin, colance économique Préfin, relance économique Préfin, colance économique Financ, Spéc, dime du livre CJB Financ, Spéc, dime du livre ethno Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDS Financ, Spéc, dime du livre BIDLmus, Financ, Spéc, bén, Sport-Toto Préfin, collections sin, Wilson Préfin, collections sin, Wil	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'269.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33 65'613.23	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	22'231'525.82

287561	Préfinancement Ariana	192'57	0.75	CHF
287380	Préfin,tiers fds Energle	73'395.75	-	
287381	Préfin.tiers énergie photovoltaïque	0.00		
287382	Fonds Energie et climat	810'144.06 883'53	9.81	
287441	Préfin.Rousseau pour tous (2012)		0.00	
287500		352'694.47		
287501	Préfin.tiers,CJB Mellon	1'004'431.49 1'357'12	5.96	
287582	Préfin,tiers Aménag.Musée horlogerie	120'00	0.00	
287591	Préfin.rapatriement expo.Vodou (MEG)	308'68	5.86	
287620			0.00	
287621	Préfin.tiers BGE numérisation		0.00	
287710		18'38	6.00	
287650		63'28	0.00	
287651	Préfin. centrale ICASIS pour SIS	241'16	2.79	
287592		52'50	0.00	
287711	Préfin. Parc Beaulieu entrée Grand-Pré	25'40	200	
29	Fortune nette		986'389'845.61	986'389'845.61
290001	Fonds capital	984'142'47 2'247'37	500	
290000	Résultats généraux	2 247 37	0.00	

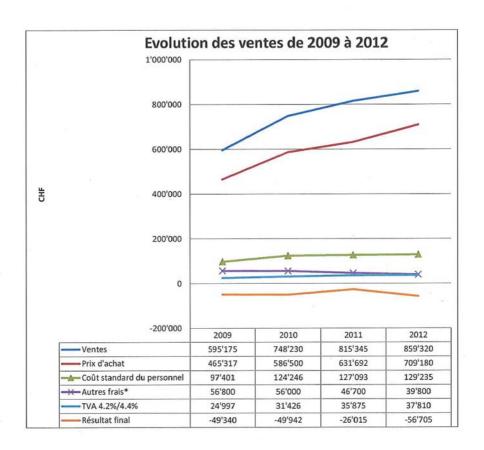
Ecarts entre comptes et budget par groupe de comptes à 3 position et par service, regroupés par groupe de comptes, Comptes 2012

Groupe	C2012	B2012	Ecarts -	Ecarts +
300	2'006'407.86	2'074'810.00	-74'700.74	6'298.60
301	351'492'209.01	353'255'169.11	-16'306'458.32	14'543'498.22
303	28'250'338.50	29'311'785.93	-2'222'765.50	1'161'318.07
304	45'313'337.13	46'075'233.75	-1'930'467.77	1'168'571.15
305	7'995'874.99	8'567'104.46	-1'650'373.46	1'079'143.99
306	2'256'133.61	2'423'787.00	-372'754.85	205'101.46
307	7'455'204.25	7'475'000.00	-196'063.10	176'267.35
308	2'579'164.28	2'083'680.00	-207'643.74	703'128.02
309	3'820'800.40	4'434'676.00	-2'410'585.12	1'796'709.52
310	10'094'429.20	11'104'145.00	-1'451'216.28	441'500.48
311	6'448'505.21	6'785'388.00	-1'529'494.28	1'192'611.49
312	22'200'237.13	20'532'783.00	-637'069.77	2'304'523.90
313	13'106'815.21	13'734'373.00	-1'210'706.73	583'148.94
314	63'429'562.82	59'183'475.00	-4'953'963.20	9'200'051.02
315	9'308'515.97	10'214'035.00	-1'278'739.59	373'220.56
316	12'789'977.89	12'560'100.00	-1'105'424.73	1'335'302.62
317	2'603'639.99	2'833'781.00	-437'032.83	206'891.82
318	56'625'615.08	59'562'406.00	-7'033'676.68	4'096'885.76
319	2'222'534.80	2'605'102.00	-805'895.00	423'327.80
320	83'632.60	94'000.00	-49'974.00	39'606.60
321	45'753.35		0.00	45'753.35
322	28'786'256.78	32'293'833.00	-3'507'576.22	0.00
323	221'264.74	1'041'000.00	-819'735.26	0.00
330	2'916'027.56	3'086'080.20	-170'052.64	0.00
331	64'684'850.90	69'157'284.93	-7'802'682.17	3'330'248.14
332	7'220'448.57		0.00	7'220'448.57
334	16'838'263.84	17'527'000.00	-5'810'884.56	5'122'148.40
341	5'305'359.00	5'305'359.00	0.00	0.00
346	30'472'814.98	30'735'729.00	-262'914.02	0.00
351	36'549'593.83	37'120'301.00	-1'742'998.85	1'172'291.68
352	10'997'348.71	10'995'525.00	-3'826.64	5'650.35
360	503'275.00	503'275.00	0.00	0.00
361	9'808'506.36	10'300'117.00	-596'311.35	104'700.71
362	100'309.77	142'500.00	-59'406.59	17'216.36
363	6'288'590.85	6'402'084.00	-113'493.15	0.00
364	2'046'706.80	2'060'300.00	-47'095.00	33'501.80
365	194'905'647.10	195'244'741.00	-4'174'036.71	3'834'942.81
366	14'938'336.84	14'939'096.00	-398'771.27	398'012.11
367	4'980'301.47	5'020'200.00	-148'444.27	108'545.74
371	97.63		0.00	97.63
376	75'750.00		0.00	75'750.00
380			0.00	0.00
386	62'102.82		0.00	62'102.82
390	25'576'617.05	29'000'000.00	-3'535'099.72	111'716.77
391	11'317'632.06	11'163'030.00	-291'100.50	445'702.56
392	5'551'789.43	3'938'939.00	-215'135.32	1'827'985.75
	1'130'276'581.37	1'140'887'228.38	-75'564'569.93	64'953'922 92

# Statistique de vente des cartes journalières CFF

Année	Ventes	Prix d'achat	Coût standard du personnel	Autres frais*	TVA 4.2%/4.4%	Résultat final
2009	595'175	465'317	97'401	56'800	24'997	-49'340
2010	748'230	586'500	124'246	56'000	31'426	-49'942
2011	815'345	631'692	127'093	46'700	35'875	-26'015
2012	859'320	709'180	129'235	39'800	37'810	-56'705

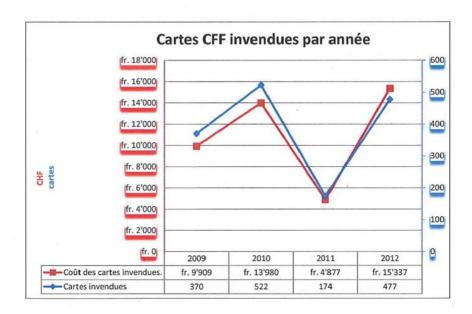
<sup>\*</sup> Loyer, nettoyage, transport de fonds, frais publicitaires, surveillance, frais bancaires, etc....

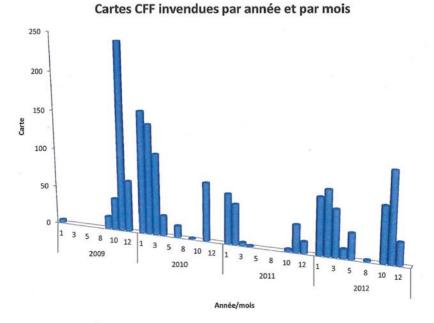


# Cartes CFF invendues par année

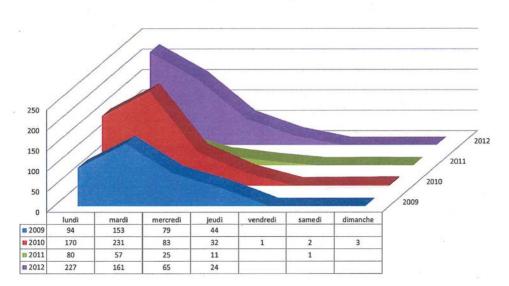
Année	Cartes proposées	Cartes invendues	% des invendues	Coût des cartes invendues
2009	17'375	370	2.13%	fr. 9'909
2010	21'900	522	2.38%	fr. 13'980
2011	21'900	174	0.79%	fr. 4'877
2012	21'960	477	2.17%	fr. 15'337
Total	83'135	1'543	1.87%	fr. 44'102

% moyen





## Cartes CFF invendues par année et jour de la semaine





Monsieur Aberto Velasco Président de la Commission des finances

Genève, le 30 mai 2013

#### Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2012

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités et vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux demandes posées par la Commission.

Question 1. M. Sormanni souhaiterait le détail de la ligne 334 (pertes sur débiteurs) de l'administration centrale

Réponse : Ces écritures concernent un contentieux opposant la Ville de Genève à un débiteur, dont la créance initiale s'élevait à 318'815.- CHF.

Ce montant a été ajusté en 2012 avec les intérêts dus, moins les remboursements effectués et additionnés de frais de justice, soit un total de 369'157,- CHF

L'annonce de son insolvabilité a nécessité de dissoudre la provision initiale de 318°815.- CHF (334'040) et de passer les intérêts en pertes pour annuler totalement la dette. Cette dissolution ne signifie pas que l'affaire est classée. Ces opérations comptables ont simplement extrait la créance de l'actif du bilan.

Le suivi de ce dossier se poursuit et tout versement effectué par le débiteur est enregistré dans le compte 429100 "Encaissement de créances amorties".

#### Explications des opérations comptables :

L'explication technique et les opérations comptables sont décrites dans le fichier « Explications techniques » (Annexe I)

Question 2. M. Fiumelli demande, en rapport avec les comptes du Conseil administratif en page 40 des comptes budgétaires et financiers 2012, s'il serait possible d'obtenir un bilan des coûts liés aux voyages du Maire de la Ville de Genève

Réponse : Détail des frais

Mairie de Monsieur. Maudet : un voyage à New York pour un montant de CHF 7'852.85 Mairie de Monsieur Pagani : aucun voyage n'a été effectué en 2012 dans le cadre de la Mairie.

PALAIS EYNARD - RUE DE LA CROIX-ROUGE 4 CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3 T +41(0)22 418 29 01 F +41(0)22 418 29 01 www.ville-geneve.ch www.geneva-city.ch rpo sus 3-5 (ARRÉT CROIX-ROUGE)

2

Question 3. M. Pattaroni aimerait également connaître le montant versé en 2012 pour la caisse de pension des magistrats

Réponse: Le compte relatif aux prélèvements pour les retraites des Conseillers et Conseillères administratifs est le A0105699 307670 "Pension du CA".

Le pourcentage de ces prélèvements s'élève à 4,5%.

Question 4. M. Brandt aimerait avoir le détail des enveloppes « Divers projets pour la Genève Internationale » et « Subventions et allocation diverses et imprévues ».

#### Réponse

- « Divers projets pour la Genève Internationale »
  - 50'000.- CHF à la Radio Télévision Suisse pour soutenir la réalisation de films sur les métiers de la coopération internationale;
  - 20'000.- CHF à l'Association pour la danse contemporaine pour le spectacle "Human Writes" de la Compagnie de William Forsythe au Palais des Nations.
- « Subventions et allocation diverses et imprévues »

Vous trouverez la liste complète des subventions et allocation diverses et imprévues dans l'annexe « Subventions CA 2012 » (Annexe II)

Question 5. M. Sormanni demande ce qui justifie la différence de CHF 840'000.- à la ligne 451 de la page 42 des comptes financiers et budgétaires 2012, ainsi que le détail de ces frais de route.

Réponse: voir l'annexe III « Décompte 2012 des droits sur les carburants » (Annexe III)

En restant à votre disposition pour tout autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexes : I Explications techniques

II Subventions CA 2012

III Décompte 2012 des droits sur les carburants

Copie: M. Rémy Pagani, Maire

Amere 1

#### Explications détaillées des opérations comptables:

Ce débiteur a fait l'objet de deux actes de défaut de bien (ci-après ADB) après saisie délivrés par les offices des poursuites de Monthey et Saint-Maurice.

- 1) ADB du 04.08.2010 de Fr. 379'682.25
- 2) ADB du 24.10.2011 de Fr. 375'992.60

La réception de ces documents a permis de reconstituer la créance et de passer les écritures pour 2012.

#### Reconstitution de la créance

Sur la base des informations figurant sur les actes de défaut de bien, la comptabilité générale a reconstitué le montant dû par le débiteur et a enregistré la différence de Fr' 52'342.60 dans les comptes, soit :

-Fr. 1017.40 dans le compte 436300 "Dédommagements et remboursements divers", il s'agit de frais facturés par l'office des poursuites

-Fr. 51'325.20 dans le compte 421050 "Intérêts de retard des créances", il s'agit des intérêts de retard calculés par l'Office des poursuites.

Le montant figurant sur l'ADB indique Fr. 59'190.55, auquel il a été retranché 7'865.35 correspondant à des montants que le débiteur avait payés.

Cette première étape a permis de retranscrire en comptabilité le montant réellement dû par le débiteur, soit un montant total de Fr. 369'157.35.

#### Enregistrement de la perte

Dans une seconde étape, la comptabilité générale a comptabilisé une perte sur débiteur de ce montant dans le compte 334020 "Pertes sur débiteurs" sur la base des actes de défaut de bien (334020 à 115008).

#### Dissolution de la provision

Parallèlement, la provision de Fr. 318'815.- initiale a été dissoute par l'écriture suivante :

240002 "Provision débiteurs douteux débiteurs divers" à 334040 "C-Variation provision pour pertes sur débiteurs"

Par conséquent, le solde de la rubrique 334 de Fr. 50'492.35 se compose :

- de la dissolution de la provision mentionné ci-dessus (la différence de Fr. 150.- correspond à deux mises en provision Archives + Relations extérieures)
- de la perte sur débiteur mentionnée ci-dessus.

#### En conclusion :

• Il a été enregistré globalement :

-un produit de Fr. 52'342.60 (421 + 436). -une perte de Fr. 50'342.35 (334) La différence de Fr. 2'000.25 provient du fait que la provision avait été calculée, historiquement, sur une créance de Fr. 318'814.75, arrondie à Fr. 318'815.

Puis, avant les écritures de clôture, le débiteur a versé, en décembre 2012, une somme de Fr. 2'000.-, c'est pourquoi un montant de Fr. 2'000.25 (créance de Fr. 316'814.75 // Provision de Fr. 318'815) a été comptabilisé en diminution de charge en 2012 pour dissoudre précisément la provision.

 La créance ne figure plus à l'actif du bilan, mais continue d'être suivi. Tout versement effectué par le débiteur est enregistré dans le compte 429100 "Encaissement de créances amorties".

# Annexe 11

# Liste des bénéficiaires de subventions ponctuelles allouées par le Conseil Administratif en 2012

Association Elisa	1 000
Association Festival Intern. Film Droits	4 000
Association Sirocco	4 000
Course de l'Escalade	8 000
HUG Hôpitaux Universitaires Genève	10 000
Société Henry Dunant	3 200
Association TAKO	5 000
Terre des Hommes Suisse	5 000
Transports Publics Genevois	22 500
Association cinéma des trois Mondes	3 750
ONU Organisation des Nations	10 000
Mission Permanente de la Suisse	21 330
Unia Genève	11 000
Cinematou	2 000
Salon International des Inventions	2 500
SSS GENEVE	500
Geneva Health Forum	5 000
LIFT Conférence	13 000
Chambre des Médiateurs de Genève	4 000
Noé 21	1 000
La Coordination Climat et Justice Sociale	2 000
Genève Tourisme & Congrès	8 000
Association SWISSAID GENEVE	4 000
Association Journées d'études 2012	8 000
Ass. 125° Ecole d'horticulture	5 000
Société météorologique de France	3 000,-
Association du Comité Independent WHO	25 000
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles de Genève	2 000,-
Bureau Suisse de la Human Rights	10 000
UPR Info	10 000
Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer	2 000
A.C.E.S., Chêne-Bougeries	3 000
Association GE200.ch	25 000
UTA-IUF-IUL	10 000
Global Alliance against Female Genital Mutilation	3 000

# Annere III

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

#### DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2012, BASE SUR LES COMPTES 2011 Décompte arrondi au franc Chap. 250 à 270 VOIRIE

Rubriques	Libellé	Sommes		ľaux	Montants '	Montants du décompte
TOTAL DU	DECOMPTE					39'129'869
4009000. Lo	OGISTIQUE ET TECHNIQUE					6'285'726
DEPENSES	<u> </u>		-	-		
301000	Traitements	. 2'341'258	17	47.50	1'112'098	
303000	Assurances sociales	181'819		.47.50	86'364	
304410	Caisse pension et prévoyance	290'229	1	47.50	137'859	
305000	Assurance maladle et accident	77'493		47.60	36'809	
1 106000	Prestations en nature	20'046		47.50	9'522	
308000	Personnel Interimaire	0	house have	47,50	0	
309000	Autres charges du personnel	72'305	1	47,60	34'345	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	15'015	/	.32.23	4'839	
311000	Mobilier,machines,véhicules,matériel	58'077	11	40.00	23'231	
312000	Eau, énergie, combustible	843'080	11	32.23	271'725	
313040	Fournitures télécom, et transmission.	0	11	59.34	. 0	·
313100	Fournitures pour véhicules	. 0	1/	69.34	. 0	
313110	Fourniture pour le nettoyage	26'357	1	32,23	8'495	
313190	Fournitures sécurité et intervention	8'728	1	59.34	5'179	
313200	Fournitures pour atellers+autres fourn.	951	17	59,34	5641	
313320	Fournitures instal électriques	- 631	1	32.23	203	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	0	1	0.00	0	
313410	Fournitures de constructions	0	11	59.34	0	
313460	Fournitures de constructions  Fournitures de plantes et fieurs	16	11	0.00	0	
313480	Fournitures produits chimiques	35'999	1	32.23	11'602	
313490	Fournitures produits déneigement .	0	15	100.00	0	
.313521	Fourniture de carburant	14'677.	/-	59.34	. 8'709	
313530	Fournitures ailmentaires	0	1	0.00	0	
J13590	Fournitures marquages	0	/	100.00	. 0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	272'395	1	32.23	87'793	
315070	Entretien vêtements	6'336	1	32.23	2'042	
315070	Entr.véhic. p/tlers	0.000	1	59.34	. 2042	
315000	Entretien divers matériel	111'021	1	32.23	35'782	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	13'932	1	59.34	8'267	
315200	Entretien matériel ateller .tiers	0	/	59.34	0	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes	0	1	0.00	. 0	
316000	Autres locations	14'659	7,	32.23	4'725	
316420	Location we publics	14000	7	0.00	0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
317000	Dédommagements	9'808	17.	47.50	4'659	
318100	Ass, Véhicules	31'213	/-	59.34	18'522	
318000	Affranch.+ autres prestations	51'699	1	32.23	16'663	
319060	Autres frais divers	242	1	32,23	78	~
320010	Engag. Courants/Intérêts aux créanciers	23'939	1	0.00	0	7 7
334020	Pertes sur débiteurs		1	32.23	0	
365	Subv. et gratuité	0.	1	0.00	. 0	
391	Locaux	0	1	32.23	0	
392000	Imp. Internes	6'801	/	32.23	2'192	

Rubriques	Libelié	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
331/3901	Charges financ.	1'352'042	0.00	0	
	Total	5'880'767	400000000000000000000000000000000000000	1.932'267.	1'932'2
	P	,		, , , , ,	
A déduire :		. 0	32,23	0	
427170	Loyers	1 0			
429000	Autres revenus  Prestation services pour des tiers	-26'399			
434000		-20 399			
435150	Ventes caf.de produits allmentaires Ventes diverses	1 0			
435180	Rbt frals pers.	-4'188			
436000 439400	Autres contrib.	-68'631		-22'120	
		-00 001	32,23	-22 120	
492	Imput. Internes	-99'218	32,20	-39'774	-39'7
	TOTAL NEW 4000000	5'781'549		1'892'492	-387
	TOTAL NET 40090000	0 /01 049		1 002 492	
	Pas pris en considération		7		
40090003	Gestion Cafétéria	52'642	/		
40080003	Gostion Caletona	02.042	-		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pas pris en considération		7		
40090001	Unité matériel de fête	2'107'243	/		
40000001	Clifte initiation do roto	1 191,010	,		
40090002	Unité gestion des véhicules		/		
4000000	Dépenses .	5'157'502	V// 59,34	3'060'462	
J.	Charges financières (331-390)	-126'124		-74'842	
.7.	Revenus	-42'057		-24'957	2'960'6
	TOTAL NET	4'989'321	7	2'960'663	
40090004	Unités atellérs généraux .		. /.		
301000	Traltements	. 1'408'433	47.50	669'006	
303000	Assurances sociales -	106'477	47.50	50'577	0.000
304410	Calsse pension et prévoyance	166'991	47.50	79'321	
305000	Assurance maladle et accident	60'198	/, 47.50	23'844	
306000	Prestations en nature	602	47.50	286	
308000	Personnel Interlmaire	0	47.50	0	all the explicit
309000	Autres charges du personnel	814	/ 47.50	387	57
310000	Frais de bureau, Imprimés, publicité	2'086	32.23	. 672	
311000 -	Mobilier, machines, véhicules, matériel	143'095	40.00	57'238	
313100	Fournitures pour véhicules	18	59.34	11	
313110	Fourniture pour le nettoyage	6'610	32.23	2'130	
313190	Fournitures sécurité et Intervention	8'123	59.34	4'820	
313200	Fournitures pour atellers+autres fourn.	199'128	59.34	118'163	
313320	Fournitures Instal.électriques	34'502	/ 32.23	11'120	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	0	0.00	0	Bearing the same
313410	Fournitures de constructions	. 64'227	59.34	38'112	
313480	Fournitures produits chimiques	4'361	/ 32.23	1'406	
313490	Fournitures produis déneigement	0		0	
313521	Fourniture de carburant	. 6'507	59.34	3'861	And the second
	Fournitures marquages	0	100.00	0	
313590	Entretlen des immeubles par des tiers	948'464		305'690	
313590 314000	Entretien autre matériel par des tiers	19'256	59.34	11'427	
			59.34	17'066	
314000	Entretlen matériel ateller .tlers	28'760			
314000 315160		108'850	32.23	35'082	
314000 315160 315200 316000	Entretlen matériel ateller .tlers	108'850 214'007	32.23	0	
314000 315160 315200 316000 316420	Entretlen matériel ateller .tlers Loyers, locations, redev.d'utilisation	108'850 214'007 138	32.23 0.00 47.60	0 66	
314000 315160 315200 316000	Entretien matériel ateller .tiers Loyers, locations, redev.d'utilisation Location we publics	108'850 214'007	32.23	0	

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du
			, .		décompte
331/390	Charges financ.	0	0.00	0	
A déduire :					
429000	Autres revenus	-1'500		0	
434000	Prestation services pour des tiers	-13'222	59.34	-7'846	
436000	Dédommagement de tiers .	-40'431	47.50	-19'205	
PS. Sur exercic	e 2009, CR englogé dans le 4009000				
	Total -	3'557'519		1'432'570	1'432'5
	Pas pris en considération				
2601000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses	10'203'615	0.00	0	
	Revenus	-52'222	0.00	. 0	
260200, DIR	ECTION DU GENIE CIVIL				12'006'28
		-			
ADMINISTRATI					
DEPENSES TO	TALES	38'507'872	100.00	38'507'872	38'507'87
	TALES	38'507'872 1'225'629	100.00 100.00	38'507'872 -1'225'629	
DEPENSES TO REVENUS TOT A déduire :	TALES AUX	1'225'629	100.00		
DEPENSES TO REVENUS TOT A déduire : 26020100, Assa	TALES AUX  Inlessement des eaux	1'225'629 -2'674'273	100.00		-1'225'62
DEPENSES TO REVENUS TOT A déduire : 26020100. Assa 26020200. Ries	TALES AUX  Inlissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390)	1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'225'62 -2'674'27
DEPENSES TO REVENUS TOT A déduire : 26020100. Assa 26020200. Ries	TALES AUX  Inlessement des eaux	1'225'629 -2'674'273	100.00	-1'225'629 -2'674'273	-1'225'62 -2'674'27 -20'841'24
DEPENSES TO REVENUS TOT A déduire : 26020100, Asse 26020200, Rtes 26020300, Entr.	TALES AUX  Inlissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390)	1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'225'62 -2'674'27 -20'841'24 -1'760'44
DEPENSES TO REVENUS TOTAL A déduire : 26020100, Assa 26020200, Ries 26020300, Entr.	TALES AUX	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440	100.00 100.00 100.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	38'507'87 -1'225'62 -2'674'27 -20'841'24 -1'760'44 20'837'86
DEPENSES TO REVENUS TOTAL A déduire : 26020100, Assa 26020200, Ries 26020300, Entr.	TALES AUX  Inissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines	1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	100.00 100.00 100.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'225'62 -2'674'27 -20'841'24 -1'760'44
DEPENSES TO REVENUS TOTA A déduire : 16020100. Asse 16020200. Ries 16020300. Entr. 1010. VOIRIE	TALES AUX	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440	100.00 100.00 100.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'226'62 -2'674'21 -20'84'22 -1'760'44 20'837'86
DEPENSES TO REVENUS TOTA A déduire : 16020100. Asse 16020200. Ries 16020300. Entr. 1010. VOIRIE DEPENSES TO 0100000. Direct	TALES AUX  Inissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  E - VILLE PROPRE TALES NETTES	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'128	100.00 100.00 100.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'225'62 -2'674'27 -20'841'24 -1'760'44 20'837'86
DEPENSES TO REVENUS TOTA A déduire : 16020100. Asse 16020200. Ries 16020300. Entr. 1010. VOIRIE DEPENSES TO 0100000. Direc 0100001. Unité	TALES AUX	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325	100.00 100.00 100.00 100.00 45.35	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'22'62' -2'674'27' -20'841'24' -1'760'44' 20'837'86
DEPENSES TO REVIEW TO THE PROPERTY OF THE PROP	TALES AUX  Inissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fonteines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES and et administration de collecte des déchets nettolement des voiries	-4'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'428 3'180'325 24'581'580	100.00 100.00 100.00 100.00 45.35 . 0.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'22'66' -2'674'27' -20'841'24' -1'760'44' 20'837'86
DEPENSES TO REVIEW TO THE PROPERTY OF THE PROP	TALES AUX    Initial Control of the	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'84'6866	100.00 100.00 100.00 100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'22'66' -2'674'2' -20'841'2' -1'760'4' 20'837'86 1'442'27 24'846'86
DEPENSES TO REVENUE TO THE PROPERTY OF THE PRO	TALES AUX  AUX  AUX  & OA-Charges financières (331/332/390)  Monuments/fontaines  E - VILLE PROPRE  TALES NETTES  Altion et administration de collecte des déchets nettolement des voiries gestion des incivilités	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'84'6866	100.00 100.00 100.00 100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'22'62' -2'674'27' -20'841'24' -1'760'44' 20'837'86
DEPENSES TO REVENUE TO THE PROPERTY OF THE PRO	TALES AUX  Inissement des eaux & OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fonteines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES and et administration de collecte des déchets nettolement des voiries	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'84'6866	100.00 100.00 100.00 100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-1'225'629 -2'674'273 -20'841'248	-1'225'62 -2'674'27 -20'841'24 -1'760'44

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT : SERVIGE DES FINANCES

RECAPITULATION :	• •		
		( )	
FONCTIONNEMENT	39'129'869	/32.00	12'521'558
ASSURANCES	40'000	32.00	12'800
INVESTISSEMENTS	10'330'291	32.00	3'305'693
		,	
TOTAL	49'500'160		15'840'051

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2005	. 2006	2008
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	. 2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	. 2012	2014

Décompte 2010 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2009 envoyé à l'OFS

Décompte 2010 de l'Etat à la VIIIe (32%) pour entretien et constructions des

artères, selon décompte 2010 (comptes 2009) Versement de la Confédération (mesures autres que techniques)

en 2012, basé sur le décompte 2010 (comptes 2009) DIME: 06110100.46006150

Répartition proportionnelle Etat-Ville

15'014'159 173'773'262

Edas frais d'entichie

173'773'262 ok-2010

15'014'159

7'387'754 3'645'178 1er acpte 2012 3'037'648 2e acpte 2012 704'928 solde 2011

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes Décompte 2012, basé sur les comptes 2011 (voir page précédente)

15'840'051

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

15'840'051

Part Ville aux drolts sur les carburants

8.6401 % X

-7'387'754

-638'308

COMPTE RENDU VILLE DE GENEVE 2012

RUBRIQUES DEBIT

RUBRIQUES

MONTANTS

CREDIT

15'840'051

06110100 35206150 Virement DS 06010300 20700207 06010300 20700207 00000003 83011099

8.6401

15'201'743

par IC

Versemt VdG 06010300 20700207

Monfant dû à la Ville de Genève

638'308

par BàP

# CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD RUE DE LA CROIX-ROUGE 4 CASE POSTALE 3983 CH-1211 GENÉVE 3 T +41(0)22 418 29 00 F +41(0)22 418 29 01 WWW.ville-ge.ch



Monsieur Alberto Velasco Président de la Commission des finances

Genève, le 6 février 2013

#### Invitation du Conseil municipal aux réceptions de la Ville

#### Monsieur le Président.

Lors du vote du budget 2012, le Conseil municipal avait décidé de réduire le budget des réceptions du Conseil administratif de CHF 220'000.-, soit une baisse de plus de 40%.

Nous avions donc dû prendre des mesures drastiques d'économie, parmi lesquelles la réduction du nombre des invités à nos réceptions, mesure qui a déployé ses effets négatifs auprès de nombreuses instances officielles notamment le Conseil municipal.

Soucieux de l'harmonie protocolaire, nous avons décidé d'inviter à nouveau les membres du Conseil municipal aux différentes réceptions ainsi que d'envisager le rétablissement de prestations vis-à-vis de la Genève internationale.

Nous tenons à informer la Commission des finances que ces décisions sont susceptibles d'occasionner un dépassement du budget.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Maire :

Rémy Pagani



Commission : des Finances

Date: 30 avril 2013

Service: Direction financière

Sujet: Comptes 2012

#### Question:

Un-e commissaire demande le détail des charges A21 par politique publique

#### Réponse :

Voir tableau annexé.

Les enveloppes de subventions dont le détail a été distribué en séance de commission des finances sont imputées par politiques publiques suivantes :

- La Ville est à Vous pour CHF 189'400.-: 35 « autres loisirs » ;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 5'817'649.70: 58 « aide sociale » dont 5'500'000.- pour le Fonds chômage et CHF 286'586.65.- pour la promotion de l'égalité;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 362'153.50: 78 « autres tâches de protection de l'environnement » dont CHF 350'000.- pour projet incubateur ESS;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 317'277.90: 09<sup>1</sup> « divers (non ventilables) » pour autres subventions ponctuelles telles que celles pour la promotion de l'économie et de l'insertion.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il convient de relever qu'un problème dans SAP renvoit les imputations de la PP à 3 positions 090 « tâches non ventilables » vers la PP à 2 positions 08 « Immeuble du patr. Admin (non ventil.) » au lieu de 09 « divers (non ventilable) ». Ce problème sera réglé pour le PB2014.

# CR 2012\_Détails des charges A21 par politique publique

1 1400 Agenda 21 - Ville durable	33 33 33 33 33 33 33 33 33 33 33 33 33	Engineering Alle Auftree	The state of the s	and the same	The state of the s		
	S & &		365 Subventions accordées - institutions privées	OUS DIVINESS			
	8 89	Autres folisirs	365 Subventions accordées - institutions privées	ons privées	189'400.00	190700.00	-1,300.00
		Aida sociala	300 Autorités et commissions		1705.00	10,100.00	-8,395.00
			301 Traitements du personnel			150'000.00	-150'000.00
			303 Assurances sociales			12'553.45	-12'553.45
			304 Caisses de pensions et de prévovance	vance		5,000.00	-5,000.00
			305 Assurance maladie et accidents			3'442,15	-3'442.15
			318 Honoraires et prestations de service	ice	35,000.00		35,000.00
			331 Amortissements ordinaires du PA	_		562.50	-562.50
9			365 Subventions accordées - institutions privées	sejania suc	5'817'649.70	5798776.00	18'873.70
	78	Autres tâches de protection de l'env.	301 Traitements du personnei		1'323726.25	1'545'092.50	-221'366.25
9			303 Assurances sociales		100'963.90	123'221.44	-22,257,54
			304 Caissas de pensions et de prévoyance	vance	163'544.85	194'932.74	-31,387.89
8			305 Assurance maladle et accidents		21'455.59	32'877.93	-11'422.34
ě			306 Prestations en nature			2,000.00	-2,000.00
			309 Autres charges du personnel		12'461.15	672.00	11789.15
9			310 Fournitures de bureau, Imprimés, publicité	publicité	72,093.94	70,200.00	1,893.94
			311 Mobilier, machines, véhicules et matériel	matériel	5,893.90		5'893.90
			312 Eau, énergle, combustible		4,959,50	2'451.00	2,508,50
			313 Achats de fournitures et autres marchandises	archandises	11.50		11.50
			314 Entretien des immeubles par des tiers	tiers	13'190.60	2,000.00	11'190.60
			315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	es tiers	18,009.00		18,009.00
			316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	"utilisation	1'888.70		1'888.70
			317 Dédommagements		6'605.27	18'640.00	-12'034.73
			318 Honoraires et prestations de service	rice	365'372.83	384'397.00	-19'024.17
			319 Frais divers		38'118.75	51,000.00	-12'881.25
			331 Amortissements ordinaires du PA.	-	1,000,000,00	250.00	999'750.00
			365 Subventions accordées - institutions privées	ons privées	362'153,50	359,032.00	3'121.50
			390 Intérêts répartis		20'957.70		20,857.70
			391 Mise à disposition de locaux		138'170.50	100,360.00	37'810.50
			392 Autres prestations internes		273'595,75	175'089.00	98'506.75
	08	08 Immeuble du patr. admin. (non ventil.)	365 Subventions accordées - institutions privées	ons privées	317277.90	290,000.00	27.277.90

# SUBVENTIONS PONCTUELLES DU SERVICE AGENDA 21 - VILLE DURABLE 2012

Objet	Désignation de l'objet	Dés. compte de contrepartie	Désignation	Val./DE	SOUS-TOTAL
5680010002	S680010002 La Ville est à vous	Association Sacogenets Event	La Ville est à Vous/ Petit-Saconnex	18,200:00	SECTION SECTIO
5680010002	La Ville est à vous	Pré-en-Bulle Association	LAVIlle est à vous/Grottes	17,500.00	
5680010002	La Ville est à vous	Maison de Quartier de Plainpalais	LAVille est à vous/Plainpalais	17,500.00	が
5680010002	La Ville est à vous	SJF Saint-Jean en Fêtes	La Ville est à Vous/ Saint-Jean	18,200.00	
5680010002	5680010002 La Ville est à vous	La Source - Centre Rencontre	La Ville est à Vous/ Eaux-Vives	18,200.00	の対対の対対の対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対対
5680010002	La Ville est à vous	Maison de Quartier de Champel	La Ville est à vous- Champel	8,200.00	
5680010002	La Ville est à vous	Association Les Páquis sont	La Ville est à vous- Páquis	18,500.00	である 日本の
5680010002	La Ville est à vous	Kapoupakap association	La Ville est à vous- Jonction	18,200.00	
5680010002	5680010002   La Ville est à vous	Bloqué/Association sportive Charmil	La Ville est à vous- Europe	15'900.00	西下のできながらは、
5680010002	La Ville est à vous	Ass, des habitants de la Concorde	La Ville est à vous- Concorde	9,200.00	
5680010002	La Ville est à vous	Association Vivre au Seujet	Ville est à vous - Coulouvrenière	18,500.00	THE REAL PROPERTY.
5680010002	La Ville est à vous	La Nouvelle Association des Habitan	La Ville est à Vous/Sécheron	9,200.00	189'400.00
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Les Artichauts Association	Subvention 2012	40,000.00	<b>東京の日日の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の</b>
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Association pour la sensibilisation	Guide touristique - La Rade de Genève	3,000.00	
S680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Bloqué/Ass.Usagers Bains Pâquis	fête du déchet	3,000.00	
5680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Association FACE A FACE	Face à Face - 10ème anniversaire	2,000.00	
5680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Association Food Focus	Rencontres Food Focus	10,000.00	SOLD STANSSESSES
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Salon des Chocolatiers Sàri		10,000.00	
2680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Ass Cultura Italia	soirée de lutte contre l'homophoble	1,200.00	STATE OF THE PARTY
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Association des parents d'élèves	fête 1er juin Saint-Jean	2,200.00	
5680020002	Subv. institutions privées (AZ1)	ACTARES	を できます できます できない かんかい かんかい かんかい かんかい かんかい かんかい かんかい かん	10,000.00	
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Usagers de la Courcorderie	installation poulailler Cour-Corderie	930.00	
5680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Cerin SARL	1ère tranche Revue durable-ICLEI	6,000.00	が からない はいない はんだい はんだい はんだい はんだい はんだい はんだい はんだい はんだ
5680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Chambre Economie Sociale	programme Interreg franco-suisse	16'672.00	
5680020002		Baumann Michel	projet un repas pour notre avenir	3,000:00	<b>经验的现在分</b>
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Terre des Hommes Suisse	soutien aux produits locaux Marche de l'espoir	2,000.00	
5680020002	-0.270	Softweb Sarl:	Journée entrepreneuriat social Université de Genèv	3,000.00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
5680020002		Les Artichauts Association	Remboursement solde subvention accordée 2011	-1'915.35	
5680020002		Bloqué/Ass.Usagers Bains Pâquis	Subvention exploration du biotope lacustre	1,000.00	1000年前2000年1000日 1000年前2000日 1000年1000日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100日 1000年100年100年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年 1000年
5680020002		TerrAgir énergie solidaire	Projet Robine des Watts, énergie solidaire	12,400.00	
2680020002	5055	LO'13'TO Association	Financement complémentaire Semaine du Goût 2012	4,000:00	とおおから かんが 関係の
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Albinfo.ch	Soutien pour le site "albinfo.ch"	5,000.00	A - 111119 (1711) (1711)
2000200898		Ass Univ Populaire Albanaise	Projet "Albanais de Genève"	15,000.00	製造を含まりの発音器
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Association Tambour Battant	Festival musique et cinémas d'Afrique	10,000.00	
2680020002	S680020002   Subv. Institutions privées (A21)	Association Les Pâquis sont	Projet Mary Read "La Ville est à vous" aux Pâquis	2,500.00	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.
2680020002		Cerin SARL	2ème tranche Revue durable-ICLEI	6,000.00	
5680020002		Pluriels Centre de Consultations	Rencontre "Interprétariat communautaire".	1,000:00	<b>発送があるまでのは対対</b>
5680020002	Subv. institutions privées (A21)	Centre d'accueil et formation de	Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'auj	10,000.00	
2680020002	Subv. institutions privées (A21)	Ass. Lieux de rencontre et de	Financement réalisation du projet "bacs à mûriers"	2,000:00	Shirt Street Street Street Street
\$680020002	5680020002  Subv. institutions privées (A21)	Association FACE A FACE	Couverture déficit 10ème anniversaire Face à Face	2,000.00	



Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service : Direction du département des finances et du logement

Sujet: Comptes 2012

\_\_\_\_\_\_

#### Question:

Un-e commissaire demande un historique portant sur le litige entre le Parking de la Place de Cornavin SA (PPCSA) et la Ville de Genève (VGE), ainsi que le détail des coûts financiers de la procédure y relative.

#### Réponse :

Le 6 février 1979, PPCSA conclut avec la Ville de Genève une Convention ayant pour objet une concession autorisant PPCSA à construire, puis à exploiter une galerie marchande et un parking sous la place de Cornavin. La durée initiale de cette convention est de 65 ans et peut être prolongée au maximum jusqu'à 85 ans. Cette convention prévoit une redevance annuelle correspondant à la moitié de l'excédent de recettes réalisé par la société. Toutefois, tant que l'investissement initial n'est pas couvert par les excédents de recettes cumulés, PPCSA est dispensée du paiement de la redevance.

Durant des années, les calculs ressortant du rapport de l'organe de révision démontrent ainsi une absence de redevance. La lecture des comptes 2005 laisse présager l'obligation pour PPCSA de verser une redevance dès l'année 2006.

Sur la base d'une lecture attentive de la Convention, les calculs sont repris par le Contrôle financier et la Fondation des parkings. C'est ainsi qu'il est découvert que la méthode de calcul du droit à la rente retenue jusqu'ici par PPCSA et sa fiduciaire n'est pas correcte. Selon ces calculs, la redevance aurait dû être versée dès l'année 2001.

La Ville de Genève prétend donc au versement de la totalité des rentes de 2001 à 2006, estimées à 10,7 mios de francs sans les intérêts. PPCSA ne reconnaît devoir que le montant depuis 2006 et conteste dès lors les redevances de 2001 à 2005. La participation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de la société, ainsi que la validation des comptes lors des assemblées générales successives ayant, selon PPCSA, entériné la situation antérieure à 2006 (la Ville de Genève détient 7,65% du capital de PPCSA).

Devant l'impossibilité de trouver un accord avec PPCSA, le Tribunal arbitral prévu par la Convention est saisi. Il donne raison à PPCSA en 2012 sur la question de l'antériorité de la redevance due. Par contre, il confirme l'approche soutenue par la Ville s'agissant de la méthode de calcul de la redevance

En execution de la sentence rendue par le Tribunal arbitral, la VGE s''acquitte des montants suivants :

Total	CHF	727'010
TA, arrêt du 3.02.2010, indemnité	CHF	1'000
Participation aux honoraires de PPCSA	CHF	100'000
Frais d'arbitrage	CHF	350'000
Frais d'honoraires d'avocat de VGe	CHF	263'450
Frais et débours en relation avec les audiences	CHF	12'560

Enfin, la provision de 8'886'900 francs, entièrement provisionnée, correspondant aux redevances dues selon la Ville de Genève de 2001 à 2005, est dissoute au 31 décembre 2012.



Commission: des Finances

Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012

## Question:

Un-e commissaire demande le détail des aides personnalisées

### Réponse :

Un bilan intermédiaire a été rédigé, il sera transmis après son approbation par le Conseil administratif, fin mai 2013.



Date: 30 avril 2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012

#### Question:

Un-e commissaire demande un historique de Mottatom

## Réponse :

Le contrat de prêt à usage portant sur les locaux en cause a été signé par la Ville de Genève et la Fédération Mottatom en décembre 2004, et reconduit depuis lors. Le terme de cette mise à disposition correspondra, selon les dispositions contractuelles, au démarrage du projet de construction lié à la mise en œuvre du plan localisé de quartier Grand-Pré-Chandieu.

Mottatom retrouvera dans les constructions futures des surfaces de qualité et de dimension au moins équivalentes à celles qu'elle occupe actuellement, et qui devront être démolies, selon les termes d'un accord conclu en novembre 2010 entre la Fédération et la Ville de Genève, représentée par le département des constructions et de l'aménagement.



Date: 30 avril 2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012 - page 155 - Subventions

#### Question:

Un-e commissaire demande le détail des occupations illicites

### Réponse :

Le montant d'une occupation illicite correspond au loyer maximum calculé selon la méthode à points utilisée par la GIM pour le logement concerné durant la période de l'occupation illicite.

Les cas listés sont des anciens cas de squatts isolés, dans des immeubles voués à la démolition (ex. : rue de Lausanne 27) ou à la rénovation (ex. : rues des Grottes, Industrie, Amis).



Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service: Agenda 21 - Ville durable

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande le rapport annuel du fonds chômage

## Réponse :

Ce rapport est en cours de rédaction. Il sera transmis d'ici à fin juin 2013.



Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service: Direction des ressources humaines

Sujet: Comptes 2012

#### Question:

Un-e commissaire demande un état de situation sur l'Unité psychologie du travail

#### Réponse :

La psychologie du travail représente un axe important d'action des ressources humaines. Dans ce cadre, l'Unité psychologie du travail a pour mission de soutenir, conseiller, orienter, former et fournir une expertise aux directeur-trices de départements, aux chef-fe-s de service ainsi qu'aux employé-e-s de l'administration municipale lors de dysfonctionnements professionnels individuels ou collectifs, liés à des difficultés relationnelles, de santé, managériales ou de dépendances aux produits psychoactifs.

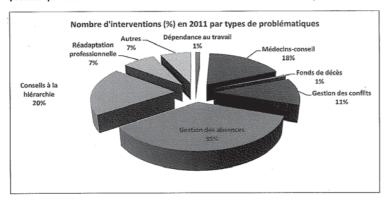
Compte tenu du volume croissant des demandes d'expertises médicales et de la nécessité de faire accélérer le processus lié à l'établissement de pronostics de reprise de travail, l'Unité psychologie du travail s'est vue dans l'obligation de procéder à l'engagement de médecins-conseils supplémentaires. L'équipe des médecins-conseils de la Ville de Genève est composée actuellement de 5 médecins-conseils généralistes, d'une médecin du travail et de 2 médecins-conseils psychiatres, dont un spécialiste en addictologie. En effet et pour ce dernier, l'expertise d'un spécialiste en la matière a été nécessaire afin de faire face à l'augmentation de la consommation des produits psycho-actifs liée à l'activité professionnelle.

A noter également que dans le cadre des nouvelles dispositions statutaires, l'Unité psychologie du travail a créé plusieurs directives générales en matière d'atteintes à la personnalité (harcèlement), de gestion des conflits (médiation et conciliation), de dépendances au travail et de réadaptation professionnelle (aménagement du poste, adaptation de la fonction d'engagement et réadaptation). Un plan de progrès a également été élaboré avec la création de documents relatifs à la gestion des difficultés d'ordre professionnel ou relationnel.

Finalement, l'Unité psychologie est chargée, de part la particularité du domaine traité et des innovations en matière d'outils proposés à l'ensemble du personnel, toute hiérarchie confondue, de donner elle-même des formations au personnel Ville de Genève.

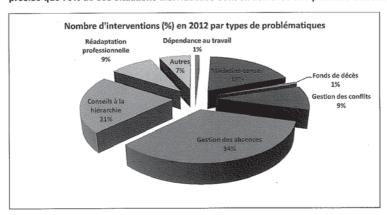
#### En chiffre:

En 2011, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 389 reprises (378 situations individuelles et 11 situations collectives). 33% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 20% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecins-conseil. Il est précisé que 90% de ces situations individuelles sont en lien avec des périodes d'absence.



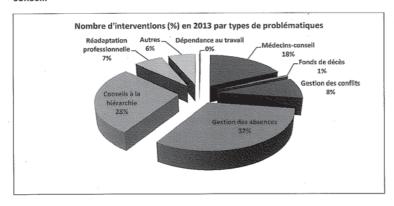
En 2011, 170 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.

En 2012, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 418 reprises (412 situations individuelles et 6 situations collectives). 34% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 21% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecins-conseil. Il est précisé que 70% de ces situations individuelles sont en lien avec des périodes d'absence.



En 2012, 178 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.

De janvier à avril 2013, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 281 reprises (276 situations individuelles et 5 situations collectives). 32% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 28% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecinsconseil.



Cette année, 79 visites médicales du même type ont déjà été effectuée (situation à fin avril 2013).

1235

#### **Olivier Fiumelli**

De: Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch

**Envoyé:** mardi 4 juin 2013 08:03

À: gary.bennaim@cm.ville-ge.ch; eric.bertinat@cm.ville-ge.ch; simon.brandt@cm.ville-

ge.ch; gregoire.carasso@cm.ville-ge.ch; olivier.fiumelli@cm.ville-ge.ch; jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch; denis.menoud@cm.ville-ge.ch; frederique.perler-isaaz@cm.ville-ge.ch; pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch; daniel.sormanni@cm.ville-ge.ch;

martine.sumi@cm.ville-ge.ch; marie-pierre.theubet@cm.ville-ge.ch; pierre.vanek@cm.ville-ge.ch; alberto.velasco@cm.ville-ge.ch;

salika.wenger@cm.ville-ge.ch

 Cc:
 fannypizarr@gmail.com; Catia.Mastroianni@ville-ge.ch; Laure.Renevier@ville-ge.ch

 Objet:
 Tr : COFINA - Réponses aux questions de Monsieur Sormanni - Comptes 2012

 Pièces jointes:
 20130531100417341.pdf; 20130531100612024.pdf; 20130531114828301.pdf

---- Transféré par Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge le 04.06.2013 08:01 ----

De : Sandrine Salerno/ca/ville-ge

A: alberto.velasco@cm.ville-ge.c

Cc: dsormanni@bluewin.ch, Marie-Christine Cabussat/scm/ville-ge@ville-ge, Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge@ville-ge

Date: 03.06.2013 16:15

Objet : COFINA - Réponses aux questions de Monsieur Sormanni - Comptes 2012 Envoyé par : Cecile Houari

Monsieur le Président.

Le Secrétariat du Conseil municipal m'a fait suivre le courriel de Monsieur Daniel Sormani concernant les réponses apportées aux questions de la Commission des finances au sujet des comptes 2012.

Je joins en annexe le virement annuel enregistré par mes services sur la base du décompte fourni par l'Etat de Genève relatif au calcul de la ristourne sur les carburants, question qui d'ailleurs n'a pas été posée à l'occasion de l'audition de mon département.

S'agissant des terrains non-bâtis (uniquement des parcs aménagés), les acquisitions de parcelles non-bâties votées sont comptabilisées dans le patrimoine financier, compte 123000 "Immobilisations patrimoine financier" au bilan et ne sont pas amorties, selon les délibérations du Conseil municipal.

Lorsqu'un crédit d'investissement concernant une construction sur une telle parcelle est voté, la parcelle est alors transférée comptablement sur le crédit de réalisation. Les deux objets seront alors amortis, conformément aux arrêtés du Conseil municipal et à l'art. 34 al. 6 lit. a) et b) du RAC.

Par ailleurs, les terrains non-bâtis figurant au bilan au 31.12.2012 dans le groupe 140 "Terrains non-bâtis" pour une valeur nette de Fr. 46'867'479.39 représentent des crédits d'investissement en cours de réalisation et d'amortissement et des parcelles.

Les amortissements annuels 2012 liés au 140 s'élèvent à Fr. Fr. 1'908'366.92.

Vous trouverez en annexe le justificatif de bilan y relatif.

Soit la situation suivante au 31.12.2012 :

140991 Dépenses nettes (Terrains non-bâtis) : Fr. 58'654'066.30

/° 140992 Amortissements cumulés : Fr. 11'786'791.91

Solde à amortir Fr. 46'867'274.39

140000 Terrains non bâtis Fr. 205.-

Groupe 140 "Terrains non-bâtis"

Fr. 46'867'479.39

La convention qui lie la Ville de Genève et l'Hospice général vous a été transmise, par courriel, le 17 mai 2013, ainsi qu'au format papier à l'adresse du Secrétariat du Conseil municipal.

Pour finir et pour nous permettre de répondre à la demande de Monsieur Sormani, il conviendrait de nous reformuler la question du résultat des comptes 2012.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Sandrine Salerno Conseillère administrative Département des finances et du logement Rue de l'Hôtel de Ville 5 1204 Genève

CGE	Type de la pièce : ZX [Vireme: Utilisateur : MATTI	X Virements annuels CG]	Refformisseur : ARTERES N° Fournisseur : Fournisseur : No octroi subv	
Compte Fourn./commande - Libellé	Company Comments	TVA Devise	: Paratica <b>Débit</b> (*) depart	07.02.2013 Page 1/2
111002 COL		Ordre interne	crvation = 1.5 * 840 * 051 . 00	1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1
351090 PP	Participation Ville aux frais de police A8001099	ZO CHF	15'840'051.00	
111002 / R	Rétrocession droits carburants	CHL	6381308.00	
0450710 CO	Contribution Etat aux artères R57001	ZZ CHF	11	15'840'051.00
111002 / P.	Participation Ville aux frais de police	CHE	*	15'840'051.00

Interne Well-Reservation   Externe   Try   Devise   Print   Extended   Extend	***************************************	07.02.2013 Page 2/2 Page 2/2 (*)	6538	150000060
			24	(*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive!
[81] [8] [ 1	CGE	CompteFourn./commande.eribellé.erraere.	Subv. exa. car.  261000 Rétrocession droits carburants 260202 Research Roberton Robe	ss montants indiqués peuven

Compte   Valeur   Code   Cod				L	OCES!							CREDIT	I	1	
Control   Cont		;	į			Destina	rtions analy	ridnes					Destin	ations	
15840061,00   20   20   20   20   20   20   20	compte		Code	Crittère de tri		Centre de coûts	Ordre	d'07P	Compte général	Valeur en Fr.	Code	Crittère de tri	Centre de coûts	Ordre	ATO.
1594/0551,00   20   Pericio, Unit Apole Bat   Abortose   111002   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00   1594/0551,00	11002	Ц			Contrib Etat artères 2012				451010	15'840'051 00		T			
GSST908.00   Cheefermontes/fals.ppfeep   461000   GSST908.00   22   R8500	51090				Particip. Ville fr. police Etat	A8001099			111002	15'840'051 00	1	T			R57001
132318410.00	11002		*		Entretien routes / frais poliee				461000	628'208 00	1	1			
327316410.00   Total   37316410.00					Robinson dious	enterna	SU			200000	1	T			R65003
32316410.00   Total   32316410.00     32316410.00   Total   32316410									-						
32318410.00   Total   32318410.00   Total   32318410.00   Total   32318410.00   Total   32318410.00   Total   32318410.00   R57001 = A8001099   Participation de la Ville aux frais de poice de TElat   457841743-89   JS 18401055   Participation de la Ville aux frais de poice de TElat   457841743-89   JS 18401055   Participation de la Ville aux frais de poice de TElat   457841743-89   JS 18401055   Participation de la Ville aux frais de poice de TELAT   457841743-89   JS 18401055   Total   Auxiliaria   Total   Auxiliaria   Total   Auxiliaria   Total   Auxiliaria   Total   Tota												П			
32316410.00   Total   32316410.00													1		
32316410.00   Confider americal State															
Contribution de l'Elat de Genève à l'entretien des artères   15'840'051,00	Total								Total	32'318'410.00					
Signat du chef de servicefadministrate  VARTERES	: Jp	(joindre annexes)	tat de Genèr	ve à l'entr	etien des artères										
EV Tél. interne : 2269 Signat. du chef de service/administrates		municipales pour R57001 = A80010	Tannée 2012 199		15'840'051.00										
EV Tél. interne : 2269 Signat. du chef de servicefadministrater	econs.	Participation de la	Ville aux frai	is de polic	ce de l'Etat -45:201743.89	18.84	120,0							H	
Emis par: EV Tél. interne: 2269 Signat, du chef de servicopadministrater	P.	Selde-dù-pan l'Étal	Refro	diate	cars-contr 638'308.00										
07.02.2013 Emis par: EV Tél. interne: 2269 Signat. du chef de servicopidiministrater		Selon tableau ann la direction du DC	exe commun TI de l'Etat.	niqué par	M. Mottet de										
07.02.2013 Emis par: EV Tél. interne: 2269 Signat. du chef de servicopadministrater	5.5														
VARTERES		Date pièce:	07.02.2013			E		rél, interne	: 2269		"	ignat d	u chef de se	rvicotadim	nistrateur:
VARTERES														1	1
VARTERES							ŧ								2 X
	*				,		VARTERES	1.0							o63

'E ET CANTON DE GENEVE
'a l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
d finances

AL

DIME - Service des finances Case postale 3918 1211 Genève 3

Ville de Genève Service de comptabilité Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1211 Genève 3 Reçu le 2 2 JAN. 2013

Genève, le 17 janvier 2013

Concerne: Droit sur les carburants 2012, basés sur les comptes 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons en annexe un exemplaire du calcul du versement de l'État pour l'entretien des artères municipales et de la contribution de la Ville de Genève aux frais de police.

Nous Jolgnons également une copie du bon à payer attestant du montant que nous vous règlerons ces prochains jours.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces plèces et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent Mottet

Annexes: ment.

### DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

# DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2012, BASE SUR LES COMPTES 2011 Décompte arrondi au franc

Chap. 250 à 270

VOIRIE

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants ·	Montants du décompte
TOTAL DU	DECOMPTE				39'129'869
4009000 1 (	OGISTIQUE ET TECHNIQUE				
4000000. EX	T TECHNIQUE				6'285'726
DEPENSES					
301000	Traitements	010.4410.00	// 17.50		
303000	Assurances sociales	2'341'258 181'819		1'112'098	
304410	Caisse pension et prévoyance	290'229		86'364	
305000	Assurance maladie et accident	77'493	1.100	137'859	
1 306000	Prestations en nature	20'046		36'809	
308000	Personnel Interimaire	20 046	/ 11100	9'522	
309000	Autres charges du personnel	72'305	47.50	0	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	15'015	47.50	34'345	
311000	Mobilier,machines,véhicules,matériel	58'077	32.23	4'839	
312000	Eau, énergie, combustible	843'080		23'231	
313040	Fournitures télécom. et transmission.	043 080	32.23	271'725	<del></del>
313100	Fournitures pour véhicules	. 0	59.34	0	
313110	Fourniture pour le nettoyage	26'357	59.34	. 0	
313190	Fournitures sécurité et intervention	8'728	32.23	8'495	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.	951	59.34	5'179	
313320	Fournitures instal.électriques	- 631	69.34	564	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	031	32.23	203	
313410	Fournitures de constructions	0		0	
313460	Fournitures de plantes et fleurs	15	59.34	0	
313480	Fournitures produits chimiques	35'999	32.23	0	
313490	Fournitures produis déneigement	0.	100.00	11'602	
313521	Fourniture de carburant	14'677	59.34	0	
313530	Fournitures alimentaires	14077	0.00	8'709	
J13590	Fournitures marquages	0	100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	272'395	32.23	. 0	
315070	Entretien vêtements	6'336	32.23	87'793	
315	Entr.véhic. p/tiers	0 330		2'042	
315000	Entretien divers matériel	111'021	59.34	0	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	13'932	59.34	35'782	
315200	Entretien matériel ateller ,tiers	0	59.34	8'267	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes	0	0.00	0	
316000	Autres locations	14'659	32.23	4'725	
316420	Location wc publics	0/	0.00	4725	
317000	Dédommagements	9'808	47.50	4'659	
318100	Ass. Véhicules	31'213	59.34	18'522	
318000	Affranch.+ autres prestations	51'699	32.23	16'663	
319060	Autres frals divers	242	32.23		
320010	Engag: Courants/intérêts aux créanciers	23'939	0.00	78	
334020	Pertes sur débiteurs	23 939	32.23	0	
365	Subv. et gratuité	0	0.00	0	
391	Locaux	Ok	32.23	0	
			7 04.431	till .	

Libelié	Sommes	Ta		Montants	Montants du décompte
Charges financ.	1'352'042	V	0.00	0	
Total	5'880'767	-,		1'932'267	1'932'26
		/	20.00		
		1			
		1/			
Prestation services pour des tiers		1			
Ventes car.de produits alimentaires		/			
		1			
		/			
Imput. Internes			32,23		-39'7
TOTAL NET 40000000			-		-33 [
TOTAL NET 40090000	6 / 61 549			1 092 492	
Pas nris en considération	<u> </u>	-			
	52'642	/			
Gestion Caleteria -	02.012				
Pas pris en considération '					
Unité matériel de fête	2'107'243				
		_/			
		11/1		augasiaal	
			59.34		2'960'6
TOTAL NET	4'989'321	<u> </u>		2'960'663	
Unités atellère généraux		,			
	1'408'433	1//	47.50	669'006	
				50'577	
Mobilier machines véhicules matériel					Miles India Market
Fournitures pour véhicules					
				4'820	10000
				118'163	
Fournitures instal électriques				11'120	
				0	
	64'227	11		38'112	
				1'406	
		-	100.00	0	
	6'507	V,	59.34	3'861	
	0	0/	100.00	0	
Entretien des immeubles par des tiers			32.23	305'690	
			59.34	11'427	
			59.34	17'066	
			32.23	35'082	
Location we publics			0.00	0	
Dédommagements	138		47.50	66	
Honoraires + prestations de services	90'752		32.23	29'249	
	Charges financ.  Total  Loyers  Autres revenus  Prestation services pour des tiers  Ventes caf.de produits alimentaires  Ventes diverses  Rbt frais pers.  Autres contrib.  Imput. Internes  TOTAL NET 40090000  Pas pris en considération  Gestion Cafétéria  Pas pris en considération  Unité matériel de fête  Unité gestion des véhicules  Dépenses  Charges financières (331-390)  Revenus  TOTAL NET  Unités atellérs généraux  Trailements  Assurances sociales  Calsse pension et prévoyance  Assurance maladie et accident  Prestations en nature  Personnel interimaire  Autres charges du personnel  Frais de bureau, imprimés, publicité  Mobilier, machines, véhicules, matériel  Fournitures pour vehicules  Fournitures pour le nettoyage  Fournitures pour le nettoyage  Fournitures pour ateliers+autres fourn.  Fournitures pour ateliers+autres fourn.  Fournitures monuments/mat. Fêtes  Fournitures produits chimiques  Fournitures produits chimiques  Fournitures produits chimiques  Fournitures marquages  Entretien autre matériel par des tiers  Entretien des immeubles par des tiers  Entretien autre matériel par des tiers  Entretien matériel atelier. Ilers  Loyers, locations, redev.d'utilisation  Location we publics	Charges financ.	Charges financ.	Charges financ.	Charges financ.

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du
			1 .		décompte
331/390	Charges financ.		0.00	0	
A déduire :			/		
429000	Autres revenus	-1'500		0	
434000	Prestation services pour des tiers	-13'222	59.34	-7'846	
436000	Dédommagement de tiers .	-40'431	47.50	-19'205	
PS. Sur exercic	e 2009, CR englogé dans le 4009000				
	Total	3'557'519		1'432'570	1'432'5
	Pas pris en considération	T			
2601000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses	10'203'615	0.00	0	
	Revenus	-52'222		. 0	
			0.00		
260200. DIR	ECTION DU GENIE CIVIL				12'006'28
A DAMINIOTO A T					
ADMINISTRATI					
DEPENSES TO		38'507'872	100.00	38'507'872	38'507'87
REVENUS TOT	AUX	-1'225'629	100.00	-1'225'629	-1'225'62
A déduire :	<u> </u>		1.		
	inissement des eaux	-2'674'273	100.00	-2'674'273	-2'674'27
26020200. Rtes	& OA-Charges financières (331/332/390)	-20'841'248	100.00	-20'841'248	-20'841'24
26020300. Entr.	Monuments/fontaines	-1'760'440		-1'760'440	-1'760'44
010. VOIRIE	- VILLE PROPRE				20'837'86
	A.M. S.	View I	/		
EPENSES TO	TALES NETTES	54'066'128	/,	1	
0400000 Di	V		/		
	tion et administration	3'180'325	45.35		1'442'27
	de collecte des déchets	24'581'680	0.00		
	nettolement des volries	24'846'866	100.00		24'846'86
	gestion des Incivilités	1'457'257	0.00		
			/		
déduire : 0100002. Unité					
0100002. Unité 0% nettolemen	t hors routes s/ 24'846'866  Charges financières	-4'969'373 -481'909	100.00		-4'969'37

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

RECAPITULATION:	·	
	. / / >	
FONCTIONNEMENT	39'129'869 / /32.00	12'521'558
ASSURANCES	40'000 32.00	12'800
INVESTISSEMENTS	10'330'291 32.00	3'305'693
TOTAL	49'500'160	15'840'051

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

#### DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2005	. 2006	2008
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014

Décompte 2010 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2009 envoyé à l'OFS

Décompte 2010 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2010 (comptes 2009)

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2012, basé sur le décompte 2010 (comptes 2009)

DIME: 06110100.46006150

Répartition proportionnelle Etat-Ville

15'014'159 173'773'262 Edas frais d'entre lie

173'773'262 ok-2010

15'014'159 0k-2010 201("

7'387'754 3'645'178 1er acpte 2012

3'645'178 1er acpte 2012 3'037'648 2e acpte 2012 704'928 solde 2011

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes Décompte 2012, basé sur les comptes 2011 (voir page précédente)

15'840'051

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

15'840'051

8.6401

Part Ville aux droits sur les carburants

8.6401 % X

-7'387'754

-638'308 / 15'201'743

COMPTE RENDU VILLE DE GENEVE 2012

RUBRIQUES DEBIT RUBRIQUES

MONTANTS

06110100 35206150

06010300 20700207 00000003 83011099 15'840'051

Virement DS 06010300 20700207

par IC Versemt par BàP

Versemt VdG 06010300 20700207

Monfant dû à la Ville de Genève

15'201'743

638'308

Page 4

s/Etat-ville Décpte 12-cpte 11.xls

## INVEST.

	MENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMEN DES FINANCES	T		
	GENEVE - COMPTES 2011 POUR EXERCICE 2012			
DEDENGES	D'INVESTISSEMENTS 2011			
EFENSE	D INVESTISSEMENTS 2011			
	ADEDIE			
DATES	CREDIT			DEPENSES
DATES		MONTANTS		2011
LOI ·	A . Crédits votés dans l'année	VOTES	Décompte	Hors
	(Aménagement du domaine public)			Décompte
			/	
27.06.2011	Chantepoulet, square, projet d'aménagement	2'133'500		376
8.05.2011	Pradier, square, aménagement - Etude du projet	3'295'000	11	/ -2'036
3.05.2011	"Allée Grand-Pré" deuxième étape - Etude d'aménagement de la rue	1'069'200	/ 68'972	/
6.02.2011	Couverture des voies CFF de St-Jean - Entret équipement sécurité	559'000		18'332
3.05.2011	Aire av., réalisation trottoir côté pair - Travaux de réalisation	614'300	//	/ 2'724
6.09.2011	Coudriers, chemin, réaménagement	2'308'200		//
2.03.2011	Grottes place, aménagement - Projet	185'000		/
7.06.2011	"Stratégle de plétonnisation" étude aménagement et circulation	2'335'000		
8.01.2011	Longemalle place/fontaine, rue/Neuve-du - Réfection des chaussées	5'692'000		//
9 01.2011	Cluse-Roserale, Mervelet, Délices - Amélioration 2 zones 30km/h	1'289'030		/
2.2011	Eugène-Rigot, Kazem-Radjavi, construction passerelle piétons	16'335'000	/	3'558'672
2.10.2011	Simon-Goulart place, aménagement	4'461'574	94'852	/ 3008672
B. 10.E0 11	owner place, amonagement	4401074	7 94 652	
	TOTAL OPENING VOTES	40100000		
	TOTAL CREDITS VOTES	40'276'804		Sec. 163 Maria - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183 - 183
				110,1110
	TOTAL DES DEPENSES 2011	4'708'250	1'126'110	3'582'140
	B. CREDITS EN COURS			
	(Aménagement du domaine public)		7	
			1:	
1.01.2004	CEVA-liaison ferroviaire Cornavin	2'300'000	//	332'206
3.06.2009	Châteaubriand secteur, piétonisation	45'000	11	7
2.12.2009	01-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-			
	implantation de stations de vélos, étude d'implantation	150'000	// 54'000	//
3.06.2003	Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem urbain de la place	150'000		//
3.06.2003	Petit-Saconnex, étude aménagem urbain de la place	570'000	/156'416	7
3.06.2003 1.01.2004	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement plétonnier	570'000 468'000		/
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008	Pelit-Saconnex, élude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant	570'000 468'000 293'700	/156'416 / 26'699	65'697
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement	570'000 468'000 293'700 65'000	/156'416 / 26'699 / 14'805	65'597
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000	/156'416 / 26'699 / 14'805 / 1798'143	7
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007 (2.009) 6.08.2009	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000	/156'416 / 26'699 / 14'805 / 1798'143	209'090
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007 2.009 6.08.2009 6.09.2009	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744	/156'416 / 26'699 / 14'805 / 7798'143	7
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007 (),2009 6.08.2009 6.09.2009	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 2.2009 3.09.2009 3.09.2009 1.12.2009	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420	156'416 26'699 14'805 1798'143 /255'408 6'841	209'090
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007 2.009 6.08.2009 6.09.2009 6.09.2009 1.12.2009	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 0.03.2007 1.2009 6.09.2009 6.09.2009 1.12.2009 8.05.2010	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élolairage	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360	156'416 26'699 14'805 1798'143 /255'408 6'841	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 2009 3.08.2009 3.09.2009 1.12.2009 3.05.2010 3.40.2010 3.12.1991	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation étclairage Cluse Bd	570'000 468'000 293'700 65'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 395'360 13'907'364	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 2.009 3.09.2009 3.09.2009 3.11.2.2009 3.40.2010 3.12.1991 1.02.1998	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seulet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrilliant, rue	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 0.03.2007 0.03.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.05.2010 3.40.2010 3.60.2010 3.60.2010 3.60.2010	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route	570'000 468'000 293'700 65'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 395'360 13'907'364	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 3.01.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.0000 3.0000 3.0000 3.0000 3.0000 3.0000 3.0000	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises,rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 1.2009 3.09.2009 3.09.2009 1.12.2009 3.09.2019 3.40.2010 3.41.21991 3.05.2001 5.05.2001 5.05.2002	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement pétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation étclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'4'20 815'000 395'360 13'90'364 860'243 420'000	/156'416 / 26'699 / 14'805 //798'143 //255'408 / 6'841 / 11'311	209'090
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 1.2009 3.09.2009 3.09.2009 1.12.2009 3.09.2019 3.40.2010 3.41.21991 3.05.2001 5.05.2001 5.05.2002	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises,rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 13'907'364 860'243 420'000 240'000]	/156'416 /26'699 /14'806 /7798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	209'090
3.06.2003 1.01.2004 5.01.2008 0.03.2007 2.2009 6.09.2009 1.12.2009 8.05.2010 8.40.2010 3.12.1991 1.02.1998 5.05.2001 5.05.2001 5.05.2002 5.05.2002 5.05.2002	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement pétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation étclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 4'905'000	/156'416 /26'699 /14'806 /7798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	209'090/69'328
3.06.2003 1.01.2004 3.01.2008 0.03.2007 0.009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2009 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001 3.09.2001	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchiese, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quariter des Genêts -étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 300'000 4'905'000 3'686'300	150'416 26'699 14'805 1798'143 255'408 6'841, 11'311 65'425	209'090
3.06.2003 1.01.2004 5.01.2008 0.03.2007 ),2009 5.09.2009 6.09.2009 1.12.2009 3.05.2010 3.40.2010 3.40.2010 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002 6.05.2002	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rie-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones piétonnes Grenus, rampe d'accès parking	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 300'000 4'905'000 3'686'300	150'416 26'699 14'805 1798'143 255'408 6'841, 11'311 65'425	209'090 59'328
3.06.2003 1.01.2004 5.01.2008 0.03.2007 0.2009 0.09.2009 0.09.2009 1.12.2009 0.09.2009 1.12.2009 0.09.2009 1.12.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.09.2009 0.0	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement pétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation étclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts -étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes Grenus, rampe d'accès parking Cornavin-Meyrin-CERN, amén. et réfection	570'000 468'000 65'000 3'596'000 518'000 518'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 300'000 4'905'000 3'686'300 1'083'000 18'109'000 18'109'000	150'416 26'699 14'805 1798'143 255'408 6'841, 11'311 65'425	209'090 69'328 3'567 -199'152
3.06.2003 1.01.2004 5.01.2008 5.01.2008 5.03.2007 \$2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09.2009 5.09	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quaritier des Genêts -étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes Grenus, rampe d'accès parking Cornavin-Meyrin-CERN, amén. et réfection Cornavin-Meyrin-CERN, divers amén.	570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 240'000 3'686'300 1'083'000 18'109'000 10'646'000	156'416 26'699 14'805 17'98'143 255'408 6'841 11'311 65'425 18'168	209'090 59'328 3'567
3.06.2003 1.01.2004 6.01.2008 6.01.2008 0.03.2007 1.2009 6.09.2009 6.09.2009 6.09.2009 1.12.2009 8.05.2010 8.40.2010 8.40.2010 8.50.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.60.2010 8.6	Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement pétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation étclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts -étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes Grenus, rampe d'accès parking Cornavin-Meyrin-CERN, amén. et réfection	570'000 468'000 65'000 3'596'000 518'000 518'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 300'000 4'905'000 3'686'300 1'083'000 18'109'000 18'109'000	150'416 26'699 14'805 1798'143 255'408 6'841, 11'311 65'425	209'090 69'328 3'567 -199'152

#### INVEST

	B. Crédits en cours	Alemaiaca	1	
5.06.2002	Cornavin garage-dépl.trémie pr.véhic.	3'978'000	/	20'820
0.09.2003	Diverses voies publiques	5'882'950	4'655	/
	Arrêts de tram	380'175	/	-3'989
26.06.2006	Cluse, Lombard - réamén. chaussée	3'465'000	5'593	
16.01.2007	Helvétique,bd-tronç.Crs Rive-aménag.routler	879'000	/	/, .
	Amén. et réalisation infrastructures vélos	1'940'000		/.
	Ouvrages de génie civil-expertises	225'000		_
	Edouard-Tavan, ch-étude circulation	210'000		
	Ecole-de-Médecine, passerelle de l'	333'500		
20.02.2008	Mon-Soleil, chemin	556'030		
	TPG 2007-2010, plan directeur	3'380'420		/ 207'545
21.05.2008	Blanc/France, av. aménagements routiers	2'593'200	1'440'939	/
24.06,2008	Diverses rues, travaux	851'800	// .	
10.11.2008	Tramway Cornavin-One's-Bernex	33'109'000		12'069'283
0.11.2008	TCOB Travaux liés à la déviation des bus	10'428'000		1'640'616
7.12.2008	Bois-de-la-Bâtie, promenade, sécurisation du cheminement	597'000		/ 11'37
6.12.2008	Ferrier rue, travaux de réaménagement de la rue	1'245'660	/948'533	
7.12.2008	Bols-de-la-Bâtie cheminement, construction escaller	386'500	//	. ,
17.12.2008	Bols-de-la-Bâtie, remise en état du cheminement	148'000		/ 10'210
23.06.2008	Expertises divers ouvrages d'art génie civil - oblig.	200'000		/
01 12 2000	Ecluse du Seujet, subvention investissement pour travaux d'entretien	557'000		1.
11 12 2009	Ecole-de-Médecine, rue de l' - travaux d'aménagement	2'175'982		//
28 04 2010	Saint-Jean, rue de, travaux d'aménagement	7'641'710		11.
18 05 2010	Viaduc de l'avenue d'Aire, gros entretien et assainis.bruit routier	1'443'000		//
0.00.2010	Coulouvrenière, Forces-Motrices, ruelle - Réaménagement	52'000		//
00.00.2010	Voies CCF pont Délices, rue Sous-Terre - Démolit.& reconstruction	1'550'000		//
20.00.2010	Jonction quartier - Amélioration sécurité des déplacements	522'500		
00.04.2002	Plan directeur transports publics 03-06 - Etude d'aménag, urbain	2'000'000		/ 217'26
05.04.2003	Bruit routier mesures d'assainissement	2'760'000		
J5.10.2004	Amén.,réalisation infrastruct.cyclables-études	845'000		
17.05.2006	Dian disease des chamine nous piètone	445'000		/43'09
19.04.2004	Plan directeur des chemins pour plétons	315'000		7303
12,11,1996	Fil du Rhône - qual des Bergues - Étude d'aménagement	520'000		1/
15.01.2002	Rötisserie perimetre - assaln. Étude génie civil	725'000		Ÿ
J9.04.2003	Allières, Frontenex, liaisons piétonnes	1'062'000		87'26
3.12.2003	Saint-Jean, quartier- espaces publics	920'000		
07.04.2004	Malagnou, rte - mesures aménag.	1'020'000		/
37.04.2004	Eaux-Vives, quartier - mesures aménag.	100'000		/
25.05.2002	Velours, ch - étude aménagement	130'000		· ,
17.05.2005	Montbrillant, place, Grottes, Faucille - Aménagement square public			11
08.11.2006	Pont du Mont-Blanc - élargissement	1'420'000		//
23.06.2009	Eclairage Bourg-de-Four, étude de renouvellement	55'256		/
29.06.2010	"200 rue sont à vous", - Aménagements de circulation	2'225'000		
16.01.2002	Navigation, plMôle rreconstr.	20'043'310		
15.01.2002	Rigot. Ch étude aménagement	261'617		
24.05.2000	Nations, place étude - Aménagement de la nouvelle place	8'721'000		
05.12.1995	Diverse rues - trafic modéré	3'061'600		1
	Diverses voies publiques - entr.	9'437'500		
12.02.2003	Zones 30H- aménagement de zones	4'072'000		
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier - trav.d'aménag.	3'200'000		<u> </u>
14.09.2005	Pont de la Machine - réfection du pont	10'038'000		
14.09.2005	Pont de la Machine - création débarcadaire	4'170'500		24'24
14.09.2005	Pont des Bergues - réhaussement	769'000		
14.09.2005	Ile Rousseau - assalnissement	88'000		191'32
21.03.2007	Barthélémy-Menn, rue, aménag. zone plétonne	332'600		/ 11'19
24.06.2008	Diverses rues, travaux	. 1'656'240		//
17.12.2008	Doctoresse-Champendal, chemin	514'760		1/
	Poterie, rue - réaménagement d'une partie de la rue	2'188'700	36'456	

### INVEST.

10 00 0000	B. Crédits en cours			
	Sécheron secteur, Passerelle plétonnes	842'000		<b>/</b> 556'37
28.04.2010	Pestalozzi, rue, Meyrin, - Route aménagement	315'010	V. 146'117	Y
25.05.2002	Délices parc, clos Voltaire parc	.30,000		Anna Caraca
	Gare routière, nouvelle répartition territoriale	50'000		
	Pré-l'Evêque-place de parkings résidents	560'000	//	
23.03.2010	Montbrillant 13 - vélostation provisoire	1'250'000		
20.01.2010	Toilettes publiques - Etude rénovation 1ère tranche & adaptation	2'943'000	V	577'87
	TOTAL CREDITS VOTES	243'894'201		
	TOTAL DES DEPENSES 2011	25'538'211	9'203'917	16'334'29
	C. Crédits terminés dans l'année			
	C. Credits termines dans l'annee	-	/	
25 06 2004	Liena transcrutta Otalana andra		//	
	Ligne tramway 13-Sécheron-prolong.	2'350'000		
	Europe, place de - Acquisition d'une patinoire saisonnière	220'150		/
12.11.1996	Fil du Rhône, étude générale	250'000		//
	Concorde, aménag. zone 30 km/h	866'100		/
	Gourgas, parc, remplacement WC publics	300'000	//	57
04.11.2008	"Pôles presse" fabrication et pose supports	489'000		
	TOTAL CREDITS VOTES	4'475'250		
	TOTAL CREDITS VOTES	4'475'250		
	TOTAL CREDITS VOTES TOTAL DES DEPENSES 2011	4'475'250 838	264	57-
	TOTAL DES DEPENSES 2011		264	574
			264	574
	TOTAL DES DEPENSES 2011		264	
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011	838	. 0	574
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D, Crédits terminés avant l'année	838	0 DEPENSES	
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011	0	DEPENSES 2011	
	D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION	0 Cumul	DEPENSES 2011	Hors décpt
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A . Crédits votés dans l'année	0 Cumul 4'708'250	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110	Hors décpt- 3'582'14
	D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A. Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours	0	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917	Hors décpt 3'582'14 16'334'29
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A. Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours C. Crédits terminés dans l'année	Cumul 4'708'250 25'538'211 838	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917 264	Hors décpt 3'582'14 16'334'29 57
	D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A . Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours C. Crédits terminés avant l'année D. Crédits terminés avant l'année	Cumul 4'708'250 25'538'211 838 0	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917 264 0	Hors décpt 3'582'14 16'334'29 57
	TOTAL DES DEPENSES 2011  D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A. Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours C. Crédits terminés dans l'année	Cumul 4'708'250 25'538'211 838	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917 264 0	Hors décpt 3'582'14 16'334'29 57
OTAL PRIS	D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A . Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours C. Crédits terminés dans l'année D. Crédits terminés avant l'année TOTAL  EN CONSIDERATION	Cumul 4'708'250 25'538'211 838 0	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917 284 0 10'330'291	
OTAL PRIS	D. Crédits terminés avant l'année  TOTAL DES DEPENSES 2011  RECAPITULATION  A. Crédits votés dans l'année B. Crédits en cours C. Crédits terminés dans l'année D. Crédits terminés avant l'année TOTAL	Cumul 4'708'250 25'538'211 838 0	0 DEPENSES 2011 Décompte 1'126'110 9'203'917 264 0	Hors décpt 3'582'14 16'334'29 57

dywin



Réf. du service :

## **BON A PAYER**

## Bénéficiaire :

Nom:	VILLE DE GENEVE		•••	,	
	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1204 Genève	 · · ·			

La somme en chiffres : 638308.00 Monnale : CHF

Nom et adresse de CCP l'établissement bancaire :

.

Titulaire du compte : Ville de Genève (si différent du bénéficiaire)

N° de compte :

(21 caractères pour la suisse)

Numéro de la pièce (TS) (champ limité à 50 caractères) (communiqué au bénéficaire)

Communication au tiers (TS) champ limité à 235 caractères) (communique au bénéficiaire + libellé dans la CFI)

Echéance (TS):

N° fact, du fournisseur (AP) : Rétrocession à la Ville de Genève de sa part sur le droit sur les carburants concernant les frais de police selon décompte 2012.

Convention de 1936

Description (interne - AP): (libellé dans la CFI - non communique au fournisseur) Rétrocession à la Ville de Genève de sa part sur le droit sur les carburants concernant les frais de police selon décompte 2012.

Convention de 1936

Genève, le 17 janvier 2013

# **Avenant**

à la convention du 4 mars 1936 entre le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la subvention de l'Etat pour les artères municipales de la Ville et la contribution de la Ville aux frais des services de police à l'Intérieur du territoire municipal

#### entre

## La République et canton de Genève

représentée par M. Mark MULLER, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

d'une part

et

### La Ville de Genève

représentée par M. Rémy PAGANI, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement,

## A. PREAMBULE

Vu le statut juridique particulier du réseau routier entièrement communal situé sur le territoire de la Ville de Genève et afin d'obtenir en faveur du canton de Genève une répartition plus équitable du produit des droits fédéraux d'entrés aur les carburents, le Consell d'Etat de la République et canton de Genève et le Consell administratif de la Ville de Genève ont conclu le 4 mars 1936 une convention, aux termes de laquelle l'Etat verseralt, par compensation, chaque annés à la Ville une subvention pour ses artères municipales à caractère cantonal.

Le principe en est inscrit à l'article 20 de la loi sur les routes.

Aux termes de la même convention, il est stipulé que cette subvention est subordonnée au versement, par compensation, par la Ville à l'Etat d'une contribution d'égal montant, à titre de participation aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal, étant relevé que la Ville de Genève était la seule des grandes villes de Sulsse qui n'assumait pas la dépense résultant des services de police urbaine.

La Confédération a accepté ces principes par courrier du 25 février 1936 et le Grand Conseil a ratifié la convention par arrêté législatif du 14 mars 1936.

Le montant de ces prestations réciproques fut fixé à Frs. 850'000.- par année, correspondant aux frais d'entretien des artères municipales principales en fonction des critères établis par la Confédération.

Cette contribution fut précisée par un avenant de 1965; qui se basait sur une proportion de 32%, admise d'un commun accord, entre la surface des artères dites "principales" de la Ville et celle de l'ensemble de son réseau routier.

Ainsi, depuis 1936, le canton déclare à la Confédération l'entretien des routes cantonales, y compris les artères municipales principales. Sa part des droits fédéraux d'entrée sur les carburants en est ainsi augmentée et la part proportionnelle revenant à la Ville de Genève lui est régulièrement reversée.

Au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau.

Les parties ont établi une carte du réseau routier communal d'importance cantonale, eu égard à la fonctionnalité du réseau et à la délimitation du réseau primaire et du réseau secondaire.

Ce plan est annexé au présent avenant et relève que la proportion admise en 1965 est toujours pertinente, à savoir 32% de la surface des artères communales.

Cette proportion sert de base pour pondérer les comptes de la Ville de Genève relatifs aux coûts d'entretien de ses artères municipales.

Ainsi, en 2009, le canton a déclaré à la Confédération un coût d'entretien de la Ville de Genève à hauteur d'environ 15 millions de francs, investissements inclus.

(,

Il apparait équitable aujourd'hui de fixer la contribution effective de la part de l'Etat, visant à permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien, à huit millions de francs et de maintenir la compensation du solde pour la participation de la Ville de Genève aux frais de police à l'intérieur de son territoire.

Cette augmentation de la participation du canton se fera de manière échelonnée sur quatre ans, soit dès 2012, jusqu'en 2015.

L'objet de la présente convention est ainsi de fixer les principes acceptés par toutes les parties et de modifier la convention du 4 mars 1936 en conséquence.

## B. AVENANT

## Chapitre I: modifications

L'article 1° et l'article 2 de ladite convention sont abrogés et remplacés par les dispositions sulvantes :

## Article premier : principes

- 1.1. La Ville de Genève transmet chaque année à l'Etat de Genève les comptes globaux liés à l'entretien de sa voirie, inclus assurances et investissements.
- 1.2. Les parties conviennent de pondérer ces comptes avec les taux retenus pour l'année 2009 par le service financier du DCTI, selon annexe au présent avenant.
- 1.3. Se basant sur le plan routier annexé, les parties conviennent que les frais effectifs de la Ville de Genève à l'entretien de ses artères municipales à caractère cantonal représentent 32% des comptes pondérés en application de l'article 1.2.
- Les contributions fixées cl-dessous sont conditionnelles et subordonnées à leur réalisation réciproque.

# Article deuxième : contribution à l'entretien des routes

2.1 Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, dans le cadre de l'approbation du budget, l'Etat. verse chaque année à la Ville de Genève une participation effective de huit millions de francs suisses pour l'entretien du réseau routier de la Ville de Genève.

Le versement de cette participation se fera de manière échelonnée sur quatre ans, soit deux millions en 2012, quatre millions en 2013, six millions en 2014 et huit millions dès 2015.

- 2.2 Cette contribution forfaltaire est soumise au renchérissement selon l'indice n° 7001/15 (travaux routiers travaux annexes), publié par la société suisse des entrepreneurs (SSE) section de Genève.
- 2.3 L'Etat verse, par compensation, une contribution correspondent aux frais effectifs fixés à l'article 1.3.

ON : 2 william - Jactuse W Genie Civil & 6/12/2012.
2013: 4 william.
2014: 6 william.

\_ A \_

- 2.4 Sous réserve de l'accord du Grand Consell, dans le cadre du budget, l'Etat rétrocède à la Ville la part proportionnelle des frais effectifs fixés à l'article 1.3, lui revenant des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes.
- 2.6 Le Conseil administratif de la Ville de Genève s'engage à supprimer dans les comptes de la Ville de Genève, la créance à l'égard de l'Etat à titre d'arriéré de contribution d'entretien.

# Article troisième : participation aux frais de police

- 3.1. Les parties conviennent de renouveler la participation de la Ville de Genève aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.
- 3.2. Sous réserve de l'accord de son Consell municipal, dans le cadre de l'approbation du budget, la Ville de Genève verse, par compensation, chaque année à l'Etat une somme de même montant que l'article 2.3, à titre de contribution aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.

## Chapitre II : effets et entrée en vigueur

Le présent avenant annule et remplace tous autres avenants et toutes modifications unilatérales antérieurs.

Il entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2012.

Falt à Genève en deux exemplaires, le ? 6 SEP. 2011

Pour la République et canton de Genève :

Mark MULLER

Conseiller d'Etat charge du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Pour la Ville de Genève :

Rémy PAGANI

Conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement

Solde au 31.12.2012

CHF



140991/992 Invest Terrains

Compte N°

# Justificatif de bilan

## Exercice 2012

Libellé du compte

Formulaire à l'usage de l'Unité comptabilité

		46'867'274.39 D/C
		* D ou C (débit ou crédit)
Comp	osition du solde	
Libellé	N° d'annexe 1	Montant en CHF
Divers crédits d'investissement selon annex	es dépenses nettes	58'654'066.30 OMS
Divers crédits d'investissement selon annex	es amortissements nets	-11'786'791.91 V
The second secon		-
AND THE RESERVE OF THE PARTY OF		
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
*1		1S
(8)	Solde au 31.12	46'867'274.39
Les documents annexés seront numérotés de 1 à X.		
Les documents annexes seront numerotes de 1 à X.		
Etabli par	E. Vicente	
Date et visa du collaborateur :	19.02.2013 E.1	v.
Date et visa du Chef de section comptable : 1 9	FEV 2013	1

Immos au 31.12.2012.xlsx/19.02.2013/08:50

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

an	bilan Immobilisat ion	nom immo	Б	Rapport CM	vote	Nature du crédit	Clóture	311		Dépenses nettes au 31.12.2012	amorts nets au 31.12.2012	Solde à amortir au 31.12.2012
140	2140000001	2140000001 Ancien-Palais, parc	1230043101	315A	21.04.1998	REA 2	CREA 23.06.2009 PA	_		2,110,732,99	1'355'430.51	755'302.48
140	2140000003	2140000003 Frontenex 64, route stade de Richemont	1250215101 442A	442A .	18.05.1999 CREA 31.12.2003 PA	REA 3	1.12.2003 F	A 2'000	1,385,200.00	1'081'368.25	951'917.00	129'451.25
140	21400000008	2140000008 Vessy 31 route, Centre sportif	1250210101 284A	284A	14.01.1998 CREA 31.12.2003 PA	SREA 3	1.12.2003 F	A 2'004	2502'432.00	2'382'431.09	1'591'424.54	791'006.55
140	21400000009	2140000009 St Prévost-Martin 12, parcelle 799	1210016101 205A	205A	25.06.2002 CREA 18.05.2007 PA	REA 1	8.05.2007 F	A 2'005	505'000.00	501,250.00	200'624.98	300'625.02
140	2140000010	2140000010 Rigot, campagne parcelle 2182	1470008101 225A	225A	10.09.2003 CETU #	ETU #		PA 1'900	00.0000009	189'025.58		189'025.58
140	2140000011	2140000011 Chateaubriand, parc public arborisé	1240131101 239A	239A	11.02.2003 CREA 16.12.2010 PA	REA 1	6.12.2010 F	A 2'006	36 4'584'000.00	3'845'919.36	1'441'233.40	2'404'685.96
140	2140000013	2140000013 Saint-Jean 37, rue	1210010101 133	133	26.06.2001 CREA 03.08.2006 PA	SREA 0	3.08.2006 F	A 2'005	262'500.00	253'800.00	101'520.00	152'280.00
140	2140000014	2140000014 Places de jeux	1460030101 115A	115A	25.06.2001 CREA 18.11.2005 PA	REA 1	8.11.2005 F	A 2'005	910'000.00	904'559.15	723768.22	180'790.93
140	2140000017	2140000017 Batie, bois de la, falaises	1300032101 188A	188A	25.06,2002 CREA 27.11.2008 PA	REA 2	7.11.2008 F	A 2'009	432'900.00	389'300.32	155720.12	233'580.20
140	2140000018	2140000018 Saint-Jean, falaises	1300031101 188A	188A	25.06.2002 CREA 03.09.2009 PA	REA 0	3.09.2009 F	A 2'009	2,116,600.00	2'152'985.29	430'597.05	1722'388.24
40	2140000019	2140000019 La Grange, parc	I230088101 PR-313A	PR-313A	11.02.2004 CREA 26.06.2008 PA	SREA 2	6.06.2008 F	A 2'006	896'675.00	896'065.78	627291.75	2687774.03
140	2140000020	2140000020 Vessy 31, route	1250262101 138A	138A	04.03.2002 CREA 19.06.2008 PA	REA 1	9.06.2008 F	A 2'007	797'000.00	764'082.73	530757.07	233,325,66
140	2140000025	2140000025 Barraud-Maurice	1120094101 67A	67A	17.03.1992 CREA 31.12.1996 PA	REA 3	1.12.1996 F	A 2'004	04 610'000.00	617324.10	417683.63	199'640.47
140	2140000026	2140000026 Plainpalais, plaine de	I300063101 PR-419AB	PR-419AB	09.05,2007 CREA	REA #		PA 2'011	11 12:321700.00	12'312'802.11	1,232,170.00	11,080,632,11
140	2140000029	2140000029 Saint-Jean, rue, parc public arborisé	1240149101 PR-304A	PR-304A	21.01.2004 CREA 15.10.2008 PA	REA 1	5.10.2008 F	A 2'007	1'180'000.00	814'067.26	257.701.91	556'365.35
140	2140000030	2140000030 Délices, parc, Clos Voltaire	1470009101 PR-175A	PR-175A	25.05.2002 CETU #	ETU #		PA 1'930	30,000.00	18'580.00		18,580.00
140	2140000031	2140000031 Montbrillant, place, Grottes, Faucille, Fendt, rue	1230096101 PR-401A	PR-401A	17.05.2005 CETU #	ETU #		PA 1'930	130'000.00			
140	2140000032	2140000032 Gourgas, parc, réhabilitation	1470011201 PR-634A	PR-634A	25.11.2008 CREA	REA #		PA 2'014	-	1'519'400.64		1'519'400.64
140	2140000033	2140000033 Prévost-Martin, Freundler	1470015101 PR-700AB	PR-700AB	19.05,2010 CREA #	REA #		PA 2'014	610'000.00	67.207.99		67.207.99
140	2140000034	2140000034 Acacias, parc	1460045110 PR-477A	PR-477A	29.11.2006 CREA #	REA #		PA 2'009	169'445.00	170'457.03	68'182.80	102'274.23
140	2140000035	2140000035 La Grange haut et bas, parc	M60045112 PR-477A	PR-477A	29.11.2006 CREA	REA #		PA 2'008	95'700.00	88'136.21	47.009.58	41,126,63
140	2140000036	2140000036 Geisendorf, parc	1460045113 PR-477A	PR-477A	29.11.2006 CREA #	REA #		PA 2'010	14'925.00	6.552.84	4'477.50	2'075.34
140	2140000038	2140000038 Bastions, parc	1460045111 PR-477A	PR-477A	29.11.2006 CREA	REA #	The same of	PA 2'014	111,270.00	121'161.48		121'161,48
140	2140000039	2140000039 Bâtie, bois de la, falaises	I300067101 PR-552A	PR-552A	07.11.2007 CREA 27.11.2008 PA	SREA 2	7.11.2008 F	A 2'009	218'000.00	191'080.60	76432.24	114'648.36
40	2140000040	2140000040 Blanc/France, av. "Foyer de Sécheron" parc public	1240206101 PR-579A	PR-579A	21.05.2008 CREA #	REA #		PA 2'012	12 6713'600.00	6'401'306.79	134'272.00	6'267'034.79
40	2140000041	2140000041 Plainpalais, plaine	1230033101 250A	250A	13.01.1998 CREA 30.05.2008 PA	SREA 3	0.05.2008 F	A 2'004	745'000.00	807069.96	388'171.86	418'898.10
140	2140000042	2140000042 Théodore-de-Bèze promenade	I230104101 PR-495A	PR-495A	20.03.2007 CETU 22.05.2012 PA	ETU 2	2.05.2012 F	1'900	00			
40	2140000043	2140000043 Sécurisation 17 aires jeux dans des parcs	M50052101 PR-597A	PR-597A	17.09.2008 CREA	REA #	T.	PA 2'014	14 915702.00	459'394.75		459'394.75
40	2140000044	2140000044 Minoteries, rue	1230002101 13A	13A	16.01.1996 CREA 08.10.2004 PA	SREA 0	8.10.2004 F	1'997	1326'000.00	1239'935,32	1'001'216.76	238718.56
140	2140000045	2140000045 Gourgas, parc, réaménagement	1460053101 PR-634A	PR-634A	25.11.2008 CREA 12.06.2012 PA	REA 1	2.06.2012 F	A 2'012	500,000.00	491'889.83	49'188.99	442700.84
40	2140000047	2140000047 Village-Suisse rue du	1240222101 PR-776A3	PR-776A3	27.04.2010 CREA #	REA #		PA 2'014	443'000.00	311'961.59		311'961.59
140	21400000048	2140000048 Giuseppe-Motta 44 av., stade de Varembé	1250370101 PR-800AI	PR-800AI	18.01.2011 CREA	REA #	P.	PA 2'014	739'000.00	671'036.74		671'036.74
140	2140000049	2140000049 Frontenex 8 plateau, stade de Frontenex, terrain B	1250371101 PR-800AII	PR-800AII	18.01.2011 CREA	REA #	u.	PA 2'014	1,416,000,00	1139'615.15		1'139'615,15
140	2140000050	2140000050 Frontenex 70 route, stade de Richemont	1250372101 PR-800AII	PR-800AIII	18.01.2011 CREA	REA #	LL.	PA 2'014	1,200,000.00	642'092.12	10 mg (2) mg (2)	642'092.12
140	2140000051	2140000051 Vessy 12 route, piste bicross ctre sportif	I250373101 PR-800AIV	PR-800AIV	18.01.2011 CREA	REA #		PA 2'014	433,000.00	524'973.37		524'973.37
140	2140000052	2140000052 Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers	I300113101 PR-784A	PR-784A	19.01.2011 CREA	REA #		PA 2'014	1,289,030.00	17710.20		17710.20
140	2140000053	2140000053 Rousseau île	1470017101 PR-809AI	PR-809AI	16.02.2011 CREA	REA #	ď.	PA 2'014	1,173,000.00	731'875.49		731'875.49
140	2140000054	2140000054 Plainpalais plaine GCI	I300119101 PR-753AI	PR-753AI	23.05.2011 CREA	REA #	a.	PA 2'013	14,136,120.00	13714'974.19		13714'974.19
140	2140000056	2140000056 "La Jonction", sentier des Saules parcelle 211	1210044101 PR-796A	PR-796A	02.11.2011 CREA #	REA #		PA 2'014	80,000.00	77'600.00		77'600.00
	2140000057	2140000057 Vandoeuvres 4/Gradelle	I250381101 PR-839A	PR-839A	22.02.2012 CREA	REA #		PA 2'014		16'240.00		16'240.00
140	2140000058	2140000058 ICEVA - Fairx-Vives, site de la gare	1230136101 PR-957AI	PR-957AI	15.10.2012 CFTU #	STILL S		4,000	457490000	400000		20000

Solde à amortir au 31.12.2012	4,050.00		46'867'274.39		
Solde au 3		-	4	δ	
amorts nets au 31.12.2012			11786791.91		
Dépenses nettes au 31.12.2012	4,050.00		58'654'066.30	er <sup>e</sup>	
PA L Jut Montant net D  // P amort. crédit voté F	PA 1'900 2'478'600.00	474,000.00	00.000.9122		
mort.	1,800	2.014	2014		
PA I	PA	PA	X.		
Clôture					
Nature O du crédit	# D.L.	EA #	#		
de Na	15.10.2012 CETU #	20.11.2012 CREA #	Z0.11.Z012 CREA #		
Date de vote	15.10.2	20.11.2	20.11.02		
Rapport CM	PR-957AII	PR-961AI	PR-361AI	e e e	
iō	1230136201 PR-957AII	1250396101 PR-961AI	1250396102 PR-961AI		
nom immo	2140000059 CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare	140 2140000060 Ecu 22 ch. de l', Ctre sportif Bois-des-Frères	essy 31, rte de, Centre sportif Vessy		
bilan Immobilisat ion	2140000059 CE	2140000060 Ec	2140000061 Ve		
ilan	40	40	140 2140 Total 140	G.	

🞹   🔄 Devise pièce	pièce	Devise pièce	可 Devise pièce	e pièce	설 Domaine d'activité	é 嵒 Domaine d'activité	43°C
Numéro de compte	ote		140991	Invest	Invest.terrain		
Société	The state of the s		VGE1	Ville d	Ville de Genève		
Domaine d'activité	ité						
Exercice comptable	able		2012				
Toutes pièces en devise	n devise	0		Devise	Devise d'affichage	岩	
日倒四年四月							
Période		Débit	J	Crédit	Solde	Solde cumulé	
Report de sold						46,619,304.61	
		279,495.20			279,495.20	46,898,799.81	
2		626,967.22			626,967.22	47,525,767.03	
8		99,962.90			99,962.90	47,625,729.93	
4	1	1,368,629.04	1,797,451.94	1.94	428,822.90-	47,196,907.03	
2		716,237.17	100,167.41	7.41	616,069.76	47,812,976.79	
9	2	2,652,924.01			2,652,924.01	50,465,900.80	
	2	2,582,103.56			2,582,103.56	53,048,004.36	
8	-	1,049,321.87			1,049,321.87	54,097,326.23	
o		1,301,547.11			1,301,547.11	55,398,873.34	
10		595,957.34			595,957.34	55,994,830.68	
11		758,160.23			758,160.23	56,752,990.91	
12	-	1,901,075.39			1,901,075.39	58,654,066.30	
13						58,654,066.30	
14						58,654,066.30	
15						58,654,066.30	
16						58,654,066.30	
Total	12	12 022 204 04	1 907 610-25	30.0	40 004 764 60	FO 001 A 000 20	

		Section of the Party and Section Secti			
🔢   🔁 Devise pièce	e 더 Devise pièce	다. Devise pièce	(설 Domaine d'activité	马 Domaine d'activité	P C
Numéro de compte		140992 Invest	Invest.terrain amort		
Société		VGE1 Ville d	Ville de Genève		
Domaine d'activité					
Exercice comptable		2012			
foutes pièces en devise	vise	* Devis	Devise d'affichage	똥	
日衛母無、明日					
Période	Débit	Crédit	Solde	Solde cumulé	
Report de sold				11,675,876.93-	
		153,812.65	153,812.65-	11,829,689.58-	
2		153,827.86	153,827.86-	11,983,517.44-	
3		153,827.89	153,827.89-	12,137,345.33-	
4	1,797,451.94	153,859.35	1,643,592.59	10,493,752.74-	
2		154,080.25	154,080.25-	10,647,832.99-	
9		154,093.58	154,093.58-	10,801,926.57-	
7		154,093.67	154,093.67-	10,956,020.24-	
œ		154,131.45	154,131.45-	11,110,151.69-	
6		154,148.68	154,148.68-	11,264,300.37-	
10		154,165.68	154,165.68-	11,418,466.05-	
1		154,472.45	154,472.45-	11,572,938.50-	
12		213,853.41	213,853.41-	11,786,791.91-	
13				11,786,791.91-	
14				11,786,791.91-	
15				11,786,791.91-	
16				11,786,791.91-	
Total	1,797,451.94	1,908,366.92	110,914.98-	11,786,791,91-	

DFIN/U.C.

Budget 2012	407000				25,052	0	184'976				-				201 22			0 0		81,500				1.493		19/108		27927		o voneau		0	73,800					0 68'650	1			0	0	0	-
Amorts 2012 groupes 330-331-332	107'900 38	00,000	04/20	131 834.42	25'052.08	00'0	184'975.84	12'690.00	90'395 46	38'930 03	107/849 28	89'501 35	KB*324 44	20000	616/06 00	0000000	08/40.0	0,00	0.00	0.00	0.00	1/045,70	9.220.00	1,492.50	00.00	19.108.06	1342/2.00	27 926,54	000	50/879 64	49'188 99	000	0.00	00.0	0.00	00.0	000	0.00	000	0.00	0.00	0.00	00.00	000	0.00
Annuités restante s	7	0	4 0	0 9	12		13	12	2	60	16	60	1	0	40	100	-	1	8	8 8	R	0 1	0 1	1	01	0 0	R H +	20	10	7	6	-	10	10	101	10	20	20	30	-	10			10	10
Solde a amortir au 31.12.2012	755302.48	120/451 25	704,006 66	10000000	300.079.075	189'025.58	2'404'685.96	152'280.00	180790.93	233'580.20	1722'388.24	2687774,03	233'325 88	190/BAD 47	11,080/632 11	SSR'38K 3C	40/600,00	10,000,00	************	1019400,04	400000	1022/4.23	41 125.63	2075.34	121 101,46	114 040.30 60007004 70	448'898 40	410030.10	459'394.75	238718.56	442700.84	311'961,59	671'036.74	1139/615,15	642'092.12	524'973.37	177710.20	731'875,49	13714'974.19	777800.00	16,240,00	4,050.00	4,050.00		
Depenses nettes au 31.12.2012	2110732.99	108136825	273877431 00	204000000000000000000000000000000000000	20,002,000	189,025,58	3'845'919.36	253'800.00	904'559.15	389'300.32	2152985.29	896'065.78	764'082 73	617:324 10			18,580.00	200	******	6700700	47046709	00.101.00	08130.21	000000	404,000,40	8'404'906 70	807,069 96	00,000	459394.75	1239935 32	491'889.83	311'961.59	671'036.74	1'139'615.15	642'092.12	524'973.37	17710.20	731'875,49	13714'974.19	77'600.00	16'240.00	4,050.00	4.050.00		
nettes annuelles															27653.05				472/230.43	20,608 00	00.000.00			40754704	10,11,101	454'478 F.B.	200	-100'167.41	48'340,11		61'548.05	6'283.06	172'076.74	179341.68	642'092.12		177710.20	234'296.53	12'065'157.73	77'600.00	16,240.00	4,020.00	4,020.00		
votée coûts crédit voté	21.04.1998 23.08.2009 PA 4011000 50040099 11586'000,00	1,385,200.00	3401000 40023899 2'502'432 00	805,000,00	0000000	690,000,00	4,584,000.00	262'500.00	910'000.00	432'900.00	2,116,600.00	896'675.00	797'000.00	610'000.00	12321700.00	1,180,000.00	30,000 00	130,000 00	1,420,000,00	610000000	189'445 00	06,7700,000	44,006,00	444,020,00	218,000.00	6713/600.00	745'000 00		915702.00	1,326,000,00	500,000,00	443,000,00	739'000.00	1,416,000.00	1,200,000.00	433,000.00	1,289,030.00	1,173,000.00	14'136'120.00	80,000,00	828'240.00	1,574,000.00	2'478'800.00	474'000.00	2216'000.00
coûts	8004008	40024199	40023899	Konzona	DA 4044000 60040000	Sanosana	50040099	50040099	50030039	50040039	50040099	50040099	40023899	50030099	2602000 26020299		50040099	21040089	50040000	FUNTUNGS	50030000	50030000	20030000	Kontanoo	50040000	50040099	40024199	50040099	50030099	50040099	50030099	50030039	40024199	40024199	40024199	40023899	26020299	50040099		50040099	10024199	-	_		
	4011000	3401000	3401000	4011000	2000	4011000	4011000	4011000		4011000	4011000	4011000	3401000	5003000 50030089	2602000	4011000	PA 4011000 50040099	2601000 21040089	PA 4011000 50040099	PA 4011000 50040099	5003000 50030099	5003000	2003000	5003000 60030000	4011000	4011000 50040089	3401000	4011000	5003000 50030099	PA 4011000 50040099	5003000	5003000 50030099	3401000 40024199	3401000 40024199	3401000 40024199	3401000 40023899	2602000 26020299	4011000 50040099	2602000 26020299	4011000 50040099	PA 3401000 40024199	2602000 26020299	2602000 26020299	3401000 40023999	3401000 40023899
£ #	PA	PA		Ad	Va	£ :	PA.	PA	PA	PA	PA	PA	PA			PA	PA	PA	Ad	νď	PA	Y d	V O	V O	PA	Ad	Ad	PA	PA	PA	PA	PA	PA	PA	PA	PA	PA	PA,	PA	PA.	PA				PA
	23.06,2009	31.12.2003	31,12,2003	18 05 2007	1		16.12.2010	03.08.2006	18,11,2005	27,11,2008	03.09.2009	26.06.2008	19.06.2008	31,12,1996	41:	15.10.2008	-		31						27 11 2008	*	30.05.2008	22 05 2012		38,10,2004	12.06.2012		1												
vote	21.04.1998	18.05,1999 31,12,2003 PA 3401000 40024199	14.01,1998 31,12,2003 PA	25 06 2002 18 05 2007 PA 4011000	40.00.0003	0.03.2003	11.02.2003 16.12.2010 PA 4011000 50040099	26.06.2001 03.08.2006 PA 4011000	25.06.2001 18.11.2005 PA 5003000	25.06.2002 27.11.2008 PA 4011000	25.06.2002 03.09.2009 PA 4011000	11.02.2004 26.06.2008 PA 4011000	04.03.2002 19.06.2008 PA 3401000 40023899	17.03.1992 31.12.1996 PA	09.05.2007 #	21.01.2004 15.10.2008 PA 4011000 50040099	25.05.2002 #	17.05.2005 #	25.11.2008 #	19.05.2010 #	29.11.2008 #	29.11.2008 #	29 11 200R #	20 11 2006	07.11.2007 27.11.2008 PA 4011000 50040009	21.05.2008	13.01,1998 30.05.2008 PA 3401000 40024199	20.03.2007 22.05.2012 PA 4011000 50040099	17.09.2008 #	16,01,1996 08,10,2004	25,11,2008 12,06,2012 PA 5003000 50030099	27.04.2010 #	18.01.2011 #	18.01.2011	18,01,2011 #	18.01.2011	19.01.2011 #	16.02.2011	23.05.2011 #	02.11.2011 #	22.02.2012 #	15.10.2012 #	15.10.2012 #	20,11,2012 #	20.11.2012 #
						I							S. Contract						Г	Т	Т	T	T	Т	Г	T																		П	
5	I230043101 315A	1250215101 442A	1250210101 284A	1210016101 205A	MAZOONBANA 998A	1470000101	R240131101 Z38A	1210010101 133	M60030101 115A	I300032101 188A	1300031101 188A	I230088101 PR-313A	1250262101 138A	1120094101 67A	I300063101 PR-419AB	1240149101 PR-304A	M70009101 PR-175A	1230095101 PR-401A	M70011201 PR-634A	M70015101 PR-700AB	1460045110 PR-477A	1460045112 PR-477A	M60045113 PR-477A	1460045111 PR-477A	1300067101 PR-552A	1240206101 PR-579A	1230033101 250A	1230104101 PR-495A	1460052101 PR-597A	1230002101 13A	1460053101 PR-634A	I240222101 PR-776A3	I250370101 PR-800AI	I250371101 PR-800AII	I250372101 PR-800AIII	1250373101 PR-800AIV	I300113101 PR-784A	M70017101 PR-809AI	1300119101 PR-753AI	1210044101 PR-796A	1250381101 PR-839A	I230136101 PR-957AI	1230136201 PR-957AII	IZ50396101 PR-961AI	I250396102 PR-961AI
	Ancien-Palais, parc	2140000003 Frontenex 64, route stade de Richemont	2140000008 Vessy 31 route, Centre sportif	2140000009 St Prévost-Martin 12 parcelle 799	140000010 Right campages parcelle 2182	Ohitem belond and active active active	(*0000011 Chatesuchand, pard public arbonse	140000013 Saint-Jean 37, rue		Bâtie, bois de la, falaises		La Grange, parc	Vessy 31, route	Barraud-Maurice	Plainpalais, plaine de	Saint-Jean, rue, parc public arborisé	Délices, parc, Clos Voltaire	Montbrillant, place, Grottes, Faucille, Fendt, rue			140000034 Acacias, parc	La Grange haut et bas, parc					Plainpalais, plaine	Théodore-de-Bèze promenade	Sécurisation 17 aires jeux dans des parcs	Minoteries, rue	Gourgas, parc, réaménagement	2140000047 Village-Suisse rue du		terrain B			ie, Mervelet, Délices, quartiers	Rousseaulle	Plainpalais plaine GCI	s Saules parcelle 211				eres	140000061 Vessy 31, rle de. Centre sportif Vessy
	2140000001	2140000003	2140000008	21400000009	2140000010	***************************************	2140000011	2140000013		2140000017	2140000018		2140000020	2140000025	2140000026	2140000029	2140000030	2140000031	2140000032	2140000033	2140000034	2140000035			2140000039	2140000040	2140000041	2140000042	2140000043	2140000044	2140000045	2140000047	2140000048	2140000049	2140000050 F	2140000051		2140000053 F			2140000057	21400000058	2140000059	2140000080	2140000061 11



Date: 30 avril 2013

Service : Direction financière

Sujet: Comptes 2012

#### Question:

Un-e commissaire demande le détail du Fonds de bienfaisance HG.

#### Réponse

La Ville de Genève et l'Hospice général (ci-après HG) ont conclu une convention le 11 novembre 1892 aux termes de laquelle la Ville de Genève remettait chaque année à l'Hospice sa part des taxes d'admission des candidats à la naturalisation. Ces montants étaient versés sur un compte spécial de l'HG, intitulé "Fonds de bienfaisance", dont la propriété demeurait à la Ville de Genève. Les revenus du fonds (intérêt de 3.5%) étaient employés par la commission de l'HG pour soulager les indigents de la Ville de Genève. Moyennant un préavis de 1 an, la Ville de Genève avait le droit d'exiger la restitution du capital.

En date du 4 décembre 1989, une nouvelle convention a été signée entre la Ville de Genève et l'HG (annexée). Elle prévoit, notamment, que :

- Le fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré par l'HG devient un fonds inaliénable dès le 1er janvier 1990 au capital fixe de CHF 7'764'578.30;
- La propriété de ce fonds demeure acquise à la Ville de Genève, laquelle s'engage cependant à ne pas en demander la restitution à l'HG;
- Un intérêt de 1.5% est versé chaque année à la Ville de Genève.

Cette convention a été approuvée par le Conseil administratif (cf extrait du 4 décembre 1989). Les intérêts annuels de CHF 116'468.65 sont comptabilisés dans les comptes de revenus du Service social.

Actuellement, le fonds de bienfaisance figure dans le tableau des fonds spéciaux.

#### Annexes mentionnées



VILLE DE GENÈVE

## **EXTRAIT**

## CERTIFIÉ CONFORME

## SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRAȚIF

du 4 décembre 1989

Le Conseil approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Genève et l'Hospice général, concernant la transformation du Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève, géré depuis sa création par l'Hospice général, en un fonds inalienable au capital fixe de fr. 7'764'578.20.

Le 11 décembre 1989



#### Distribution :

Magistrat aff. soc. - M. Aegerter - Mme Dick - Serv. social - Contr. fin. - Compta -

#### MÉMORIAL DES SÉANCES

600 fr. le mètre carré, le terrain, d'une superficie de 392 mètres carrés, qui restera disponible, suivant les nouveaux alignements, après la démolition des immeubles rue de la Tour de l'Ile, 1 et rue des Moulins, 4 et 6;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

#### ARRÊTE:

# Article premier.

La susdite convention est ratifiée, et le Conseil Administratif est autorisé à en passer acte authentique.

#### Art. 2.

Le produit de cette vente sera porté au compte d'aménagement du quartier de l'Île.

Le Conseil décidant de soumettre ces projets d'arrêtés à un troisième débat, la discussion est renvoyée à une prochaîne séance.

- M. Bruderlein. Je reviens sur ma demande de jalonner l'emplacement.
- M. Turrettini, Vice-Président du Conseil Administratif. Cela sera fait.

# Quatrième objet à l'ordre du jour.

Proposition du Conseil Administratif pour la ratification d'une convention conclue avec l'Hospice général en vue de la création d'un fonds de bienfaisance au moyen des taxes de naturalisation.

M. Balland, au nom du Conseil Administratif, donne tecture du rapport et du projet d'arrêlé suivants:

#### 375

# MM. les Conseillers,

La loi sur la naturalisation genevoise, votée en février dernier par le Grand Conseil, détermine un un emploi particulier, pour la part de la Ville au produit de la taxe sur les naturalisations.

Ce produit, jusqu'ici inscrit aux recettes ordinaires de notre budget, doit être dorénavant affecté à un fonds de bienfaisance de la commune dont les citoyens naturalisés deviennent ressortissants.

Devant cette obligation, le Conseil Administratif a cru devoir profiter d'une ouverture que lui fit la Commission administrative de l'Hospice général, de se charger elle-même du service de ce fonds rentrant tout-à-fait dans ses attributions. Si nous vous proposons Messieurs, d'acquiescer au projet de convention préparé de concert avec l'Hospice général, c'est qu'il nous paraît inutile de créer tout un service municipal spécial pour l'administration de ce fonds, tandis qu'il se trouve tout organisé par le service général de l'Hospice, aussi bien pour les délicates et minucieuses enquêtes à établir que pour la distribution et la nature des secours à accorder.

D'autre part, il est évident qu'un service spécial de ce genre, établi par la Ville, devrait néanmoins être en constante relation ou même en corrélation, avec celui de l'Hospice général, ne fût-ce que pour éviter les doubles emplois ou autres éventualités aussi nuisibles qu'injustes.

Ce point une fois admis, il ne restait plus qu'à bien spécifier en faveur de la Ville la propriété immuable et perpétuelle de ce capital, qui ira s'augmentant chaque année d'une somme égale à la part de la Ville sur les naturalisations, les intérêts de ce capital étant seuls utilisés dans le but indiqué.

#### MÉMORIAL DES SÉANCES

Le projet de convention que nous vous présentons nous paraît répondre à ces diverses stipulations de façon à ce que, quoiqu'il arrive, voire même la liquidation de l'Hospice, on ne puisse en aucun cas méconnaître la propriété de la Ville, ni en distraire les revenus du but prévu.

Voici donc Messieurs, le projet de convention soumis à votre approbation; il est précédé d'un préambule des articles de lois qui motivent et autorisent cette transaction.

# PROJET D'ARRÊTÉ

# Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention entre le Conseil Admiuistratif et la Commission administrative de l'Hospice général, pour la création d'un «Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève » au moyen des taxes de naturalisation payées pour les nouveaux citoyens ressortissant à la Ville;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

# ARRÊTE :

Article unique.

La susdite convention est ratifiée.

# CONVENTION (Projet)

Entre les soussignés: MM.

agissant au nom du Conseil Administratif de la Ville de Genève. d'une part,

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

Et MM.

agissant au nom de la Commission de l'Hospice général de Genève. d'autre part;

# Il a été dit et convenu ce qui suit:

La loi constitutionnelle du 26 août 1868 (art 7, § 5) portant création de l'Hospice général et réunion en une seule masse, sous son administration, de tous les fonds de charité administrés par les communes, a dit que la loi statuerait sur le mode de gestion des dons et legs qui pourraient être faits aux communes dans un but de charité.

La loi sur l'organisation de l'Hospice général du 6 février 1869 (art. 7) a prescrit que « les communes « administreront les biens qui pourraient à l'avenir leur « être attribués par dons ou legs dans un but spécial « de bienfaisance. »

Enfin les lois sur la naturalisation genevoise, coordonnées par arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 1892, statuent (art. 25) que les sommes payées par les nouveaux citoyens sont attribuées pour un tiers au fonds de bienfaisance de la commune dont le nouveau citoyen devient ressortissant.

Dans ces circonstances et sous réserve des ratifications ci-après prévues, il est intervenu entre les les soussignés la convention suivante:

# Article premier.

La Ville de Genève s'engage à remettre à l'Hospice général, qui y consent, chaque année à la fin de l'exercice, les sommes que la Ville aura encaissées pour la part lui revenant dans les sommes payées par les

#### MEMORIAL DES SEANCES

nouveaux citoyens ressortissant à la commune de Genève.

#### Art. 2.

Les capitaux ainsi versés feront, sur les livres de l'Hospice général, l'objet d'un fonds spécial intitulé « Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève ».

La propriété de ce fonds demeura acquise à la Ville de Genève.

#### Art. 3.

Les revenus de ce fonds, au taux de 3 ½ % l'an, seront spécialement employés par la Commission de l'Hospice au soulagement des indigents ressortissant à la commune de Genève.

#### Art. 4.

Le Conseil Administratif aura en tout temps le droit d'exiger la restitution du capital, et l'Hospice général pourra de même, en tout temps, en opérer le remboursement moyennant un avertissement donné un an d'avance et par écrit.

# Art. 5.

La présente convention deviendra définitive aussitôt qu'elle aura été ratifiée par le Conseil Municipal et par la Commission de l'Hospice général.

Ainsi fait en double original à Genève le mil huit cent quatre-vingt douze.

La discussion est ouverte en premier débat.

Personne ne demande la parole.

Le Conseil décide de passer immédiatement au deuxième débat.

Personne ne demande la parole; le projet d'arrêté est mis aux voix et adopté.

# DU CONSEIL MUNICIPAL

379

Personne ne réclamant un troisième débat, son adoption est déclaré définitive.

La prochaine séance est fixée au vendredi 11 novembre et l'ordre du jour en est arrêté.

La séance est levée.

F. RACINE, avocat,

éditeur responsable.

#### CONVENTION

#### entre

l'Hospice Général, représenté par Messieurs Martin BIELER, Président de la Commission administrative de l'Hospice Général, et Guy PERROT, Directeur de l'Hospice Général,

et

la Ville de Genève, représentée par MM. René EMMENEGGER, Maire, et Guy-Olivier SEGOND, Conseiller administratif.

#### Préambule :

Le 11 novembre 1892, les parties ont conclu une convention aux termes de laquelle la Ville de Genève remettait chaque année à l'Hospice général sa part des taxes d'admission des candidats à la naturalisation. Ces montants ont été versés sur un compte spécial de l'Hospice général, intitulé "Fonds de bienfaisance", dont la propriété est demeurée à la Ville de Genève, et dont les revenus au taux de 3 1/2 % l'an ont été employés au soulagement des indigents de la commune de Genève. Il était en outre convenu que le Conseil administratif pouvait en tout temps exiger la restitution de ce fonds et l'Hospice général en opérer le remboursement.

Vu les circonstances, les parties ont décidé de conclure une nouvelle convention dont la teneur est la suivante :

#### Article 1 :

Le Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré depuis sa création par l'Hospice général, devient dès la ler janvier 1990 un fonds inaliénable au capital fixe de fr. 71764/578,30.

La propriété de ce fonds demeure acquise à la Ville de Genève qui s'engage à ne pas en demander la restitution à l'Hospice général. - 2 -

#### Article 2:

Ce fonds porte intérêt annuel au taux de 1 1/2 % qui sera versé chaque année à la Ville de Genève par l'Hospice général, à partir du ler janvier 1990.

#### Article 3:

Des l'exercice 1989, la Ville de Genève conserve et gère elle-même la part lui revenant des taxes d'admission versées par les nouveaux citoyens ressortissant de la commune de la Ville de Genève - art 32 de la loi sur la nationalité genevoise du 16 décembre 1955 - .

#### Article 4:

La présente convention annule et remplace celle conclue entre les parties le 11 novembre 1892.

La présente convention est conclue pour une durée indeterminée. Elle peut être revue en tout temps d'un commun accord entre les parties.

Fait à Genève en double exemplaire le 4 décembre 1989

Pour la Ville de Genève :

Pour l'Hospice général :

حاور



# Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

#### **RAPPORT D'ACTIVITE 2012**



# 1270 SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

#### SOMMAIRE

I – COMPTES 2012 – ENERGIE (312)	4
II - BILAN ENERGETIQUE	
1 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU 2 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE 3 - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE 4 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE 5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS 6 - POLITIQUE ENERGETIQUE : REALISATIONS 2012 7 - CITE CORDERIE : 8 - TABLEAU DE BORD < 100% RENOUVELABLE » 9 - STRATEGIE ELECTRIQUE	
III - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	15
IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE	16
V DII AN ENVIDONNEMENTAL	17

#### I - COMPTES 2012 - ENERGIE (312)

#### **Tendances**

Les dépenses 2012 en matière d'énergie atteignent 20'811'770.- CHF, soit 96% du budget prévu et sollicité par le service, d'un montant de 21'600'000.- CHF, et 108% du budget finalement attribué d'un montant de 19'250'000.- CHF.

Ce résultat s'explique par la conjonction de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- > une augmentation du prix du gaz (+12% de 2010 à 2012),
- > une augmentation du prix du mazout (+21% de 2010 à 2012),
- > un hiver plutôt froid : +3% par rapport à la référence budgétée,

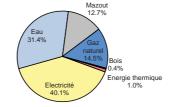
#### Bilan des coûts

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante, par rapport à l'année précédente :

(Selon données 2011 et 2012 SAP)

Gaz naturel :	3'007'818 CHF	soit une augmentation de	618'913 CHF	(+25.9%)
Energie thermique:	201'932 CHF	soit une diminution de	22'364 CHF	(- 10.0%)
Electricité :	8'342'473 CHF	soit une diminution de	542'507 CHF	(-6.1%)
Eau:	6'537'793 CHF	soit une diminution de	462'775 CHF	(-6.6%)
Mazout :	2'643'439 CHF	soit une augmentation de	268'539 CHF	(+11.3%)
Bois:	78'224 CHF	soit une augmentation de	8'010 CHF	(+ 11.4%)

#### Répartition des dépenses 2012 :



#### Evolutions budgétaire et comptable



#### Période 1: 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

#### Période 2: 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

#### Période 3: 1998 - 2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

#### Période 4 : 2003 -2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

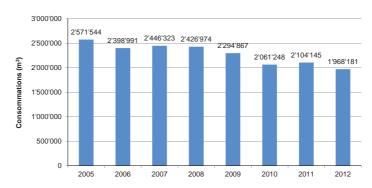
#### Période 5 : 2008-2012

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis lors, les augmentations se poursuivent, au fil des nombreuses crises géopolitiques.

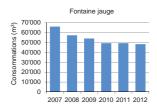
#### **II - BILAN ENERGETIQUE**

#### 1 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

#### Evolution des consommations d'eau

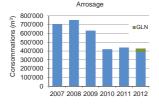


Avec 1 968 181 m³, la consommation globale a diminuée de 6% en 2012. Elle se répartit en 3 postes :



Eau épurée

1800'000
9 1400'000
8 1200'000
8 800'000
4 00000
0 2007 2008 2009 2010 2011 2012



LES FONTAINES:

48'300 m<sup>3</sup>
- 2% depuis 2011
- 27% depuis 2007

Nota: Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs.

EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics) 1'536'691 m<sup>3</sup>

- 5 % depuis 2011 - 8 % depuis 2007

C

ARROSAGE:

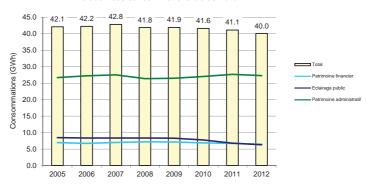
427 638 m<sup>3</sup>
- 3 % depuis 2011
- 40 % depuis 2007



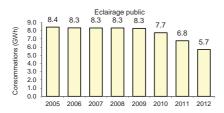
Nota: En 2012, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

#### 2 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE

#### Evolution des consommations d'électricité



Avec 40 GWh en 2012, la consommation globale d'électricité est en diminution. Elle se décompose en 3 postes :

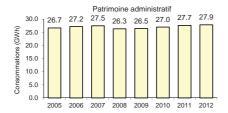


#### **ECLAIRAGE PUBLIC: 5.7 GWh**

- 16% depuis 2011 - 31% depuis 2009



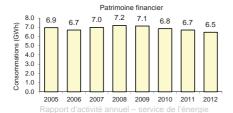
Nota: La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' produit ses effets: 2.6 GWh économisé.



#### PATRIMOINE ADMINISTRATIF: 27.9 GWh

+ 1% depuis 2011 + 4% depuis 2005





#### **PATRIMOINE FINANCIER: 6.5 GWh**

- 4% depuis 2011 - 7% depuis 2005

#### 3 - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

2 nouvelles centrales photovoltaïques ont été mises en service en 2012: Ecole de Contamines et Cendrier 7.

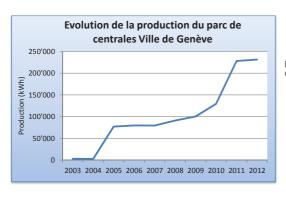
Elles devraient produire 68 300 kWh soit 30% de la production totale actuelle du parc de la Ville de Genève.

#### LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m²)	Production 2012(kWh)	Recette 2012(CHF)
Ecole de Contamines	Nov. 2012	500	1'907	533
Cendrier 7	Nov. 2012	200	En attente de	facturation
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	19'014	10'925
Centre sportif de Vessy	2011	135	17'153	9'855
Cité Corderie 10	2010	50	5'138	4'994
Serres Bornaches	2010	500	73'577	32'580
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	20'785	12'795
Crêts de Champel 42	2007	300	26'415	19'970
Piscine des Vernets	2005	200	16'041	14'726
Chemin de l'Ecu 35	2005	600	34'586	38'425
Crèche de Châteaubriand	2005	120	14'360	11'321
Ecole de l'Europe (Aire 42)	2000	30	2'467	2'664

TOTAL 2012 3'035 m<sup>2</sup> 231'443 kWh 158'788 CHF

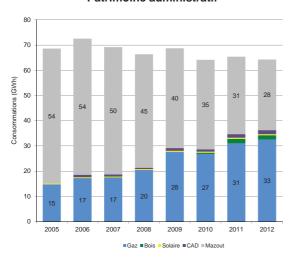
#### **EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:**



➤ Entre 2009 et 2012, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

#### 4 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

#### Patrimoine administratif



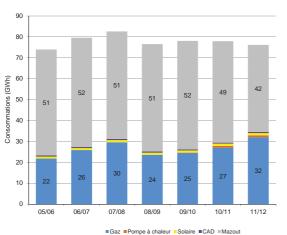
# Consommations corrigées 2012 : 64.3 GWh

-2% par rapport à 2011

Part gaz + bois + solaire = 54%



#### Patrimoine locatif



Consommations corrigées 11/12 : 76.2 GWh

-2% par rapport à 10/11

Part gaz + PAC + Solaire = 45%



<u>Nota</u> : les consommations sont corrigées afin de tenir compte de la rigueur climatique.

#### 5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

# **Chauffage**

Sites locatifs	Combustible	Consommations 11/12 (kWh)	% parc loc.	Emissions de C0 <sub>2</sub> (tonnes)
Cite Jonction	mazout	6'943'262	9%	2'221
Minoteries	mazout	3'620'542	5%	1'158
Asters	mazout	3'266'616	4%	1'045
Chatelaine 43	mazout	2'684'920	4%	859
Amat-Rotschild	gaz/mazout	2'567'994	3%	668
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	2'548'364	3%	815
Soubeyran 6-8-10-12-14	mazout	2'421'713	3%	775
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'895'621	2%	467
Rois 13-19	gaz	1'650'355	2%	411
Battoirs 2-4/Carouge 82/Dancet 41	gaz/mazout/solaire	1'456'614	2%	372

Total Top 10 29'056'002 38% 8'792

Combustible	Consommations corrigées 2012 (kWh)	% parc adm.	Emissions de C0 <sub>2</sub> (tonnes)
mazout	7'300'265	11%	2'335
gaz/mazout	2'589'250	4%	646
gaz/mazout	2'108'251	3%	538
bois/gaz/solaire	2'031'054	3%	188
gaz/mazout	1'819'002	3%	455
mazout	1'637'680	3%	524
gaz	1'623'923	3%	400
gaz/mazout	1'607'333	3%	406
gaz	1'591'329	2%	392
gaz	1'562'754	2%	385
	mazout gaz/mazout gaz/mazout bois/gaz/solaire gaz/mazout mazout gaz gaz/mazout gaz	Combustible         corrigées 2012 (kWh)           mazout         7'300'265           gaz/mazout         2'589'250           gaz/mazout         2'108'251           bois/gaz/solaire         2'031'054           gaz/mazout         1'819'002           mazout         1'637'680           gaz         1'623'923           gaz/mazout         1'607'333           gaz         1'591'329	Combustible         corrigées 2012 (kWh)         % parc adm.           mazout         7'300'265         11%           gaz/mazout         2'589'250         4%           gaz/mazout         2'108'251         3%           bois/gaz/solaire         2'031'054         3%           gaz/mazout         1'819'002         3%           mazout         1'637'680         3%           gaz         1'623'923         3%           gaz/mazout         1'607'333         3%           gaz         1'591'329         2%

Total Top 20 23'870'840 37% 6'270



Bâtiments	Conso. 2012 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'630'826	7%
Cs Vernets - Patinoire	1'245'664	3%
Grand-Théâtre	1'172'660	3%
Stand 25	1'128'462	3%
Voirie Vernets	1'050'845	3%
Cs Varembé piscine	790'834	2%
Crématoire St-Georges	742'598	2%
Cs Queue D'Arve	658'415	2%
Muséee d'Art et d'Histoire	626'381	2%
Museum d'Histoire Naturelle	614'864	2%

Total Top 10 10'661'549 27%



#### Eau

Sites	Conso. 2012 (m <sup>3</sup> )	% parc
Cs Vernets	104'774	5%
Botanique La console	75'884	4%
Cité Jonction	62'437	3%
Minoteries	54'495	3%
Voirie Vernets	53'733	3%
Servette 100 (Asters)	45'569	2%
Jardin Botanique	45'356	2%
Quai du seujet 32-34-36	33'171	2%
Cs Bout-du-Monde (Stade)	32'192	2%
Crématoire St-Georges	28'506	1%
Total Top 10	536'117	27%

#### 6 - POLITIQUE ENERGETIQUE: REALISATIONS 2012

#### 2 nouveaux bâtiments:

#### Nouvel herbier aux Conservatoire et Jardin Botaniques

- o Construction Minergie P
- o Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire depuis Bot III: bois/gaz/solaire
- Système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

# 100% Renouvelable

#### Locaux parascolaires à l'école des Vollandes

- o Locaux construits selon standard de haute performance énergétique
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire depuis la sous-station Montchoisy 48 (solaire + gaz depuis l'école des Vollandes)
- o Installation d'un système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

#### 5 bâtiments rénovés:

#### Industrie 8-11-12

- o Rénovation à haute performance énergétique
- o Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire assurée par une pompe à chaleur



#### Ecole Saint-Jean

- o Isolation partielle du bâtiment
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire "100 % renouvelable" assurée par une chaudière à pellets de bois
- Installation d'un système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Industrie 8-11-12

#### . Musée d'Histoire Naturelle

o Rénovation de l'enveloppe

#### 15 chaufferies rénovées

#### Patrimoine financier:

Charles Giron 22-24-26, Gallatin 15, Villa Dutoit, Soubeyran 8, Château Bloch 19, Simplon 3-5-7, Carl Vogt 2-4, Hodler 5, Nant 2-4, Prévost 21A, Battoirs 2-4/Carouge 82/Dancet 41

#### Patrimoine administratif:

Clairière 3, Seve Saint Antoine, Seve Beaulieu, Schaub 38

#### 9 projets d'améliorations techniques pour une meilleure efficacité énergétique

• Assainissement de régulation : Bibliothèque de la Cité, Musée d'Histoire Naturelle, Bâle 26

#### · Ventilation double flux avec récupération de chaleur :

Théâtre des Grottes salle de spectacle, Usine salle du Moloko, Grand Théâtre Vidéo-son, Aster Cadet 3 Aster Fanfare, Grütli salle de projection

#### 7 – CITE CORDERIE : Bilan après une année d'exploitation

Le 10, rue Cité-de-la-Corderie est le premier immeuble de la Ville de Genève rénové selon l'objectif chauffage 100% renouvelable en 2050.

#### Travaux réalisés :

Une haute performance énergétique est atteinte grâce aux améliorations suivantes:

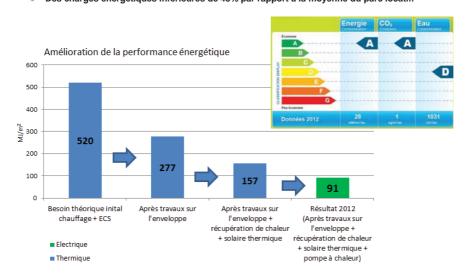
- > Isolation de l'enveloppe
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Panneaux solaires thermiques
- Pompe à chaleur
- Centrale photovoltaïque en toiture



8 Alain Grandchamp/Ville de Genève

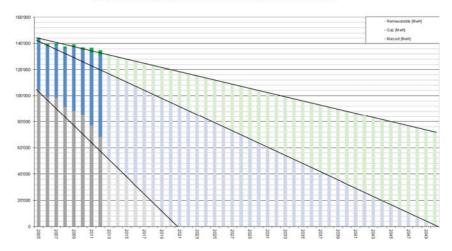
#### Bilan 2012/13:

- Investissement initial supérieur de 2% par rapport à une solution non renouvelable. Le supplément a été subventionné.
- Haute performance énergétique confirmée
- 100% renouvelable
- ✓ Des charges énergétiques inférieures de 43% par rapport à la moyenne du parc locatif.



#### 8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE »

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations continuent de diminuer, et sont à seulement 1% en-dehors de la cible théorique.



Depuis 2011, notre dépendance au mazout est passée de 56% à 50% mais reste de 14% en-dehors de la cible théorique.



Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 31% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement, et bien inférieure à la progression linéaire imaginée.

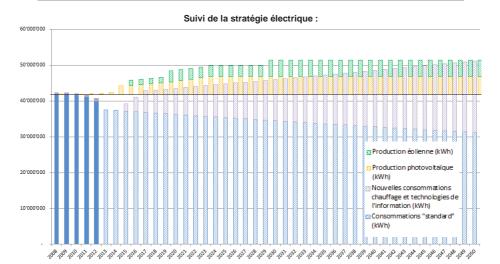
#### Nos propositions:

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables. (en cours : périmètres élargis de Jonction, Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Chandieu, Palexpo-Aéroport, Vernier)

Intégrer ou maintenir dans la planification des investissements les équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie.

#### 9 - STRATEGIE ELECTRIQUE

#### « Consommer moins ET produire mieux »





Les consommations diminuent mais restent de 5% en dehors de la cible. Cette diminution est liée en majeure partie à la première phase du programme de rénovation des points lumineux.



La production photovoltaïque est inférieure à l'objectif et représente seulement 34% de celui-ci.

#### Fait marquant 2012:

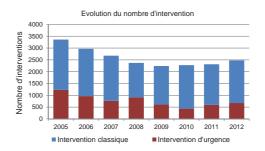
Une demande de crédit a été proposée. Son dépôt est reporté compte tenu des importants choix budgétaires à réaliser en matière d'investissement.

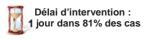
#### Evolution des objectifs :

Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures. Le trend ainsi que les objectifs seront réévalués en fonction des moyens financiers finalement alloués.

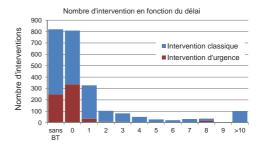
# III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS Saison 2011/2012



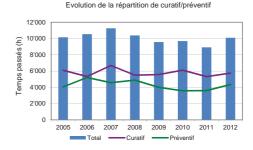








43% du temps passé en entretien préventif dans les domaines du chauffage, de la ventilation et du solaire



# IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

#### LA VILLE EST RECOMPENSEE

La Ville de Genève s'est vu décerner le **Watt d'Or 2012 par l'Office fédéral de l'énergie** pour l'assainissement énergétique du cordon lumineux de la Rade et l'invention de la lampe LED « Ville de Genève ».



#### LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

#### Evènements et rencontres intercommunales :

Co-organisation et présentations de projets Ville de Genève lors du **Premier symposium des collectivités romandes sur le chemin de la société à 2000 watts** avec l'Interface société à 2000 Watts (Salle communale de Plainpalais, février 2012).

Discours d'ouverture du Congrès international pour la sécurité énergétique (Genève, avril 2012).

Co-organisation avec la ville de La Chaux-de-Fonds de la première rencontre du **Club des villes romandes**. Echanges d'expériences concrètes sur les actions et réalisations énergétiques (Yverdon, juin 2012).

Rencontre des communes genevoises labellisées Cité de l'Energie (sept. 2012).

Rencontre des villes labellisées **European Energy Award – Gold** en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard (Bruxelles, nov. 2012).

Fin du projet **REVE D'AVENIR**: Elaboration d'une plateforme internet pour la mobilisation des acteurs du territoire, échanges d'expériences et de méthodes pour répondre collectivement aux engagements de la Convention des maires (déc. 2012).

#### Conférences et présentations :

Eco-Attitude : participation en tant qu'expert lors d'une soirée débat sur les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> (fév. 2012).

Forum FEDRE: Bilan et retour d'expérience sur la rénovation 100% renouvelable Cité-Corderie 10. (mai 2012)

UniGE: présentation d'exemples et réalisations dans le cadre du module de formation continue « Utilisation rationnelle de l'énergie » - HES (déc. 2012).

Club SIG: présentation sur des retours d'expériences concernant les rénovations et constructions 100% renouvelables (juin 2012).

#### Réceptions de délégations extérieures :

Réception d'étudiants de l'IER Poissy (74) pour une présentation de la politique énergétique et climatique de la Ville et des visites de sites (juin 2012).

Rencontre technique avec les responsables du Plan climat de l'agglomération d'Annemasse (juillet 2012).

#### Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

Le service de l'énergie continue à représenter la Ville de Genève au sein de l'association EnergyCities (ex EnergieCité).

Le service de l'énergie participe également aux rencontres annuelles du « Club des **utilisateurs Display** » en Suisse, ainsi qu'aux rencontres organisées dans le cadre des **Cités de l'énergie** et de **SuisseEnergie pour les communes** et dans le cadre de l'**AEnEc** (Agence de l'énergie pour l'économie) et du **Club des grandes villes suisses**.

# V – BILAN ENVIRONNEMENTAL 1 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO.

#### Signature d'une convention avec l'Office fédéral de l'environnement

En 2009, la Ville de Genève a conclu une Convention d'objectif avec l'Office fédéral de l'environnement visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du patrimoine administratif. En contrepartie, la Ville de Genève est remboursée du montant total de la taxe sur le CO<sub>2</sub> perçue sur les achats de combustibles (mazout et gaz). La Ville de Genève s'est engagée à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 10% entre 2005 et 2012.

#### Résultat 2012

Les droits d'émissions 2012, accordés par la convention d'objectifs sont de 16'935 tonnes de CO2. Les émissions effectives sont de 16'331 tonnes.



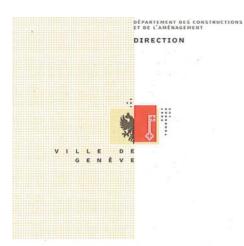
La ville a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 13.2% depuis 2005.



L'objectif 2012 est atteint avec un crédit d'émission de 1 048 tonnes sur l'ensemble de la durée de la convention (2009 – 2012).



La ville a été remboursée de sa taxe  ${\rm CO_2}$  de 473'655.- CHF en 2012 et attend le remboursement de 495'910.- CHF pour 2013.



NOTE à

Monsieur Alberto Velasco Président de la commission des finances

Genève, le 27 mai 2013 CAM/ke

Objet

PR-1015

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2012

Le codirecteur du département Claude-Alain Macherel Tél. +41 22 418 20 60 Monsieur le Président.

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des finances du 21 mai dernier concernant les comptes 2012.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponses demandés par la commission concernant les sujets suivants :

#### Réalisation de 446 logements supplémentaires sur le territoire municipal

La commission a souhaité connaître la répartition typologique des 446 nouveaux logements réalisés en 2012, ainsi que leur localisation. Elle souhaite également obtenir des informations concernant la nature des opérateurs.

Les réponses exhaustives à ces différentes questions ressortent de la note du 24 mai 2013 du service d'urbanisme, jointe en annexe (cf. annexe 1).

#### Zones à priorité piétonne réalisées en 2012

La seule zone à priorité piétonne réalisée en 2012 concerne la place du Vélodrome.

#### Extension du réseau cyclable en 2012

Les pistes et bandes cyclables réalisées en 2012 ont concerné notamment :

- l'avenue d'Aïre (un tronçon)
- la rue de l'Ecole-de-Médecine
- la rue Hans-Wilsdorf
- le bd. Jacques-Dalcroze
- la rue Ami-Lullin

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

#### Liste des crédits d'investissement ouverts

La liste exhaustive de l'ensemble des crédits d'investissement ouverts, avec indication des montants votés et engagés par crédit, est en cours d'élaboration. Elle vous parviendra ultérieurement, quelques jours étant nécessaires pour vérifier la situation de plusieurs crédits.

#### Application de l'OPB

La commission a souhaité prendre connaissance de la stratégie d'intervention prévue en matière de lutte contre le bruit routier.

Celle-ci diffère selon la hiérarchie du réseau routier et le niveau de dépassement des valeurs OPB (valeurs-limites et valeurs d'alarme).

Les documents joints en annexe présentent de manière synthétique cette stratégie (cf. annexe 2).

#### Comptes « compétent bâtiments »

Comme précisé dans le rapport à l'appui des comptes, l'année 2012 a été marquée par le renforcement des compétences attribuées au service des bâtiments en mailère d'entretien du patrimoine bâti. Ce transfert de compétence et de responsabilité a été opéré sans que tous les budgets y relatifs n'aient été transférés.

Ceux-ci concernent principalement le service des écoles (2,7 mio. frs) et le SIS s'agissant des ouvrages de protection civile (0,4 mio. frs). Les rubriques qui présentent les dépassements les plus significatifs sont les suivantes :

- 314 200 C-BAT Entretien des bâtiments administratifs
- 314 301 C-BAT Entretien des bâtiments publics
- 314 500 C-BAT Entretien des bâtiments locatifs

Pour chacune de ces rubriques, une liste des principales dépenses est jointe en annexe. (cf. annexe 3)

#### Liste des mandataires de services et horaires

Un commissaire a souhaité connaître la liste des mandataires des marchés de service et les montants globaux qui ont été attribués à chacun d'eux en 2012.

Seule la consultation du logiciel de gestion comptable SAP permet d'obtenir, de manière globale, cette information.

Une liste comprenant les dépenses annuelles pour l'ensemble des départements concernant les groupes « Architectes », « Géomètres » et « Ingénieurs, bureaux d'études » est jointe en annexe. (cf. annexe 4)

#### Génie civil, détail rubrique 461

La rubrique 461 du plan comptable du service du génie civil concerne diverses subventions versées par le canton.

Dans le détail, le total de Frs.2'802'889.- comptabilisé se répartit comme suit :

- 2'000'000.- contribution pour entretien des routes, selon convention Ville-Etat;
- 638'308.- droits sur les carburants ;
- 88'581.- subvention provenant du fonds cantonal d'assainissement des eaux ;
- 66'000.- subvention provenant du fonds cantonal d'assainissement des eaux ;

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.

Claude-Alain Macherel

Annexes mentionnées

Copies : M. R. Pagani, Conseiller administratif Mme I. Charollais, codirectrice

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012



Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève Service d'urbanisme

Note 24 mai 2013

à

Mme Rémy Paganil

copie

Mme Bojana Vasiljevic-Menoud, M. Claude-Alain Macherel

Expéditeur Xavier de Rivaz, service d'urbanisme

#### Concerne

Commission des finances du Conseil municipal

Questions concernant la production de logements en 2012

#### Commentaire

Monsieur le Maire.

La commission a posé trois questions dont nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses :

#### Où ont été réalisés les 450 nouveaux logements (446 exactement) ?

- trois immeubles ont été édifiés dans le périmètre Soret/Rod/Soubeyran pour un total de 186 logements
  - à signaler par ailleurs 6 logements situés dans des villas jumelées ont été construits dans le périmètre de bourgogne tout proche
- 2. 59 logements ont été livrés à la rue le Corbusier (périmètre du PLQ du ch. Champendal)
- deux petits immeubles pour un total de 30 logements ont été érigés dans le périmètre du PLQ du chemin de Sous-Bois (ch. des Colombettes et ch. des Fleurettes)
- un immeuble de 135 logements pour étudiants à l'avenue de France au bord des voies CFF. à signaler qu'il s'agit du nombre de logements (1 à 6 pièces) en non pas du nombre de chambres d'étudiants.
- 5. 10 logements ont été livrés à l'avenue de la Roseraie et 14 logements à la rue de Marignac
- 6. enfin 5 logements ont été construits à l'avenue de Frontenex

Il apparaît ainsi que les plus grosses opérations ont eu lieu dans les périmètres de PLQ en force au chemin de Sous-Bois (Petit-Saconnex), dans le Quartier Soret/Rod (Franchises) et au chemin Champendal (Champel).

#### · Qui les a construits ?

S'agissant des plus grosses opérations :

- 1. quartier Soret/Rod/Soubeyran : Etat de Genève et opérateurs privés
- 2. quartier de Champendal : Etat de Genève et opérateurs privés
- 3. quartier de sous-Bois : constructeurs privés
- logements étudiants, avenue de France : IHEID Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement
- les autres opérations de plus petite taille ont toutes été conduites par des opérateurs privés de la construction

La Ville de Genève n'a pas livré de nouveaux logements en 2012



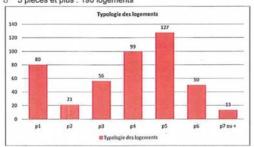
Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève Service d'urbanisme

#### Quelle répartition typologique ?

En 2012, une *majorité de grands logements* ont élé construits. La répartition est la suivante :

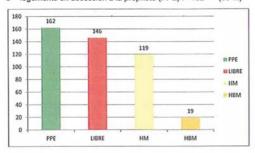
o 1 à 2 pièces : 101 logements
o 3 à 4 pièces : 155 logements

5 pièces et plus : 190 logements



S'agissant du type de financement, la répartition est la suivante :

(30%)(33%)o logements à loyer libre : ...... 146 o logements en accession à la propriété (PPE) : 162 (36 %)



# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

# Assainissement: moyens techniques

STRATEGIE OPB / POINT DE SITUATION 2011

Forts dépassements des VA	Aucun habitant concerné par ces dépassements	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau (supprimer le transit) - Changer les vitrages	Solutions d'assainissement: - Changer le revêtement - Changer les vitrages
Faibles dépassements des VA	Aucun habitant concerné par ces dépassements	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du - réseau (supprimer le transit) - Valoriser les transports en commun - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: 9 - Fluidifier le trafic - Changer le revêtement
Forts depassements des VLI	Solutions d'assainissement:  - Modérer le trafic  - Supprimer le trafic de transit  - Valoriser les transports en commun  - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau (supprimer le transit) - Valoriser les transports en commun - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Changer le revêtement
Faibles dépassements des VLI	Solutions d'assainissement: - Modérer le trafic - Supprimer le trafic de transit - Valoriser la mobilité douce - Modifier le gabarit de la chaussée	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau - Modifier le gabarit de la chaussée	Aucun habitant concerné par ces dépassements
	Axes du réseau de quartier	Axes du réseau secondaire	Axes du réseau primaire

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

# STRATEGIE OPB / POINT DE SITUATION 2011

2009-2011: Personnes et kilomètres concernés selon les solutions d'assainissement par types d'axes et par degrés des dépassements des nuisances sonores.

	Aucun dépassement	Faibles dèpa	Faibles dépassements des YLI	Forts dépas V	Forts dépassements des VLI	Faibles dèpassements des VA	Forts dépassements des VA
	2009 - 2011	2009	2011	2009	2011	2009 - 2011	2009 - 2011
Axes du	95'000 habitants	7000 habitaniz	7000 habitants	8'500 habitants 6 kilomètres	8'000 habitants 4,5 kilomètres	Aucun habitant concerné	Aucun habitant concerné
rèseau de quartier			To the same of the	3'000 habitante 2 kilomètres	3'000 habitants 2 kilomètres	par ces depassements	par oes depassements
				1000 habilants 1 kilomètre	Axes assainis		
Axes du	7'000 habitants	8'000 habitants 7 klomètres	7'000 habitants 6 kilomètres	4'000 habitants 3 kilomètres	4000 habitants 3 kilomètres	5'000 habitants 4 kilomètres	1'000 habilants
rèseau secondaire				9'500 habilants 7 kilomètres	4500 habitants 4 kilomètres		1 knometres
				4'000 habitants 2 kilomètres	Axes assainis		1'000 habitanto 1 kilomètres
Axes du réseau primaire	31000 habitants 6 kilomètres	Aucun habitant concerné par ces dépassements	Aucun habitant concerné par ces dépassements	10'000 habitants 7 kilométres	10'000 habitants 7 kilomètres	7000 habitants 6 kilomètres 4'000 habitants	7'000 habitents 9 kilomètres
			Assainis:		Assainis	3 kilometres	
			1000 habitants		10'500habitants		

#### Compte "Compétent bâtiments" Rubrique 314 200 - "entretien bâtiment administratifs"

 budget 2012
 2'979.00 kFrs

 réalisé 2012
 4'028.40 kFrs

 différence
 -1'049.40 kFrs

#### Répartitions des pricipales dépenses

Bâtiment	dépenses 2012	réservations
Hôtel-de-Ville 4	250.6	
Hôtel-de-Ville 5	309.2	200.0
Cour St-Pierre 2	465.0	
Palais Eynard	93.5	45.0
dépôt voirie bd Helvétique	78.7	
dépôt SEVE St-Antoine	78.0	
Malagnou 15 admin DCS	72.7	
Malagnou 17	34.8	30.0
Malagnou 19	20.3	
Bot II+III	44.1	40.0
Impératrice 1 log fonction	52.0	50.0
MAH annexe Casemates	127.1	120.0
Lausanne 192	97.1	
SEVE Lausanne 120	101.5	
CJB bât admin.	29.5	
Cimetière 1 ateliers	35.8	
Ancienne chapelle	53.8	
St-Georges WC cimetière	28.5	
Caserne I SIS	357.1	280.0
Dussaud 10, bât admin	412.0	260.0
Dussaud 10, ateliers mécaniques	41.6	40.0
Caserne II SIS	18.4	
Caserne III Sis	40.1	
Dussaud 10, magasin	157.0	50.0
Bois des Frères ateliers décors	. 114.7	114.0
SEVE dépots Vignes 2	44.2	
Place Molard	18.4	
SEVE Beaulieu	49.7	
SEVE Serre Beaulieu	77.5	
Stand 25	153.2	125.0
Etraz 128	254.5	
	3'710.6	1'444.0

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013 (soir) Comptes 2012

# Compte "Compétent bâtiments" Rubrique 314 301 - "entretien bâtiments publics"

budget 2012 "C-bât"	7'950.0 kFrs
budget 2015 "écoles"	2'500.0 kFrs
total budget	10'450.0 kFrs
réalisé 2012	12'307.1 kFrs
différence	-1'857.1 kFrs

#### Répartitions des pricipales dépenses

Bâtiment	dépenses 2012	réservations
Parc EV	52.3	
GIM PA	670.9	89.6
salles communales	308.1	45.0
WC publics	29.5	
Victoria Hall	128.5	50.0
Casino Théatre	91.7	91.0
Grütli	250.7	250.0
Usine	89.9	80.0
St-Gervais	303.8	300.0
Comédie	265.3	60.0
AMR	31.5	
Am Stam Gram	59.0	20.0
BAC	55.8	
GTG	1'422.3	1'201.0
CJB	56.5	35.0
MAH	112.1	
Rath	50.0	
BAA	81.1	
Iconographie	52.0	52.0
Tavel	89.4	
Ariana	576.7	210.0
Bartholoni	30.9	
annexe Ethno	10.5	
MHN	934.9	380.0
BMU	342.7	190.0
BGE	545.9	198.5
Patinoires	129.0	60.0
Piscine int	374.9	220.0
Piscine Varembé	219.6	120.0
Bassins de quartiers	56.0	18.0
Vessy	70.8	28.0
Bois de Frères	58.5	44.0
Queue d'Arve	37.1	37.0
Stades	104.0	44.7
Pavillons	69.2	
Bains des Pâquis	151.5	60.0
Creches	186.2	90.0
SEVe	17.0	
Crématoires	224.8	150.0
Cimetières	226.0	40.0
Lyon 99	101.8	
service jeunesse	44.2	
Berne 50	214.5	
	8'927.1	4'163.8

#### Compte "Compétent bâtiments"

Rubrique 314 500 - "entretien bâtiments locatifs"

budget 2012	12'050.0 kFrs
réalisé 2012	14'181.2 kFrs
différence	-2'131.2 kFrs

#### Répartition des principales opérations sans réservation de fonds

Adresse	dépense 2012	nature des travaux
place du Vélodrome	585.4	aménagement
Tertasse 1	310.7	réfection des façades
James-Fazy 2	160.0	transformation appart. 5ème
Diverses	260.0	modernisation d'ascenceurs
Avenir 34	104.1	Etanchéité toiture
Lausanne 79	74.4	remplacement sanitaires /chauffe-eau
Lausanne 30	66.7	remplacement sanitaires /chauffe-eau
Chandieu 8	52.9	démolition garage
Pâquis 34	50.0	étanchéité toiture
Fatio 17, taxe	86.7	transformation 7ème
	1'750.9	

#### Répartition des principales opérations avec réservation de fonds (planifiées)

Adresse	dépense 2012	nature des travaux
Pin 1	738.3	cages escalier, rempl ascenceurs
Charles-Giron 31	117.8	menuiseries extérieures
Simplon 5-7	50.9	modernisation monte-charge
Louis Favre 43	98.9	Théatre des Grottes, Ventilation
Diorama 2-6	75.2	peinture parking
Ansermet 36-38	222.4	étanchéité terrasse
Helvétique 29	104.0	Détection feu+infraction
Silem 2	72.3	réf éclairage
Montchoisy 48	192.6	réf. Fluide traînasse
Seujet 32	63.9	rénovation éclairage paliers
Seujet 34	978.5	rénovation crêche
Grand-Pré 37-39	133.6	peinture+carrelage 3ème
Hodler 5	37.0	rénovation chaufferie à gaz
Vogt 22-24 BMU	79.4	mise en conformité feu
	2'964.8	

A noter que la convention avec la GIM n'est entrée en vigueur qu'en septembre 2012. Il en découle un montant non utilisé de leur budget d'entretien de 600'000.-

#### 2012 Liste des fournisseurs de services, par branche.

(extraction SAP: Architectes, Géomètres, Ingénieurs & bureaux d'études)

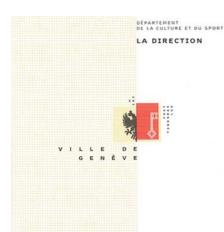
Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	Sab Architekten	244.00
2012	0300	Architectes	2b architectes Sàrl	818.06
2012	0300	Architectes	Vernet SA	990.00
2012	0300	Architectes	BURCKHARDT + Partner AG, Architekte	995.35
2012	0300	Architectes	Vereinigung der Schweizer	1'000.00
2012	0300	Architectes	Corten, Isabelle	1'200.00
2012	0300	Architectes	BLOQUE/Joss & Tirone Chabert	1'350.00
2012	0300	Architectes	De Francesco, Marco	2'700.00
2012	0300	Architectes	Atelier Oleg Calame	2'700.00
2012	0300	Architectes	Chabbey Jean-Paul	2'774.60
2012	0300	Architectes	LRS Architectes Sàrl	4'000.00
2012	0300	Architectes	Lopes & Perinet	4'000.00
2012	0300	Architectes	DETAIL Sarl	4'000.00
2012	0300	Architectes	Castiglioni Piero Srl	4'091.11
2012	0300	Architectes	FRUNDGALLINA SA	4'134.00
2012	0300	Architectes	La Touche Verte Junod Marc	4'320.00
2012	0300	Architectes	SCHNEEBERGER, Jean-Luc	4'450.00
2012	0300	Architectes	Groupe LTV + MPH	5'350.00
2012	0300	Architectes	Europan Suisse	5'500.00
2012	0300	Architectes	Berchtold, Roland	6'013.30
2012	0300	Architectes	Gschwind, François	6'153.55
2012	0300	Architectes	ADR SARL	6'269.40
2012	0300	Architectes	HÜSLER & Associés Sàrl	6'300.35
2012	0300	Architectes	NOVERRAZ, Michel	8'926.00
2012	0300	Architectes	Geissbuhler, Christian	9'160.70
2012	0300	Architectes	Pro Metal Stock SA	9'838.80
2012	0300	Architectes	Necker, Théodore	10'400.00
2012	0300	Architectes	Décibel Acoustique	10'805.00
2012	0300	Architectes	Alu'lt SA	14'946.10
2012	0300	Architectes	LACROIX + CHESSEX	16'200.00
2012	0300	Architectes	Kössler P. Morel C. Kössler M.	20'000.00
2012	0300	Architectes	Brauen Ueli et Waelchli Doris	20'088.00
2012	0300	Architectes	von Düring architecte, Christian	20'246.28
2012	0300	Architectes	Bureau Mégevand architectes SA	20'520.00
2012	0300	Architectes	Alain Vaucher	22'143.50
2012	0300	Architectes	Architecture & Acoustique	22'942.00
2012	0300	Architectes	Ateliers JMS	23'164.60
2012	0300	Architectes	Ehrat Reto Atelier architecture	23'400.00
2012	0300	Architectes	Vogel Architecte epfz-sia, lan	23'544.00
2012	0300	Architectes	Steeve Ray et Associés Sàrl	24'500.00
2012	0300	Architectes	ARCHIGRAPHIE.CH	26'114.20
2012	0300	Architectes	Structure 17 SA	27'079.40
2012	0300	Architectes	ATELIER B & M	27'573.95
2012	0300	Architectes	Anzevui et Deville	27'901.96
2012	0300	Architectes	Atelier Face à Face	29'500.00

Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	Ott Uldry sarl ADR architectes sarl	29'970.00
2012	0300	Architectes	De Giuli & Portier Architectes SA	32'664.20
2012	0300	Architectes	LRS Architectes Sàrl	34'722.00
2012	0300	Architectes	Schorr, Martin	36'354.20
2012	0300	Architectes	Oxalis Architectes Paysagistes	41'088.00
2012	0300	Architectes	Mumenthaler, Alfredo	44'000.00
2012	0300	Architectes	COMBY, Alexandre	51'019.20
2012	0300	Architectes	Jean-Paul Jaccaud	51'192.00
2012	0300	Architectes	Dma Architectures SARL	53'430.00
2012	0300	Architectes	Ass. Mouchet Dubois Boissonnard SA	55'119.70
2012	0300	Architectes	Wurth, Christian	57'240.00
2012	0300	Architectes	MIDARCHITECTURE SARL	58'411.80
2012	0300	Architectes	In Situ SA	59'001.00
2012	0300	Architectes	Atelier Ehrat-Santos-Vaucher	59'896.00
2012	0300	Architectes	Santos François	60'000.00
2012	0300	Architectes	Graf Franz Menoud Julien	60'100.00
2012	0300	Architectes	Reffo, David	65'865.80
2012	0300	Architectes	JL. Richardet & H. Saini SA	70'860.00
2012	0300	Architectes	Daniela LIENGME	71'674.36
2012	0300	Architectes	Christian Dupraz Architecte Sarl	74'350.00
2012	0300	Architectes	Gada Barenco, Ivano	76'198.30
2012	0300	Architectes	Gisselbaek, Morten	77'700.00
2012	0300	Architectes	Dupraz Pierre-Alain	80'800.00
2012	0300	Architectes	GEA Vallotton et Chanard SA	86'864.40
2012	0300	Architectes	Plojoux & Voellinger	88'224.32
2012	0300	Architectes	Ris & Chabloz Architectes SA	88'390.00
2012	0300	Architectes	Jean-Paul Jaccaud Sergison Bates	100'881.69
2012	0300	Architectes	Jean-Marc Comte SA / Ateliertraces	101'230.20
2012	0300	Architectes	Dubach P A Widell E SARL	101'299.60
2012	0300	Architectes	Atelier d'Architecture	106'295.20
2012	0300	Architectes	Jean-Marc Comte SA	109'884.60
2012	0300	Architectes	Baillif-Loponte & Associes	112'633.00
2012	0300	Architectes	G.M.Architectes Associés SA	114'057.50
2012	0300	Architectes	Orsol Ass Ortis Drevet Solfor SA	122'519.90
2012	0300	Architectes	Meier & Associes Architectes SA	124'121.25
2012	0300	Architectes	B. Ott & C. Uldry Sàrl	127'254.52
2012	0300	Architectes	atba - l'atelier,bureau d'architectes SA	139'990.00
2012	0300	Architectes	DLV architectes & associés SA	141'740.00
2012	0300	Architectes	Mauro TURIN Architectes SARL	167'200.00
2012	0300	Architectes	BASSICARELLA ARCHITECTES SA	188'545.50
2012	0300	Architectes	Trinca, Omar	222'186.60
2012	0300	Architectes	Joss & Tirone Chabert A Architectes	261'077.25
2012	0300	Architectes	LVPH architectes Sàrl	273'240.00
2012	0300	Architectes	Architectures Jucker SA	285'764.90
2012	0300	Architectes	Acau Atelier Cooperatif d'Architecture	312'809.95
2012	0300	Architectes	CIRCUS	314'119.00
2012	0300	Architectes	Jaccaud, Jean-Paul	326'696.46
2012	0300	Architectes	Groupement contact	415'075.64

Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	FRES ARCHITECTE- GRAVIER MARTIN	758'839.80
2012	0300	Architectes	Graber Pulver Architekten AG	1'278'235.10
2012	0300	Architectes	Itten + Brechbühl SA	1'472'987.04
2012	0300	Architectes	Atelier Bonnet architectes sàrl	1'633'194.00
2012	1300	Géomètres	Christian, HALLER	2'900.00
2012	1300	Géomètres	Bureau d'ingénieurs Buffet, Boymond	2'973.70
2012	1300	Géomètres	MBC ingéo SA	12'264.40
2012	1300	Géomètres	Heimberg et Cie	14'302.45
2012	1300	Géomètres	P. Huber, N. Chappuis et P. Calame SNC	14'782.30
2012	1300	Géomètres	Haller, Christian	34'238.84
2012	1300	Géomètres	Hydrogéo Conseils Sàrl	35'137.80
2012	1300	Géomètres	Kupfer, Adrien	38'820.00
2012	1300	Géomètres	B+C Ingénieurs SA	69'057.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sté Suisse pour la Géothermie SSG	24.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Dell SA	123.17
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sd Ingenierie Genève SA	227.07
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	YVES LIARDET SA	716.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Camen L & Rutschi H	840.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schroeter Bruno	1'134.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Solid Solutions en Identification SA	1'198.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Riedweg & Gendre SA	1'260.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Grolimund & Partner AG	1'600.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	SGI Ingénierie SA	1'807.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ROSSETTI Enrico	1'965.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Hirt Dominique	2'434.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	NOSSOB.CH Ingénieurs civils Sàrl	3'000.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Orqual SA	3'090.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ICE Ingenieurs Civils Environnement SA	3'223.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	LAMY SURVEY & APPRAISAL SA	3'704.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Müller & Perrottet SA	3'780.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	CORROSION ENGINEERING	3'952.58
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Groupement OK+25	4'555.33
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Infralab SA	4'713.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Microscan Service SA	5'194.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Pitteloud, Jean	5'832.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ProjeTECH, Enzo Chirenti	6'231.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Grasset, Eric	6'461.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingéneurs Conseils SA	6'618.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Erbeia, Ingénierie civile SA	6'807.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Résonance Ingénieurs-Conseils SA	6'912.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Acouconsult Sàrl	7'610.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Muttoni et Fernandez	8'535.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Zanini Baechli & Associes,	9'199.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Cetre Kocher et Nusbaumer	9'720.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Savoy Engineering SA	10'638.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ANNEN, Philippe	10'800.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Weinmann Energies SA	11'046.85
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schaeffer G & Bartolini S	12'347.10

Année civile	Branche			CHF
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Gestec SA	13'252.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Rosset, Hugues	14'214.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Regad, Jean	15'007.79
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	B+S Ingénieurs conseils SA	15'122.92
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	NEREE	15'169.92
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Urner & Associes SA	15'390.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ernst Basler + Partner AG	16'369.03
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ryser Eco Sàrl	16'878.13
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingénieurs Conseils SA	17'787.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sutter et Weidner	18'780.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Haldi Sàrl	19'008.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Bureau Etudes Techn. Reichenbach P	19'032.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	LaboTech Sàrl	22'050.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Estia SA	22'118.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Conti & Associés Ingénieurs SA	23'497.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Mab -Ingénierie SA	24'639.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Buffo, Michel	24'667.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Tech Industry SA	25'699.68
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	dssa Dumont & Schneider Ing.conseils SA	26'643.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Bureau d'Ing. civil Cêtre JP Kocher F	30'492.48
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Esm Ingenierie SA	31'832.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ITRA Ingénierie du trafic SA	32'051.78
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Consortium EDMS SA ADR Sårl	34'528.96
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Küng et Associés SA	35'400.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Scitec Research SA	36'628.93
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Geos Ingenieurs ConseilsSA	38'008.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	KSC Energie Tech SA	40'620.93
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Pierre Buclin ingénieurs-conseils SA	42'313.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	AB+MPH Amsler-Bombeli et MPH atelier	42'658.69
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Jean Putallaz Ingénieurs-Conseils Sàrl	45'238.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ecoservices SA	46'275.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	SunTechnics Fabrisolar AG	48'129.25
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sorane SA	49'920.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Gartenmann Engineering SA	51'628.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Kahle Acoustics s.p.r.l.	51'961.51
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	METALOÏD SA	52'454.70
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	J-C WASSER SA	54'541.75
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Géomètres Associés Ney & Hurni SA	56'249.23
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ZS Ingénieurs Civils SA	58'081.32
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Kummler & Matter AG	58'870.75
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sauter Building Control Schweiz	62'245.65
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	HKD Géomatique SA	64'426.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Zanetti Ingenieurs-Conseils	71'888.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Geotechnique Appliquee Deriaz	75'950.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingénieurs Conseils SA	80'416.44
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	E.G.C. Chuard Ingénieurs Conseils SA	85'352.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Amsler & Bombeli SA	86'601.66
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ertec SA	96'885.73

Année civile	Branche			CHF
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BLOQUER/ROBERT-GRANDPIERRE & RAPP SA	110'893.46
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Trafitec Ingénieurs Conseils SA	112'647.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Cera Ingenierie SARL	121'493.45
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Raymond-E. Moser SA	122'913.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA	131'787.58
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Solfor SA	135'173.64
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	T-ingénierie SA	135'426.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	PSA - Perrin, Spaeth & Associés -	144'477.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schumacher Ingénierie SA	149'459.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Transitec Ingenieurs Conseil SA	153'171.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Fiechter Ingenierie SA	155'168.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Tecnoservice Engineering S.A.	157'202.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	bcph Ingénierie Burri Philippe	166'446.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Groupement COMEDIA	170'834.33
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ingénieurs Conseils Scherler SA	184'929.87
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ass Perrenten Emch Amsler Bombeli	197'630.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ribi Roland & Associés SA	202'267.85
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Amstein + Walthert SA	215'282.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Jundt Thomas Ingénieurs Civils SA	237'987.66
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	EDMS SA	255'792.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Weber + Brönimann SA	265'083.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Citec Ingenieurs Conseils SA	282'636.65
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Perreten & Milleret SA	399'665.40



# PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances du Conseil municipal

Genève. le 27 mai 2013

## Objet

Comptes 2012 - Documents complémentaires demandés par la Commission des finances au DCS

La Directrice Carine Bachmann carine.bachmann@ville-ge.ch Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations complémentaires demandées par la Commission des finances, relatives aux Comptes 2012. Je vous prie de trouver les réponses aux points suivants :

# 1. Direction du DCS: rubrique 317060

Le montant de 1200.- correspond aux indemnités de représentation de la Directrice du département, qui s'élèvent à CHF 100.-/ mois selon les dispositions en vigueur.

# 2. Grand Théâtre de Genève : indications sur les indemnités touchées par la Présidence de la Fondation

Le 4 juillet 2007, le Conseil administratif a accepté de fixer la rétribution de la Présidente du Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (GTG) à 100'000 francs par année. Ce montant a tout d'abord été pris en charge par la Ville de Genève sur le centre de coût du GTG, puis a été ajouté à la subvention d'exploitation du GTG afin que la rétribution soit payée directement par le GTG à l'intéressée, système qui est toujours en vigueur à ce jour. Cette rémunération correspond à un engagement qui reste très conséquent de la part de la présidence du GTG. Elle sera l'objet d'une réévaluation en lien avec la réforme de la gouvernance du GTG prévue ces prochaines années.

# 3. MAH : acquisition de collections ; détail des achats réalisés (311210)

La charge de CHF 233'614.- a été financée par les comptes de préfinancements à hauteur de CHF 208'693.- (CHF 171'850.- Fonds Wilson; CHF 6'143.- Musée instrument anciens; CHF 30'700.- Assurance vol Musée horlogerie), par les fonds spéciaux à hauteur de CHF 750.-, et le solde de CHF 4'441.- par le reliquat d'une donation. L'écart de CHF 19'730.- a été couvert par le budget de la rubrique. Le détail des acquisitions se trouve dans l'Annexe 1 du présent document.

ROUTE DE MALAGNOU 19 CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÉVE 17 T +41(0)22 418 65 02/04 F +41(0)22 418 65 01 WWW.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch TPG BUS 1-8 (ARRÉT TRANCHÉES) BUS 1-5-8 (ARRÉT MUSÉUM) TRAM 12 (ARRÉTS VILLEREUSE OU ROCHES) PARKING VILLEREUSE

# 4. MEG: acquisition de collections; détail des achats réalisés (311210)

Le MEG n'a pas acheté d'œuvres d'art en 2012.

# 5. MAH : 318250 - 318290 (transports effectués par des tiers et honoraires divers)

318.250 Transports par des tiers	Budget	Comptes	Dépasse- ment brut	Financement extérieur	Dépasse- ment réel
Charges	265'000	425'000	- 160'000	152'000	- 8'000
Financement exté- rieurs sur les projets					
- Exposition Liban - Exposition Patrimoine				121'000 25'000	
Horloger - Prêt à un tiers				6'000	

Le dépassement brut (entre budget et comptes) de la rubrique est de CHF 160'000 .-

Cependant, il a été couvert en quasi-totalité (CHF 152'000.-) par des financements extérieurs et concernent essentiellement deux grandes expositions de 2012. Ces dépassements sont dus à des charges de transports par des tiers, spécifiques ou internationales, qui ne peuvent être exercés par notre propre équipe de transports.

Pour l'exposition Liban, les œuvres provenant du Liban ont fait l'objet d'un transport par des tiers (transport aérien et maritime). Pour l'exposition Patrimoine horloger, la particularité a été de déplacer les vitrines blindées qui ont nécessité l'engagement d'un tiers, au vu du poids des installations muséographiques.

Une dernière charge est signalée dans le cadre d'un prêt pour lequel nous avons organisé le transport et refacturé la charge à l'emprunteur.

A noter qu'en matière de transports, il est parfois difficile d'établir correctement le budget en raison de la temporalité des opérations. Les coûts de transports sont intimement liés à la liste d'œuvres pour la réalisation d'une exposition. Nos demandes de prêts ne sont ordinairement pas toutes encore connues au moment de l'élaboration du budget, raison de cette variation. Cela étant, ces coûts, importants dans le cadre d'un projet d'exposition d'envergure internationale, sont dorénavant systématiquement inclus dans les dossiers de recherches de fonds.

318.290 Honoraires	Budget	Comptes	Dépasse- ment brut	Financement extérieur	Dépasse- ment réel
Charges	280'000	420'000	-140'000	82'000	- 59'000
Financement exté- rieurs sur les projets					
- Exposition Rousseau - Exposition Picasso - Exposition Luminaires				18'000 22'000	
- Exposition Patrimoine horloger				10'000	
- Projet de réseaux d'éducation prioritaire				12'000	

S'agissant des projets mentionnés ci-dessus, notamment d'expositions, les dépassements sur les honoraires sont totalement compensés par un financement extérieur.

Le dépassement net résiduel de la rubrique de CHF 59'000.- est lié à la mise en place en 2012 de la politique numérique des MAH, soit de l'entrée dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

## 6. Bilan 2012 du Chéquier culture

Les personnes pouvant bénéficier du chéquier culture sont les suivantes :

- · les plus de 21 ans et moins de 65 ans;
- · ne sont ni étudiantes, ni chômeuses, ni au bénéfice d'une rente Al;
- bénéficient du subside A, B ou H (100%) du Service de l'assurance-maladie
- sont domiciliées en Ville de Genève ou dans l'une des communes partenaires, à savoir : Anières, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Gy, Laconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier.

Depuis janvier 2012, les critères d'utilisation du Chéquier culture ont été élargis. Les possesseurs d'un Chéquier peuvent désormais se rendre accompagné-e-s à un spectacle et payer également la seconde place à l'aide de leurs chéques. Par ailleurs, les six chèques qui composent le Chéquier sont dorénavant tous cumulables. Il est ainsi possible de réduire de 10 à 60 francs le prix de spectacles, concerts, festivals, expositions ou encore séances de cinéma dans le vaste réseau de partenaires culturels participant à l'opération.

Pour l'année 2012, plus de 800 chéquiers ont été distribués. 1608 chèques ont été utilisés, représentant un montant total de CHF 16'080.-. Les chèques ont été utilisés auprès de 46 partenaires culturels dont vous trouverez en Annexe 2 le détail.

# 7. Sport: principaux écarts des subventions entre le budget et les comptes 2012

Enfin, vous trouverez en Annexe 3 les explications des principaux écarts des subventions entre le budget et les comptes 2012.

J'espère avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos demandes. Me tenant à votre disposition si vous deviez avoir de nouvelles questions, et vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipales, dessieurs les Conseillers municipales, dessieurs les Conseillers municipales, dessieurs les Conseillers municipales, dessieurs les Conseillers municipales, des les conseilleures.

Carine Bachmann

Annexes ment.

1303

Département de la culture et du sport

Dépenses du comptes MAH 311210

Ville de Genève

# Détail de la nature comptable 311210 "Achats d'oeuvres d'art et collections"

Service	Désignation	Total
Musée d'art et d'histoire	Rabais s/acquis.poids byzantins CDN 2012-3/4/5	-2'000
	Attrib.Fds Milliet MAH	11
	Acquis.montre poche Duchêne H2012-0022	10'000
	DHL Tva s/acquis. croix bronze	357
	DHL Tva s/acquis. sceau à pain	693
	FedEx TVA douane aquisition Estampes	107
	PTT-colis remboursement Numismatique	103
	PTT-tva s/donation 3 aquarelles M.Laval-Sournac	56
	PTT-tva s/import G.Hirsch numismatique	132
	Acquis.Urs Luthi Remains of clarity E2012-1443	1'800
	Acquis. pièce genevoise sol.1539 inv 2012-0022	19'440
	Transit.Claude Ruiz-Picasso	24'000
	Acquis.C.Rey série 1002 personnages	8'050
	2 dessins Frédéric Coché inv.D2012-0001+0002	6'228
	Acquis. Bague+collier R.Bakker	12'600
	Acquis.paire boucles d'oreilles inv A2012-002a+b	1'000
	Acquis. Sceau à pain+croix bronze inv 0095+0096	13'209
	Acquis.Cratere campanien inv A2012-1	30'000
	Acquis.Calice AA 2012-107/1 + patère AA 2012-107/2	2'082
	Acquis.écuelle argent Moïse Gab. Ducret AA2012-50	5'000
	Acquis. Saint Ours Portrait inv BA 2012-0001	31'616
	Trp acquis. St Ours inv BA 2012-0001	500
	Acquis. 5 images série Ghostown 2009	12'000
	Acquis. saxophone Adolphe Sax AA2012-118	6'144
	Acquis. 2 Films du Centenaire MAH E2012-0402/0405	24'430
	Poids byzantins CDN 2012-3	24'000
	Poids byzantins CDN 2012-4	6'000
	Poids byzantins CDN 2012-5	2'000
	Acquis. 2 gravures Granville/Antoine Benoist	1'263
	Acquis.C.Baumgartner"Illumination"+V.Carron"Ciao"	750
	Acquis. montre miniatrue 1825	8'100
	Part. 50% acquis. St Ours	-16'058
Total MAH		233'614

Annexe 2 : Chéquiers culture - Bilan 2012

Partenaires culturels	Nb de billets
Cinéma du Grütli	215
Grand Théâtre de Genève	162
Marionnettes de Genève (Théâtre des)	112
PESTAK.CH - La Revue	110
Bâtie (Fond. La) - Festival de Genève	86
Théâtre de Carouge	92
Loup (Théâtre du) (y compris accueils)	74
Am Stram Gram Le Théâtre	49
Forum Meyrin	48
La Comédie de Genève	46
Théâtre l'Alchimic	40
Saint-Gervais Genève	98
Théâtre Le Poche Genève	34
Confiture, Association	34
Spectacles onésiens	32

Comptes 2012

ADC (Assoc. pour la danse contemporaine)	32
Théâtre des Amis	31
ADEM Ateliers d'ethno.	31
Cavale (Théâtre en)	29
PTR (Post Tenebras Rock)	29
Grütli (Théâtre du)	28
Parfumerie (Théâtre de la) (+ Spirale et Acrylique)	28
Galpon (Théâtre du)	25
Black Movie, Festival	23
Orangerie théâtre d'été	22
AMR	15
FIFDH	15
GPR Production/Jazz festival	15
Chat Noir / ASMV	14
Saule Rieur, Théâtre du	13
Amis de la musique juive	10

Cæcilia, Agence	6
Матсо	6
Musée international de la Réforme	8
OSR (Orchestre de la Suisse Romande)	8
Usine (Théâtre de l')	8
Maison de quartier des Pâquis - La Traverse	7
Voix de Fête, Festival (Chat Noir)	7
Festival Antigel	9
Service culturel Migros	9
Service culturel de Plan-les-Ouates	2
Fanfareduloup Orchestra	2
FIFOG, Association (Fest. Film oriental)	4
L'OCG (Orchestre de Chambre de Genève)	8
Théâtre du Crève-Cœur	2
Maison de quartier de la Jonction	1
TOTAUX 2012	1,608



# Annexe 3 : C2012 – SPORT explication des principaux écarts des subventions entre budgets et comptes 2012

En préambule, la Direction du Service des sports précise que :

- les subventions nominales sont versées pour autant que les documents (comptes annuels, budget, procès-verbaux approuvant les comptes, rapport de l'organe de contrôle, composition du comité de l'association et rapport d'activité) nous soient remis dans les temps et contrôlés par le Service.
- les subventions ponctuelles font l'objet de demandes particulières adressées par les associations. Elles sont examinées sur la base des documents fournis (comptes annuels, budget, procès-verbaux approuvant les comptes, rapport de l'organe de contrôle, composition du comité de l'association et rapport d'activité).

## Ecarts des subventions de +/- CHF 15'000.-

# Soutien aux clubs d'athlétisme / -20 600.-

Seconde tranche de la subvention 2012 non versée due au retard des documents. Elle le sera en 2013.

# Soutien aux clubs de Canoë-Kayak / +39 800.-

Réallocation de la subvention figurant dans la rubrique « Ecoles, camps et stages de sport »

# Soutien aux sports urbains / -15'000.-

Une seule association soutenue (GVASK8) à hauteur de CHF 5'000.-. Disponible de CHF 15'000.-. Une réflexion est en cours avec le Service de la jeunesse pour coordonner les demandes.

# Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement / -26 600.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			60'000
02.03	Badminton Club Genève volants 2012	6'000	54'000
15.03	Supgenève Stand up Paddle	10'000	44'000
26.04	ACGR Tournoi des Capitales 2012	4'500	39'500
14.06	Cavaliers Fous Echec	1'600	37'900
10.09	Jeux mondiaux d'hiver 2013 Etab.publics	3'000	34'900
09.10	Ski Nordique Stella Alpina	2'000	32'900
09.10	Pâquis-Seujet Basketball club	6'300	26'600

Page 1 / 5

# Service des sports

Pas de demande spécifique supplémentaire. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

# GESPORTS / -200 000.-

Projet de fondation en cours de création. Projet déposé auprès du Grand-Conseil pour la part du financement concernant l'État de Genève. En attente du vote.

# Subventions aux sportifs individuels / + 51 650.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			60'000
23.01	Swann Oberson préparation JO 2012	6'000	54'000
01.02	Thomas Jeandin VTT saison 2012	3'000	51'000
18.04	Meichtry Grégory ski de vitesse	1'650	49'350
23.04	Fiacan Stefan Tennis	3'000	46'350
23.04	Oberson Xénia Tennia	3'000	43'350
14.05	Aicha El mehrek natation Synchronisée	2'000	41'350
23.05	Jonathan Jaquet judo	1'000	40'350
25.06	Magali Comte, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	33'350
25.06	Romuald Hausser, Voile JO 2012	7'000	26'350
25.06	Philippe Horner, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	19'350
25.06	Swann Oberson, Natation JO 2012	7'000	12'350
25.06	Juliane Robra, Judo JO 2012	7'000	5'350
25.06	Lucas Tramer, Aviron JO 2012	7'000	-1'650
25.06	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	8'000	-9'650
03.07	Art Pellicari Design SA (MX team motocross)	20'000	-29'650
08.10	Sébastien Chevallier, Beach Volley JO 2012	7'000	-36'650
08.10	Souheila, Yacoub, Gymnastique artistique JO 2012	8'000	-44'650
08.10	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	7'000	-51'650

Versement du FI de l'ACG pour le financement de Team Genève 50'000
-1'650

Le dépassement est couvert par une participation du fonds intercommunal de l'ACG de CHF 50'000.- pour le projet de soutien aux sportifs se rendant à Londres dans le cadre des JO (Team Genève 2012). Le montant figure dans compte 469 050

# Tour de Romandie / -53 800.-

Edition 2012 n'a pas concerné Genève.

PAGE 2 27.05.2013

# Service des sports

# Projet des Jeux de Genève / +60'000.-

Le dépassement est couvert par une participation du fonds intercommunal de l'ACG de CHF 60'000.- (le montant figure dans le groupe de compte 469 050). La participation de l'ACG est versée à la Ville de Genève qui reverse le montant au subventionné.

# Allocation pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations / -40 000.-

Pas de demande spécifique. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

Subvent	ntion pour encourager l'organisation des écoles de sports / +107 165				
Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs		
2012			299'500		
31.01	Ski club Espérance	912	298'588		
31.01	Natation sportives Genève	5'887	292'701		
07.03	Badminton Club Genève Entraîneurs juniors	13'000	279'701		
12.03	G.N 1885 Water-polo	20'000	259'701		
12.03	Bernex Basket Filière formation Genève	20'000	239'701		
14.03	Jeunes Talents Beachvolley Genevois 2012 AGVB	15'000	224'701		
15.03	Aquasynchro genève	10'000	214'701		
18.04	UGS section basketball	10'000	204'701		
03.05	Ski club Espérance	1'008	203'693		
14.05	VBC Etoile Genève - Beachvolley Concorde	3'000	200'693		
29.05	Hope GBA basket féminin	10'000	190'693		
03.07	GVA SK8	5'000	185'693		
31.07	G.N 1885 Natation, Plongeon	4'435	181'258		
31.07	Natation sportives Genève	7'489	173'769		
07.08	Budo Association de Genève	23'673	150'096		
21.08	AGG 6 à 9 ans	1'672	148'424		
21.08	ACBAVG 6 à 9 ans	21'284	127'140		
21.08	AGG 6 à 9 ans	18'041	109'099		
27.08	Versement du FI de l'ACG pour le financement de	3'202	105'897		
13.09	Asso. Cantonale Genevoise de pétanque	5'000	100'897		
29.10	FC City 6 à 9 ans	2'436	98'461		
29.10	ACBAVG 6 à 9 ans	11'126	87'335		
23.11	Servette handball club camps d'été	4'500	82'835		
20.11	Ass. Servette football club	100'000	-17'165		
20.11	UGS - FC CHAMPEL	90'000	-107'165		

PAGE 3 27.05.2013

1310

Le dépassement est dû à l'aide extraordinaire souhaitée par le Magistrat pour soutenir les activités de formation des jeunes et de promotion de la relève de l'Association Servette football club.

Nouvelle affectation des fonds en 2013 en coordination avec le Canton.

Subvention pour encourager l'organisation de camps et stages de formation / -55 800.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			130'000
27.02	Esprit sport, stages de Football à Château d'oex	5'000	125'000
23.03	Club d'échec de Genève Activités séniors	2'500	122'500
12.03	G.N. 1885 divers camps & stages	10'000	112'500
14.03	Barcelone 2012 AGVB 4 équipes	6'600	105'900
19.03	Divers camps Stade Genève	15'000	90'900
27.03	Genève Volley Camps d'été 60 jeunes	1'500	89'400
10.04	Satus Athlétisme Genève Camp de Pâques 2012	3'000	86'400
14.05	VBC Etoile Genève - Camps hiver 2012	2'000	84'400
21.05	Wake sport society Collonge-Bellerive	5'000	79'400
28.06	UGS Tennis de Table	4'000	75'400
24.09	Satus Genève groupe compétition ski	13'600	61'800
09.10	Ski Nordique Stella Alpina	3'000	58'800
15.10	VBC Etoile Genève - Camps été 2012	3'000	55'800

Manque de demande spécifique pour des camps en Suisse. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

# Association genevoise d'athlétisme / -30 950.-

Seconde tranche de la subvention 2012 non versée due au retard des documents présentés par l'association. Elle le sera en 2013.

# Canoë Club de Genève / -39 800.-

Réallocation de la subvention rubrique « sociétés sportives - soutien »

PAGE 4 27.05.2013

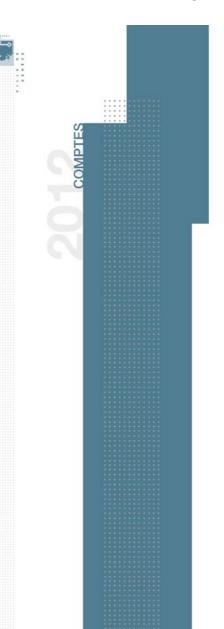
# Service des sports

# Enveloppe 2013

Extraord.	Fonds - soutien aux jeunes talents (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Divers 366	Fonds - soutien aux jeunes talents (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Extraord.	Fonds - soutien à l'élite - (sportif/ïye-s individuel-e-s)	35'000
Divers 366	Fonds - soutien à l'élite - (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
211015 000	Tomas southern teme (aporture s individuel e s)	33 000
Extraord.	Fonds - soutien aux clubs sportifs y compris l'élite	220'000
Divers 365	Fonds - soutien aux clubs sportifs y compris l'élite	220'000
Extraord.	Fands cantian any anganisatanne de manifestations et/an anaiste anautife	330'000
Divers 365	Fonds - soutien aux organisateurs de manifestations et/ou projets sportifs  Fonds - soutien aux organisateurs de manifestations et/ou projets sportifs	330'000
Divers 505	t onus - soutien auxorganisaicus de mannestations cood projets sportus	330000
Extraord.	Fonds - soutien à la formation des jeunes	300'000
Divers 365	Fonds - soutien à la formation des jeunes	300'000
Extraord.	Fonds - soutien au sport des ainés	35'000
Divers 365	Fonds - soutien au sport des ainés	35'000
Divers 505	Tonus - soutien au sport des aines	35000
Extraord.	Fonds - soutien au sport handicap	60'000
Divers 365	Fonds - soutien au sport handicap	60'000

SPO

PAGE 5 27.05.2013



Département de l'environnement urbain et de la sécurité Présentation Commission des Finances



# **Evolution sociétale**

Constats généraux (1/2)

- Phénomène de migration urbaine toujours plus important
- services/prestations, plus rapidement, plus performants. Des demandes (exigences ?) de la population : plus de
- Utilisation croissante du domaine public
- Incivilités en augmentation (littering, déjections canines, mégots, etc.



# Pression et contraintes économiques toujours plus fortes

Constats généraux (2/2)

- Péforme fiscalité entreprises, suppression taxe professionnelle, nouvelle péréquation intercommunale
- Nouvelle constitution : frein à l'endettement et réserves anticycliques
- Conjoncture économique, exemple : Colgate-Palmolive -> pertes fiscales et risque de chômage
- fiscalité (cf. Convention franco-CH sur les successions), Décisions de la Confédération : secret bancaire, etc.
- ⇒ 2 mouvements qui s'opposent
- moyens vont diminuer
- les demandes/besoins continuent d'augmenter

m



# 2012 au DEUS...

Constats DEUS (1/2)

- Quelques changements à l'interne
- changement de magistrat à la tête du département...
- transfert DSIC (Direction des systèmes d'information et de communication) au DFL
- Continuité au niveau des priorités et des grands projets (politiques publiques et management – efficience)
- sécurité : recrutement de 20 agent-e-s de Police municipale
- incivilités : près de 1200 avertissements et de 2400 dénonciations



# 2012 au DEUS suite...

Constats DEUS (2/2)

# propreté :

- contrats conclus pour améliorer la propreté dans les espaces ouverts au public (entreprises sociales et AIMP) (projet NETDOP12)
- transfert du nettoyage des espaces verts du SEVE à VVP (projet OGIAZ : efficience et logique métier)

# qualité - espaces verts :

- renouvellement roseraie La Grange, monument Brunscwick
- concours Bois-de-la-Bâtie
- o mise sur pied « gestion différenciée »

⇒ Des efforts fournis au niveau de l'efficience, en cohérence avec les contraintes et pressions (cf. ci-avant).



# Priorités 2013

**DEUS 2013** (1/2)

- Continuité en matière :
- de politiques publiques
- de **management**
- Les efforts en matière d'efficience se poursuivent en 2013 :
- mesures ciblées de réorganisation (selon logique OGIAZ, par exemple)
- démarche de réflexion initiée au niveau du CA (séminaire au vert fin mai) : prestations et organisation de l'administration •



# Priorités 2013, suite

**DEUS 2013** 

- Les priorités en matière de politiques publiques se situent aux niveaux de
- la sécurité : recrutement/formation, nouvelles compétences, postes de police, etc.
- la propreté : littering, crottes (nettoiement sanctions) changements organisationnels nettoiement
- la qualité de vie : programme de verdissement de l'espace public, par exemple

\_



Résultats DEUS (en milliers de francs)

Résultat global				
(y.c. compétents et imputations internes)	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	%
Charges	226'052.1	232'306.4	-6'254.3	-2.7
Charges de personnel	156'512.4	158'634.4	-2'122.0	-1.3
Biens, services et marchandises	45'985.0	50'118.9	-4'133.9	-8.2
Amortissements	11'220.4	12'882.4	-1'662.0	-12.9
Dédommagements à des collectivités publiques	1.069	370.0	320.1	86.5
Subventions accordées	7'433.3	6'327.4	1'105.9	17.5
Imputations internes	4'210.9	3'973.3	237.6	0.9
Revenus	59'013.7	51'664.2	7'349.5	14.2
Revenus des biens	27'275.7	25'144.3	2'131.4	8.5
Contributions	14'769.3	10,888.1	3'771.2	34.3
Part à des recettes et contributions sans affectation	1,409.7	1.250.0	159.7	12.8
Dédommagement de collectivités publiques	12'217.4	12'200.0	17.4	0.1
Subventions acquises	489.3	100.0	389.3	389.3
Imputations internes	2'852.3	1'971.8	880.5	44.7

services compétents et de 1.9% d'imputations internes; cela laisse une marge de Le total des charges des comptes 2012 est composé à 78.2 % de coûts des manœuvre réelle de 19.9%.

 $\infty$ 



Charges des services (en milliers de francs)

Ventilation par services compétents	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	%
(par groupes de natures comptables)		)		
ASS-Assurances (318-19)	219.0	268.6	-49.6	-18.5
BAT-Bâtiments (311-14-18)	3'024.6	2'056.9	7.796	47.0
CGE-Comptabilité (331-332)	11'074.3	12'472.7	-1'398.4	-11.2
CMAI-Achats et impressions (311-315)	2.99		66.7	1
DRH-Ressources humaines (30x-317)	154'281.2	156'335.3	-2'054.1	-1.3
DSIC-Informatique (310-11-14-15-18)	3'321.6	5'832.8	-2'511.2	-43.1
ENE-Energie (312-14)	3'115.3	3'099.4	15.9	0.5
GIM-Gérance immobilière (312)	144.9	161.7	-16.8	-10.4
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	1'459.2	1'222.3	236.9	19.4
TOTAL	176'706.8	181'449.7	74.4	-1.1

Facturation écolage s APM autres communes + 170

Rbt pertes de salaires + 2'305 Rbt tvx abri Pci des Vollandes + 361

Vente de vieux papier + 414

# Eclairages sur les principaux écarts (en milliers de francs)

Gratuités utilisation du domaine public + 835 Fourniture et entretien véhicule - 336.0 Taxe d'incinération - 2'386 Redevance SGA + 1'418 Taxes chantiers + 500 Redevance SIG - 900 Compétents - 1'274 Gratuités + 835 -4'133.9 1'105.9 2'131.4 3'771.2 Ecart 50'118.9 6'327.4 25'144.3 10'998.1 B2012 7'433.3 45'985.0 27'275.7 14'769.3 Comptes 2012 Revenus des biens Biens, services marchandises Contributions Subventions Désignation



RH SEEP - APM

# Explication relative aux postes (cf. p. 172 comptes par pol. publ.)

budget 2012 « théorique » : 223.3 postes y compris 5 nouveaux 

budget 2012 « réel » : 238.3 postes

223.3 postes

10 postes votés CM

5 postes transférés de la culture

de fait, à fin 2012 :

230 postes dont 2 vacants

• 8.3 = 6 postes UGI + 2 transferts SIS

1323

Département de l'environnement urbain et de la sécurité / DEUS

Réponses aux questions posées par la Commission des finances

# lors de l'audition du 7 mai 2013

# Service d'incendie et de secours (SIS)

1. Kilomètres parcourus en 2012 par les véhicules du SIS avec consommation de carburant et coût d'entretien

Les 66 véhicules utilisés par les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) ont parcouru 542'047 kilomètres en 2012 pour une consommation de carburant de 70'581 litres (consommation moyenne au 100 kilomètres de 13.02 litres). Il est cependant important de noter que les véhicules ont l'obligation de tourner à l'arrêt lors des interventions car ils doivent pouvoir réagir dans l'instant.

Le coût complet à associer à l'entretien de ces véhicules se monte à 995'126 francs pour 2012. Ce montant comprend 514'297 francs de charges de personnel (ateliers du SIS) et 480'829 francs de frais divers détaillés ci-après.

Coût véhicules	Réel 2012	Remarques
313100 Achat de fournitures pour véhicules	121'593.74	
313160 Achat d'autres fournitures		coffres, plaquettes arrière, câbles
313190 Fourn.p/sécurité	17'691.00	compresseur, châines, extincteurs
313520 Achat de carburant	7'647.15	autres qu'aux pompes du SIS
313522 C-SIS Achat de carburant *	128'027.20	pompes des casernes du SIS
315100 Entretien des véhicules par des tiers	177'149.90	
318090 Impôts, taxes sur véhicules à moteur	20'119.90	
318330 Emoluments établissement documents	2'153.30	contrôles périodiques, duplications permis
Total coût véhicules	480'829.25	

# 2. Charges de personnel SPP: éléments constitutifs des salaires (salaire de base + autres éléments)

Les salaires des SPP représentent 15.9 millions de francs en 2012 pour 164 collaborateurs et collaboratrices. A cette somme il convient d'y ajouter des éléments de salaires complémentaires (figurant dans le règlement d'application relatif au personnel en uniforme du SIS) tels que les heures supplémentaires ou les primes professionnelles pour 2.2 millions de francs en 2012.

Hormis les charges sociales légales, comme l'AVS. l'assurance chômage, les allocations familiales, etc., les SPP bénéficient de prestations en nature figurant dans le groupe de natures comptables 306 comme présenté ci-après et représentant à peine 1% des salaires versés.

Natures comptables	Réel 2012	Remarques
306640 C-DRH Indemnités de repas	58'720.00	LC 21 152.30
		Versée dès que le service dépasse 12 heures d'affilée. Concerne les
		collaborateurs qui sont amenés à travailler à la centrale d'alarme en cas de
		remplacements. Tarif de Fr. 20 par service et identique à celui découlant du
		règlement sur les indemnités et congés spéciaux de la division de de la voirie (LC
		21 168).
306910 Frais de vêtements professionnels	94'382.82	Vêtements autres que de sécurité feu (T-shirt et pantalon de service par exemple).
Total général	153'102.82	

A ce tableau il convient d'ajouter une somme de 20'000 francs imputée sur la nature comptable 306660 « verrées/repas offerts aux collaborateurs » et sur le centre de coût de la Direction du SIS (page 140 des comptes à 6 positions). Cette somme correspond à l'organisation de la fête de la Sainte Barbe (fête traditionnelle qui se réfère à la sainte réputée protectrice des sapeurs-pompiers).

# Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

# Explications sur les écarts entre le budget et les comptes du groupe de comptes 305

L'écart favorable de 29.8% sur le groupe de compte 305 « Assurance maladie et accident » au SEEP s'explique par la conjonction de deux éléments.

Le premier est à associer à la prime d'assurance accident. Le montant budgété par la Direction des ressources humaines (DRH) tient compte de la moyenne des primes auprès de la SUVA et de Generali. Comme le SEEP est assuré auprès de Generali avec des primes inférieures à la moyenne valorisée au budget, il en résulte un écart favorable.

Le second élément s'explique par les traitements du personnel. Les postes vacants fin 2011 et le transfert des 5 postes du Département de la culture et des sports ont été valorisés, toujours par la DRH, sur tout l'exercice budgétaire 2012 (12 mois). Comme les écoles de formation ont débuté en mai et en novembre 2012, les postes n'ont été occupés que durant une période plus courte engendrant alors un écart favorable impactant par voie de conséquence les charges sociales liées.

# Explication sur la comptabilisation de la redevance SGA

La convention avec la Société Générale d'Affichage (SGA) prévoit une redevance forfaitaire annuelle par type de surface publicitaire utilisée multipliée par le nombre de surfaces mises à disposition par la Ville; cette redevance est versée sur le compte 427300 du SEEP et s'élève à 3.72 millions pour 2012.

En parallèle, la convention prévoit également de l'affichage d'intérêt public qui est exécuté gratuitement par la SGA. Cela concerne entre autre l'affichage culturel, l'affichage officiel, l'affichage à but d'information municipale, la promotion de Genève, etc. La valeur de cette gratuité est comptabilisée en charge dans les différents services "utilisateurs" et en revenu dans le compte 427309 du SEEP pour 390'000 francs; elle a également été considérée comme redevance perçue jusqu'en 2012.

Dès lors, et conformément à la Loi sur les procédés de réclames (F 3 20) à son article 25 alinéa 3, la Ville de Genève rétrocède au Canton 10% de la redevance encaissée. Cette somme de 411'000 francs est portée dans le compte 351010 du SEEP en 2012. Dès 2013, seule la redevance réellement perçue et versée par la SGA sera rétrocédée au Canton.

# Service des espaces verts (SEVE)

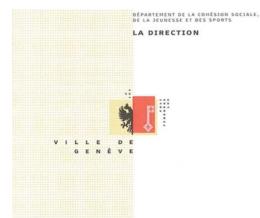
# Nombre d'arbres plantés et abattus par le SEVE en 2010, 2011 et 2012

Sur les 25 000 arbres isolés de la Ville veuillez trouver ci-après le nombre d'arbres qui ont été abattus et plantés par le SEVE en 2010, 2011 et 2012.

	2010	2011	2012
Arbres abattus	365	246	208
Arbres plantés	152	197	103

Ces chiffres doivent être lus avec les précisions suivantes :

- les chiffres de plantation ne prennent pas en considération la régénération naturelle des arbres qui est favorisée dans les boisements (parcs, cordons boisés sur rues, etc.).
- Le renouvellement des arbres abattus pour raison sanitaire est, dans de nombreux cas, tributaire de projets tiers (déplacement de places de parking, réfection de canalisations, etc.). L'environnement des arbres s'est en effet détérioré et ne permet plus, techniquement, de replanter au même endroit. Plusieurs rues sont ainsi dans l'attente d'un projet de réaménagement concerté (le plus souvent SEVE SAM GCI) : rue de l'encyclopédie, rue de la Croix-Rouge, Boulevard Helvétique, Plaine de Plainpalais, etc.



Monsieur Alberto Velasco Président Commission des finances

Genève, le 23 mai 2013

Objet

Comptes 2012 - réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

FV/IRP

Pour donner la suite qui convient à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances du 21 courant, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui nous ont été posées.

Afin de faciliter la lecture du document, les réponses sont présentées par service.

-000-

# 5001 - DIRECTION DU DEPARTEMENT

Question 1. - Est-il possible d'obtenir un détail de l'utilisation des enveloppes budgétaires ponctuelles gérées par la direction du département ?

Voir annexe 1.

Question 2. - Est-il possible d'obtenir une liste des subventions accordées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité à des organisations se préoccupant de l'égalité des droits entre les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, transidentitaires et hétérosexuelles et luttant contre toutes formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre?

Le tableau ci-dessous présente la liste des associations subventionnées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité :

360	86'700	22'664	23'000	132'364
Fédération LGBT	25'000			25'000
L'Estime	128'900			128'900
LGBT Youth			10'000	10'000
Le Gai savoir			20'000	20'000
Dialogai			10'000	10'000
Total	240'600	22'664	63'000	326'264

-000-

## 5003 - SERVICE DES ECOLES

Question 3. - Est-il possible d'évaluer le coût pour la Ville du dispositif des restaurants scolaires, en mentionnant également les aides ponctuelles accordées aux familles par le Service social ?

Une réponse vous parviendra ultérieurement.

-000-

# 5006 - SERVICE DES POMPES FUNEBRES, CIMETIERES ET CREMATOIRE

Question 4. - Est-il possible de préciser les conditions d'octroi de la gratuité des obsèques en ville de Genève ? Combien de familles en ont-elles bénéficié en 2012 ? Quel a été le coût de cette prestation ?

Le principe de gratuité des obsèques est posé par Règlement des cimetières de la ville de Genève, articles 15 et 16 (LC 21 351.1).¹

Ainsi, la Ville de Genève assure gratuitement les obsèques, l'inhumation ou l'incinération:

- de toutes les personnes domiciliées sur son territoire au moment de leur décès;
- de toutes les personnes résidant, au moment de leur décès, dans un établissement hospitalier ou médico-social du canton, si leur domicile précédant immédiatement l'entrée dans une telle institution se situait sur le territoire municipal.

La gratuité couvre:

- a) la fourniture d'un cercueil type, sans possibilité de choix ;
- b) la toilette, l'habillage et la mise en bière du défunt ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Pour mémoire, l'ancien règlement des cimetières en vigueur jusqu'au 31.12.2012 traitait de ce point à l'article 13.

- c) le dépôt dans une chambre mortuaire des Centres funéraires de St-Georges ou de Plainpalais pour trois jours;
- d) le transport, convoi funéraire et service des porteurs compris ;
- e) la mise à disposition d'une chapelle funéraire municipale ;
- f) l'incinération et la fourniture d'une urne cinéraire type ;
- g) l'annonce du décès auprès de l'état civil (art. 36 al. 1 OEC), si le décès est survenu sur le territoire du canton;
- h) les démarches administratives par et auprès du Service des pompes funèbres.

La gratuité est accordée à condition que les prestations soient effectuées par le Service des pompes funèbres et dans les limites du territoire municipal.

En 2012, le bénéfice de la gratuité a été accordé dans 1 094 cas. La contre-valeur en francs de cette prestation est estimée à 800'867 francs, sur la base des devis gratuits. A cela s'ajoutent les achats de fourniture pour les convois gratuits qui se chiffrent à 428'835 francs (soit les dépenses effectives, inscrites sous la rubrique comptable 313 570).

-000-

# 5007 - SERVICE SOCIAL

Question 5. - Est-il possible de présenter une liste des projets réalisés par les Unités d'action communautaire du Service social en 2012 ? Quel est le coût de cette unité ?

Voir annexe 2.

Question 6. – Combien de personnes ont-elles été prises en charge dans les logements-relais gérés par l'Unité de logement temporaire, et quel a été le taux de rotation des locataires dans ce dispositif?

Ce sont au total 97 adultes et 46 enfants qui ont séjourné durant au moins 1 mois dans un logement ULT en 2012, soit un total de 143 personnes. 54 d'entre elles sont sorties du dispositif en 2012, soit 38% de l'ensemble de l'effectif.

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

> Frédéric VALLAT Directeur

po Place

### Annexes mentionnées

Madame Esther ALDER, Conseillère administrative

Madame Brigitte CHAPUIS, Responsable de l'unité vie associative

<u>Diffusion</u>: Olivier FIUMELLI, Frédérique PERLER-ISAAZ, Martine SUMI, Pascal RUBELI, Simon BRANDT, Grégoire CARASSO, Marie-Pierre THEUBET, Eric BERTINAT, Denis MENOUD, Daniel SORMANNI, Pierre VANEK, Jean-Charles LATHION, Salika WENGER, Gary

BENNAIM.

Annexe 1 – Enveloppe de subventions ponctuelles, dédiées à des projets spécifiques

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
Proximité et vie	Ass. Pour la reconversion des Vernets	9'000
associative	Cie de l'Estuaire	10'000
	Ass. Au cœur des institutions genevoises	10'000
	Forum démocratie participative	6'000
	Ass. Des Habitants du quartier de la Concorde	1'120
	Compagnie des Hélices	20'000
	Ass. Lieux de rencontre et de culture aux grottes	5'000
	Coordination Enfants de la Jonction	
	Forum démocratie participative	9'000
	Centre genevois du volontariat	32'000
	Pro Natura Genève	30'000
	Ass. Cinétransat	750
	Association TAKO	5'000
	AUPB	8'000
	Caritas jeunesse	2'510
	Association Lire et Ecrire	750
	Association Colis du Cœur	750
	Ass. Black Movie	750
	Caritas jeunesse	1'260
	Ass. Au Cœur des Grottes	5'000
	Ass. Le Caré	5'000
	Ass. La Coulou	5'000
	Ass. Le Bateau Genève	5'000
	Ass. Du scoutisme genevois	5'000
	Espace solidaire Pâquis	5'000
	Ass. Armée du Salut	5'000
	Ass. Familles monoparentales	2'500
	Kiosque - Terre des enfants TOUS RESPECTES	2'500
	Ass. L'Orangerie	2'500
	Ass. Café cornavin	2'500
	Ass. Colis du cœur	2'500
	Ass. Solidarités femmes	2'500
	Ass. Le Racard	2'500
	Ass. Aspasie	2'500
	Coordination des centres Ville	20'000
	Centre protestant de vacances	1'760

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
av v	Association AUBP	750
	Association de défense des chômeurs	1'500
	Carrefour-Rue	750
	Uni Populaire albanaise	7'320
	Aspasie	750
	Mouvement Populaire des familles	3'020
	Ass. Vacances Nouvelles	750
	Ass. Bataille des Livres	750
1	Total	244'240
Projets culturels	Fédération Maison Kultura	60'000
de proximité	Maison de Quartier des Pâquis	30'000
	Maison de Quartier de la Jonction	30'000
	Association BAZ'ART de St Gervais	6'000
	MQ Champel	8'000
	Les Créateliers	5'500
	MQ Jonction	5'000
	MQ Pâquis	2'500
	Pré en Bulle	3'500
	MQ St Jean	3'800
	MQ Jonction	7'500
	MQ Acacias	3'000
	MQ Pré en Bulle	1'000
	Kultura	5'000
	MQ Asters-Servette	3'400
	Pré en Bulle	8'000
	MQ des Acacias	10'000
	MQ des Pâquis	2'000
	MQ de Plainpalais	3'500
	La Bulle d'Air	15'000
	Le Bus Magique	1'300
	Rinia Contact	8'000
	Total	222'000
Sport de	Beach-Volley club	4'000
proximité	Kimura JJB Ge	6'000
	Théâtre-Cirqule	20'000
	Association Cirquenchêne	8'000
	Association Genève Vélo Polo	7'500

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Association Genève Vélo Polo	7'500
	Total	53'000
Subventions et	GIAP	34'100
allocations diverses	Carrefour-Rue	15'900
	Ass. Préau Léman	-1'885
500 1100	Total	48'115
Ass. Pour le	Association Label-Vie	10'000
développement durable	Aqua Diving	4'900
	Total	14'900
Diverses	Etablissement de la Roseraie	490
activités enfance et écoles	Collège de Saussure	1'000
	Etablissement des Allobroges et Square	500
	GIAP	10'000
	Etablissement de la Roserale	-490
	Total	11'500
Ecoles et nature	Pro Natura Genève	60'000
	Aqua Diving	2'100
	WWF Panda Club	1'650
	Total	63'750
Diverses actions	Association pour la promotion des droits humains APDH	17'500
sociales ponctuelles	Association Le Gai Savoir	20'000
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	60'000
	Fédération genevoise des clubs d'aînés et association de Séniors	4'000
	Association Prélude	7'000
	Association Café Cornavin	7'515
	SAIG -Société Associations Italiennes de Genève	18'300
	Université populaire africaine en suisse-UPAF	10'000
	Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	10'000
	Association Label-Vie	5'000
	Association Dialogai	10'000
	Espace Adoption	3'500
	Association Esprit Nomade	27'000
	Faculté de lettre Uni-Bastion	3'600
	Ass. Amis de la Terrasse du Troc	20'000
	EPER- Entraide protestante suisse	10'000
	Fédération genevoise des clubs d'aînés et association de Séniors	7'000
	Association Tambour Battant	10'000

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Service social international (ISS)	20'000
	Association la Teuf	5'000
	Espace Musical	-6'000
	Ass. Le Bateau Genève	50'000
	Association Le Racard	30'000
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui	10'000
	Mouvement populaires des familles	15'000
	Association 360	23'000
	Conseil des Anciens	3'000
	Collectif 17 Octobre	4'000
	Association des Habitants du Parc de l'ancien palis-HAPAP	540
	Association pour la promotion des droits humains APDH	20'000
	Couleurs Afrique	5'000
	Carrefour-Rue	34'100
	Centre social protestant	10'000
	Espace Solidaire Pâquis	45'000
	Ecole des Parents	15'000
	Total	534'055
Diverses organisations activités	Les Traverses Musicales	3'000
	Association Exploriffs	5'000
eunesse	Art4change	3'900
	Association pour Y Croire Encore	25'000
	Association Maison du Vélo	5'000
	Association les Créateliers	11'500
	Association la lanterne magique	5'000
	Association la Bulle d'air	3'500
	Centre Akwaba	10'000
	Association Euforia	15'000
	Association la comète	20'000
	Association JAIA	2'000
	Association JAIA	3'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	6'000
	Le Bus Magique	4'000
	Ass. Cie de la Boîte à Girafe	15'000
	LGBT Youth Suisse	10'000
	Association Stop Suicide	10'000
	Service social international (SG)	10'000

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
Total Control of the last	Association des Habitants du Quartier de la Concorde	22'000
	Association 60*60	5'000
	Fondation de l'espace Jean-Jacques Rousseau	5'000
	WWF-Panda Club	26'800
	Association du Terreau	13'300
	Pour Y Croire Encore	20'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	5'000
	Les Traverses musicales	3'000
	Pré-enbulle	60'000
	LRC aux Grottes	9'000
	Pré-Ludes	60'000
	Parlement des jeunes	6'000
	Віорор	7'000
	Total	409'000
Jeunesse et	Association EIP	10'000
citoyenneté	Union Chrétienne	50'000
	Rinia Contact	60'000
	Total	70'000

#### Annexe 2 - Unités d'action communautaires (UAC)

#### a) Les missions des Unités d'action communautaire (UAC)

Les missions des UAC se définissent dans le cadre de la promotion de la santé, du bien-être social et de la qualité de vie. Elles cherchent des solutions collectives et solidaires à un besoin commun ou un problème social en valorisant les ressources des personnes ou des communautés.

Par des collaborations étroites avec l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs, elles soutiennent la participation des habitants à la vie de quartier et les initiatives locales. Elles complètent leur intervention par des actions d'information socio-sanitaires et de prévention.

#### b) Le coût des Unités d'action communautaire (UAC)

Le coût global des UAC est estimé à 3.2 millions de francs.

Natures comptables		Francs	Commentaires	
30	Charges de personnel	2'903'765.50	Collaborateurs des UAC (RUAC, CAS, SAC) - [nota 24.3 etp]	
31	Biens, services et marchandises	175'000.00	Estimation (principalement loyers)	
33	Amortissements	355.39		
36	Subventions accordées	98'117.00	Concerne uniquement le 366'000 (personnes physiques)	
	Total charges	3'177'237.89		

#### c) Des formats de projets très diversifiés - liste des projets :

Les projets UAC, déployés à des échelles allant du petit groupe à celle de la totalité de la population d'un quartier, ont notamment pour point commun de se construire à partir de réseaux d'acteurs institutionnels ou associatifs existants ou même à créer. Un travail permanent de repérage permet aux équipes de disposer d'une très bonne connaissance des problématiques et des ressources associatives disponibles dans les quartiers de la ville.

L'approche communautaire vise par ailleurs à simuler la «capacité d'agir » des groupes et associations en présence. Plus que le projet lui-même, c'est bien la capacité de la population à prendre en charge ses propres besoins qui constitue la principale finalité du secteur communautaire.

#### d) Priorités et thématiques de travail

Les projets UAC peuvent être répartis selon 3 axes d'action et d'évaluation :

- Promouvoir les solidarités de proximité (lutter contre l'isolement, renforcer les liens sociaux et les rapports de voisinage)
- Promouvoir l'usage social de l'espace public (lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité, favoriser la mixité sociale)
- Promouvoir l'intégration sociale (lutter contre l'exclusion, la marginalisation des individus et des communautés)
- 4. Aide à la parentalité

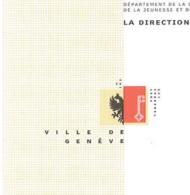
## e) Liste des projets 2012 par thématique :

	Titre	Duplication	Thématique	Projets
1	De Bécassine à Max et Lili - atelier de lecture intergénérationnel - année scolaire 2011-2012		Aide à la parentalité	
2	Des parents se rencontrent	Depoints II	Aide à la parentalité	
3	Goûters sains à l'école de l'Europe : opération de sensibilisation		Aide à la parentalité	
4	Accueil des nouveaux habitants Jonction		Intégration	
5	Accueil des nouveaux habitants Plainpalais	1200	Intégration	
6	Arcade info Quartier / Servette	THE STATE OF	Intégration	
7	Atelier cuisine Hugo Senger "Recettes à 4 sous"	1071	Intégration	
8	Atelier lecture/devoirs, grille commune	Transversal	Intégration	
9	Autour d'une table - Version janvier 2013	transversal	Intégration	
10	Ecrivain public - Votre idée par sa plume / Servette	-	Intégration	
11	ETHNOPOLY (Journée de solidarité) / Servette	and the last	Intégration	
12	Expos-photo "je me sens d'ici" à l'espace quartier de Champel	77-11	Intégration	
13	Groupe de paroles et d'échanges	To the same	Intégration	
14	Groupe d'écoute de parole et de lien aux Pâquis	- 19 - 10	Intégration	
15	Groupe d'expression française / St-Jean - Servette	13.7	Intégration	
16	Jardin partagé au chemin des Eidguenots		Intégration	
17	Les Eaux-Vives, un quartier multiculturel		Intégration	
18	Marchons ô vert! Salson 2012		Intégration	
19	Mesures d'accompagnement pour l'abri PC des Vollandes		Intégration	
20	Participation au collectif de l'Abri - Prom. Europe 2012	1	Intégration	
21	Permanence d'avocats - Champel et rive gauche 2013		Intégration	
22	Permanence d'avocats - Rive droite 2012		Intégration	
23	Rencontre entre associations et organisme de populations migrantes		Intégration	
24	Repas interculturel"/Semaine contre le racisme 2012		Intégration	
25	Semaine contre le racisme 2012 avec Bibliothèque Municipale des Eaux Vives		Intégration	

		_		-
26	Soutien à l'association Amitié Somalie Suisse	- Daniel	Intégration	
27	Vos idées sous sa plume - Ecrivain public		Intégration	
28	1ère rencontre entre les partenaires des associations et des institutions en lien avec la population aînées sur le secteur		Solidarité de proximité	Aînés
29	Association "Au fil du Rhône" 2012		Solidarité de proximité	Aînés
30	Club des aînés "les Pâquisards" 2012		Solidarité de proximité	Aînés
31	Club des seniors de Champel 2012		Solidarité de proximité	Aînés
32	Espace quartier aînés de Plainpalais		Solidarité de proximité	Aînés
33	Espace quartier aînés des Eaux-Vives		Solidarité de proximité	Aînés
34	Espace quartier jonction		Solidarité de proximité	Aînés
35	Espace-Quartier-Aîné-e-s des Pâquis		Solidarité de proximité	Aînés
36	Et c'est parti / Concerts Aînés	Transversal	Solidarité de proximité	Aînés
37	Expérience créative intergénérationnelle		Solidarité de proximité	Aînés
38	Forum seniors Grottes Beaulieu		Solidarité de proximité	Aînés
39	journée internationale des aîné-e-s	Transversal	Solidarité de proximité	Aînés
40	L'Ecole des bons petits plats / 2012		Solidarité de proximité	Aînés
41	Plateforme aînés Gare, Grottes, Beaulieu et St- Gervals		Solidarité de proximité	Aînés
42	Rencontre entre seniors et élèves de 7P lors de la journée internationale des personnes âgées / Europe		Solidarité de proximité	Aînés
43	Séjour à la Nouvelle Roseraie 1		Solidarité de proximité	Aînés
44	Séjour à la Nouvelle Roseraie 2		Solidarité de proximité	Aînés
45	Séjour aîné-e-s 2012 "Découverte de la Drôme"		Solidarité de proximité	Aînés
46	Thé dansant à l'Espace Quartier.		Solidarité de proximité	Aînés
47	Voyage à Romont		Solidarité de proximité	Aînés
48	Voyage des animations accompagnées		Solidarité de proximité	Aînés
49	Voyage du quartier de Champel	THE REAL PROPERTY.	Solidarité de proximité	Aînés
50	20 ans "c'est toute une histoire" / Europe		Solidarité de proximité	
51	Approche par immeuble / Groupe solidarité de proximité	Transversal	Solidarité de proximité	
52	Coordination sociale de Champel 2012	THE STATE OF	Solidarité de proximité	

53	Danse communautaire. Module II / Pâquis	10 5 15	Solidarité de proximité
54	En quête de liens aux Acacias, exemple		Solidarité de proximité
55	Fête des voisins aux Pêcheries	3200	Solidarité de proximité
56	Fête du Printemps		Solidarité de proximité
57	Jardins partagés rue du Contrat Social		Solidarité de proximité
58	Le parc des Délices et ses alentours/ approche par immeubles		Solidarité de proximité
59	Le Printemps des Délices		Solidarité de proximité
60	Le quartier œuvre sur l'alcool / Liotard		Solidarité de proximité
61	Le temps des fêtes partagées 2012		Solidarité de proximité
62	Les amis de Michel-Simon		Solidarité de proximité
63	Pause Philo		Solidarité de proximité
64	Pique-nique canadien dans le parc Bertrand		Solidarité de proximité
65	Plateforme quartier / St-Jean - Servette		Solidarité de proximité
66	Qualité de vie rue de Bourgogne		Solidarité de proximité
67	Quartier Contacts 2011-2012-2013		Solidarité de proximité
68	Réseau d'échange Plainpalais-Jonction		Solidarité de proximité
69	Sécheron fête communautaire		Solidarité de proximité
70	Voisins solidaires	Toron Laboratoria	Solidarité de proximité
71	A la rencontre des usagers du parc du Promeneur solitaire – 3		Usage social des espaces publics
72	Animations d'été à la Jonction	1	Usage social des espaces publics
73	Animations d'été dans le parc Bertrand		Usage social des espaces publics
74	Astuces contre les vols à l'astuce 2012	Transversal	Usage social des espaces publics
75	Bonjour, c'est le respect / Pâquis		Usage social des espaces publics
76	Champel se Livre		Usage social des espaces publics
77	Colorparc "semez vos envies" / Square Galiffe		Usage social des espaces publics
78	Contrat de quartier Grottes		Usage social des espaces publics
79	Contrat de quartier St Gervais Seujet Voltaire		Usage social des espaces publics

80	Des potagers urbains au chemin du Champ d'Anier		Usage social des espaces publics
81	Eté de la Roulotte		Usage social des espaces publics
82	Geisendorf parc et préau		Usage social des espaces publics
83	Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool		Usage social des espaces publics
84	L'alcool, où est le problème? / St-Jean - Servette		Usage social des espaces publics
85	Ludobus de la rentrée 2012		Usage social des espaces publics
86	On déguste aux Pâquis		Usage social des espaces publics
87	Pâquis (les) se mettent au Vert, animation d'été 2012		Usage social des espaces publics
88	Pâquis je vous aime		Usage social des espaces publics
89	Pâquis Porteur de parole		Usage social des espaces publics
90	Plantages urbains au Parc Beaulieu		Usage social des espaces publics
91	Prévention drogue Vieusseux		Usage social des espaces publics
92	Renforcement du pouvoir d'agir des associations et groupements d'habitants / St-Jean - Servette		Usage social des espaces publics
93	Soutien à la Ville est à vous de la Promenade de l'Europe		Usage social des espaces publics
94	Soutien à la Ville est à Vous Genêts/Petit-Saconnex	Marine St.	Usage social des espaces publics
95	Tartines sous les arbres		Usage social des espaces publics
96	Théâtre sous chapiteau	transversal	Usage social des espaces publics
97	Transmettre le goût de lire 2013		Usage social des espaces publics



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Monsieur Alberto Velasco Président Commission des finances

Genève, le 24 mai 2013

Objet

Comptes 2012 - réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

FV/IRP

Afin de compléter les réponses qui vous ont été adressées hier, je vous prie de trouver ci-après les informations manquantes :

#### 5003 - SERVICE DES ECOLES

Question 1. - Est-il possible d'évaluer le coût pour la Ville du dispositif des restaurants scolaires, en mentionnant également les aides ponctuelles accordées aux familles par le Service social ?

Pour rappel, la Ville de Genève soutient 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires qui délivrent quotidiennement plus de 4'800 repas aux enfants du primaire (soit un peu plus du tiers des enfants scolarisés en Ville). Les repas sont produits dans 8 cuisines de production, également tenues par des associations, et servis dans 45 réfectoires.

#### Remarque:

La Ville de Genève participe encore au financement Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) à hauteur d'un montant de CHF 9'763'259.- qui couvre notamment l'encadrement des enfants à midi et l'après-midi (tranche 16h-18h).

	Rubrique	Libellé		
1	365	Comptes de charges	338'262.61	Montant destiné à l'aménagement, l'équipement et l'entretien des restaurants scolaires.
	365	Subvention de fonctionnement	871'143.55	Subvention au déficit versée aux associations en fonction de leur résultat par année scolaire.
	365	Total location annuelle	1'416'312.00	Subvention en nature qui correspond aux locaux mis à disposition gratuitement aux associations.
	365	Total transport annuel	290'500.00	Subvention en nature destinée à la livraison des repas dans tous les réfectoires depuis les 8 cuisines de production.
	366	Subventions repas impayés (contentieux irrécupérable)	101'779.60	Les repas impayés font l'objet d'une procédure en recouvrement mais les montants qui ne peuvent être récupérés (après obtention d'un acte de défaut de biens) sont remboursés à l'association par la Ville de Genève.
	366	Subvention SSVG	398'508.95	La subvention est délivrée aux personnes en situation précaire, qui en font la demande, via une procédure établie par le Service social.
		TOTAL (CHF)	3'416'506.71	(Chiffres 2012)

En vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Frédéric VALLAT Directeur

#### Annexes mentionnées

Madame Esther ALDER, Conseillère administrative

Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Madame Brigitte CHAPUIS, Responsable de l'unité vie associative

<u>Diffusion</u>: Olivier FIUMELLI, Frédérique PERLER-ISAAZ, Martine SUMI, Pascal RUBELI, Simon BRANDT, Grégoire CARASSO, Marie-Pierre THEUBET, Eric BERTINAT, Denis MENOUD, Daniel SORMANNI, Pierre VANEK, Jean-Charles LATHION, Salika WENGER, Gary

BENNAIM.



Concerne:

Audition du Contrôle financier du 21 mai 2013 relative au rapport d'activité année

2012 / 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Nous formulons, ci-après, les réponses écrites aux questions posées par les membres de votre Commission au cours de notre audition du 21 mai 2013.

### 1. Questions de Monsieur Olivier Fiumelli

Quel est le résultat réel de l'exercice 2012 après retraitement des amortissements complémentaires comptabilisés en 2011 et en 2012 ?

Excédent de l'exercice 2012 selon les comptes	2'247'373.66
Amortissements complémentaires 2011	13'058'914.52
+ Amortissements complémentaires 2012	7'220'448.57
Résultat corrigé de l'exercice 2012	- 3'591'092.29

Quel est l'incidence relative aux montants portés à l'actif du bilan correspondant aux attributions au FMAC sur les amortissements de l'exercice 2012 ?

Les attributions au FMAC concernant l'exercice 2012 s'élèvent à Fr. 472'095.- et seront amortis à partir de l'exercice 2014.

Les attributions au FMAC de l'exercice 2004 à 2011 (source SAP) se sont élevées à Fr. 5'048'131.-. Les amortissements en 2012 liés à ces attributions s'élèvent à Fr. 66'893.58. Nous relevons que l'impact de ces deux montants, respectivement sur le total du bilan (0.2%) et sur le total des charges (0.005%), ne justifie pas l'inscription d'une réserve à ce sujet dans le rapport d'organe de révision selon les Normes d'Audit Suisses (NAS). Nous contacterons la Direction financière en vue de faire respecter les bonnes pratiques comptables en la matière pour les exercices suivants.

### 2. Questions de Monsieur Garry Bennaim

Dans l'annexe 5-2, pourquoi certains swaps sont-ils indiqués "+ spread" et d'autres "+ spread et un montant" ?

Lorsqu'il n'y a pas de montant indiqué, la couverture du swap englobe la totalité du montant de l'emprunt concerné. Lorsqu'il y a un montant indiqué, le swap ne couvre que ce montant et non pas la totalité de l'emprunt concerné. Par exemple, le swap d) ne couvre que 100 millions de l'emprunt No 7 (annexe 5 – 1) qui s'élève à Fr. 200 millions.

#### Expliquer le N.B. du bas de la page de l'annexe 5 - 2 ?

Le calcul de la récapitulation des intérêts relatifs à l'ensemble des dettes s'élève à Fr. 28'830'282.78 et comprend :

- les intérêts sur les emprunts obligataires
- les intérêts sur les emprunts privés
- les intérêts financiers sur l'indexation CAP
- les intérêts aux créanciers (Rénovation Promenade du Pin)
- les disagios sur les emprunts

Afin de calculer le taux moyen réel de la dette, il faut également prendre en compte les frais bancaires, les frais d'émission d'emprunt et les frais de notation. Il faut également prendre en compte la prime perçue sur une opération "swaption". Cette prime, déduite de ces frais (bancaires, émission et notation), s'élève à Fr. 81'577.84.

En tenant compte de tous ces éléments, le taux moyen de la dette est calculé à 2.04%

#### 3. Question de Monsieur Daniel Sormani

Comment se fait-il qu'il existe des amortissements dans la rubrique No 140 "Terrains non bâtis" ?

Il s'agit d'amortissements relatifs, par exemple, aux travaux d'aménagement effectués sur la plaine de Plainpalais (PR-419AB) ou dans le parc public arborisé de Châteaubriand (PR-239A).

## 4. Question de Monsieur Denis Menoud

Qu'en est-il de l'exigibilité du prêt accordé à l'Hospice général figurant dans le tableau des fonds spéciaux ? Serait-il possible d'obtenir une copie du contrat ?

Selon l'art. 1 de la convention entre l'Hospice Général et la Ville de Genève, datée du 4 décembre 1989, il n'est pas fait mention d'une échéance concernant la restitution de ce fonds à la Ville de Genève. Dans le cadre de sa mission d'organe de révision, le Contrôle financier n'est pas autorisé à fournir des pièces à votre Commission. Nous vous recommandons de solliciter, à ce sujet, soit la Direction financière, soit le Conseil administratif.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

André Lévrier

Directeur

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, selon l'article 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, les comptes de la Ville doivent être approuvés au 30 septembre. Je passe la parole au président de la commission des finances, M. Velasco.

M. Alberto Velasco, président de la commission des finances (S). Mesdames et Messieurs, je dirai quelques mots sur les travaux de la commission et je ferai un commentaire sur certaines critiques qui ont été formulées. D'abord, il est apparu aux commissaires qu'il serait très important de mettre en place l'audit interne tel que prévu par le projet voté par ce Conseil municipal. C'est un instrument nécessaire, surtout au moment de l'étude des comptes, qui permettra aux élus de se concentrer sur les aspects politiques plutôt que sur les aspects purement comptables et sur la véracité des chiffres. Ensuite, les commissaires ont relevé que les élus ne pouvaient pas séparer le vote sur la gestion elle-même et le vote sur les chiffres, sur les comptes proprement dits. Le vote est lié et notre Conseil devra peut-être décider un jour, à travers le règlement, en discutant avec le Canton, d'avoir la possibilité, au moment des comptes, de voter séparément sur la gestion et sur les chiffres.

J'en viens à un élément qui est relevé dans le rapport de M. Fiumelli, à savoir que deux groupes se sont plaints de la façon dont les travaux ont été menés. Je peux dire ici que toutes les personnes qui ont voulu poser des questions l'ont fait. Les réponses leur ont été apportées, soit verbalement en cours d'audition, soit par écrit. D'ailleurs, vous aurez vu qu'en fin de rapport M. Fiumelli a annexé toutes les réponses faites par le Conseil administratif. Cela étant, si certaines réponses n'étaient pas adéquates, ma foi, je ne pouvais pas obliger le Conseil administratif à répondre comme les élus l'auraient souhaité. C'était aux commissaires de le relever et, le cas échéant, ils peuvent le faire ici ce soir. Toujours est-il que les réponses ont bel et bien été apportées. A aucun moment je n'ai frustré l'un ou l'autre des commissaires, à aucun moment je ne les ai empêchés de poser leurs questions. Mais, à la fin, il faut quand même reconnaître que, quand il n'y a plus de questions, il n'y en a plus!

En tant que président de la commission, je voudrais encore dire que le nombre de séances qui nous étaient imparties pour l'étude des comptes était bien plus limité que l'année passée. Ce d'autant que le bureau – dont trois membres siègent à la commission des finances – avait organisé cette journée «culturelle» de calcul des investissements, à laquelle les élus étaient invités. Le bureau avait choisi un mardi, jour où la commission des finances avait programmé des auditions, et la séance de la commission avait donc été purement et simplement annulée. Sachant que nous devons voter les comptes au 30 septembre – comme vous venez de le rappeler, Monsieur le président – j'ai dû organiser les travaux de façon à les mener à bien à la date voulue.

Certes, je comprends la frustration de certains, mais entre la fin des travaux et le vote final, environ trois semaines se sont écoulées, qui ont permis au Conseil administratif de répondre aux questions. Durant ces trois semaines, les élus auraient très bien pu solliciter une nouvelle séance, mais ils ne l'ont pas fait. De plus, lors du vote final, et cela je tiens à le confirmer, j'ai demandé au nouveau président de la commission des finances, M. Lathion, de mettre à l'ordre du jour de nouvelles séances, afin que les élus qui se sentaient frustrés puissent poser leurs questions. Or, étonnamment, les commissaires ont refusé d'agender deux séances supplémentaires pour poser les questions qui leur semblaient pourtant fondamentales! J'en ai été étonné, car à leur place j'aurais accepté ces deux séances supplémentaires. Alors même que ces questions, si j'en crois le rapport, étaient éminemment importantes, voire fondamentales, pour leurs auteurs, ils n'ont pas accepté que ces séances soient convoquées. Donc, je ne peux comprendre ces doléances à mon égard et ces remarques me semblent non recevables et malveillantes.

En l'occurrence, les autres groupes ont pu poser des questions – je pense à M. Fiumelli ou à d'autres – il leur a été répondu. Je considère que j'ai organisé les travaux normalement, certes dans le délai qui m'était imparti et en évitant, je vous l'accorde, de prévoir des séances avec relevée. J'ai essayé de les éviter, parce que je considère qu'à partir d'une certaine heure les élus sont fatigués, que la qualité du travail est moindre. Par conséquent, si on peut se passer de séances de relevée, tant mieux! Je finirai en disant que, lors de l'examen des comptes, il est fondamental d'avoir étudié les documents. Si on n'a pas étudié les documents, si on ne connaît pas le sujet à fond, si on ne le domine pas, poser des questions pertinentes devient en effet difficile. Voilà la conclusion que j'en tire.

M. Olivier Fiumelli, rapporteur (LR). Je rejoins les constats de l'ancien président de la commission des finances. La manière dont nous avons travaillé n'est pas forcément satisfaisante. Pour autant, je ne crois pas qu'on puisse en imputer la responsabilité au président, ou à l'un ou l'autre des conseillers municipaux. Malheureusement, il faut reconnaître que nous ne sommes que des conseillers municipaux de milice et que nous avons relativement peu de temps pour étudier ces documents. Certes, nous devrions peut-être prendre sur nous pour travailler plus, pour faire un meilleur travail de préparation. Mais il vrai aussi que nous, parlementaires de milice, faisons face à une administration professionnelle, à d'excellents magistrats, et que nous pourrions attendre de leur part plus de soutien, plus d'aide dans l'organisation même de nos travaux. Je sais que les conseillers administratifs n'aiment pas trop se mêler de nos travaux, mais voilà plusieurs années que nous discutons de l'organisation de nos travaux sur le budget et les comptes. Jusqu'ici nous ne sommes malheureusement pas arrivés à une solution adéquate. Pour ma part, j'estime que le Conseil administratif, la ministre

des finances – ou le prochain ministre des finances – devrait mieux nous soutenir et faire des propositions dans ce sens.

Ici, je donnerai juste un exemple: chaque année, aux comptes ou au budget, nous réclamons les mêmes documents, les mêmes détails sur les mêmes rubriques. Nous pourrions donc nous attendre à ce que l'administration et le Conseil administratif aient compris, à ce qu'ils réunissent chaque année les documents demandés et qu'ils nous les apportent spontanément, afin que nous puissions en discuter pendant les séances. Jusqu'ici nous recevons la plupart de ces documents après la séance, après l'audition des magistrats: nous ne pouvons donc pas surenchérir et poser les bonnes questions sur ces documents, ce qui est assez regrettable.

Sur la question de l'audit interne, je rejoins aussi le président de la commission. La situation n'est clairement pas satisfaisante. Il faut espérer que cela changera, puisqu'il y a maintenant un nouveau directeur à la tête du service d'audit interne – comme il devrait dorénavant s'appeler. Pour sa part, le Contrôle financier nous fournit un rapport d'audit qui est quand même assez ténu, on ne sait pas exactement ce qu'il fait, hormis valider les comptes. D'ailleurs, je relève quelque chose d'assez ennuyeux, en tant que rapporteur mais surtout en tant que membre du Parti libéral-radical: nous avons demandé au Contrôle financier de recalculer le résultat réel de l'exercice 2012, en écartant tous les éléments qui ne concernaient pas l'exercice 2012. Nous avons reçu une réponse – elle figure à la dernière page de mon rapport – qui est malheureusement totalement inexacte. J'ai demandé au département des finances et du logement d'apporter un correctif, qui n'est jamais venu...

Alors, je ne sais pas si ce soir nous allons parler des vrais chiffres, du résultat déficitaire de 3,6 millions sur l'exercice 2012. Pour ma part, je trouve assez ennuyeux qu'en plein milieu du mois de septembre on ne puisse toujours pas connaître les résultats exacts des comptes 2012! J'espère que les exercices suivants seront de meilleure qualité, notamment grâce à l'engagement du nouveau directeur du service d'audit interne.

#### Premier débat

M. Michel Amaudruz (UDC). J'ai écouté avec attention l'exposé du président de la commission des finances et celui du rapporteur. Et puis, Monsieur le président, j'ai aussi été attentif au préambule lors duquel vous avez dit que nous devions impérativement approuver les comptes d'ici au 30 septembre. C'était sans doute un *lapsus linguae*, puisqu'il me semble que nous conservons encore la liberté de vote et que nous avons toujours la faculté de refuser ces comptes...

En l'occurrence, l'argent ayant été dépensé, nous arrivons un peu comme la grêle après les vendanges, et on peut se poser la question de savoir à quoi rime-

rait un vote négatif. Si je résume dans une synthèse les propos du président et du rapporteur, je dirai que, nonobstant quelques petites critiques, chacun d'eux se félicite, avec plus ou moins de réserves, de la manière dont ce travail très difficile a été dominé par la commission des finances. Cela avant de nous inviter à espérer, comme l'a indiqué M. le rapporteur, que des améliorations seront apportées pour les années suivantes – ce qui est une évidence, une lapalissade, puisqu'on s'efforce toujours de faire un peu mieux.

Néanmoins, Monsieur le président, force m'est de constater qu'en définitive la question fondamentale qui nous est posée est celle de la confiance. Certes, quelques esprits machiavéliques pourraient avoir décelé ici ou là une petite zone d'ombre et ils pourraient se dire que, sous une forme ou une autre, on pourrait saisir la Cour des comptes. Mais cet esprit machiavélique ne nous anime pas en ce moment.

En fait, Monsieur le président, lorsque vous nous avez impérativement, au travers d'un *lapsus linguae*, intimé l'ordre d'approuver les comptes, vous demandiez que notre honorable assemblée vote sa confiance au Conseil administratif. Or nous avons aussi la possibilité de marquer une certaine défiance et si nous le faisons, ce n'est pas à cause des comptes de l'exercice 2012, mais c'est en projetant ce résultat sur l'avenir. En effet, nous avons constaté que, depuis un certain nombre d'années, il y avait une courbe croissante du déficit. Un refus de ces comptes est pour nous l'occasion de dire au Conseil administratif qu'il lui faut prendre garde. Lors des exercices futurs, nous devrons nous montrer beaucoup plus restrictifs, nous ne le suivrons pas inconditionnellement dans la voie qui consiste à dispenser l'argent trop largement. Nous devons être prudents, nous devons être attentifs et nous voulons tirer un signal d'alarme: attention, pour 2014, nous ne sommes pas d'accord. C'est dans cet esprit-là que notre parti ne peut pas accorder sa confiance aux comptes que l'on nous demande d'approuver.

M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Quelques mots de la part du groupe des Verts au sujet de ces comptes. Les Verts partagent les propos de M. Velasco tout à l'heure au sujet de l'étude de ces comptes. Effectivement, sous la présidence de M. Velasco, nous avons travaillé dans le temps qui nous était imparti et qui était, c'est vrai, extrêmement court.

Nous avons fait avec les moyens du bord, si je puis dire, et non sans une certaine frustration, puisque, comme le rappelait M. Amaudruz à l'instant, l'étude des comptes 2012 a été dominée par la commission des finances. A cet égard, le groupe des Verts persiste à dire qu'il est extrêmement dommage que le Conseil municipal n'ait pas souhaité renvoyer ces comptes à l'ensemble des commissions spécialisées. Si la commission des finances se penche surtout sur les grands axes

financiers des politiques publiques menées, les commissions spécialisées, elles, travaillent essentiellement sur le rapport de gestion, qui fait partie intégrante des comptes 2012 de la Ville de Genève. C'est dans ce rapport que l'on peut observer les politiques publiques mises en place par le Conseil administratif, ce qui a été prévu au budget précédent, si cela correspond aux souhaits des groupes qui ont voté le budget, si les élus se retrouvent, en fin de compte, dans les politiques menées. Bref, il est important, voire essentiel d'examiner la gestion comme les chiffres.

Là, je rejoins M. Fiumelli: il est vrai que le rapport d'audit était extrêmement ténu et qu'on peut s'interroger sur ce type de rapport. Toujours est-il qu'au niveau des additions les comptes sont justes. En revanche, s'agissant de la gestion du Conseil administratif, les comptes sont l'occasion de poser des questions en lien avec l'amélioration de la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes, et c'est là où les commissions spécialisées peuvent avoir largement la parole. Le Conseil municipal n'a pas souhaité leur renvoyer les comptes 2012 et j'espère qu'il ne récidivera pas pour les prochains exercices. En effet, le budget 2014 a été renvoyé également dans les commissions spécialisées et il y aura donc un déficit d'informations pour un certain nombre d'élus, ce qui est extrêmement dommage. Cela signifie que nous laissons l'appréciation des politiques publiques, de leur pertinence, au seul Conseil administratif, sans pouvoir donner notre appréciation, voire formuler des critiques ou inverser les tendances. Car, en politique, vous le savez bien, chers collègues, seuls ceux qui ont l'information peuvent formuler des propositions ou inverser des tendances.

Voilà pour la domination de la commission des finances, qui résultait d'une volonté démocratique de ce Conseil municipal. Pour le reste, les Verts ont pu poser un certain nombre de questions dans le temps qui nous était donné. Quant au souhait du rapporteur, M. Fiumelli, d'avoir des propositions du Conseil administratif pour améliorer notre travail, j'ai peu d'espoir. Plusieurs suggestions ont été faites, tant de la part des élus que du Conseil administratif, et chaque fois nous en sommes revenus à nos mêmes vieilles habitudes. Je crois qu'il appartient à chacun et chacune, ici, de se demander quel type d'information il souhaite, quel point il souhaite examiner, lors de l'étude du budget ou des comptes. Pour leur part, les Verts, ce soir, approuveront les comptes 2012 de la Ville de Genève.

M. Jean-Charles Lathion (DC). En matière d'évaluation de la situation et de travail des commissions, le Parti démocrate-chrétien a toujours été clair et net. Nous pensons que, pour nous économiser un travail astreignant et inutile, pour viser à l'efficacité, le budget doit être examiné par les commissions spécialisées et la commission des finances, mais qu'en revanche les comptes peuvent être examinés par une commission plus technique qui est celle des finances.

C'est sous cet angle que nous avons abordé ces comptes, et qu'avons-nous constaté? Nous avons constaté qu'au niveau du Contrôle financier, notamment, il y avait une difficulté à travailler. Il y avait une absence de liberté et des freins qui, tout à coup, étaient mis par le Conseil administratif lui-même. Nous avons constaté que l'audit interne n'existait pratiquement pas. De plus, nous, commissaires du Parti démocrate-chrétien, avons eu la fâcheuse impression que ces comptes étaient finalement établis sur la base d'un budget souvent gonflé. Cela nous amène à conclure qu'on nous cache parfois des choses, mais que de l'argent, il y en a toujours, et qu'on peut dépenser sans compter. C'est pour cette bonne et simple raison que le Parti démocrate-chrétien a refusé ces comptes en commission. Ce soir, je me lève pour dire que nous confirmons cette position: nous refuserons les comptes 2012!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, j'aimerais rappeler en préambule que notre groupe n'a pas voté le budget 2012. Dois-je revenir sur le tour de passe-passe du magistrat Rémy Pagani qui, le 13 décembre 2011, à 2 h du matin, a augmenté les recettes de la taxe professionnelle pour équilibrer le budget? A cause de ce tour de passe-passe, nous n'avons pas pu voter le budget et, partant de là, il est évident que nous ne pourrons accepter ces comptes 2012.

Cela dit, ce qui serait intéressant, au moment de l'étude des comptes, c'est d'avoir un certain éclairage sur la façon dont le budget a été exécuté, sur la façon dont l'argent a été dépensé. Il serait intéressant qu'on ait des indications, des détails sur les recettes fiscales. Or on en a relativement peu et, là, c'est la faute, non pas du Conseil administratif, mais du Conseil d'Etat. J'y reviens parce que c'est un point important. Le problème est évoqué depuis des années, depuis des lustres; les ministres cantonaux des finances passent et les problèmes demeurent. Quel que soit le parti dudit ministre, chaque fois c'est le même problème. Pour ma part, je trouve totalement inadmissible qu'on invoque le secret fiscal vis-à-vis d'une commune pour refuser de lui donner le détail et la structure des recettes fiscales. C'est pourtant le seul moyen d'établir un vrai budget réaliste et, tant qu'on n'a pas résolu ce problème, l'établissement du budget se fait au pifomètre - passez-moi l'expression! - et c'est vraiment du bidon! Malheureusement, le problème n'est pas près d'être résolu. Que le ministre soit libéral-radical, socialiste ou Vert, c'est chaque fois la même réponse, le même blocage. Certes, le secret fiscal est ancré dans la loi et je peux comprendre qu'on applique la loi face à un citoyen qui voudrait avoir le détail des recettes fiscales - encore que je n'approuve pas cette disposition, mais enfin c'est la loi à Genève depuis longtemps. En revanche, il n'est pas normal de l'appliquer à l'égard d'une commune, car cela lui cause des difficultés lors de l'établissement du budget.

Résultat des courses, le Conseil administratif est relativement évasif en ce qui concerne les recettes. Il n'a pas le détail et cela le conduit, finalement, à avoir une

politique en matière de dépenses que je condamne aussi, c'est-à-dire qu'il prend des marges un peu partout, et au final cela fait beaucoup d'argent. Aujourd'hui, le budget de la Ville de Genève est de près de 1,2 milliard de francs, ce qui est énorme. Quand on étudie le budget, c'est-à-dire les prévisions de dépenses, on se dit qu'on verra aux comptes comment le budget a été exécuté. On prévoit de poser des questions au moment des comptes, pour essayer de comprendre et de corriger le cas échéant, pour avoir une véritable vision, mais à chaque fois, patatras, on est décu! On est décu parce que les commissaires posent des questions, souvent sur des problèmes clés, et qu'on n'a jamais les réponses satisfaisantes. Elles sont extrêmement évasives, comme le rapporteur l'a d'ailleurs relevé, et je ne peux que l'approuver. C'est dommage, parce que l'examen des comptes vise bel et bien à voir comment le budget a été exécuté. On a beaucoup de peine à le voir, à distinguer où il y aurait des marges, en plus mais aussi en moins; tout est caché ou approximatif, alors qu'au moment des comptes tout devrait être exact. Evidemment, le Contrôle financier et les personnes qui ont vérifié les comptes disent qu'ils sont exacts, dans le sens où l'argent n'a pas été jeté par la fenêtre ni volé, mais on ne connaît pas vraiment le détail des choses.

Je donnerai quelques exemples. Vous me direz que j'insiste là-dessus, mais l'exemple le plus flagrant, c'est la problématique des routes... (Exclamations.) Ah, cela vous manquait, je le sentais! Aux comptes, il est indiqué que la Ville a reçu 840 000 francs du Canton, mais d'après l'annexe que j'ai demandée et que le rapporteur a eu l'obligeance de faire figurer dans son rapport, elle a reçu 638 000 francs. Alors, qu'est-ce que cette différence? Où est l'argent? J'aimerais bien le savoir, mais je n'ai pas eu de réponse! C'est un exemple parmi d'autres, dont le dossier du fonds qui nous lie à l'Hospice général. Là, il y a eu un progrès, puisqu'on a reçu la convention passée avec l'Hospice général. Mais celle-ci dit que jamais l'hospice ne remboursera l'argent à la Ville! C'est incroyable! Il faut être fort pour signer une telle convention, il y a vraiment des juristes magnifiques à la Ville de Genève!

Pour ma part, je pense qu'il faudra changer tout cela. Quelque chose ne va pas sur notre planète Ville de Genève et il faut qu'au moment où on examine les comptes on puisse aboutir à une opération vérité. Dans ce que demandent les conseillers municipaux, il y a des choses simples et des choses un peu plus complexes. Parfois, on n'a pas de réponses, parfois elles arrivent après les séances, comme la grêle après les vendanges, et lorsqu'elles sont imprécises ou incomplètes, on n'a pas moyen d'y revenir. C'est vraiment pénible, pour ne pas dire plus et employer un gros mot!

Alors, que faut-il faire? C'est extrêmement difficile de le savoir. Il y a peutêtre un maigre espoir avec l'arrivée du nouveau superdirecteur. On peut l'appeler ainsi, puisqu'on apprend qu'il sera au-dessus de tout ce qui existe déjà au Contrôle financier, y compris le directeur actuel, qu'à titre personnel j'apprécie, mais le fait est que rien ne bougeait et que tout à coup, hop, un superdirecteur arrive – qui mange un poste et demi du Contrôle financier, poste et demi qui était inoccupé. Il sera donc très intéressant de voir ce qui va se passer. Pour ma part, je doute fortement qu'on ait autre chose que ce qu'on a eu durant l'étude de ces comptes 2012 et les précédents, y compris ceux des législatures antérieures. A un moment, il y avait un directeur – une directrice en l'occurrence – du Contrôle financier qui mettait le doigt sur des éléments qui posaient problème, qui ne respectaient pas la loi et qu'il fallait corriger. Je ne dis pas que c'était ensuite effectivement corrigé, mais la commission des finances était au moins informée des dysfonctionnements ou des problèmes.

D'ailleurs, j'espère qu'on ne devra pas en arriver un jour à demander à la Cour des comptes de mettre son nez là-dedans. Ce serait dommage, mais je crains qu'on y arrive à la vitesse grand V, voire qu'on fasse même, n'en déplaise aux Verts, un excès de vitesse! Je ne dis pas que l'argent est volé, qu'il y a des malversations; je dis simplement que des choses doivent être corrigées, que des choses doivent être connues des conseillers municipaux. Le Conseil municipal vote les autorisations de dépenses, vote le budget: il est en droit de savoir très exactement ce qu'on a fait des montants, pourquoi et comment. Les comptes doivent jouer et, dans l'exemple des routes que j'ai donné tout à l'heure, on voit qu'ils ne jouent pas, puisqu'il manque 200 000 francs. Il faudra donc bien corriger à un moment donné, sinon je ne vois pas à quoi on sert, si ce n'est à blablater...

Voilà, Mesdames et Messieurs! Nous n'avons pas voté le budget 2012 à cause du tour de passe-passe que j'évoquais tout à l'heure. Nous ne voterons pas les comptes 2012 pour cette raison, mais aussi et surtout à cause du résultat des travaux en commission: on se moque de la commission des finances, on se moque du Conseil municipal, et c'est pourquoi nous dirons non!

### **Le président.** La parole est à M. Vanek.

M. Pierre Vanek (EàG). Oui, merci, Monsieur le président... (Remarques.) J'ai parlé trop fort? Je vous ai fait peur? Ah, j'ai senti que je réveillais un ou deux conseillers qui dormaient! Je m'en félicite, parce que nous ne sommes pas payés pour dormir... Mesdames et Messieurs, notre groupe a voté le budget 2012 et il votera les comptes 2012. Nous nous félicitons de l'action de la Ville en matière de logement, d'emploi, de prestations sociales, dans une situation de crise où, pour la majorité de la population, les temps sont plus difficiles. Nous nous félicitons que la Ville ait pu se mettre au service de la population, avec les qualités et les défauts de son action publique. Nous discutons ici des comptes de la Ville de Genève, soit d'une enveloppe de 1,2 milliard de francs, et nous nous félicitons

que la Ville ait pu faire travailler cet argent au service de la population, pour les prestations sociales, la construction de logements, l'emploi au travers d'un certain nombre d'investissement, bref, qu'elle ait pu mener un certain nombre de politiques publiques.

Maintenant, j'aimerais souligner quelques contrastes dans ce débat... En commençant mon intervention, j'ai fait un peu d'ironie sur ceux qui dormaient, mais il faut dire que le contraste était frappant avec le vote du budget 2012, le 13 décembre 2011. Ce jour-là, il n'a pas été question de dormir avant 5 h du matin, alors que ce soir, à 21 h, il y en a déjà qui dorment dans cette salle. En décembre 2011, on n'a pas pu dormir avant 5 h du matin, parce que ces Messieurs-Dames d'en face peignaient le diable sur la muraille et s'indignaient de chimères qui se sont dégonflées depuis, au vu de ce qui s'est passé concrètement en 2012, comme l'attestent les comptes. A cet égard, l'intervention de Daniel Sormanni était instructive. Il est revenu à deux reprises – au début de son intervention et à la fin – sur le tour de passe-passe qu'aurait opéré le magicien – applaudissons-le, Mesdames et Messieurs! – Rémy Pagani, qui aurait sorti un lapin de son chapeau. C'est le premier motif qu'il a cité pour justifier le refus des comptes par son groupe.

Alors, rappelons de quoi il s'agissait. Si je ne me trompe pas, il s'agissait de réévaluer des estimations – puisqu'en matière de recettes, au moment du budget, on est en effet dans le domaine des estimations, des projections – de réévaluer l'estimation des recettes de la taxe professionnelle de 600 000 ou de 800 000 francs... (*Remarque*.) De 900 000 francs? Nom d'une pipe! Merci au représentant du Mouvement citoyens genevois de préciser le montant! 900 000 francs sur un total de rentrées de 120 millions pour la taxe professionnelle, c'est environ 0,7%. Or le représentant du Mouvement citoyens genevois nous dit que cette affaire, qui date du 13 décembre 2011 à 4 h du matin, est grave et que c'est un motif pour ne pas voter ces comptes.

Alors, d'abord, je relèverai que cela n'a rien à voir avec les comptes et tout à voir avec le débat budgétaire de fin 2011. Et puis, je dirai que cet argument du représentant du Mouvement citoyens genevois est aussi un tour de passe-passe, d'escamotage, parce que l'important, ce n'est pas les 900 000 francs de plus ou de moins, mais bel et bien les 120 millions que rapporte la taxe professionnelle, dont le parti de Monsieur qui refuse de voter les comptes à cause de cette réévaluation de 0,7%, veut la suppression et qui l'a votée au Grand Conseil. Son parti est pour la suppression de ces recettes pour notre collectivité, de cet argent qui est mis au service de nos concitoyens. Ce n'est donc pas très sérieux et je comprends que certains, face à un débat aussi peu sérieux, préfèrent piquer une petite ronflette sur leur siège!

Cela dit, il y a une certaine honnêteté sur les bancs d'en face, une honnêteté que je reconnais notamment à l'intervention de M. Amaudruz. Il disait que

tout s'était bien passé, que les comptes étaient plutôt nickel, qu'on avait eu des réponses, que l'approbation des comptes venait de toute façon un peu comme la grêle après les vendanges. Mais, à la fin, il n'a pas pu mettre le doigt – pas plus que le rapporteur d'ailleurs – sur un élément qui poserait problème dans ces comptes et qui justifierait de ne pas les voter. Le représentant de l'Union démocratique du centre s'est contenté de dire que son groupe allait refuser les comptes pour donner un signal, parce qu'il n'était pas d'accord pour 2014... Donc, il s'agit des comptes 2012, mais on les refuse parce qu'on n'est pas d'accord par rapport à 2014...

En l'occurrence, il convient de discuter d'une chose à la fois. Le débat d'entrée en matière sur le budget 2014 a eu lieu lors de notre dernière session. Les partis d'en face – majoritaires sur le papier – ont dit qu'ils ne voteraient pas le renvoi du budget en commission. C'était donc à ce moment-là qu'ils étaient censés se prononcer sur le budget. Ensuite, il ne s'est pas trouvé une majorité sur les bancs d'en face pour refuser le renvoi en commission, parce que certains avaient apparemment décidé d'aller dormir, non pas dans cette salle, mais chez eux. Ils ont bien fait et s'ils veulent continuer ce soir, pour ma part, je ne leur en tiendrai pas rigueur! (*Applaudissements*.)

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP). Comme indépendante, je n'ai pas le loisir de siéger en commission. Aussi, je m'en suis tenue à la lecture de l'excellent rapport de M. Fiumelli et je me suis arrêtée plus particulièrement à la page 48 de ce rapport, que je vais citer. N'en déplaise à M. Vanek – vous transmettrez, Monsieur le président – pour la représentante du groupe Ensemble à gauche, «il eût été opportun de prévoir quelques séances supplémentaires, notamment pour demander des explications en réaction aux réponses peu convaincantes apportées». Quant au Parti libéral-radical, «il conteste aussi la qualité des comptes, dont il regrette qu'ils n'aient pas été soumis à l'organe de révision. Il considère que de nombreux problèmes entachent la qualité des comptes (...) en mettant l'accent sur le manque d'explications». La représentante des Verts, quant à elle, «témoigne de l'insatisfaction de son groupe (...) Elle juge aussi que quelques séances supplémentaires étaient nécessaires pour étudier convenablement les comptes». Pour le Parti socialiste, «le problème réside dans le fait que le travail de fond nécessaire n'a pas été fourni avec la diligence requise. Il propose de reporter cet objet à une date ultérieure, pour laisser le temps aux commissaires de se pencher de manière approfondie sur les comptes». Au vote, sa proposition de reporter le vote au mois de septembre est refusée. Enfin, le Parti démocrate-chrétien «dresse en outre le constat que les amortissements ne s'avèrent guère maîtrisés, alors que pourtant il s'agissait d'une ligne claire au moment du vote du budget».

Mesdames et Messieurs, je suis désolée, j'aurais beaucoup aimé faire comme lors du vote du budget 2012, mais là, en l'état, il ne m'est absolument pas possible

d'accepter ces comptes. J'aurais apprécié qu'on les renvoie en commission des finances. En l'occurrence, ce n'est pas possible. Aussi, je refuserai les comptes 2012.

M. Grégoire Carasso (S). C'est avec plaisir que je rebondirai à la fois sur les propos de notre collègue Pierre Vanek et sur ceux de notre collègue Fabienne Aubry Conne, en commençant peut-être par un éloge de la paresse. M<sup>me</sup> Aubry Conne faisait référence aux propos des socialistes tenus en commission des finances au mois de juin, et repris dans le rapport, par rapport à une insatisfaction latente de la commission des finances, qui aurait encore aimé poser des questions, ou avoir des compléments de réponses aux questions posées lors des nombreuses auditions. En l'occurrence, face à la proposition socialiste faite en commission des finances: «Mesdames et Messieurs, vous avez peut-être été comme ce soir absents à certaines auditions, vous avez peut-être mal compris et souhaité des compléments aux réponses fournies: alors, prenons plus de temps pour travailler sur les comptes», face à cette proposition pleine de bon sens, la majorité de la commission des finances a souhaité en rester là et voter sur les comptes.

Mesdames et Messieurs, je vous promets de ne pas m'amuser à faire l'exercice chaque année, car ce serait pour tout le monde, à commencer par moi, particulièrement pesant, mais j'ai pris plaisir à relire les différents propos que nous avons tenus sur les comptes lors des dernières années. Vous savez mon goût pour les débats locaux et l'histoire récente: j'ai donc aussi repris un débat des années 1980 où la gauche était minoritaire dans cette enceinte, pour voir un peu comment se tâtaient les uns et les autres, en fonction des majorités, sur les comptes. Généralement, ces débats ont une certaine fadeur. Pour avoir relu ceux des quatre dernières années et entendu les interventions de ce soir, je pense que le terme n'est pas excessif. Je faisais allusion tout à l'heure à la paresse et vous promettais un éloge de la paresse: en réalité, ce n'est pas tellement l'absence de ceux qui dorment ou qui sont à la buvette qui nous marque, c'est plutôt la fadeur de ces débats.

L'année dernière, en septembre 2012, M. Sormanni nous disait à propos des comptes 2011: «Nous n'avons pas voté le budget précédent...» En effet, vous n'étiez pas encore arrivé au Conseil municipal; vous aviez voté d'autres comptes avec une casquette socialiste, mais l'argumentaire était le même puisque vous étiez aussi minoritaire à l'époque. Il faudrait d'ailleurs penser à changer de camp au bon moment... Je poursuis donc la citation: «Nous n'avons pas voté le budget correspondant puisque nous ne siégions pas encore au Conseil municipal au mois de décembre 2010. Par conséquent, nous nous abstiendrons lors du vote de la proposition.»

C'est là monnaie courante: lorsqu'on n'a pas aimé le budget, ou lorsqu'on était absent, on ne refuse pas les comptes, on s'abstient. Car il serait absurde

de les refuser, et peu de communes se prêtent à cet exercice pathétique lorsque leurs comptes sont réguliers. En effet, quel intérêt y a-t-il à voir le Conseil d'Etat faire le boulot qu'un Conseil municipal n'est pas capable de faire? Je fais cette démonstration ce soir, parce que nous sommes en période électorale. Vous décidez de rompre avec une pratique qu'on a usée au fil des dernières décennies. M. Lathion – que j'adore, Monsieur le président, vous le savez et vous lui transmettrez! – nous disait, l'année dernière encore: «Quoi qu'il en soit, je ne pérorerai pas plus longtemps sur les comptes 2011, puisque mon groupe s'abstiendra lors du vote.» Et les comptes avaient été approuvés par un modeste 33 oui et 41 abstentions.

Voilà le message politique d'une majorité du Conseil municipal qui ne se retrouve pas dans le projet politique, plutôt que de s'amuser à torpiller lamentablement, dans un geste d'humeur, un processus budgétaire et comptable, où les choses ont été faites dans les règles, où l'argent a été convenablement utilisé, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Nous avions un budget équilibré et aujourd'hui, aux comptes, nous avons un boni de 2 millions. C'est un écart marginal, ridicule, il n'y a aucun enjeu, mais vous faites cette année un enjeu des comptes, à la différence de toutes les années précédentes. Je laisserai aux uns, aux unes et aux autres le soin d'apprécier pourquoi!

Ensuite, c'est amusant, parce qu'en 2011 c'est notre collègue Fiumelli qui disait: «La position du Parti libéral-radical, tout juste fusionné, est simple: le budget n'est pas le nôtre, la politique que mène la Ville n'est pas la nôtre, il n'y a aucune raison d'accepter ces comptes, qui ne sont pas les nôtres. Par conséquent, nous allons nous abstenir.» Raison pour laquelle les comptes 2010 ont été approuvés par 37 oui et 33 abstentions. Enfin, en 2010...

## M. Jean-Charles Lathion (DC). C'est de l'archéologie!

M. Grégoire Carasso. C'est de l'archéologie, Monsieur Lathion, car je suis persuadé qu'en période électorale la démarche historique sur le sérieux de nos travaux peut avoir une certaine valeur.

Donc, en 2010, M<sup>me</sup> Marie Chappuis, ou Marie Barbey aujourd'hui, nous disait, au nom du Parti démocrate-chrétien, qui n'a pas changé et qui est toujours la société fille du Parti libéral-radical... (*Exclamations*.) Je cite: «Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur ces comptes, des comptes qui sont justes d'un point de vue comptable, mais qui pour nous sont difficilement acceptables d'un point de vue politique.» Résultat du vote sur les comptes 2009, je vous le donne en mille: y avait-il une seule opposition? Réponse négative: il y avait 36 oui et 33 abstentions.

Et puisque l'archéologie trop contemporaine n'est certes pas satisfaisante, je remonterai à 1987. Un tout jeune élu Vert, qui venait de rentrer dans ce Conseil municipal – j'ai trouvé amusant d'y faire référence dès lors qu'il termine aujourd'hui son mandat – intervenait à propos de ce que nous baptisions à l'époque les «comptes rendus». David Hiler disait à propos des comptes 1986: «La gestion du Conseil administratif – dans sa majorité de 1987 évidemment – ne nous donne pas satisfaction. Elle ne nous donne pas satisfaction non plus sur le respect des décisions du Conseil municipal quant aux dépenses engagées en matière d'investissements.» Je suis convaincu que la majorité que la droite représente aujourd'hui ici – si vous ne dormiez pas si souvent dans ce Conseil municipal! – peut se retrouver dans ces propos. Et David Hiler poursuivait: «Au vu de ce qui précède, il semblerait logique que le groupe écologiste ne vote pas les premiers arrêtés. Nous avons donc, pourtant, décidé de nous abstenir.»

Voilà ce que, pendant des décennies, les élus de la minorité ou de la majorité ont fait au moment du vote des comptes: s'abstenir ou les voter. Voilà ce que la raison commande. Si, ce soir, vous décidez de rompre avec cette tradition, avec vos propos, vos engagements et votre bon sens des années précédentes, si vous adoptez cette posture politique, vous serez juste pathétiques, et je pense vous en avoir fait la démonstration. Pour sa part, le groupe socialiste votera les comptes! (Applaudissements.)

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si quelqu'un a trouvé le moindre intérêt aux interventions de M. Vanek et de M. Carasso... (Exclamations.) Ce n'est pas mon cas et je pense que ce n'est le cas de personne, ni d'aucun auditeur. Sortir des déclarations du passé sans expliquer le contexte n'a strictement aucun intérêt, mais surtout s'en prendre à des propos tenus en commission des finances en regardant le camp de la droite, alors que ces propos ont été tenus par Ensemble à gauche, c'est assez malhonnête de la part de M. Carasso.

Effectivement, en 2010, nous avions dit que les comptes 2009 n'étaient pas les nôtres et que nous allions nous abstenir. Si nous avions prôné l'abstention, c'est qu'à l'époque nous étions d'avis que ces comptes étaient justes et que nous avions confiance dans le travail de notre organe de révision. Cette année – M. Carasso nous permettra de changer d'avis! – nous avons des doutes sur la qualité des comptes et c'est pourquoi nous allons les refuser. Nous n'avons pas voté le budget 2012, moi encore moins puisque, en décembre 2011, j'étais sur mon lit d'hôpital et que je n'ai pas participé à vos très longs débats. Je les ai suivis en partie à la télévision et je dois dire que c'était effectivement assez pathétique. Le tour de magie de M. Pagani, notamment, était absolument insensé, d'autant plus insensé que M. Pagani n'était ni maire ni en charge des finances. Donc, effective-

ment, le budget 2012 n'était pas notre budget, nous ne l'avons pas voté, ce n'était pas notre politique et nous n'avons pas à voter les comptes 2012.

Cela dit, comme je le demandais tout à l'heure, dans mon introduction en tant que rapporteur, est-ce que les comptes sont justes? Nous avons eu de gros problèmes cette année avec l'organe de révision, qui nous a fourni certains documents qui étaient faux. Ainsi, à la dernière page de mon rapport, une lettre du Contrôle financier nous explique que les résultats corrigés de l'exercice sont déficitaires. J'espère que M<sup>me</sup> Salerno pourra nous en dire deux mots. Pour ma part, j'ai été assez surpris de voir une erreur pareille. J'ai prévenu le département des finances il y a fort longtemps, il aurait eu le temps de réagir, mais il a malheureusement décidé de ne pas le faire. C'est assez étonnant...

Autre raison de refuser ces comptes: nous ne sommes pas satisfaits non plus de la présentation des comptes par politique publique. Nous avions salué, à l'époque, la volonté de M<sup>me</sup> Salerno de faire évoluer les documents budgétaires et comptables. Malheureusement, cette évolution s'est arrêtée net et nous avons toujours des documents qui sont à mi-chemin entre des comptes par service et des comptes par prestations. Pour nous, ce n'est pas satisfaisant, car ces documents sont difficiles à lire. C'est toujours le cas pour le projet de budget 2014 et c'est assez regrettable.

Par ailleurs, par rapport aux normes comptables qui sont utilisées dans ces comptes, comme nous l'avons relevé dans nos multiples questions et comme vient de le souligner M. Sormanni, la Ville prend beaucoup trop de libertés avec la loi. Les fonds posent problème, l'étanchéité des exercices n'est pas du tout respectée, bref, ce n'est pas satisfaisant.

Au final, le principal motif pour refuser des comptes, c'est le discours ahurissant que nous a tenu M. Pagani – vous pouvez le retrouver dans mon rapport – quand il a répondu à la question d'un commissaire: «Pourquoi tous vos budgets sont-ils dépassés?» En guise de réponse, nous avons eu droit à un haussement d'épaule et à l'explication suivante: «Bof, vous savez, le budget, vous le votez et moi, je fais avec... Mais, au fond, je dois faire ce que j'ai à faire et, finalement, le budget m'intéresse assez peu...» En l'occurrence, M. Pagani nous a clairement dit qu'il ne se sentait pas tenu de respecter le budget voté, ce qui est pour nous inacceptable. D'ailleurs, la liste des dépassements de crédits, qui figure à la page 4 des comptes, n'est absolument pas détaillée ni exhaustive. Nous avons demandé, en commission, le détail des dépassements, mais nous ne l'avons pas reçu sous forme exhaustive, et c'est également inacceptable.

Pour toutes ces raisons, nous allons, non pas nous abstenir, mais refuser les comptes cette année, parce que nous ne sommes pas satisfaits, n'en déplaise à M. Carasso!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis assez interloqué après ce que j'ai entendu. Il me paraît logique que notre groupe, qui est arrivé dans cette enceinte en juin 2011 et qui n'a pas voté le budget 2012, ne vote pas les comptes correspondants. Effectivement, ce n'était pas notre budget et cela paraît donc logique. S'agissant des références historiques de M. Carasso – Monsieur le président, vous lui transmettrez – si elles lui font plaisir, tant mieux, mais en ce qui me concerne j'assume tout à fait mes positions. Son exposé était sans doute amusant pour la galerie, mais il n'apporte rien du tout, aucun chiffre, aucune analyse de fond. Il essaie de mettre les autres groupes à l'index, mais c'est du bidon et cela n'apporte rien. En tout cas, en ce qui me concerne, cela ne m'affecte absolument pas; j'assume tout à fait les propos que j'ai tenus auparavant et ceux que je tiens aujourd'hui.

Je le répète, nous n'avions pas voté le budget 2012 et je ne vois pas pourquoi nous voterions les comptes 2012. Ce d'autant plus que nous avons posé un certain nombre de questions sur les politiques publiques menées et que nous n'avons pas eu de réponses, ou seulement des réponses partielles. Pourtant, au moment des comptes, on pourrait quand même s'attendre à recevoir des réponses précises. J'ai cité un exemple - mais il y en a d'autres - où il y a une différence de 200 000 francs sans aucune explication! Alors, voulez-vous payer ces 200 000 francs? Monsieur le président, vous transmettrez à M. Carasso, ou à M. Vanek, qui parlait tout à l'heure de 600 000 francs à propos de la taxe professionnelle et à qui j'ai dû donner le chiffre exact de 900 000 francs! Proportionnellement aux 120 millions de recettes de la taxe professionnelle, la différence ne lui paraît pas importante, mais alors peut-il les payer de sa poche? Je dois dire que, venant de conseillers municipaux élus par le peuple de la Ville de Genève, j'ai de la peine à comprendre qu'on balance des chiffres avec une telle légèreté. Cela me laisse pantois. Même 1 franc, c'est important, Mesdames et Messieurs! Je ne crois pas qu'on puisse dire que 200 000 francs ou 900 000 francs, ce n'est rien, au motif que la Ville a un budget de plus d'un milliard. Ou alors, payez-les, ces montants, Mesdames et Messieurs!

Cet argent, nous le prenons au contribuable et nous lui devons, au minimum, de le dépenser de la manière la plus adéquate et qu'on puisse le vérifier. Je ne demande rien d'autre. Or, nous n'avons pas reçu toutes les réponses et ce n'est pas acceptable. J'aurais espéré, de la part du représentant du Parti socialiste, qui est quelqu'un de cultivé, de très bien formé et d'intelligent, qu'il argumente avec des chiffres et non pas avec du baratin sur ce qu'ont dit les gens en commission ou en plénière, il y a un an, trois ans ou dix ans! Cela n'a pas d'intérêt ni de sens.

En l'occurrence, une majorité du Conseil municipal, sans nous, a voté le budget 2012, qui a été exécuté. Encore heureux qu'on puisse constater que personne n'a volé de l'argent et que ce budget a été exécuté à peu près correctement. Tou-

jours est-il que, quand nous voulons savoir comment ces politiques publiques ont été exécutées, nous sommes en droit d'attendre des réponses précises.

J'aimerais ici aborder un sujet, qui n'a pas encore été évoqué et qui est celui des investissements. Mesdames et Messieurs, notre groupe était déjà intervenu sur ce sujet en 2011, mais la machine était lancée et rien ne pouvait l'arrêter. En l'occurrence, depuis de nombreuses années, le budget comportait un volant d'investissements d'environ 100 millions, jauge qui avait été fixée par la commission des finances dans les années 1990. Aujourd'hui, je constate une seule chose aux comptes, c'est qu'en 2012 M. Pagani a dépensé 152 673 112,86 francs en 2012 pour les investissements, alors que l'autorisation au budget était de 100 millions! A cet égard, il n'a donné aucune explication, si ce n'est: «Je fais ce que je peux...» Ou, en réalité: «Je fais ce que je veux!» Eh bien, cela ne va pas, et c'est ce qui a d'ailleurs amené le Conseil municipal, lors du vote du budget 2013, à limiter les investissements à 110 millions, patrimoines financier et administratif confondus. En fait, M. Pagani dépensera 130 millions, d'après les chiffres qui circulent, mais on le vérifiera lors des comptes 2013, et vous avez vu aussi qu'au budget 2014 le Conseil administratif a présenté un montant d'investissements de 130 millions.

C'est dire que, dans ces conditions, je ne sais plus à quoi nous servons ici, à rien probablement! Pourtant, ce sont bien les miliciens de ce Conseil municipal qui votent le budget, qui donnent les autorisations de dépenses. Celles-ci sont, en tout cas en matière d'investissements, systématiquement dépassées et notre gouvernement de la Ville de Genève s'en fout complètement – je n'aime pas employer ces termes, mais cela commence vraiment à m'énerver! Il se fiche du monde, il se fiche du parlement municipal et, par là même, de la population qui nous a élus.

A un moment donné, il nous faut réagir et c'est pourquoi, compte tenu de tous ces éléments, nous refuserons les comptes 2012, en signe de mauvaise humeur. Je sais bien que cela n'aura strictement aucune importance: la Surveillance des communes a validé les comptes au mois de février ou au mois de mars, la loi prévoit qu'il y ait un débat au Conseil municipal sur le bouclement des comptes, mais que ces derniers soient votés ou non, cela n'a strictement aucune importance du point de vue de la loi sur l'administration des communes. Je le sais bien, mais il n'empêche que nous refuserons ces comptes parce qu'on se moque du monde, parce qu'on ne répond pas à nos questions, parce qu'on dépasse les budgets de manière éhontée, sans explication et sans volonté de respecter ce que le Conseil municipal – et donc la population – a décidé. J'ai dit!

**M. Denis Menoud** (MCG). Cher public, merci! Mesdames et Messieurs, il est toujours utile de remettre l'église au milieu du village dans ces discussions controversées. J'adore l'extrême arrogance d'un Carasso ou d'un Vanek, parce que c'est la querelle de *Boboland*! Mesdames et Messieurs de la gauche, qui n'avez que le social à la bouche, faites un petit calcul pour savoir combien d'entre vous vivent en dehors de l'impôt, des subventions ou autre fonctionnariat... J'aimerais savoir combien d'entre vous gagnent leur vie par leur travail, comme la boulangère ici, M<sup>me</sup> Richard... (*Exclamations et applaudissements.*) Oui, M<sup>me</sup> Richard pétrit le pain du Genevois! Et vous, vous pérorez!

Quand vous attribuez des satisfecit, Madame la conseillère administrative, vous me faites doucement rire. Le budget de la Ville de Genève est l'équivalent du budget de la Guinée-Conakry, qui compte 11 millions d'habitants. On dépense à Genève, pour 196 000 personnes, l'équivalent de ce qu'on dépense ailleurs pour 11 millions d'habitants.

Rappelez-vous, Messieurs les socialistes, ce qu'on disait de Fabius, l'homme qui vivait avec la cuillère en argent dans la bouche. Comment pouvez-vous comprendre quoi que ce soit, vous qui ne gagnez pas d'argent par votre travail et qui vivez des subventions de l'impôt? (*Remarque*.) Madame, cela vous fait peut-être rire, mais tout le monde le sait. Il s'agit d'une statistique, et non pas d'une agression contre les groupes Ensemble à gauche, socialiste et Vert. Cette querelle de *Boboland* me fait donc doucement rigoler. En Ville de Genève, c'est une soidisant Alternative qui dirige, mais pour elle, comme pour les bobos, les pauvres n'existent pas. C'est une invention du Mouvement citoyens genevois et peut-être d'Ensemble à gauche...

Puis, quand on voit que la Ville a moins de 3000 employés et qu'elle propose 4000 formations, on se dit qu'elle a recruté des gens qui ne sont pas à niveau, ou alors que les gens se lugent! Nous savons que des gens se goinfrent de l'impôt, du travail des autres, et pour nous, Mouvement citoyens genevois, c'est choquant. Je continue... M<sup>me</sup> Salerno est-elle là? Ah, oui, elle est montée de quelques marches, ce sont les marches avant le Conseil d'Etat... (*Exclamations.*) Nous déplorons ces multiples arrosoirs grâce auxquels on arrose tous les petits copains, associations et fondations socialo-écolo. Je peux en citer: Genève Roule, Œuvre suisse d'entraide ouvrière... (*Protestation de M<sup>me</sup> Wenger.*) Madame la conseillère municipale, vous avez beau nous invectiver, cela ne change rien à la réalité! Les faits sont là et, comme disait un certain Lénine, ils sont têtus. Je suppose, Madame Wenger, que vous vous souvenez des références idéologiques de votre jeunesse...

Cela dit, mon collègue Daniel Sormanni a évoqué les investissements. On peut regretter les dépassements, mais le problème, Mesdames et Messieurs, c'est que M. Pagani a sous le coude des délibérations qui ont été votées ici! C'est nous

qui votons les crédits, vous êtes les premiers à les voter. Alors, vous avez beau rouspéter, c'est vous qui votez ces crédits et M. Pagani ne fait que son boulot. Certes, il le fait de manière habile, mais tant mieux s'il défend bien les intérêts de la collectivité. Je ne suis pas là pour défendre M. Pagani, mais le fait est que tous ces millions ont été votés par notre Conseil. M. Pagani fait son boulot, il est élu sur une liste, il se dit qu'il doit faire du logement ou autre et il le fait, sans aucun état d'âme; dette ou pas dette, il s'en fiche!

Bien entendu, cela n'a pas du tout effleuré M. Pierre Vanek, dont l'intervention grandiloquente était tout à fait déplacée. Monsieur Vanek, vous qui êtes un indépendant, vous qui ne vivez pas de l'impôt – vous êtes peut-être le seul à Ensemble à gauche, c'est à marquer d'une pierre blanche! – je comprends vos arguments, mais arrêtez! Quand on se goinfre comme des gros cochons, il faut arrêter de dire: ah oui, on s'est bien goinfré, merci, et maintenant passez à la caisse! (*Protestations.*)

**Le président.** Nous attendons que la pression descende pour continuer à travailler... (*Remarques et invectives.*) Stop, on se calme! Nous continuons notre débat, je donne la parole à M<sup>me</sup> Wenger, qui saura certainement très bien s'exprimer...

M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG). Sans l'ombre d'un doute, Monsieur le président, dès que ces messieurs auront fini d'essayer de nous prouver qu'ils ont une hallebarde plus longue que les autres! (*Rires et applaudissements.*) En l'occurrence, nous ne sommes pas dans le débat qui devrait nous occuper et qui est celui sur les comptes! Comme d'habitude, je suis étonnée de constater, Messieurs et Mesdames de droite, que vous avez des humeurs. Vous êtes de mauvaise ou de bonne humeur, et vous votez ou non le budget ou les comptes, selon votre humeur. Ecoutez, nous ne sommes pas dans un salon! En fait, de quoi sommes-nous en train de parler? D'un déficit abyssal, incommensurable? Non, il n'y a pas eu de déficit. Le reproche qui est fait, c'est que nous n'avons pas eu les chiffres que personne ne connaît... Là, on se fout de la gueule du monde, je suis navrée de le dire.

Mesdames et Messieurs, j'ai une révélation à vous faire: vous savez que le service à la population, ce n'est pas seulement un chiffre dans le budget, ce n'est pas seulement un coût, c'est aussi des crèches, des écoles, des routes, du logement... C'est tout cela. Alors, quand j'entends que le représentant du Mouvement citoyens genevois – Monsieur le président, vous transmettrez – se plaint des investissements faramineux, j'ai envie de dire tant mieux! Tant mieux, car une société qui n'investit pas est une société qui meurt. Or Genève est une ville qui se donne les moyens d'avoir un futur. Et à ceux qui nous traitent de cochons ou de porcs, je répondrai: qui se sent morveux se mouche!

Quant au mythe selon lequel les commissaires aux finances n'auraient pas fait leur travail, qu'ils ne se seraient pas montrés compétents, qu'ils n'auraient pas posé les bonnes questions, mais que, heureusement, notre président, merveilleux et tout-puissant, était là pour cadrer les questions des commissaires, je préférerais oublier cette intervention du président de la commission. Il est vrai que nous n'avons pas eu le temps nécessaire et suffisant pour faire le travail. Pour autant, on ne peut nous reprocher d'avoir refusé de reprendre les débats après deux mois de vacances, alors que nous avions un peu perdu le fil et qu'on nous présentait le nouveau budget 2014. Au moment où nous aurions dû commencer à travailler le budget 2014, nous aurions dû voter sur les comptes 2012? Non, ce n'est pas ainsi que cela se passe!

Je le répète, nous n'avons pas eu assez de temps pour vraiment étudier ces comptes 2012. Néanmoins, cela nous a suffi – en tout cas à cette partie-ci de l'assemblée – pour constater que ces comptes correspondaient au budget que nous avions voté et qu'il n'y avait pas de déficit. Cette année, il n'y avait pas de boni, mais je crois me souvenir que, durant les années où il y eu des bonis – et il y en a eu! – vous vous plaigniez aussi du fait qu'il y avait des bonis... Alors, Mesdames et Messieurs, il faut savoir! Je ne vous comprends pas très bien: il n'y a pas de déficit et vous êtes tous là en train de pleurer. S'il y a des bonis, c'est encore pire. Que voulez-vous? Voulez-vous un vrai déficit? Si c'est le cas, nous allons vous laisser le faire, car vous êtes les chefs pour cela! (*Applaudissements*.)

M. Simon Brandt (LR). Ce qui est curieux dans le débat de ce soir, c'est que nous ne sommes pas censés mener un débat politique, mais un débat purement comptable. Savoir quels sont les objectifs qu'on veut donner aux lignes budgétaires, savoir si on est d'accord ou non avec une politique, cela se définit dans le cadre de la discussion budgétaire, que nous aurons dans deux mois. Aujourd'hui, la discussion est purement comptable et la question à laquelle on nous demande de répondre, c'est la suivante: donnons-nous quitus à la gestion du Conseil administratif pour l'exercice budgétaire 2012? La réponse ce soir, pour le Parti libéralradical et ses commissaires – qui ont fait correctement leur travail – est négative. Elle n'est pas négative parce que nous avons des humeurs ou parce qu'on est en période électorale. Elle est négative parce que les montants dépensés ne correspondent pas, pour partie, en termes de quotité, de quantité et d'objectifs, à ce que nous avions voté lors du budget.

Si on donne 100 francs à un enfant pour aller acheter des bonbons et qu'il revient en ayant acheté un gâteau, il n'a pas rempli l'objectif qu'on lui avait assigné. S'il revient en ayant acheté pour 120 francs de bonbons, il a rempli l'objectif, mais il a dépassé le montant. Aux comptes 2012, c'est exactement ce qui s'est produit avec certaines lignes budgétaires.

Je vais lire quelques extraits du rapport de M. Fiumelli pour les téléspectateurs qui auraient envie d'aller voir pourquoi nous refusons les comptes. A la page 26 du rapport, à la question de savoir pourquoi M. Pagani était allé en dépassement, celui-ci a donné une première réponse: «C'est un problème récurrent, car il s'agit d'une coupe budgétaire discrète à laquelle on recourt souvent devant le Conseil administratif et au niveau de l'arbitrage budgétaire, et dont les effets négatifs se ressentent dans les comptes.» Cela signifie que, lorsque le Conseil administratif fait ses arbitrages budgétaires, il coupe des lignes, en sachant pertinemment, je dis bien pertinemment, qu'elles ne suffiront pas. Il coupe afin de proposer le budget le plus équilibré possible, afin de faire croire que les charges sont maîtrisées, en se disant que ce n'est pas grave et qu'on ira en dépassement aux comptes. Voilà la première raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter une telle gestion.

Un peu plus bas, toujours à la page 26 du rapport, M. Pagani dit: «Il est impossible de respecter le budget que le Conseil administratif me donne et que le Conseil municipal me vote, raison pour laquelle il convient de procéder à un dépassement.» Et il conclut: «Je suis conscient que je vais systématiquement en dépassement.» Alors, Mesdames et Messieurs, de qui se moque-t-on ce soir, quand on nous dit que tout va bien dans ces comptes?

Quand on dépense plus d'argent que ce qui a été voté, c'est que quelque chose ne va pas. Quand on dépense des montants excédentaires pour plusieurs dizaines de millions, alors que l'enveloppe budgétaire ne le permet pas, c'est se moquer du monde. C'est d'autant plus se moquer du monde lorsqu'on sait dès le départ, quand on vient défendre son budget, que celui-ci ne suffira pas. C'est tromper ce Conseil municipal, la population, les électeurs... C'est d'autant plus problématique que la gauche a de drôles de méthodes: si c'est un magistrat de son bord, elle se bande les yeux et ne prend même pas la peine de lire les comptes. Tout va bien, c'est génial... J'aimerais que les gens qui nous regardent sachent l'absence de recul qu'a la gauche sur ces comptes. Car ses élus n'ont manifestement pas lu les comptes ni le rapport, vu qu'ils votent systématiquement oui dès lors que les magistrats sont de leur bord politique.

A l'inverse, M. Carasso nous a souvent reproché d'être critique, au sein du Grand Conseil, à l'égard de nos conseillers d'Etat, mais tant mieux, Mesdames et Messieurs! C'est la séparation des pouvoirs que de ne pas être à la botte du pouvoir exécutif, quand bien même les magistrats sont de notre propre bord politique. Envoyer dans un parlement des béni-oui-oui, qui voteront tous les budgets des magistrats de leur parti, sous le seul prétexte qu'ils sont membres de leur parti, ce n'est pas synonyme de bonne gestion. Dans ce cas, on peut supprimer les parlements et tout laisser à l'exécutif.

Mesdames et Messieurs, on se plaint à longueur d'année que ce Conseil municipal ait peu de pouvoir, qu'il n'ait pas assez de compétences. Or une des rares compétences que nous avons, c'est de dire non à un rapport de gestion dans lequel le Conseil administratif reconnaît – par M. Pagani, en page 26 du rapport – qu'il trompe le Conseil municipal lors de l'établissement du budget, comme il trompe le Conseil municipal en ne venant pas l'informer lorsqu'il commence à dépasser les lignes budgétaires. Comment, après cela, peut-on donner quitus à la gestion du Conseil administratif, si ce n'est pour des raisons de basse politique? Comment, après cela, peut-on dire que tout va bien sans être un menteur ou un incompétent? Je vous pose la question, Mesdames et Messieurs. Et poser la question, c'est y répondre en votant non aux comptes.

Raison pour laquelle je conclurai, Monsieur le président, en demandant le vote nominal, afin que la population sache, notamment lors des élections cantonales qui auront lieu dans trois semaines, si elle veut envoyer au Grand Conseil des gens qui ne feront pas leur travail, des gens qui sont tellement politisés qu'ils refusent de titiller les magistrats de leur parti, ou si elle veut envoyer des gens qui feront leur travail, qui analyseront les budgets et les comptes, et qui auront parfois le courage, y compris contre leur propre magistrat, de dire non quand les choses ne vont pas! (*Applaudissements*.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il y a un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser passer... (Remarque.) Monsieur Menoud, je ne vous ai pas interrompu. Vous avez dit passablement de choses qui m'ont déplu, mais j'ai eu la politesse de ne pas vous interrompre! Tout d'abord, M. Sormanni a dit que je dépasserais le budget d'investissement qui était de 100 millions. En réalité, c'était un budget de 95 millions qui m'était fixé, sauf que, lors du dernier exercice, nous avons fait un arbitrage et que nous avons supprimé toute une série d'investissements, comme le Grand Théâtre, la crèche de l'ancien manège, la piscine de Chandieu, et d'autres choses. Or qu'a fait ce Conseil municipal – je ne le lui reproche pas – qu'avez-vous fait, toutes et tous, légitimement d'ailleurs? Vous avez remis ces investissements à la page et nous sommes donc en train de travailler à la rénovation du Grand Théâtre. Heureusement, d'ailleurs, parce qu'il n'a plus été rénové depuis cinquante ans, depuis qu'il a brûlé.

C'est là le prix du passé, ce qu'on appelle les coûts gris, qui sont à notre charge parce que d'autres avant nous ont refusé de faire ces investissements. Je vous remercie d'avoir fait droit à la demande légitime de la population qui fréquente le Grand Théâtre, ou des parents qui ont besoin de crèches. Par conséquent, Messieurs Sormanni et Menoud, ne venez pas dire que je dépasserais les budgets sans votre consentement. M. Menoud, lui, a au moins eu l'honnêteté de reconnaître que le Conseil municipal votait des délibérations qui ouvraient les crédits que je dépense. Et j'estime qu'il est de ma responsabilité de les dépenser, parce que ce sont des investissements pour l'avenir, pour nos enfants.

Ces investissements correspondent à du concret, qui reviendra à nos enfants, au contraire de la titrisation qui, un jour ou l'autre, une nuit où nous dormirons tous, partira en fumée parce que 500 ou 600 financiers auront décidé de casser des budgets nationaux, comme ils sont en train de le faire en Inde ou dans d'autres pays. De temps en temps, ces gens se mettent en groupe, ils envoient la cavalerie et détruisent l'économie d'un pays. Voilà pourquoi je préfère procéder à des investissements concrets qui resteront pour nos descendants.

Ensuite, vous me reprochez d'avoir admis que j'allais en dépassement, Monsieur Brandt, mais vous vous gardez bien de dire sur quelle ligne je suis allé en dépassement. Depuis six ans, je vais systématiquement en dépassement sur la ligne du budget d'entretien. Nous avons fait évaluer notre patrimoine financier: il est évalué à 5 milliards. Pour entretenir ce patrimoine, pour le mettre à niveau, nous devrions y consacrer 50 millions par an, mais vous ne m'en donnez que 27! Alors, évidemment, quand des chaufferies pètent, je suis bien obligé d'aller en dépassement. Je le fais parce que c'est vital et, d'ailleurs, la LAC (loi sur l'administration des communes) me permet d'aller en dépassement en cas d'urgence.

Je citerai ici le dernier cas qui s'est produit. Un journaliste me téléphone, hier, en me disant que l'éclairage du terrain que nous avons rénové, à Vessy, est hors normes. Je lui réponds que, oui, il est hors normes et que nous allons intervenir immédiatement, parce qu'il est complètement stupide d'avoir un terrain synthétique, super, nickel, sans l'éclairage voulu. Par conséquent, oui, Mesdames et Messieurs, j'ai effectivement décidé d'installer à Vessy un éclairage qui corresponde au terrain, et je vous en ai informés. Ce soir, certains veulent polémiquer, c'est leur problème. Toujours est-il que moi, en conscience, j'estime faire le travail qui m'a été dévolu, et le faire le mieux possible.

Cela dit, il y a encore un autre problème sur lequel j'aimerais revenir, c'est le tour de passe-passe que j'aurais fait le 13 décembre 2011, à 4 h du matin, pour combler le différentiel de 900 000 francs. A 4 h du matin, nous avions un déficit de 900 000 francs au budget et j'ai effectivement pris la responsabilité – mais aussi le risque politique, que j'assume – de le combler en réévaluant à la hausse les recettes de la taxe professionnelle. En l'occurrence, j'ai gagné, permettezmoi de le dire, puisqu'il y a 2 millions de boni aux comptes 2012. C'est dire que j'aurais même pu combler un déficit encore plus grand. Cette nuit-là, à 4 h du matin, j'ai pris mes responsabilités ainsi qu'un risque politique pour le bien de notre collectivité, et je trouve un peu désagréable qu'on me le reproche.

**M.** Alberto Velasco (S). J'aimerais répondre à M. Sormanni, qui revient toujours sur la question des investissements. En réalité, les investissements ne sont pas le problème le plus grave, puisque, lorsqu'on construit un immeuble, il entre dans les actifs de la Ville, donc dans la richesse de la Ville. En revanche, la ques-

tion à poser est la suivante: que se passe-t-il après un investissement? Combien coûte le fonctionnement de tel ou tel investissement? C'est la question récurrente à se poser année après année. En effet, les investissements profitent aux entreprises, à l'économie, ils rapportent de l'argent qui revient ensuite sous forme d'impôts. Par contre, le fonctionnement des équipements, ensuite, exige des postes, représente des coûts, et c'est là, à mon avis, le point crucial.

Certes, M. Sormanni a raison: la Ville a un retard patent dans l'entretien de son patrimoine immobilier, tout comme l'Etat d'ailleurs. Ce qui se passe à l'Etat est extrêmement grave, son patrimoine se détériore chaque année et cela signifie que la richesse des citoyens de la Ville et du Canton diminue aussi. Monsieur Amaudruz, vous siégiez à la Constituante et vous vous souvenez sans doute que nous avions proposé un article obligeant le Conseil d'Etat à entretenir son patrimoine, de façon qu'il ne se dégrade pas. Malheureusement, cet article n'a pas été accepté, mais c'est une question qui avait été abordée.

J'en viens à votre comparaison avec Conakry, Monsieur Menoud. D'abord, si vous habitiez à Conakry, vous ne gagneriez pas ce que vous gagnez ici... (Remarque et rires.) Oui, vous ne seriez peut-être même pas conseiller municipal! Donc, cette comparaison est absolument irréaliste. En plus, vous savez très bien qu'à Conakry, malheureusement, les services sociaux sont ce qu'ils sont, les écoles sont ce qu'elles sont... Les habitants de cette cité n'ont pas les avantages que nous avons ici, à Genève. Mais peut-être vouliez-vous dire aux Genevois qu'il faudrait revenir à la situation de Conakry? Est-ce là votre message? Le Mouvement citoyens genevois nous propose-t-il de revenir à la situation de Conakry? Avec un tel message en période électorale, je trouve que ce n'est pas vraiment gagné... (Exclamations et rires.)

Maintenant, je m'adresse à M. Brandt. On sait qu'il y a un problème en matière d'investissements. Mais M<sup>me</sup> Salerno nous a démontré, avec son équipe, tout comme M. Pagani, qu'un groupe travaillait actuellement sur les investissements de manière transversale et que ces investissements étaient arbitrés au niveau du Conseil administratif. La situation n'est donc pas celle que vous dites. Certes, il y a des dépassements, mais j'espère qu'avec le nouveau fonctionnement qui a été mis en place nous verrons des résultats. Il est impossible de les voir dans l'exercice 2012, mais nous les verrons lors des prochains exercices.

Cela dit, je reconnais que le point soulevé par M. Fiumelli est pertinent. Il est vrai que, lorsqu'un département dépasse une ligne budgétaire, il faudrait qu'il vienne à la commission des finances pour le dire. On devrait nous expliquer qu'il est impossible de faire autrement, qu'on va présenter une demande de dépassement de crédit, charge pour nous d'en discuter et de le voter. Alors, certes, ce problème des dépassements est gênant, mais l'important, c'est que ces dépassements ont abouti à quelque chose de réel, qu'ils se sont matérialisés dans des construc-

tions. Reste que, sur la forme, Monsieur Fiumelli, je vous accorde qu'il faudrait aller dans le sens que j'ai indiqué.

Maintenant, j'en viens au travail de la commission. Au départ, je n'étais pas d'accord avec le fait que les commissions spécialisées ne puissent plus étudier les comptes. En effet, auparavant, on bénéficiait quand même des rapports des commissaires spécialisés, qui connaissaient leur sujet. Pour sa part, la commission des finances n'a pas le temps de se pencher dans le détail sur chaque département, et peut-être faudrait-il revenir sur cette décision. Par ailleurs, s'agissant des documents par politique publique, j'ai constaté que, pour les élus, il n'est effectivement pas évident de travailler avec ces documents. C'est difficile, cela prend du temps et, là aussi, il faudrait revoir la question.

Enfin, j'aimerais en finir avec ces histoires selon lesquelles nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour travailler en commission des finances. Mesdames et Messieurs, si on écoutait les commissaires, on pourrait siéger en séances de relevée jusqu'à 6 h du matin, petit-déjeuner compris, puis poursuivre le jour suivant jusqu'à midi, avec repas inclus! Vous voyez ce que je veux dire... C'est hallucinant: on se plaint de ne pas avoir le temps, on fait 45 auditions, puis une autre audition, et encore une autre! C'est à croire que les commissaires ne veulent pas voter, qu'ils ont peur de voter! Pourtant, à un moment donné, il faut bien voter! On pose des questions, puis quand il n'y a plus de questions, paf, c'est fini, on y va!

M<sup>me</sup> Wenger disait tout à l'heure que le président de la commission des finances avait été trop vite, qu'il avait bâclé son travail. Madame, lorsque je lis le rapport rédigé par M. Fiumelli, je constate qu'il est très intéressant, qu'il relate fidèlement ce qui s'est passé. Vous-même avez rédigé le rapport sur les comptes 2010, que j'ai lu à l'époque, au moment où je venais d'entrer dans ce Conseil municipal. En l'occurrence, ce rapport ne permettait pas de savoir ce qui s'était passé en commission, alors que cette dernière avait travaillé deux fois plus de temps, jusqu'à 3 h du matin! Cette année, nous avons travaillé beaucoup moins longtemps, mais, quand je lis le rapport de M. Fiumelli, je sais ce qui s'est passé. Conclusion: ce n'est pas le nombre d'heures passées en commission qui est important, mais la qualité du travail qu'on y fait et ce qu'on y apprend. Voilà ce qui est important.

En tant que président de la commission des finances, je le répète: il n'est pas nécessaire de prévoir des séances de relevée jusqu'à 3 h du matin. Ceux qui prétendent le contraire ont peut-être d'autres nécessités, mais il faut alors qu'ils se rencontrent ailleurs et non en séance de commission.

M. Thomas Bläsi (UDC). Pour ceux qui auraient quelques doutes, notamment pour M. Vanek – vous transmettrez, Monsieur le président – j'aimerais pré-

ciser la notion de défiance par rapport à l'avenir et au budget 2014, évoquée par mon collègue Michel Amaudruz. Certes, il y a des choses qui ne font pas plaisir à entendre et je n'ai pas envie d'insulter les uns ou les autres dans ce Conseil, mais je dois revenir sur un constat. Dans ce parlement, comme au parlement cantonal, les deux tiers des personnes qui siègent, tous partis confondus – je ne m'en prends pas à la gauche: il s'agit des représentants de tous les partis et donc de la décision du peuple – deux tiers de ces personnes dépendent de manière directe ou indirecte des revenus de l'Etat, donc du revenu de l'impôt. C'est une décision du peuple, mais le fait est que ceux qui fournissent 80% des revenus de l'Etat sont à l'heure actuelle représentés dans les parlements à hauteur d'un petit 6%. Les entrepreneurs et indépendants, qui cotisent à hauteur de 80% pour financer nos administrations, représentent 6%, alors que les deux tiers de ceux qui décident ce qu'on fait de l'argent vont finalement bénéficier de leurs décisions.

Ainsi, dans ce Conseil, on a décidé de recapitaliser la CAP, la caisse de retraite des fonctionnaires, mais combien de personnes qui ont voté la recapitalisation cotisent à la CAP? C'est quand même hallucinant! Voilà, par exemple, ce qui explique la défiance de M. Amaudruz face à l'avenir. Je rappelle que la tradition voulait, à une époque, que les membres de la fonction publique genevoise soient payés pour faire de la politique, pendant quelques heures. Ils étaient encouragés et payés par l'Etat, par nos impôts, pour faire de la politique. Cette pratique a cessé, paraît-il, et c'est heureux.

Il n'empêche qu'en termes de représentativité les indépendants comme moi ou Michel Amaudruz avons une défiance vis-à-vis de l'avenir, une défiance envers des gens qui votent leur propre retraite avec la recapitalisation de la CAP, qui votent leurs budgets, leurs enveloppes... Cela nous pose un problème et provoque notre défiance, parce que ce n'est pas un système qui nous semble très juste, notamment pour ce qui est des indépendants. J'espère avoir expliqué la raison de notre défiance et je pense qu'à un moment donné il serait bon que les bénéficiaires ne votent pas les budgets!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Personnellement, je suis nouveau à la commission des finances, n'étant arrivé qu'en début d'année dans ce Conseil municipal, et j'ai été surpris: voilà une commission des finances qui ne traite pas beaucoup des finances, mais beaucoup de politique. Cela m'inquiète pour les générations futures. En effet, quand certains disent que, finalement, l'argent n'a aucune importance, que ce sont uniquement les prestations au public qui importent, ils oublient que, sans argent dans notre portemonnaie, nous ne pouvons manger et nous ne pourrons manger demain!

Cela dit, j'ai été intéressé par les propos de M. Pagani, qui disait que le budget d'entretien du patrimoine, normalement, devrait être de 50 millions. Effecti-

vement, par rapport à la somme portée à l'actif du bilan de la Ville, l'entretien du patrimoine devrait être de 1%, si on compare à ce qui se passe dans le secteur privé. Donc, à ce niveau, il y a un réel manco. Trop souvent, nous faisons des achats somptueux, nous construisons des monuments à la gloire de Genève et de certains magistrats, alors que nous devrions nous attarder beaucoup plus sur la continuité de notre Ville. En cela, M. Pagani a entièrement raison: nous devrions lui accorder 50 millions pour l'entretien du patrimoine.

Je disais qu'à l'occasion des comptes on s'occupait plus de politique que de finances. En l'occurrence, c'est la politique de ma ville, celle dont je suis l'élu. Ce n'est pas la faute de la magistrate aux finances si les magistrats ne sont pas d'accord entre eux sur les dépenses. Quant à notre Conseil municipal, il est excellent: il vote chaque année beaucoup plus d'argent que ce qui est prévu dans le plan financier. Je ne sais pas à quoi l'on s'amuse, mais cela commence à devenir un peu inquiétant. Il faudrait commencer à regarder ce qu'il y a dans notre portemonnaie, quels revenus nous aurons plus tard, à quelles dépenses nous devrons faire face, surtout si le Canton va de mieux en mieux et qu'il ne peut plus s'occuper des besoins fondamentaux de ses habitants!

Maintenant, j'aimerais revenir sur un point. M<sup>me</sup> Wenger nous disait tout à l'heure qu'il n'y avait pas de déficit. En lisant la lettre du Contrôle financier, je vois qu'il y a un déficit de 3,591 millions. Alors, qui ment? Le Contrôle financier ou Ensemble à gauche? Je ne sais pas... La comptabilité est une science exacte, contrairement à la politique qui, visiblement, ne l'est pas. Toujours, dans la lettre du Contrôle financier, à la dernière ligne de la page 1 – c'est une phrase à remettre dans son contexte – je lis encore: «Nous contacterons la direction financière en vue de faire respecter les bonnes pratiques comptables en la matière pour les exercices suivants.» Sur ce, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste trois orateurs inscrits dans ce premier débat.

M. Pierre Vanek (EàG). Je ferai quelques observations. Premièrement, j'ai été amusé par l'intervention du précédent orateur de l'Union démocratique du centre, qui déplorait que tant de gens siègent dans les parlements et se votent leur salaire, qu'ils soient payés pour faire de la politique... Pour ma part, en 1993, dans cette salle, j'ai dû amener sur-le-champ ma lettre de démission au conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, pour pouvoir continuer à siéger au Grand Conseil. En effet, à l'époque, des dizaines de milliers de travailleurs – des infirmières, des enseignants, des gens qui font œuvre utile – étaient interdits de présence dans nos institutions, de manière antidémocratique. On a ensuite réussi

à changer cela et à supprimer les incompatibilités. Or ce que j'entends ce soir, ce sont des appels à un retour à la situation où des instituteurs, des infirmières, des policiers – certains partis ne se privent pas d'en présenter! – seraient privés de leurs droits démocratiques. Ce n'est pas acceptable, le peuple s'est prononcé sur ce sujet et nous pensons qu'il est inopportun d'y revenir.

Maintenant, un représentant du Parti libéral-radical, assis au fond à droite, a fait un discours en disant que nous étions des béni-oui-oui, que nous n'examinions pas de manière critique ce que faisaient nos magistrats... Il a aussi évoqué la séparation des pouvoirs... Non, soyez sérieux, Monsieur le conseiller municipal! Vous savez que nous sommes capables d'être extrêmement critiques envers un conseiller administratif qui est pourtant de notre bord, comme vous dites. Pas plus tard qu'hier nous déposions 5242 signatures à l'appui d'un référendum qui va à l'encontre de la ligne majoritaire du Conseil administratif, qui est aussi de notre bord. M. Pagani est bien placé pour savoir – je tourne mes regards vers ma voisine assise à ma gauche – que, sur un certain nombre de dossiers, celle-ci a su faire entendre une voix critique.

Par conséquent, dire que dans notre camp, dans notre parti, dans notre groupe, dans nos mouvements, nous sommes des béni-oui-oui, à la solde de l'exécutif, et que nous fermons les yeux, ce n'est juste pas crédible, Monsieur Brandt! Nous sommes critiques au point que, par exemple, nous avons refusé de voter le dernier budget, parce que nous défendions un certain nombre de positions sociales, notamment les prestations aux personnes âgées, pour ne citer que celle-ci. Donc, la critique consistant à dire que nous sommes des béni-oui-oui à la solde de l'exécutif ne tient guère la route et n'est pas crédible.

Maintenant, du côté du Mouvement citoyens genevois, on a entendu que nous étions des bobos, que nous ne savions pas ce qu'étaient les pauvres... Mesdames et Messieurs, nous défendons systématiquement les pauvres à travers un certain nombre de prestations publiques, certes, mais aussi à travers une lutte concrète, sur le terrain, avec les syndicats. Ainsi, qui était sur le chantier à la Jonction, où travaille l'entreprise du président de la Fédération des métiers du bâtiment et où on a constaté des cas scandaleux de dumping salarial? Qui était sur ce chantier, l'autre jour, pour dénoncer ce dumping salarial? C'était nous, c'était notre parti, c'était notre mouvement, c'étaient nos candidats au Grand Conseil, y compris notre magistrat municipal, qui n'a pas perdu l'esprit critique en accédant à sa fonction! Là, sur ce chantier, des gens travaillent pratiquement au tiers du salaire prévu par la convention collective, pour 10 francs de l'heure. Ce sont ces gens-là que nous avons défendus.

Puis, qui a sorti le scandale des emplois de solidarité, qui a provoqué une grève à Carouge? Qui est intervenu sur cette question des gens qui travaillent pour des salaires de misère, avec un dumping salarial orchestré par des milieux qui ne sont pas les nôtres? C'est nous!

Vous savez que, demain matin, il y aura une grève à Gate Gourmet, sur le site de l'aéroport, où 83 travailleurs ont été licenciés pour leur faire accepter des conditions de travail et de salaire au rabais. Qui sera sur le piquet de grève renforcé à 6 h 30 demain matin? C'est nous qui serons aux côtés de ces gens qui se lèvent à 3 h du matin pour aller travailler, ces gens dont on cherche à baisser le salaire, ces gens qu'on veut priver de leurs droits syndicaux, de leur droit de grève, de leur droit de se défendre. C'est nous qui serons à leurs côtés.

Alors, Monsieur Menoud, venir nous faire la leçon en disant que nous sommes des bobos, des gens qui se goinfrent de l'impôt... (Remarque et brouhaha.)

## Le président. Monsieur Vanek, vous êtes hors sujet...

M. Pierre Vanek. Cette critique, je l'ai aussi prise pour moi. Je me tourne vers mes collègues: un artisan à la zone industrielle des Charmilles, qui fabrique des hélices; une comédienne, au chômage la moitié du temps avec Dieu sait quel revenu pour vivre; un architecte... Est-ce là des gens qui se goinfrent de l'impôt? Quant à ceux, toujours sur nos bancs, qui sont payés grâce aux impôts, ma collègue Vera, qui est institutrice, fait-elle un travail de parasite? Enseigner les enfants, est-ce un travail de parasite inacceptable? Non, soyons sérieux!

Nous faire la leçon sur ce plan-là, c'est parfaitement scandaleux. Pour ma part, j'ai gagné ma vie à la sueur de mon front à partir de l'âge de 20 ans. Je n'ai jamais été, comme M. Menoud qui nous a fait la leçon, un haut cadre dans l'administration! J'ai été mécanicien de précision dans une usine qui a fermé depuis. J'ai ensuite été instituteur...

### Le président. Monsieur Vanek, restez dans le sujet, s'il vous plaît!

*M. Pierre Vanek*. Je travaille depuis presque vingt ans au service du courant politique de la gauche de la gauche, et je vous assure que mon salaire, je le gagne, et qu'il n'est pas payé par les impôts... (*Brouhaha et protestations*.)

#### **Le président.** Monsieur Vanek, c'est hors propos... (*Remarques et invectives.*)

M. Pierre Vanek. Alors, je conclus. Comme je l'ai démontré, nous sommes engagés dans différents domaines, sociaux, politiques, syndicaux, et il n'y a chez nous aucun aveuglement ni aucune allégeance féodale à l'exécutif. Nous

avons voté le budget 2012, celui-ci a été dépensé et les comptes se soldent par un modeste excédent. Nous sommes globalement satisfaits de cet exercice et de la manière dont les comptes ont été tenus. Nous les voterons donc ce soir, et sans trop tarder, je l'espère! (*Applaudissements*.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faudrait dépassionner un peu le débat. Quand j'entends la profession de foi que vient de faire M. Vanek, je ne peux que m'incliner. J'ai un profond respect pour ce qu'il dit, même s'il a largement débordé du cadre des comptes. Il a aussi abordé la question de la représentation de la population dans les parlements, en parlant des incompatibilités. Alors, j'aimerais dire deux mots là-dessus, d'abord parce qu'en 1983, dix ans avant M. Vanek, j'ai aussi dû démissionner du Grand Conseil, puisque j'étais devenu fonctionnaire. Je vous avoue que j'ai trouvé cela parfaitement normal. Pourtant, quand je suis entré à l'Etat, je n'avais pas de fonction dirigeante: j'étais mécanicien à l'atelier de la voirie cantonale. Vous voyez, je n'ai pas honte de mes origines ni de mon métier de base, tout comme M. Vanek. D'ailleurs, lui et moi, nous nous sommes croisés dans le militantisme à la FTMH, la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie. Depuis, il a évolué, moi aussi...

## Le président. Monsieur Sormanni, veuillez rester sur le sujet des comptes!

M. Daniel Sormanni. J'y viens, Monsieur le président, mais ce sujet sur lequel M. Vanek a largement débordé a son importance. Je dois dire, à la réflexion, après toutes ces années, que les incompatibilités avaient un sens, et même un double sens. Les incompatibilités des fonctionnaires cantonaux et municipaux reviendront peut-être un jour sur le tapis, mais je rappelle qu'il fut un temps où, dans ce Conseil municipal, on avait aussi discuté des incompatibilités des mandataires. En effet, il faut équilibrer les choses. D'accord pour que les fonctionnaires ne puissent pas siéger dans cette salle, mais il faut alors que ceux qui reçoivent des mandats des collectivités publiques ne puissent pas siéger non plus, qu'ils ne soient pas à la source de l'attribution des travaux. Vous le savez, on a vu des entrepreneurs siéger à la commission des travaux et se voir attribuer des travaux. Alors, si on aborde ce sujet, il faudra l'aborder sous ces deux aspects.

Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un seul point sur lequel je pourrais être d'accord avec le magistrat Pagani, c'est celui des travaux urgents pour lesquels la LAC lui donne l'autorisation d'intervenir. Je donnerai ici l'exemple des travaux au cimetière de Châtelaine. J'approuve totalement les dispositions en matière de travaux d'urgence, mais il ne s'agit pas forcément d'investissements: ce sont plutôt des crédits budgétaires qui peuvent être engagés par le

Conseil administratif en vertu de la LAC. Pour notre part, nous n'avons pas parlé de cela, nous n'avons pas parlé de l'entretien courant des bâtiments et du patrimoine de la Ville, entretien pour lequel il y a une ligne budgétaire dans le budget de fonctionnement. En cas d'urgence, la ligne peut être dépassée, comme la loi le permet. Mais ce n'est pas du tout pareil que pour le budget d'investissement.

En matière d'investissements, évidemment, plus on investit, mieux c'est, puisqu'on investit pour l'avenir. Mais il faut aussi pouvoir financer ces investissements, disposer d'un minimum de couverture. Durant les quelques années où la Ville a fait des bonis assez faramineux, il aurait peut-être été intéressant de fixer des budgets d'investissement supérieurs à ceux qui ont été votés, puisqu'ils auraient été plus qu'autofinancés, entre les amortissements du budget ordinaire et les bonis.

Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans cette configuration, hélas, et on doit faire avec. Depuis deux ans, le Conseil administratif présente des budgets déficitaires, dans lesquels les investissements ne sont plus couverts par les amortissements ordinaires, ni par l'éventuel boni puisqu'il n'y en a plus. Par conséquent, ces investissements faramineux de 150 millions en 2012, de 130 millions en 2013 – c'est l'ordre de grandeur qui a été évoqué par les magistrats – devront être financés par l'emprunt, ce qui aggravera la dette.

Alors, certes, comme l'a dit mon collègue M. Menoud, c'est notre Conseil municipal qui vote, crédit après crédit, les rénovations X, Y, ou Z, celle du Grand Théâtre et d'autres. Mais, Mesdames et Messieurs, lors du vote du budget des investissements, un ordre de grandeur, un cadre est fixé, et il me semble logique qu'on respecte ce cadre, non pas au franc près, mais dans une proportion raisonnable. Quand on fixe 100 millions, ce n'est pas 152 ou 153 millions!

Evidemment, une fois ces investissements votés, il faut bien les concrétiser. Mais qu'est-ce qui empêche de faire une planification desdits investissements pour rester dans la fourchette votée?

## Le président. Monsieur Sormanni, il s'agit des comptes...

M. Daniel Sormanni. Mais je suis tout à fait sur le sujet des comptes! Je parlais donc de planification. Pour sa part, le Conseil municipal ne planifie pas: il vote un certain nombre de crédits, en fonction des projets qui lui sont présentés. Puis, le Conseil administratif passe à l'exécution, mais il est censé le faire dans le respect de l'enveloppe votée chaque année. Rien ne l'empêche de planifier l'engagement et l'avancement des différents travaux dans le respect de cette enveloppe. Or ce n'est pas ce qu'il fait. Nous reprochons précisément au Conseil administratif d'engager les travaux en fonction de critères que nous ne connaissons pas et qui font que, finalement, l'enveloppe n'est pas respectée. Voilà ce qui ne joue pas!

Nous demandons que, désormais, le budget des investissements soit respecté. Puisque, visiblement, les instruments actuels que sont le budget et les comptes ne le permettent pas, il faudra peut-être réfléchir à mettre en place un nouvel instrument. En effet, s'il faut certes entretenir notre patrimoine, l'endettement qui en résulte pèsera sur les générations futures, sur nos enfants, et ce n'est pas normal. On doit investir dans une proportion raisonnable et raisonnée. Or ce n'est pas le cas actuellement. Voilà pourquoi nous ne voterons pas ces comptes 2012.

M. Grégoire Carasso (S). Je serai bref. J'ai écouté avec attention M. Sormanni; je ne sais pas si, dans les années à venir, il jugera que ses propos étaient du vent, mais il est vrai que mon enthousiasme de tout à l'heure est un peu tempéré et que nos débats sont parfois... disons atmosphériques! Vous vouliez des chiffres, Monsieur Sormanni – vous transmettrez, Monsieur le président. Je vais vous en donner et j'en profite pour faire un clin d'œil à nos collègues du Parti libéral-radical, qui nous donnent ce soir des leçons de bonne gestion et qui, pour la première fois en Ville de Genève, se profilent en faveur d'un refus des comptes.

Mesdames et Messieurs, au Grand Conseil, en juin dernier, savez-vous quel était le déficit aux comptes 2012 présenté par vos excellents magistrats libéraux-radicaux, que vous savez si bien bousculer – comme je vous ai entendu le dire tout à l'heure – et pousser dans leurs derniers retranchements, dans cette culture qui vous est propre et qui est si remarquable, tellement remarquable que le Canton de Genève est l'un des plus endettés de Suisse, alors que vous êtes aux commandes depuis plus d'un demi-siècle? Car la marque du Parti libéral-radical au niveau du Canton de Genève, c'est cela: des déficits! En juin dernier, aux comptes, c'était 460 millions dans le rouge! Or combien d'oppositions y a-t-il eu lors du vote au Grand Conseil? Combien d'oppositions sur un demi-milliard de déficit? Zéro! Certes, il y a eu des critiques, y compris de vos téméraires collègues députés libéraux-radicaux – je rigole en aparté – mais combien d'oppositions? Zéro! Personne ne s'est opposé, parce que cela ne sert à rien dès lors que les comptes respectent la loi et qu'ils sont exacts en termes comptables.

C'est le cas en Ville de Genève cette année. Toutes les explications ont été données. J'en veux pour preuve que votre Conseil d'Etat approuvera les comptes très prochainement, si le Conseil municipal, dans un élan électoral – vous faisiez référence à cette échéance, Monsieur Brandt – venait à les refuser. Le Conseil d'Etat les approuverait parce qu'ils sont corrects. Voilà la réalité. Ce soir, vous nous avez fait un cirque pathétique, sans parler des échanges sur les CV respectifs, alors qu'en Ville de Genève, à la différence du Canton où se reconnaît la patte

du Parti libéral-radical en matière de gestion publique, le boni est de 2 millions. Nous sommes, à 2 millions près, dans l'enveloppe du budget voté. Cela, c'est de la rigueur budgétaire, dans le respect à la fois du service public et de la bonne gestion de nos deniers. C'est la raison pour laquelle, sans hésiter une seconde, le groupe socialiste votera ces comptes.

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas sur les considérations politiques, philosophiques, voire géopolitiques des uns et des autres, en lien ou sans lien avec les comptes 2012 que nous avons présentés. Beaucoup de choses ont été dites ce soir, certainement trop de choses et, en tout cas, trop de choses qui n'avaient strictement aucun rapport avec la réalité comptable et la gestion politique de notre commune.

Pour ma part, j'interviendrai sur trois points. D'abord, pour l'année 2012, nous avons effectivement eu un train d'investissements important, à hauteur de 152,7 millions, c'est-à-dire beaucoup plus que ce que la Ville, historiquement, dépense. Cela dit, vous savez aussi qu'un très gros travail a été fait par le Conseil administratif dans son ensemble; ce travail a d'ailleurs été présenté à la commission des finances, qui nous a également aidés. Ce travail important consiste désormais à arbitrer l'ensemble des objets qui arrivent devant vous dans le plan financier d'investissement. Ce dernier se déclinera désormais de façon à ce que vous ayez une meilleure compréhension des propositions déposées et, notamment, de leurs incidences sur les budgets de fonctionnement, sachant que tout investissement a, à terme, un impact parfois fort sur le fonctionnement. Vous aurez ces renseignements dans les prochaines délibérations qui seront soumises à votre Conseil. Enfin, nous avons également travaillé à réduire – cela a été particulièrement compliqué, M. Pagani l'a expliqué tout à l'heure – le train d'investissements que nous vous proposons. Ainsi, au projet de budget 2014, le Conseil administratif a proposé 130 millions.

Ensuite, je voudrais réagir sur deux autres points, sur lesquels j'aimerais donner des gages. S'agissant de l'amélioration des documents qui seront fournis à l'avenir par le Service de l'audit interne, le Conseil administratif entend les remarques des membres de la commission des finances. Je rappelle que ce service est indépendant du Conseil administratif, raison pour laquelle le Conseil administratif ou la direction financière de mon département n'interviennent pas lorsqu'il y a des erreurs de plume. Nous souhaitons qu'il fournisse à l'avenir des analyses qui permettent aux membres de la commission des finances, mais également au Conseil administratif, de travailler avec plus de renseignements.

Enfin, s'agissant des documents fournis sur les comptes, notamment les analyses en termes de prestations publiques, j'ai cru comprendre qu'elles ne convenaient pas à tout le monde, qu'elles étaient peut-être trop compliquées, pas assez

claires, qu'il y avait matière à mieux faire. Ce sont des remarques que je peux tout à fait entendre et je prends l'engagement que mes services travailleront pour présenter des documents qui vous satisferont un peu plus. Certes, il faut noter que l'exercice 2012 était le premier où notre Ville présentait une comptabilité par prestations publiques. Mais, s'il y a, dans les présentations comptables, des choses qui ne vous satisfont pas et qu'il faut améliorer, nous les améliorerons, cela sans aucunement nous déjuger.

Sur le reste, Mesdames et Messieurs, je déplore d'avoir entendu, à droite comme à gauche, des critiques sur la prétendue mauvaise gestion, voire l'incurie des services ou du Conseil administratif. Les comptes 2012 reflètent une bonne gestion du Conseil administratif dans son ensemble. Je déplore d'autant plus ces critiques que le Conseil administratif, ce n'est pas uniquement les quatre magistrats que vous avez plaisir à voir devant vous ce soir. En effet, en 2012, il y avait aussi notre ancien collègue Pierre Maudet. Il n'est pas là pour défendre son département et je le fais avec plaisir: je pense qu'il est peu élégant de critiquer la gestion du département dont il avait la charge. Enfin, pour ces comptes 2012, il y a aussi M. Barazzone, à partir du mois de novembre. M. Barazzone est en Chine, pour des obligations professionnelles, et je me permets donc de souligner sa bonne gestion et le travail qui est fait avec rigueur dans son département... (*Brouhaha*.) Malgré le brouhaha, je conclus en espérant que, par ces temps électoraux qui animent de manière inconsidérée vos débats, une majorité se dégagera pour voter les comptes 2012 de votre Ville!

#### Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote des délibérations, à l'appel nominal, comme demandé tout à l'heure par M. Brandt.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération I est acceptée par 39 oui contre 34 non (2 abstentions).

Ont voté oui (39):

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schne-

bli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

#### Ont voté non (34):

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (2):

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Vincent Subilia (LR).

#### Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération II est acceptée par 39 oui contre 34 non (2 abstentions).

#### Ont voté oui (39):

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares

(HP), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

### Ont voté non (34):

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (2):

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Vincent Subilia (LR).

#### Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

## DÉLIBÉRATION I

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport; sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 56 419 474,35 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

## DÉLIBÉRATION II

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

## Article premier. - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2012 est approuvé pour les montants suivants:

pour les montants survants.	Fr.
charges	1 130 276 581,37
sous déduction des imputations internes de	42 446 038,54
soit un total des charges nettes de	1 087 830 542,83
revenus	1 132 523 955,03
sous déduction des imputations internes de	42 446 038,54
soit un total des revenus nets de	1 090 077 916,49
excédent de revenus	2 247 373,66

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

## Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2012 est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	Fr.
	dépenses	148 176 408,41
	recettes	20 580 188,80
	investissements nets	127 596 219,61
b)	patrimoine financier	
	dépenses	26 768 287,60
	recettes	1 691 394,35
	investissements nets	25 076 893,25
c)	total	
	dépenses	174 944 696,01
	recettes	22 271 583,15
	investissements nets	152 673 112,86

#### *Article 3.* – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

0)	patrimoine administratif	Fr.
a)	investissements nets	127 596 219,61
	amortissements amortissements complémentaires excédent de revenus de fonctionnement	64 684 850,90 + 7 220 448,57 + 2 247 373,66
	autofinancement préfinancement	74 152 673,13 2 082 207,38
	insuffisance de financement	51 361 339,10
b)	patrimoine financier investissements nets	25 076 863,25
	amortissements (autofinancement)	2 916 027,56
	insuffisance de financement	22 160 865,69

## c) total

investissements nets	152 673 112,86
amortissements	+ 67 600 878,46
amortissements complémentaires	+ 7 220 448,57
excédent de revenus de fonctionnement	+ 2 247 373,66
autofinancement	77 068 700,69
préfinancement	2 082 207,38
insuffisance de financement	73 522 204,79

#### Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 2 247 373,66 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

### Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2012 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 659 528 703,83 francs dans la composition suivante:

Actif			Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13)			
(Après déduction de 120 506 068,02 francs,			
provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 502	896	839,34
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)			
(Après déduction de 120 000 francs,			
provision perte sur prêt, nature 24)	1 156	631	864,49
Total de l'actif	2 659	528	703,83
Passif			
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	151	454	056,47
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 410	000	000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	82	794	865,05
Provisions (nature 24)	6	658	410,88
Engagements envers les financements spéciaux			
et les préfinancements (nature 28)	22	231	525,82
Fortune nette (nature 29)	986	389	845,61
Total du passif	2 659	528	703,83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à 9 050 241.65 francs.

Le président. S'agissant des comptes, le troisième débat est obligatoire et nous allons le faire maintenant... (Remarques et brouhaha.) Mesdames et Messieurs, je vous lis l'article 92, alinéa 2, de notre règlement: «Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou de la session suivante. La date de cette séance est fixée par le président ou la présidente. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget et des comptes annuels.» (Exclamations et applaudissements.) J'ouvre donc le troisième débat.

#### Troisième débat

M. Simon Brandt (LR). Monsieur le président, nous n'allons pas revenir sur la forme. Vous nous permettrez juste, sur la forme, de regretter que vous ne respectiez pas l'esprit du règlement, qui veut que le troisième débat permette de terminer un débat à tête reposée... (Protestations.) Mesdames et Messieurs, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec moi, mais laissez-moi au moins parler! Quand bien même la décision prise est réglementairement juste, l'esprit du troisième débat est de permettre, après le deuxième débat, de réfléchir à de nouveaux arguments. Nous sommes mardi et nous siégeons encore demain, ainsi que lundi... (Protestations.) A droite, nous avons bien compris que vous, la gauche, étiez majoritaires encore une fois ce soir, mais laissez-nous au moins nous exprimer! Permettez-nous donc de regretter cet état de fait. A titre personnel, je regretterai également, en m'adressant à tous les partis de droite, qu'une nouvelle fois nous ne soyons pas capables de gagner un vote à cause de nos propres absents! (Exclamations.)

**Le président.** Monsieur Brandt, je ne fais qu'appliquer le règlement. Je passe la parole à M. Menoud.

- M. Denis Menoud (MCG). Monsieur le président, je rebondis sur les propos de notre ami Simon Brandt, qui parlait des absents. Monsieur Brandt, je vous rappelle que les deux transfuges de votre parti, qui siègent ici en tant qu'indépendants et qui ne représentent qu'eux-mêmes... (Exclamations.) Ils ne représentent rien, sinon eux-mêmes, mais je vous rappelle qu'ils ne suivent même plus vos consignes...
  - M. Simon Brandt (LR). Qu'est-ce que j'y peux?
- M. Denis Menoud. Eh bien, voilà! Il faut discuter avec eux, avec ces gens non représentatifs. Il ne faut pas venir pleurnicher après coup!

**M. Thomas Bläsi** (UDC). Monsieur le président, puisque vous avez voulu déclencher le troisième débat, j'aimerais vous dire que votre parti étant minoritaire, il n'y tenait pas, considérant qu'il a un certain nombre d'arguments à faire valoir et qu'il aurait bien voulu en discuter en caucus... Cela nous aurait plu d'avoir un peu plus de temps. Et, puisque l'occasion m'en est donnée, j'aimerais quand même répondre à M. Vanek, qui nous la jouait misérable. Monsieur Vanek, entre deux tiers de représentation et zéro, vous avez un peu de marge, quand même, avant de vous sentir persécuté!

**Le président.** Je passe la parole à M. Lathion, actuel président de la commission des finances! (*Exclamations*.)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, je vous remercie de vos soupirs de contentement! D'abord, j'aimerais dire que, quoi qu'il en soit, que l'on soit de gauche ou de droite, finalement, notre vote, lors du troisième débat, ne changera pas.

Ensuite, ce qui m'a heurté ce soir, c'est qu'on a laissé entendre que la commission des finances n'aurait pas travaillé sérieusement, qu'elle n'aurait pas auditionné tout le monde. J'ai une certaine expérience, ne serait-ce que par ma profession, de la présidence de commissions; j'ai toujours essayé de faire mon travail sérieusement et c'est ce que j'essaie de faire aussi à la commission des finances, vous le savez. Alors, quand on dit que la commission se serait un peu endormie, quand on dit que nous, les commissaires, n'aurions pas pu poser toutes les questions, je ne peux que m'insurger contre de telles affirmations.

Nous avons eu le souci, jusqu'au bout, d'auditionner tout le monde. Les décisions prises l'ont été de façon tout à fait démocratique. Par conséquent, je réfute le reproche selon lequel nous aurions fait preuve d'une espèce de laxisme. S'il y a une commission qui travaille, c'est bien celle des finances... (*Brouhaha*.) Oui, nous ne ménageons pas notre temps, vous le savez. D'ailleurs, tous ceux qui y sont passés pourront en témoigner. Mesdames et Messieurs, sachons raison garder et rétablir les faits, parce que la façon dont se sont déroulés les débats a été irréprochable.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 39 oui contre 33 non (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 38 oui contre 33 non (2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport; sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 56 419 474,35 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

## DÉLIBÉRATION II

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

## Article premier. - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2012 est approuvé pour les montants suivants:

pour les montants survants.	Fr.
charges	1 130 276 581,37
sous déduction des imputations internes de	42 446 038,54
soit un total des charges nettes de	1 087 830 542,83
revenus	1 132 523 955,03
sous déduction des imputations internes de	42 446 038,54
soit un total des revenus nets de	1 090 077 916,49
excédent de revenus	2 247 373,66

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

## Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2012 est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	Fr.
ĺ	dépenses	148 176 408,41
	recettes	20 580 188,80
	investissements nets	127 596 219,61
b)	patrimoine financier	
	dépenses	26 768 287,60
	recettes	1 691 394,35
	investissements nets	25 076 893,25
c)	total	
	dépenses	174 944 696,01
	recettes	22 271 583,15
	investissements nets	152 673 112.86

#### *Article 3.* – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	Fr.
u)	investissements nets	127 596 219,61
	amortissements amortissements complémentaires excédent de revenus de fonctionnement	64 684 850,90 + 7 220 448,57 + 2 247 373,66
	autofinancement préfinancement	74 152 673,13 2 082 207,38
	insuffisance de financement	51 361 339,10
b)	patrimoine financier investissements nets	25 076 863,25
	amortissements (autofinancement)	2 916 027,56
	insuffisance de financement	22 160 865.69

Fr

## c) total

investissements nets	152 673 112,86
amortissements	+ 67 600 878,46
amortissements complémentaires	+ 7 220 448,57
excédent de revenus de fonctionnement	+ 2 247 373,66
autofinancement	77 068 700,69
préfinancement	2 082 207,38
insuffisance de financement	73 522 204,79

## Article 4. - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 2 247 373,66 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

#### Article 5. – Bilan

Actif

Le bilan au 31 décembre 2012 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 659 528 703,83 francs dans la composition suivante:

ricity				11.
Patrimoine financier (natures 10 à 13)				
(Après déduction de 120 506 068,02 francs,				
provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1	502	896	839,34
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)				
(Après déduction de 120 000 francs,				
provision perte sur prêt, nature 24)	1	156	631	864,49
Total de l'actif	2	659	528	703,83
Passif				
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)		151	454	056,47
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)				000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)				865,05
Provisions (nature 24)				410,88
Engagements envers les financements spéciaux				- ,
et les préfinancements (nature 28)		22	231	525,82
Fortune nette (nature 29)				845,61
Total du passif	2	650	528	703,83
Total uu passii	_	039	J20	105,65

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à 9 050 241,65 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

#### Motions d'ordonnancement

**Le président.** Mesdames et Messieurs, la soirée n'est pas terminée: nous avons des motions d'ordonnancement à traiter. La première émane de MM. Gauthier et Gisselbaek, pour Ensemble à gauche. Elle demande d'ajouter à l'ordre du jour et de traiter en urgence la nouvelle motion M-1092 de M<sup>me</sup> et MM. Pierre Gauthier, Grégoire Carasso et Nicole Valiquer Grecuccio: «SEVE?... Ire!»

La parole est à M. Gauthier, pour une minute.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers et chères collègues, vous avez reçu cette motion relative au SEVE, le Service des espaces verts de la Ville, où la situation, comme vous avez pu le remarquer à l'occasion des manifestations dans la rue tout à l'heure, s'est fortement dégradée. Les employés de ce service se sont mobilisés pour nous faire part de leur désarroi et il y a donc urgence à remettre ce service sinistré sur les bons rails. C'est pourquoi je vous demande de voter l'urgence et d'accepter ensuite cette motion M-1092, parce que cela nous permettra certainement d'éviter un conflit du travail et, surtout, de montrer le respect que nous avons envers les employés de ce service.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 35 oui contre 33 non.

## Le président. La motion M-1092 sera traitée demain.

La deuxième motion d'ordonnancement demande d'ajouter à l'ordre du jour la nouvelle motion M-1093 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Anne Moratti, Frédérique Perler-Isaaz et Yves de Matteis: «Pour en terminer avec le dumping des dits «Emplois de solidarité – EdS».

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio.

M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, je pense que vous avez toutes et tous lu cette motion urgente. Vous avez entendu les déclarations du Conseil administratif et plus particulièrement celles de M<sup>me</sup> la maire Sandrine Salerno et de M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone, qui se sont engagés à transformer les emplois de solidarité, notamment à la Voirie, en emplois municipaux. En effet, il ne saurait plus y avoir dorénavant des tâches relevant des prestations municipales qui soient assumées par des personnes en emploi de solidarité. Nous avons donc rédigé un projet de motion qui demande l'internalisation de ces prestations. Nous vous demandons de la traiter en urgence, pour aller dans le sens des propositions du Conseil administratif, qui nous a entendus.

Le président. Cette motion M-1093 sera aussi traitée demain.

La troisième motion d'ordonnancement émane de M. Morten Gisselbaek et demande de traiter en urgence le projet de délibération PRD-69 «Versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social», inscrit à notre ordre du jour.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Le projet de délibération PRD-69 que nous avons déposé, M. Sormanni, M. Velasco et moi-même, qui sommes membres de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, et qui a également été signé par M. de Kalbermatten, concerne le versement du solde des 20 millions alloués à la fondation par ce Conseil municipal en 2006. En l'occurrence, il y a beaucoup de projets en cours au sein de la fondation, des chantiers et des travaux qui ont besoin de liquidités rapidement. Or, il y a quelques malentendus, quelques petits problèmes de versement entre l'administration et la fondation, et cela de façon récurrente. Par conséquent, il serait bon de renvoyer rapidement ce projet de délibération en commission des finances, afin qu'on puisse régler ce problème de fonctionnement une fois pour toutes. Cela permettra à la fondation de continuer ses travaux.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 47 oui contre 17 non (4 abstentions).

**Le président.** Ce projet subira donc le même sort que les autres... (*Remarques et rires*.) C'est-à-dire qu'il sera traité demain!

La quatrième motion d'ordonnancement émane de M. Fiumelli et demande de traiter en urgence le projet de délibération PRD-68 «Adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP», qui figure à notre ordre du jour.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, au mois de janvier, nous avons voté la recapitalisation de la CAP, la caisse de pension du personnel de la Ville, en précisant que le versement des 120 millions serait conditionné à la présentation, par le Conseil administratif, d'une proposition de modification du statut du personnel, afin que, conformément au nouveau plan de retraite, l'âge de la retraite en Ville passe de 62 à 64 ans. A ce jour, nous n'avons encore rien vu venir de la part du Conseil administratif. La situation devient de plus en plus délicate pour la CAP, puisqu'elle ne recevra pas ces 120 millions si nous ne faisons rien. Le Parti libéral-radical a donc décidé de prendre les choses en mains et de proposer, avec l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien et le Mou-

vement citoyens genevois, cette modification du statut du personnel de la Ville. Nous vous encourageons à voter oui à cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 38 non contre 34 oui.

**Le président.** La dernière motion d'ordonnancement émane de MM. Carasso et Buschbeck. Elle demande de traiter le rapport P-302 A «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch» durant la présente session.

M. Grégoire Carasso (S). Les groupes socialiste, Vert et de l'Union démocratique du centre, soutenus pas Ensemble à gauche, souhaitent pouvoir traiter des enjeux d'aménagement – espaces publics ou espaces privés – dans le cadre des promotions immobilières sur le parc Hentsch. Nous faisons ainsi écho à la pétition qui demandait un bowl pour la pratique du skateboard, ce qui n'est pas exactement compatible avec une barrière et des jardins privés.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 26 non.

Le président. Nous traiterons le rapport P-302 A demain.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

# 5. Interpellations.

Néant.

_		,	
6	Questic	ine or	ritae
u.	WUESIIL	IIIS EL	, i iles.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1.	Communications du Conseil administratif	1118
2.	Communications du bureau du Conseil municipal	1118
3.	Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2012 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1015 A)	1118
4.	Propositions des conseillers municipaux	1388
5.	Interpellations	1388
6.	Questions écrites	1389

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*